



T A B L E A U
D E S
P R I N C I P A U X É V É N E M E N S
M I L I T A I R E S
D U R E G N E
D E L O U I S X I V .

LE regne de Louis XIV fait époque pour l'Art Militaire. De grands Généraux, qu'on peut comparer à tout ce qu'il y a eu de fameux dans l'antiquité, des Ingénieurs & des Artilleurs célèbres portèrent cet Art à un degré de perfection dont on n'avoit point l'idée dans les temps antérieurs. La guerre prit, pour ainsi dire, une nouvelle forme. La méthode d'établir un camp par divisions d'autant de petits camps qu'il y avoit de corps dans une armée; l'alignement de ces camps entr'eux, & des rues qui les sépareroient produisirent trois avantages, l'ordre, la sûreté, la salubrité.

L'invention des uniformes contribua beaucoup au maintien de la discipline, à la propreté, à l'émulation des Troupes. Les malfaiteurs furent aisés à reconnoître. On punissoit les Soldats qui n'avoient pas soin de leur nouvel habillement, & ils avoient plus de considération pour leur propre personne, en se voyant plus rapprochés de leurs Officiers par la ressemblance des habits.

La création d'une Compagnie de Grenadiers pour chaque Régiment d'abord, & puis pour chaque Bataillon, fut prise dans cet esprit de gloire qui anime la Nation Françoisse; elle produisit un effet merveilleux. Les Soldats qui furent élevés à cette dignité justifient le choix qu'on avoit fait d'eux par des actions d'une audace & d'une intrépidité qui paroissent au-dessus de la nature humaine. Le Corps des Grenadiers est le seul au monde qui n'ait point dégénéré (1).

Mais s'il y eut de grands changemens dans la guerre de campagne, il y en eut de bien plus considérables dans la guerre de sieges. Les Places fortes qui auparavant élevoient leur front au-dessus des plaines, & les menaçoient de loin, furent

(1) La nouvelle méthode de camper fut imaginée en 1667 par M. de Martinet, Colonel du Régiment du Roi. Le Régiment du Roi est aussi le premier qui ait eu des Grenadiers en 1670. Voyez *l'Histoire de la Milice Françoisse*.

tout-à-coup ensevelies sous terre , pour qu'elles fussent moins exposées au ravage du canon. Des ouvrages dont on n'appercevoit pas les défenses rendirent les approches de ces Villes plus difficiles, en multipliant les obstacles , & en effarouchant l'imagination par la crainte des périls qu'on ne voyoit pas. Mais de l'art de la défense naquit l'art de l'attaque. Les ennemis déroberent ce double secret à M. de Vauban , qui eut la gloire de l'invention , mais qui n'en conserva pas long - temps l'avantage.

L'Artillerie , qui n'avoit point de loix bien fixes encore , fut soumise à des regles certaines : on calcula avec une précision mathématique l'effet du canon & des bombes , & l'Artillerie devint une science comme le Génie : on les unit , on les sépara ; ils sont séparés aujourd'hui : mais autant la Géométrie a fait de progrès depuis le dernier siecle , autant nos Artilleurs font-ils au-dessus de ceux du temps dont nous parlons : ce qui ne diminue rien de la gloire des Vigny , des Cray , & des Saint-Hillaire.

L'art d'approvisionner les Armées de munitions de guerre & de bouche fut une des principales causes des succès de Louis XIV. Sous le ministère de Louvois , l'esprit du Général étoit en repos sur tous les besoins de son armée ; en sorte qu'il pou-

voit l'appliquer entièrement aux opérations de la campagne, & le Soldat ne murmuroit point, parce qu'il étoit dans l'abondance.

L'établissement des Hôpitaux fut un adoucissement aux malheurs de la guerre. Si l'on ne succomboit point entièrement dans les combats, on trouvoit dans ces asyles de la bienfaisance & de l'humanité les secours les plus prompts aux maux que l'on souffroit; & lorsque la vieillesse ou les infirmités rendoient les Soldats inhabiles aux armes, ils alloient jouir d'un glorieux repos, sans inquiétude pour les besoins de la vie, dans cet Hôtel de Mars que Louis XIV a fait élever avec tant de magnificence aux témoins & aux compagnons de ses travaux, de ses périls & de sa gloire.

Toutes ces circonstances réunies concoururent aux événemens heureux de ce regne. J'en vais faire le tableau rapide pour la commodité de mes Lecteurs, comme je l'ai dit dans la *Préface*.

La guerre que le Cardinal de Richelieu avoit allumée en Allemagne dans le dessein d'affoiblir la trop grande puissance de la Maison d'Autriche, embrâsoit toute l'Europe, lorsque Louis XIV parvint à la Couronne. La France entretenoit des Armées en Allemagne, en Italie, dans les Pays Bas, en Catalogne & dans le Roussillon.

Dès l'année précédente le Comte de Guébriant

DE L'ORDRE DE S. LOUIS. 5

avoit mérité le bâton de Maréchal de France par la défaite des Généraux Merci & l'Amboy qu'il fit prisonniers près de Kempen. Les événemens furent balancés en Italie, où commandoit le Duc de Bouillon. Le Maréchal de la Meilleraie avoit achevé la conquête de tout le Roussillon par la prise de Perpignan, dont le siege dura trois mois: conquête que la France a toujours conservée depuis. La fortune des armes ne nous fut point aussi favorable dans les Pays-Bas: le Maréchal de Guiche, après avoir vu prendre Lens & la Bassée, s'étoit laissé battre à Honnecourt par les Espagnols.

Telle étoit la situation des affaires quand Louis XIII mourut. La guerre duroit depuis huit ans.

Les Espagnols profitant des succès de la dernière campagne en Flandre, qui leur ouvroient une entrée dans le Royaume, & plus encore du trouble & de l'embarras inséparables du commencement d'une Régence, assiégèrent Rocroi. Le Duc d'Enguien, jeune héros de vingt-deux ans, vint au secours de cette Place, & gagna la bataille de ce nom. Ce fut là comme le prélude ou l'ouverture du règne militaire de Louis XIV. Ces vieilles bandes Castillannes, qui avoient fait trembler l'Europe, y furent entièrement détruites; elles ne se releverent point de cette défaite.

Un instinct de génie entraîna le Duc d'Enguien

Année 1643

Rocroi 1.
9 Mai, cin-
jours apr
la mort
Louis XII

à livrer cette bataille malgré la résistance du Maréchal de l'Hôpital, qui avoit ordre d'empêcher que ce Prince, dont on connoissoit l'impétueux courage, n'exposât l'armée à quelque désastre. La France étoit en péril si nos Troupes eussent été battues; le Prince le sçavoit: mais des lumieres supérieures lui firent voir la victoire certaine, quoique ses forces fussent plus foibles que celles des ennemis. M. de Gassion fut le confident du dessein qu'il avoit d'engager une action à l'insçu du Maréchal de l'Hôpital. Est-ce témérité heureuse? est-ce qu'en effet les hommes extraordinaires forcent quelquefois la fortune?

Le Comte de Fontaine (car pourquoi ne rendrions-nous pas aussi justice à nos ennemis) se montra grand homme de guerre dans cette journée. Quand les deux aîles de l'armée Espagnole eurent été mises en déroute, il rassembla toute l'Infanterie en un seul corps auprès de l'Artillerie; & l'ayant formée en bataillon quarré, dix-huit pieces de canon dans le centre, il attendit les François. A chaque attaque le bataillon s'ouvroit pour faire une décharge de ces dix-huit canons chargés à cartouches; trois fois le Duc d'Enguien fut repoussé par le feu terrible de cette Artillerie; mais le Comte de Gassion arrivant de la poursuite de l'aîle gauche à la tête de plusieurs escadrons, le Prince fit une

quatrième charge sur cette Infanterie, qui, pressée de tous côtés, fit signe qu'elle vouloit se rendre. Année 1643.

Le Duc d'Enguien s'avança pour porter lui-même la parole ; les ennemis épouvantés, croyant qu'il venoit faire encore un nouvel effort, firent une décharge sur lui. Les Soldats furieux du péril que ce Prince avoit couru, fondirent sur les Espagnols sans en avoir reçu le commandement, les enfoncerent de toutes parts, & firent un horrible massacre. Le Comte de Fontaine qui, durant toute l'action, s'étoit fait porter sur une chaise, à cause de la goutte dont il étoit dévoré ; fut trouvé mort. Le jeune Duc d'Enguien *dit qu'il auroit voulu mourir comme le Comte de Fontaine s'il n'eût pas vaincu.* Les signes de cette victoire ne furent point douteux ; on prit aux ennemis vingt-quatre canons, deux cens drapeaux, soixante étendards, tous les bagages & l'argent d'une montre. Les suites de cette journée furent la prise de quelques Châteaux dans le Hainaut, de Maubeuge & de Binch ; expédition que le Duc d'Enguien alla faire en attendant qu'on préparât toutes choses pour le siege de Thionville. Cette Place se rendit le 10 d'Août.

Le gain de la bataille de Rocroi délivra la Cour d'une grande inquiétude, & permit à la Reine Régente d'établir en paix la forme de son Gouvernement. L'importance de cette action, les suites

qu'elle eut, la qualité du personnage dont elle fut le coup d'essai, m'en ont fait parler avec quelque étendue. Je passerai plus rapidement sur les événemens qui vont suivre jusqu'à la paix des Pyrénées; d'autant que la plupart des Officiers qui s'y distinguèrent ne vécurent pas, ou ne servirent point assez long-temps pour être décorés de l'Ordre dont j'écris l'histoire.

Allemagne. Nos armes ne furent point aussi heureuses cette année en Allemagne qu'elles l'avoient été la campagne précédente. Le Maréchal de Guébriant prit Rotwil, mais il y fut blessé à mort; & M. de Rantzau fut battu à Tudelingen par le Duc Charles de Lorraine, Merci, & Jean de Wert.

Tudelingen,
25 Nov.

Catalogne. Le Maréchal de la Mothe eut quelques avantages en Catalogne: mais il ne put secourir Monçon, dont le Roi d'Espagne se rendit maître en personne.

Italie.

Le Prince Thomas se dédommagea de la prise de Tortone par celle d'Ast & de Trin, où le Vicomte de Turenne fit de si belles actions, qu'il mérita le bâton de Maréchal de France à l'âge de trente-deux ans. M. de Turenne étoit né comme le Duc d'Enguien avec le génie de la guerre. Il fut envoyé l'année suivante en Allemagne commander l'armée de M. de Rantzau, que sa défaite de Tudelingen avoit obligé de se retirer en-deça du Rhin.

M. de Turenne s'occupa d'abord du soin de rétablir son armée, & le fit à ses dépens : mais elle ne l'étoit point encore assez lorsqu'il marcha pour faire lever le siege de Fribourg au Général Merci, qui le continua : le Duc d'Enguien ayant le Maréchal de Grammont sous ses ordres, accourut au secours de cette Place : il arriva trop tard pour la sauver, mais non pour atteindre le Général Merci, qu'il attaqua près de cette même Ville, après s'être joint au Vicomte de Turenne. On ne vit jamais un plus grand acharnement entre deux armées, il sembla qu'elles vouloient s'exterminer jusqu'au dernier Soldat : elles en vinrent trois fois aux mains; la premiere bataille se passa le 3 Août, la seconde le 5, la troisieme le 9 du même mois; il est vrai que cette dernière journée ne fut, pour ainsi dire, employée qu'à recueillir les fruits des deux premiers combats, en poursuivant les ennemis, & en prenant leur canon & leur bagage : les Bavares perdirent près de neuf mille hommes dans les trois journées. Le Duc d'Enguien s'empara de Spire, de Philisbourg, de Mayence, de Worms, ce qui nous rendit maîtres de tout le cours du Rhin.

M. le Duc d'Orléans, qui commandoit l'armée de Flandre, força Don Fernando Solis à rendre Gravelines, malgré sa vigoureuse défense, après

Année 1644.
Allemagne,

Fribourg
3, 5, &
Août.

Flandre ;
Italie, Espagne.

deux mois de siege. Le Prince Thomas se rendit
 Année 1644. aussi maître en Italie de la ville de Santia : mais
 le Maréchal de la Morre fut malheureux en Espa-
 gnè: il ne sçut pas empêcher la prise de Lerida
 & de Balaguier, & on lui fit lever le siege de Ta-
 ragone. Soit intrigue de Cour, soit qu'en effet il
 eût agi avec une coupable négligence, il fut arrêté
 & mis à Pierre-Encise.

Le Vicomte de Turenne se fit battre à Mariendal
 Année 1645. par sa faute, la seule qu'il ait commise à la guerre.
 Ce fut le Général Merci qui eut l'honneur de cette
 victoire. M. de Turenne croyant les ennemis fort loin
 par le rapport qu'on lui avoit fait, se rendit à l'im-
 portunité des Allemands, qui demandoient des
 quartiers de rafraîchissemens : il sépara son armée;
 Merci vint l'attaquer & le battit. Le Duc d'En-
 guien arriva bientôt après pour le venger. L'avis
 de M. de Turenne n'étoit pas qu'on attaquât les
 Impériaux : le Duc d'Enguien jugea différemment;
 Nortlingen, 3 Août. il livra bataille au Général Merci, & tailla son
 armée en pieces. Le Comte de Merci fut tué. Le
 Duc d'Enguien tomba malade des fatigues de la
 campagne : après qu'il eut quitté l'armée, les
 ennemis reprirent toutes les Places que nous leur
 avions enlevées. Le Maréchal de Turenne se rendit
 19 Novem- maître de Treves, & eut la gloire d'y rétablir
 bre. l'Electeur.

DE L'ORDRE DE S. LOUIS. II

M. le Duc d'Orléans fit de grandes conquêtes en Flandre, ayant sous ses ordres MM. de Gassion & de Rantzau. Les Forts de Mardik & de Link, les Villes de Bourbourg, de Berhune, de Cassel & plusieurs autres, se soumirent : Tillers, Armentieres, Marchienes, Lens, & six autres Places, se rendirent également aux deux Maréchaux.

Année 1645.
Flandre.

Le Comte d'Harcourt couvroit le siege de Roses qui se rendit au Comte Duplessis-Praslin, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte. Le Comte d'Harcourt finit la campagne de ce côté-là par la bataille de Liorens, qu'il gagna sur Don Cantelme.

Catalogne;

M. de Turenne n'ayant qu'une armée délabrée & mal entretenue, ne put faire aucune entreprise considérable en Allemagne.

Année 1646.

M. le Duc d'Orléans se rendit maître en Flandre de Courtrai, en présence de l'armée ennemie, de Berg-Saint-Vinox & de Mardik, que les Espagnols avoient repris : il avoit sous ses ordres les Maréchaux de la Meilleraie, de Grammont & de Gassion. Il revint à la Cour avant la fin de la campagne. M. le Duc d'Enguien, qui prit sa place, la finit par la prise de Furnes & de Dunkerque.

Le Prince Thomas leve le siege d'Orbitello. Piombino & Portolongone se soumirent aux Maréchaux Duplessis-Praslin & de la Meilleraie. Environ un mois après, M. d'Harcourt fut défait en Ca-

Italie & Catalogne.

Année 1646. Catalogne par M. de Leganès, & contraint de lever le siege de Lérída.

Année 1647. La suspension d'armes qui fut signée cette année entre l'Espagne & la Hollande, nous causa de grandes pertes. Les Hollandois nous abandonnerent lorsqu'ils n'eurent plus besoin de nous, & tromperent nos Ministres par de fausses apparences. Comptant sur la diversion qu'ils devoient faire dans les Pays-Bas, nous ne nous y étions pas mis assez en force pour résister à l'Archiduc Léopold, qui, sçachant les dispositions des Hollandois, attaqua Armentieres, Comines & Landrecie, dont il se rendit maître; pertes que la prise de la Kenoque & de Dixmude par M. de Rantzau, & de la Bassée par M. de Gassion, ne réparèrent pas. Lens fut repris, mais nous y perdîmes le Maréchal de Gassion, Général habile.

Catalogne. Le Duc d'Enguien, que nous appellerons désormais M. le Prince, alla échouer devant Lérída.

Année 1648. C'est l'année de la paix pour l'Empire, la Suede & la Hollande : mais en attendant qu'elle fût signée, M. de Turenne, joint aux Suédois, alla punir le Duc de Baviere d'avoir rompu la neutralité qu'il avoit promise : il pénétra dans ses Etats que les Suédois ravagerent, après que M. de Turenne, Wrangel & le Comte de Conigsmark eurent Summerhausen, 17 Mai, entièrement défait à Summerhausen les Généraux

Menander & Montécuculli, qui en défendoient l'entrée.

Année 1648.

L'Archiduc eut d'abord quelques avantages dans les Pays-bas : mais M. le Prince l'ayant atteint dans les plaines de Lens, remporta sur lui une victoire complete, qui fit reperdre au Prince Allemand la plus grande partie de ses premiers avantages.

Flandre.
Bataille de
Lens, 20
Août.

Prise de Tortose par le Maréchal de Schomberg. Le Maréchal Duplessis-Praslin ne put sauver Crémone, malgré la bataille qu'il gagna sous les murs de cette Place sur le Marquis de Caracene.

Catalogne;
Italie.

Le Cardinal Mazarin éteignit l'incendie que le Cardinal de Richelieu avoit allumé. Une chose remarquable, c'est que le dernier conçut le grand projet d'abaisser la Maison d'Autriche dans un temps où environné d'ennemis il avoit à se défendre de conspirations qui menaçoient sa fortune & sa vie, & que l'autre mit la dernière main à ce grand ouvrage dans un temps où les Grands, le Parlement & le peuple se soulevoient pour arracher de ses mains les rênes du Gouvernement. Le premier épouvanta ses ennemis par le sang qu'il fit répandre; le second déconcerta les siens par la ruse, la temporisation & la patience : ils prirent différentes routes qui les menerent tous deux au même but, l'absolu pouvoir; ils offrent l'un &

Paix de
Westphalie,
1648, 24 Sept.

Année 1648. l'autre un grand fond de réflexions à ceux qui veulent étudier les passions humaines : si l'on vouloit mettre ces deux hommes en parallèle pour la part qu'ils eurent chacun aux affaires d'Allemagne, on diroit peut-être qu'il étoit plus difficile de former le plan du Traité de Westphalie, que celui des guerres qu'il termina.

Par ce fameux Traité, l'Empereur & l'Empire reconnurent la souveraine puissance du Roi sur les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, sur les Villes de même nom, & les lieux qui en dépendent, nommément Moyenvic : ils cédèrent tous leurs droits sur Pignerol, & renoncèrent à toute juridiction & propriété sur la ville de Brisac, & sur le Landgraviat de haute & de basse Saxe.

L'Espagne & le Duc de Lorraine ne furent point compris dans ce Traité. Les factions qui troubloient la France leur firent espérer qu'en continuant la guerre ils pourroient en obtenir de plus grands avantages. Nous verrons à la paix des Pyrénées si leurs espérances furent bien remplies.

Guerre de
la Fronde.

La guerre de la Fronde n'avoit ni Chef ni objet véritable ; aussi les intérêts varierent-ils sans cesse. On passoit tantôt dans un parti, tantôt dans un autre. M. le Prince & M. de Turenne furent tour-à-tour Royalistes & Factieux. Ce fut une guerre d'humeur, d'effervescence d'esprit, de petits inté-

rêts, de galanterie même, car les femmes jouèrent
 un rôle en entraînant leurs amans dans un parti, Année 1642.
 plutôt que dans un autre. Le peuple, à la vérité,
 desiroit quelque chose de réel, la diminution des
 impôts. Le Parlement avoit aussi ses vues, la li-
 berté de quelques-uns de ses membres, & le main-
 tien de ses privileges. Mais le Parlement ni le Peuple
 ne décidèrent point la guerre : ils furent la dupe
 des Grands qui les agitoient ou les calmoient,
 selon qu'il convenoit à l'intérêt de leurs passions,
 rarement d'accord avec celui du bien public; en
 voici la preuve. Le Duc de Bouillon fut, dit-on,
 l'ame de toutes les intrigues. Quel objet se propo-
 soit-il ? De faire ratifier le contrat d'échange de
 Sedan avec les Duchés d'Albret & de Château-
 Thierry, qui avoit été dressé dès 1642. Aussi, quand
 cette ratification fut signée, revint-il bientôt à la
 Cour. C'est le seul des factieux dont l'objet fût
 déterminé. Le Coadjuteur de Paris, depuis Car-
 dinal de Retz, n'aspiroit à rien; mais son génie
 intrigant & audacieux le rendoit ennemi du re-
 pos; il brouilla pour le plaisir de brouiller : libertin
 par goût, hypocrite par système, on le voyoit le
 front encore marqué des débauches de la nuit,
 monter effrontément en chaire pour y prêcher les
 austères vertus du Christianisme. Le masque de la
 dévotion, dont il couvroit le dérèglement de ses

Année 1648.

mœurs, l'accrédita prodigieusement parmi le peuple; qu'il remua comme il voulut.

Le Duc de Beaufort, qui, par une éloquence & des manières soldatesques, obtint la faveur de la populace, n'étoit qu'un instrument dans les mains du Coadjuteur, que Retz négligea même quand il n'en eut plus besoin.

Le Duc d'Orléans, avec bien de l'esprit & une éloquence naturelle, n'avoit ni opinion ni sentimens à lui quand il falloit prendre un parti : le plus hardi le détermina toujours dans le moment; mais l'instant d'après, il retomboit dans ses incertitudes; & comme il étoit dominé par son caractère, & non dirigé par ses principes, on ne sçut jamais s'il penchoit pour le bon ou pour le mauvais parti; il nuisit à tous les deux, sans jamais avoir été utile ni à l'un ni à l'autre.

Le Prince de Conti, jouet des femmes & de son inconstance, n'eut de considération que par le grand Condé son frere, & sa qualité de Prince du Sang. Ce furent-là les principaux personnages qui jouèrent un rôle dans la Fronde. Les autres Grands s'attachèrent à l'un ou à l'autre de ceux-là, & en suivirent constamment les variations. Il n'y eut donc ni objet fixe, ni plan dans cette guerre. Les intérêts particuliers même se firent à peine sentir. Aussi le Cardinal Mazarin ne s'en émut-il guères; & quoiqu'il

quoiqu'il fût obligé de céder deux fois à l'orage, en se retirant d'abord à Cologne & puis à Bouillon, Année 1648. il ne laissa jamais échapper le timon des affaires. On demandoit qu'il fût renvoyé; il s'éloigna. Les esprits ne furent pas plus calmes dans son absence, & les affaires n'en allerent pas mieux; ce qui fit bien voir qu'il n'étoit que le prétexte & non la cause des dissensions. Il fut aisé de s'en convaincre, lorsqu'à son second retour tous les ordres des Citoyens s'empreserent à lui aller rendre hommage, pour racheter son estime & sa bienveillance, comme ils auroient pu faire à leur Souverain. Quel événement avoit préparé cette révolution dans les esprits? Aucun. Ainsi les divisions cessèrent sans cause, comme elles avoient commencé. Les choses reprirent leur cours ordinaire, c'est-à-dire, que le Cardinal continua de gouverner sous le nom de la Régente. On ne peut s'empêcher ici d'admirer la fermeté de caractère de cette Princesse, qu'aucune considération de danger pour sa personne, ni d'intérêt pour la maison dont elle étoit sortie, ne put déterminer à retirer sa confiance à un homme qui, par le dernier Traité, avoit rendu la puissance de son fils respectable en Europe, & dont l'habileté dans les affaires politiques pouvoit seule terminer glorieusement la querelle avec l'Espagne.

Année 1652.

2 Juillet.

La guerre de la Fronde fut plus bisarre & risible, que sanglante. Excepté les attaques de Blenau, d'Etampes, & le combat du Fauxbourg S. Antoine, il ne se fit aucune expédition considérable. Les Barricades ne sont remarquables que parce qu'elles furent l'ouvrage d'un Prêtre, d'un Evêque, d'un Coadjuteur de Paris; & on ne parleroit point de l'attaque du Pont de Charenton, si le Duc de Châtillon n'y eût été tué par les Troupes du Parlement. Le nom de Parlement consacroit la révolte dans l'esprit du peuple.

Cependant ces divisions intestines nous causerent des pertes. Les Espagnols en profitèrent pour reprendre plusieurs Places en Italie, en Catalogne, en Flandre. L'arrivée de M. le Prince qui s'alla jeter dans leurs bras lorsque les troubles furent apaisés, leur donna d'autant plus de joie, qu'elle avoit causé plus d'allarme en France. Mais la fortune cessa d'être fidele à ce héros, quand il porta les armes contre son pays. Il faut dire aussi qu'il commandoit ces mêmes Troupes Espagnoles dont il avoit autrefois écrasé l'élite : mais il se montra toujours grand Capitaine, & tint long-temps, par son génie, le sort des armes incertain entre M. de Turenne & lui. Le Maréchal força le Prince dans ses lignes d'Arras. Le Prince à son tour força Turenne dans celles de Valenciennes : tous deux firent

Année 1656.

26 Août.

une retraite aussi glorieuse qu'une victoire ; ils se suivirent en se prenant & reprenant mutuellement des Villes qui affoiblissoient les deux partis, mais qui ne décidoient point la querelle : elle le fut par la bataille des Dunes. M. le Prince présagea l'événement de cette journée au Duc de Glocester. « Vous allez voir, lui dit-il, après avoir » examiné la position des deux armées, comment » l'on perd une bataille ». Les Espagnols furent complètement défaits. Après la prise de Dunkerque qui se rendit le même jour, & qui fut suivie de celle d'un grand nombre d'autres Places, les Espagnols écoutèrent les propositions de paix qu'on leur faisoit depuis long-temps. Le Cardinal Mazarin & Don Louis de Haro en réglèrent les articles à l'Isle des Faisans, dite de la Conférence. Cette guerre dura vingt-cinq ans, & les Espagnols ne gagnèrent rien pour l'avoir continuée.

Année 1656.

Année 1660.

Paix des Pyrénées.

Les principaux articles de cette paix furent le mariage de l'Infante Marie-Thérèse avec Louis XIV: cette Princesse renonça à tous ses droits éventuels sur la couronne d'Espagne, pour elle & ses descendants.

Le Roussillon, & l'Artois en plus grande partie furent cédés à la France en toute souveraineté.

Le Prince de Condé rétabli dans toutes ses charges, droits, & gouvernemens.

Année 1661. Ainsi dans la Régence d'Anne d'Autriche, la France étendit sa souveraineté sur les trois Provinces d'Alsace, de Roussillon & d'Artois, sur les trois Evêchés Mets, Toul & Verdun. A la vérité le Roi en étoit en possession, mais sa suprême Seigneurie sur ces trois Villes ne fut reconnue qu'à la paix de Westphalie.

Je ne parle pas des droits que la Maison de France, acquit par le mariage de Marie-Thérèse avec le Roi, sur la Monarchie Espagnole, en cas de défaillance totale de la famille régnante. On a tant dit & écrit de choses sur ce point de notre Histoire, qu'il seroit difficile aujourd'hui de rien dire de nouveau : mais laissant à part toutes les réflexions politiques & philosophiques sur le bonheur ou le malheur de ces droits pour la France ; il est beau de les avoir apperçus cinquante ans auparavant, & d'avoir sçu donner un tel cours aux affaires, qu'elles menassent les plus acharnés ennemis de la Maison de France à les lui donner par un mariage, contre l'intérêt de leur propre famille.





*GUERRE de 1667, terminée par la Paix
d'Aix-la-Chapelle, en 1668.*

LA guerre de 1667 contre l'Espagne, à l'occa-
 sion des droits de la Reine Marie - Thérèse, épouse Année 1667.
 du Roi, sur plusieurs Provinces des Pays-Bas,
 n'offre pas de grands événemens Militaires. Le
 Roi n'ayant presque pas trouvé de résistance de
 la part de l'Espagne, qui fut surprise & n'eut point
 le temps de se préparer, marcha plutôt en Souve-
 rain qu'en Conquérant. Lille cependant parut de-
 voir faire plus de résistance que Furnes, Douai,
 Tournai, Olost, &c. M. de Turenne & M. de
 Louvois craignant que le siege de cette Place ne
 fût trop difficile & trop long, tâcherent de dé-
 tourner le Roi de le faire. Mais ce Prince voulut
 finir une si glorieuse campagne par une conquête
 dont les difficultés & la résistance des ennemis
 augmenteroient la gloire (1). Lille fut attaquée

(1) Le Comte de Croy, qui commandoit à Lille, après
 avoir fait prêter serment aux Bourgeois, fit complimenter
 le Roi, & le supplier de l'avertir de quel côté étoit son
 quartier, afin d'empêcher que l'on ne tirât dessus. S. M. le
 fit remercier de sa civilité, & lui fit dire que son quartier
 étoit dans tout le camp de son armée.

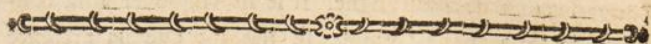
Année 1667. si vivement, qu'elle se rendit le neuvième jour de tranchée. Le Comte de Marfin & le Comte de Ligne s'avancant à la tête de 6000 hommes de Cavalerie pour y jeter du secours, ignorant qu'elle s'étoit soumise, furent attaqués par les Marquis de Créqui & de Bellefonds, qui défirent leur arrière garde & les Troupes qui étoient accourues pour la soutenir. Toutes ces conquêtes furent faites en moins de trois mois, depuis le 2 Juin jusqu'au 27 Août.

Année 1668. De si rapides succès ne suffirent point pour terminer l'Espagne à la paix, quoiqu'elle en fût pressée par les Hollandois, à qui ces premières conquêtes commencèrent à donner de l'ombrage. La Franche-Comté, dont le Roi se rendit maître en personne l'année suivante, dans le cœur de l'hiver, força la Cour de Madrid à reconnoître les droits de la Reine. La Paix fut conclue à Aix-la-Chapelle. Le Roi rendit la Franche-Comté; & les conquêtes qu'il avoit faites l'année précédente lui restèrent (1).

(1) Ce fut à l'occasion de la conquête de la Franche-Comté que M. de Louvois montra cette inimitié de jalousie qu'il avoit conçue contre M. de Turenne, que le Roi consultoit sur toutes les affaires de guerre. M. de Louvois voulut lui donner un rival dans M. le Prince, qui depuis son retour en France paroissoit oublié dans son

Gouvernement de Bourgogne. Il le fit employer à la conquête de la Franche-Comté, se flattant que la présence de ce héros diminueroit le crédit de celui qu'il n'aimoit pas. Il se trompa : le Roi se servit du Grand Condé, & ne retira point la confiance qu'il avoit donnée à M. de Turenne. Ces deux grands hommes, la merveille de leur siècle, furent toujours d'accord en fait de guerre. Ils s'étoient vus de trop près pour ne pas s'estimer réciproquement. Ils concoururent l'un & l'autre à la gloire du Souverain dont ils avoient été tour-à-tour la terreur & l'appui, & dont ils finirent par être les fideles & zélés admirateurs, parce qu'il le virent de plus près lorsqu'il les eut admis dans sa confiance. Il eut sur eux le même ascendant qu'il avoit pris sur le reste de la Nation.





GUERRE de 1672.

LE temps qui s'écoula depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle, jusqu'à la guerre de Hollande en 1672, sembla n'être qu'un moment de repos pour prendre de nouvelles forces. Cependant il se fit quelques expéditions qui entretenoient l'esprit de guerre parmi la Noblesse. Le Duc de Beaufort (1), déclaré Généralissime des Troupes du Pape, alla, suivi du Duc de Navailles, qui commandoit sous ses ordres un corps de six mille hommes, retarder de trois mois, par des exploits étonnans de valeur, la prise de Candie, que les Turcs tenoient depuis long-temps assiégée. L'année d'au paravant le Duc de Roüannes, depuis Maréchal de France sous le nom de Duc de la Feuillade, y avoit passé avec deux cens Gentilshommes, l'élite des braves de la Nation. Expédition malheureuse, dans laquelle périt le Duc de Beaufort, sans qu'on ait jamais sçu de quelle maniere. MM. de Maupertuis & de Rigauville, Mousquetaires, y firent des prodiges de valeur. Je les nomme, parce qu'ils doivent fournir un article intéressant dans cet Ouvrage.

Année 1669.

(1) C'est celui qu'on appella le Roi des Halles dans la Fronde,

Nous y perdîmes environ trois mille hommes. Le manque de vivres, & l'impossibilité de s'en procurer, força le Duc de Navailles à se rembarquer précipitamment. Année 1669.

L'expédition en Lorraine, où le Maréchal de Créqui se rendit maître d'Epinal & de Chatté, fut la punition d'un Vassal qui intriguait sourdement. Elle ne dura qu'un moment. Les fêtes galantes & militaires que le Roi donnoit à sa Cour, les voyages qu'il fit pour visiter ses nouvelles conquêtes avec un appareil de guerre, entretenoient aussi ce goût pour les armes, naturel aux François : tandis que M. de Louvois, avec un talent sublime pour sa place, né avec un génie de détails qui étonnera toujours ceux qui l'étudieront, employoit toute la sévérité de son caractère à établir une discipline exacte dans les Troupes ; se consumoit en travaux infinis pour remplir ces magasins immenses qui devoient fournir abondamment à tous les besoins d'une armée : prévoyance habile qu'aucun Ministre avant lui n'avoit portée si loin, & qui fut une des principales causes des succès de Louis XIV.

Colbert fournissoit de l'argent. En établissant des Manufactures, en protégeant les Arts, en encourageant l'Agriculture & le Commerce, en créant une Marine, il avoit ouvert mille sources & mille canaux qui faisoient entrer & circuler des richesses

immenses dans le Royaume. Mazarin ne s'étoit point trompé, en annonçant à Louis XIV qu'il régleroit l'Etat comme sa famille. Ses vues s'étendirent généralement sur toutes les parties de l'administration, qu'il perfectionna avec une sagesse infinie & un zele infatigable.

Les années qui précéderent la guerre de Hollande furent le plus beau moment de ce regne. Le Royaume étoit riche & florissant, les Arts & les Sciences étoient portés à la plus haute perfection. Les peuples dans l'abondance, heureux & soumis, adoroient leur Souverain. Une Milice bien payée & bien disciplinée, des Généraux habiles qui s'étoient déjà couverts de gloire, défendoient nos frontieres contre l'ambition & le ressentiment de nos ennemis. Rome enfin s'étoit soumise à la loi que le Monarque lui avoit imposée, avec trop de fierté peut-être, & l'Espagne avoit baissé son pavillon devant celui de la France.

Cependant ce fut ce temps-là que les Hollandois choisirent pour irriter un jeune Prince, fier, belliqueux, infiniment jaloux de sa gloire. Ils firent une ligue défensive & offensive avec l'Empereur & l'Espagne (1). Ils défendirent l'entrée des vins de

(1) Dès 1667 ils en avoient fait une en faveur de l'Espagne, avec l'Angleterre & la Suede.

France dans leur pays; & Van-Buninghen, leur Ambassadeur en France, fit frapper cette fameuse médaille (1) si choquante pour le Roi, laquelle acheva de le déterminer à tirer vengeance d'une République qui le ménageoit si peu, & le menaçoit même avec tant d'audace. Louis XIV auroit pu mettre sa gloire à couvert en exigeant une satisfaction, il aima mieux faire la guerre.

Mais avant de mettre ses armées en campagne, il prit toutes les précautions que la sagesse & la politique peuvent inspirer, pour assurer l'exécution de ses projets. Il avoit déjà séparé le Roi d'Angleterre de la ligue que les Hollandois avoient faite avec ce Prince & l'Empereur, & s'en étoit fait un allié (2). L'Empereur de son côté, choqué des manières hautes que ces Républicains prenoient avec

(1) Cette médaille représentoit Van-Buninghen, dont le nom de baptême étoit Josué : il avoit un Soleil au-dessus de sa tête, & pour devise ces mots latins : *conspectu meo fletit sol*. On sçait que Louis XIV avoit un Soleil pour emblème.

(2) Madame, sœur du Roi d'Angleterre, fut secrètement chargée de cette négociation, lors du voyage que le Roi fit dans les Pays-Bas, avec toute sa Cour, pour visiter ses conquêtes. Madame passa en Angleterre, sous le prétexte d'aller voir son frere; mais en effet pour l'engager à se séparer de la triple alliance. On a dit qu'elle avoit été assez heureuse & assez malheureuse pour réussir.

ses Ministres, & de l'orgueil que leur inspiroient les richesses immenses qu'ils avoient acquises dans le commerce des grandes Indes, promit de ne les point secourir, pourvu que les terres de l'Empire ne fussent point insultées. Plusieurs autres Princes moins considérables d'Allemagne se séparèrent également de leur alliance, & pour les mêmes raisons. Voilà les précautions prises au dehors. Celles du dedans furent, comme je l'ai dit, l'ouvrage de M. de Louvois. Il applanit toutes les difficultés qui pouvoient naître des munitions de guerre & de bouche dans la marche de trois grandes armées qui alloient pénétrer en même temps dans le pays ennemi (1).

Les Hollandois furent surpris : ils se croyoient à l'abri de l'orage, du moins pour quelque temps, parce qu'ils étoient couverts par les Pays-Bas Espagnols. Ce ne fut pas de ce côté là qu'on les attaqua.

La France avoit (2) 177000 hommes sous les armes, qui furent divisés en trois corps d'armée. Le Roi en commandoit un, ayant sous ses ordres M. de Turenne, déclaré Généralissime dès 1660.

(1) Les Maréchaux de Créquy, de Bellefonds & d'Humières se retirèrent pour ne pas servir sous M. de Turenne.

(2) Grande innovation dans notre régime qui a eu de grandes suites.

M. le Prince commandoit l'autre, & M. de Chamilli le troisieme. Ce fut ce dernier qui entra le premier en action, en prenant Maseic, qu'il fit fortifier. Le Roi, après avoir passé la Meuse à Vifet à la tête d'une armée de 40000 hommes, assiégea Orfoy, & le prit en trois jours de tranchée. Vefel ne résista pas plus long-temps à M. le Prince : Rimberg se soumit au Roi; Emeric à M. le Prince, & Réés à M. de Turenne. Ces six Places, qui étoient de ce côté-là comme les clefs de la Hollande, furent une conquête de cinq à six jours. Il ne restoit plus que Doetecum & Groll. La premiere fut prise par M. de Beauvesé; la seconde par M. de Luxembourg, Général des Troupes de l'Evêque de Munster (1). Les François se trouvent sur les bords du Rhin, qu'ils passent à la nage sous les yeux du Roi vis-à-vis Tholus, & vont attaquer une armée retranchée qui les attendoit de l'autre côté. Le Comte de Guiche, qui avoit été détaché pour sonder le gué, vint rapporter au Roi qu'il en avoit trouvé un : il s'étoit trompé; mais son bonheur le sauva. Il passa le premier à la nage avec les Cuirassiers

Année 1672.

(1) La conquête des Villes de Hollande en-deça du Rhin, se fit depuis le 15 Mai, jusqu'au 12 de Juin, que l'armée de France passa ce fleuve. Les autres Villes se soumirent depuis le 13 Juin jusqu'au 16 Septembre.

Année 1672. menés par le Comte de Revel : suivoit la Maison du Roi & grand nombre de Seigneurs & de Gentils-hommes volontaires. Les ennemis, effrayés de tant d'audace, demanderent quartier. Le Duc de Longueville, emporté par sa jeunesse & son impétuosité, s'étant approché de leurs retranchemens, tira son coup de pistolet, criant, *point de quartier pour cette canaille*. Il fut aussi-tôt percé de mille coups. M. le Prince reçut une blessure à la main. On tailla les ennemis en pieces, & l'on fit 4000 Prisonniers.

Le Prince d'Orange, qui commandoit les Hollandois, fuit devant l'armée victorieuse, lui abandonnant toutes les Villes qui sont sur l'Issel. Il falloit avant de les attaquer se rendre maître d'Arnheim & du Fort de Nimegue, où M. de Turenne trouva quarante pieces de canon. Le Fort de Kenk, Place qui avoit toujours été regardée comme imprenable, se soumit au même Général. Doesbourg, Deventer, Zurphen, Utrecht, Nimegue & seize autres Villes ou Places fortifiées, munies de Troupes, se soumirent en moins de trois semaines ; & si après s'être emparé de Naerden à trois lieues d'Amsterdam, le Marquis de Rochefort n'eût point négligé de s'assurer de Muyden, c'étoit fait de la Capitale de Hollande. J'abrege le détail de ces prises de Villes, pour dire en un mot que dans

cette campagne nos armées traversèrent trois rivières, & firent passer sous le pouvoir du Roi les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overissel, où l'on comptoit près de cinquante Villes ou Places fortifiées. Année 1672.

Les Hollandois, revenus de leur premier étonnement, & encouragés par l'approche de l'Electeur de Brandebourg, qui marchoit à leur secours avec un corps de vingt-cinq mille hommes, entreprirent d'assiéger Woerden avec une armée de quatorze mille. Le Duc de Luxembourg, à la tête de trois mille fait lever ce siege au Prince d'Orange, & se montre, dans cette périlleuse action, digne élève du Grand Condé. Le Prince d'Orange tomba sur Charleroy, défendu par une très-foible garnison, & y mit le siege. M. de Montal, qui en étoit forti, trouva le moyen d'y rentrer, & ce Prince ne voulut pas s'opiniâtrer devant une Place où s'étoit renfermé ce vaillant homme (1). Ce furent-là les principales actions de cette campagne.

L'Europe fut alarmée des succès éclatans de la France. L'Empereur, la Hollande & l'Espagne Campagne de 1673.

(1) Le Roi disoit qu'il y avoit quatre hommes que les ennemis respecteroient dans ses Places, Chamilli, Montal, Calvo & Dufay.

renouvellerent leur Traité d'alliance. Les Troupes de l'Empire ne tarderent point à se mettre en campagne. L'Espagne ne fit sa déclaration de guerre que vers la fin de cette année. Le Roi se prépara à faire face à tant d'ennemis qui alloient à la fois lui tomber sur les bras. Il rappelle les Troupes qui gardoient les conquêtes qu'il avoit faites dans les Provinces-Unies (1) & marchant à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, il alla mettre le siege devant Maëstricht, qui se rendit après treize jours de tranchée ouverte : siege mémorable par les actions de valeur qui se firent de part & d'autre. Cette conquête étoit importante, parce qu'elle ouvroit une communication entre nos Villes des Pays-Bas & la Hollande.

D'un autre côté, Strasbourg menaçoit de traiter avec l'Empereur. Le Roi va joindre M. de Turenne qui commandoit un corps de douze mille hommes sur cette frontiere. Après avoir forcé par sa présence les Strasbourgeois à demeurer neutres entre l'Empereur & lui, il revient à Versailles, laissant M. de Turenne avec son

(1) On vit alors combien étoient sages les avis de M. le Prince & de M. de Turenne, qui conseillèrent de démolir les Places à mesure qu'on s'en emparoit. Mais ce ne fut point l'avis de M. de Louvois, dont l'ambition alloit peut-être plus loin que les vues de ces Généraux.

petit corps de Troupes faire tête à l'Electeur de Brandebourg , qui commandoit une armée de vingt-cinq mille hommes ; rassurer l'Evêque de Munster , prêt de conclure son Traité avec l'Empereur ; forcer l'ennemi à repasser le Vefer ; lui enlever Unna , Camen , Ham & plusieurs autres Places qu'il possédoit en Westphalie ; & pousser si vivement cet Electeur , qu'il demanda quartier. M. de Turenne lui accorda une treve , qui , bientôt après , fut suivie de la neutralité. Mais elle ne fera pas de longue durée.

Année 1673.

Le Prince d'Orange & l'Empereur n'eurent cette année que deux foibles avantages. Le premier prit Naerden après sept jours d'attaque. Dupas fut dégradé pour l'avoir sitôt rendu sans avoir soutenu d'assaut. On lui accorda d'aller servir à Grave comme Volontaire : il y fut tué après avoir fait des prodiges de valeur. L'homme de guerre se fait plus aisément une bonne réputation , qu'il ne la rétablit quand il a eu le malheur de la perdre.

12 Sept.

12 Nov.

Bonn , Ville mal fortifiée , se rendit à l'Empereur après huit jours de tranchée , perte que le Marquis de Rochefort répara bien , en se rendant maître de Treves après quinze jours de tranchée ouverte.

15 Nov.

La France , depuis l'existence de la Monarchie , n'avoit jamais eu tant d'ennemis à combattre ; &

Année 1674.

Année 1674. jamais sa puissance n'éclata davantage. Elle soutint seule les efforts réunis de l'Europe entière.

L'Electeur de Cologne, à qui, contre le droit des Gens, on enleva le Prince Guillaume de Furstemberg, son Plénipotentiaire, par la seule raison qu'il étoit dans les intérêts de la France, fut obligé de traiter avec les Hollandois.

L'Angleterre, toujours ennemie de la France, dont les succès excitent sa jalousie & sa crainte, force son Roi d'abandonner Louis XIV pour traiter avec les Hollandois, qu'elle méprisoit & n'aimoit pas. L'Evêque de Munster, effrayé du ressentiment & des forces de l'Empereur, dont il alloit être accablé, prend le même parti, & fait son accommodement avec ce Prince. Tous les autres Princes de l'Empire suivent son exemple. L'Electeur de Brandebourg, qui avoit demandé quartier, obtenu une trêve, & promis la neutralité, se déclare de nouveau pour la Hollande; & le Palatin oubliant les services qu'il devoit à la France, s'étoit déjà engagé à livrer Germeshein, Ville importante par sa situation sur le Rhin, & par sa proximité de Philisbourg. Mais M. de Turenne ne lui donna pas le temps de la mettre entre les mains de l'Empereur: il la prit & en fit raser les fortifications. Ainsi la guerre s'alluma sur toutes les frontieres du Royaume, excepté celles d'Italie.

Le Roi mit trois armées en campagne : l'une en Allemagne sous le commandement de M. de Turenne, qui devoit empêcher le Duc de Lorraine & le Comte de Caprara de pénétrer en France; la deuxieme en Flandre, sous M. le Prince, pour arrêter le Prince d'Orange, qui avoit projeté de faire le siege de Charleroy; la troisieme, sous le commandement de M. de Schomberg, qui s'étoit si fort signalé en Portugal, pour couvrir Perpignan & le Roussillon.

Année 1674.

Tandis que les armées se rassemblent, le Roi, de son côté, fait la conquête de la Franche-Comté pour la seconde fois, & sans retour pour les Espagnols. Le Duc de Navailles s'empara en peu de jours, & en attendant l'arrivée du Roi, de Gray, de Lyon-le-Saunier, & de quelques petits Châteaux. Besançon se rendit au Roi le huitieme jour de tranchée, & sa Citadelle le septieme. Dole ne tint pas davantage, & Salins ne résista pas plus long-temps que Besançon. Elle se rendit au Duc de la Feuillade.

Franche-Comté.

10 Mai.

22 Mai.

6 Juin.

Juillet.

16 Juin.

Le grand intérêt de la guerre cette année étoit en Allemagne. Le Duc de Lorraine & le Comte de Caprara avoient formé le projet de pénétrer en France. Ils n'attendoient que l'arrivée du renfort de troupes que le Duc de Bournonville leur amenoit pour se mettre en mouvement. La situation de

Allemagne.

Année 1674. M. de Turenne étoit bien critique & bien périlleuse. Les ennemis étoient campés près de Seintzeim, & avoient les plus grands avantages sur ce Général, une armée de quinze mille hommes contre une de dix mille. Ils étoient postés sur une éminence, couverts par un ruisseau qui n'étoit point guéable, & par la petite Ville de Seintzeim, remplie de Cavalerie & d'Infanterie que l'armée soutenoit. Attaquer les ennemis dans cette position, ne paroïssoit point prudent : attendre du secours l'eût été moins encore, puisqu'on auroit donné au Duc de Bournonville le temps d'arriver, sans pouvoir l'empêcher de se joindre au Duc de Lorraine. M. de Turenne se confiant à son génie & à la valeur des Troupes, préféra le premier parti. La Ville de Seintzeim, dont cette bataille a pris le nom, fut attaquée & forcée. L'armée la traversa, gagne du terrain, se forme au-delà sur deux lignes, & les ennemis sont vaincus. Ils passent le Nekre & le Mein, abandonnent le Palatinat aux François, qui portent par-tout le fer & la flamme. Deux grandes Villes & dix-sept Villages sont réduits en cendres (1).

Seintzeim.

16 Juin.

(1) On a blâmé M. de Turenne d'avoir ordonné de si barbares exécutions. On a tort de l'inculper : il ne donna pas cet ordre de son chef : cet ordre ne fit que passer par sa bouche. D'ailleurs, le Soldat n'alla-t-il pas au-delà de

Quand M. de Bournonville eut joint le Duc de Lorraine, M. de Turenne revint en-deçà du Rhin. Mais ayant reçu du renfort, il repasse au-delà, force les Imperiaux à se retirer par-delà le Nekre & le Mein, & défait leur arriere-garde à Ladembourg. Mais bientôt il apprend que l'Electeur de Brandebourg a repris les armes; que Strasbourg ouvre ses portes; que le Duc de Lorraine s'avance vers Ensheim, & n'attend que l'arrivée de l'Electeur de Brandebourg pour entrer en Lorraine. L'armée de M. de Turenne étoit moins forte de moitié que celle des Impériaux. Cependant par une inspiration subite de son génie, il se détermine à les attaquer, jugeant qu'il seroit obligé de leur abandonner l'Alsace, s'il attendoit que l'Electeur de Brandebourg les eût joints. Le

Année 1674.

ce qu'on lui avoit commandé? & le Général est-il toujours le maître de l'arrêter dans sa fureur? Celle de nos Soldats avoit été bien excitée par la cruauté inouïe que les habitans du Palatinat avoient exercée contr'eux. Je ne sçais comment exprimer l'atrocité des habitans de ce pays-là : je crains de faire rougir la pudeur. Ils ne se contenterent pas d'assommer nos Soldats : ils séparèrent en eux l'homme de l'humanité; & mettant ces tristes restes à leur bouche, ils attacherent ces malheureux tout vivans à des arbres sur les grands chemins, pour les donner en cet état en spectacle aux passans.

1674.

Année 1674

Ennheim.
4 Octobre.

combat se donna près d'Ennheim : le Chevalier de Boufflers le commença : il dura cinq heures, & se fit durant tout ce temps-là par détachemens. Les ennemis furent vaincus & chassés : ils se retirèrent sous Strasbourg, ayant perdu sept pieces de canon, & laissant trois mille morts sur la place.

Ils sont joints par l'Electeur de Brandebourg, & leur armée est de soixante mille hommes; c'est-à-dire, quatre fois plus forte que celle de M. de Turenne, qui n'eut d'autre ressource que la ruse, pour éviter d'en être accablé. Il revient sur ses pas, & se retranche à Dithvillers, pour faire croire aux ennemis qu'il veut les y attendre; ce qui les mit en suspens. Mais dès la nuit même M. de Turenne marche en Lorraine, feignant de leur abandonner toute l'Alsace.

Le Comte de Sault lui amene un petit corps de Troupes qui renforce son armée. Il la fait reposer & rafraîchir en Lorraine.

La saison étoit trop avancée pour tenir la campagne. Les ennemis s'étoient répandus en Alsace, & y avoient pris des quartiers d'hiver. M. de Turenne forma le dessein de les y aller attaquer séparément. Il quitte la Lorraine dans le mois de Décembre, fait le tour des Vosges, & rentre en Alsace au moment où l'on s'y attendoit le moins.

Son arrivée ne fut annoncée que par la prise de Année 1674.
 plusieurs Châteaux sur la frontière de cette Province. Profitant alors du trouble & de l'épouvante dans laquelle sa présence avoient jetté les Allemands, il les poussa de quartier en quartier jusqu'au-delà de la rivière d'Ill. Ce fut là que le Duc de Bournonville l'attendit avec six mille chevaux, tandis que le reste de l'armée Impériale s'assembloit ailleurs. M. de Turenne marchoit en avant de son armée à la tête de quinze cens hommes de Cavalerie, avec lesquels, sans délibérer, il attaqua M. de Bournonville près de Mulhausen, & le battit à plates coutures. Le lendemain il enleva le Régiment de Portia, de neuf cens hommes, qui se rendit à discrétion avec tout son bagage & ses drapeaux. Les connoisseurs regardent cette campagne comme la plus glorieuse de M. de Turenne, parce qu'avec de petit moyens, il fit de grandes choses. Ses succès n'avoient rien d'éclatant; mais ils étoient solides. La campagne suivante consumera sa gloire.

Le Maréchal de Bellefonds acheva de retirer les garnisons Françoises des Villes de Hollande, & prit, chemin faisant, la ville d'Erkelens, le Fort d'Argenteau, & Novagne sur la Meuse. Ces troupes se joignirent à la grande armée de M. le Prince, dont le principal objet étoit d'empêcher que le

Campagne
de Flandres.

Prince d'Orange, avec une armée de quatre-vingt-
Année 1674. quatre mille hommes, n'entreprit le siege de Char-
leroy. Quoique le Prince de Condé n'en eût que
cinquante mille, il attaqua les ennemis quand il
les vit décamper de Seneff, & défit leur arriere-
Seneff.
11 Août. garde. Il tua beaucoup de monde, fit un grand
nombre de prisonniers, & prit tous les bagages,
n'ayant perdu que cent hommes. Cet avantage
fuffisoit pour sa gloire, & pour remplir l'objet
qu'il s'étoit proposé : mais par une débauche de
courage digne de sa jeunesse, il continua de pousser
les ennemis jusqu'à un poste très-avantageux où ils
firent ferme. Il pouvoit encore se retirer couvert
de gloire : il voulut s'en rassasier. Le combat re-
commença, & ne finit qu'à onze heures de la
nuit au clair de la lune. Le champ de bataille
fût jonché de morts. Mais à quoi servit tant de
sang répandu de part & d'autre ? A faire éclater
la bravoure prodigieuse de ce Prince, qui eut trois
chevaux tués sous lui, & celle du Duc d'Enguien
son fils. Les deux armées s'attribuerent la victoire,
& firent chanter le *Te Deum*, quoiqu'il n'y eût
pas trop de quoi chanter de part & d'autre, dit le
Comte de Chavagnac. Le Prince d'Orange, par bra-
vade, alla mettre le siege devant Oudenarde, qu'il
leva bientôt aux approches de l'armée Françoisé.

Le Marquis de Chamilli défendit Grave durant

quatre-vingt-treize jours, quoiqu'elle fût écrasée par les bombes. Il ne se rendit qu'après avoir reçu l'ordre exprès de capituler. Ce siège coûta huit mille hommes aux Hollandois. Ils prirent encore Huy, qui dédommagea peu les Alliés de la perte de la Franche-Comté, & de celle que M. de Turenne leur fit essuyer en Allemagne.

Année 1674.
26 Octobre.

Il est vrai qu'ils eurent quelques avantages en Roussillon, où M. le Bret se laissa surprendre, & perdit quinze cens hommes. Mais l'arrivée du Comte de Schomberg arrêta leurs progrès, quoique son armée d'environ dix mille hommes ne fût composée que de Milices & de nouvelles recrues. Le sieur de Bruelh, qui avoit eu ordre d'aller se jeter dans le Fort des Bains, y établit un si bon ordre, fit des sorties si heureuses, montra tant de fermeté & de constance, qu'il donna le temps à un petit secours d'arriver, lequel déterminâ les Espagnols à lever le siège.

Campagne
de Roussillon.

Siege du
Fort des
Bains.

Nous avons laissé M. de Turenne en Alsace, battant les ennemis à Mulhausen, & enlevant le Régiment de Portia. Il finit l'année dernière par ces deux expéditions, mais non pas la campagne qui continua jusqu'à la fin de Janvier. Tandis qu'il détruisoit le corps que commandoit le Duc de Bournonville, le gros de l'armée des Alliés s'assembloit à Colmar. Elle s'étendoit jusqu'à Turkein,

Année 1675.

qui étoit défendu par trois cens Dragons. M. de Turenne y marcha, attaqua cette Ville & l'em-
Année 1675. porta, fit passer la riviere à son armée, & se
Bataille de Turkein, 5 trouva par cette manœuvre sur le flanc des enne-
Janvier. mis. Il battit leur Infanterie qui vint à la rencontre
des François au sortir d'un vallon. Cette dernière
action, qui fut suivie de la prise de quelques Places
au-delà du Rhin, acheva de netoyer l'Alsace & de
détruire l'armée Impériale, composée de soixante
mille hommes quand elle entra dans cette Pro-
vince, & de vingt mille seulement quand elle en
fut chassée.

A l'ouverture de la campagne, l'Empereur Fer-
dinand opposa le plus habile de ses Généraux,
le célèbre Montécuculli, à M. de Turenne, & lui
donna des forces supérieures à celles de la France.
Ce fut un beau spectacle de voir deux des plus
grands Capitaines de l'Europe déployer l'un contre
l'autre toutes les ressources de leur génie pour se
surprendre, se dérober des marches, s'emparer
de postes avantageux, enfin se procurer tous les
avantages qui devoient assurer la victoire. M. de
Turenne eut sur Montécuculli la gloire de cette
fameuse campagne, puisqu'il remplit son objet,
qui étoit de maintenir la neutralité de Strasbourg,
& d'empêcher les Allemands de rentrer en Al-
sace. M. de Turenne avoit mandé au Roi qu'il

tenoit les ennemis où il les vouloit. Montécuculli, qui voyoit le danger de sa position, faisoit ^{Année 1675.} passer ses bagages dans les montagnes ; il les fit revenir en apprenant la mort de M. de Turenne.

Dans la consternation où la mort de ce grand ^{27 Juillet.} homme avoit jetté l'armée, on regarda comme une victoire la retraite honorable que fit le Comte de Lorges, après avoir disputé l'honneur du commandement au Marquis de Vaubrun. Montécuculli ^{Combat d'Altenheim, premier Août.} l'atteignit à Altenheim, & le combattit. L'avantage fut égal des deux côtés, & le combat sanglant. Nos Soldats vouloient venger leur Général & leur ami.

M. le Prince alla prendre le commandement de l'armée. Ce fut alors qu'il dit cette belle parole qui marque si bien la noblesse de son caractère. *Que ne puis-je converser un quart-d'heure avec l'ombre de M. de Turenne !* Les ames vraiment grandes ne se jaloufent pas. A son approche, Montécuculli ^{22 Août.} leve le siege de Haguenau, & repasse bientôt le Rhin. Ce fut le dernier exploit de M. le Prince. la goutte dont il étoit dévoré ne lui permettoit plus les fatigues de la guerre.

Le Maréchal de Créqui, à la tête d'un corps ^{Bataille de Constarbrick, 11 Août.} d'armée, s'avançant pour secourir Treves, assiégée par le Duc de Lunebourg, fut complètement

Année 1675.

battu par ce Général. Son mépris pour les ennemis causa sa perte. Il ne crut pas qu'ils osassent l'attaquer, vu la bonté de son poste; & quand on vint lui dire qu'ils s'étoient emparés du Pont de Confarbrick, & que leur Cavalerie passoit la Saare à droite & à gauche du Pont : *Tant mieux*, dit-il, *plus il en passera & plus nous en prendrons.* Son armée, déjà plus foible que celle du Duc de Lunebourg, avoit encore été diminuée de trois mille hommes qu'on en avoit retirés pour envoyer en Bretagne. A cette extrême confiance se joignit un accident imprévu qui acheva de tout perdre. M. de Vignori, Gouverneur de Treves, avoit reçu ordre d'attaquer les ennemis avec toute sa garnison qui étoit de cinq mille hommes, lorsqu'une partie de leur armée auroit passé la Saare. Comme il parloit pour exécuter cet ordre, son cheval s'abattit sur le pont-levis, tomba dans le fossé, & M. de Vignori fut tué. Personne ne sçachant son dessein, les Troupes rentrèrent dans la Ville. Le Maréchal fit avancer son armée dans la plaine. La Cavalerie qu'il commandoit renversa d'abord l'aîle gauche des ennemis. Mais M. de la Mark ayant été repoussé avec perte, notre Infanterie fut prise en flanc & mise en déroute. M. de Créqui voulut la rallier à la faveur de quelques escadrons qu'il avoit placés derrière le village. Il ne put jamais en venir

à bout, parce que les fuyards avoient répandu l'épouvante parmi le reste de la Cavalerie. Il se jeta dans Treves lui quatrieme. Le camp fut pillé; l'armée perdit ses bagages. M. de Créqui craignoit si peu d'être attaqué, que les ennemis trouverent les marmites au feu, & qu'une partie de sa Cavalerie étoit au fourage. Il voulut réparer ce désastre en faisant une défense de désespéré dans Treves. Sa valeur & sa capacité ne firent que retarder de quelques jours la perte de cette Place. Le découragement s'étoit mis dans la garnison. Officiers & Soldats se révolterent. Le nommé Boisjordan engagea la garnison à capituler à l'insçu du Maréchal, qui refusa constamment de signer cette infâme capitulation, & se retrancha dans une Eglise, où il fut pris, étonnant les ennemis par son audace. Boisjordan eut la tête tranchée à Mets, après avoir fait amende honorable la torche à la main. L'Histoire avoit déjà consacré ce nom à l'infamie : sous Charles IX, un nommé Boisjordan avoit livré la ville du Mans.

Année 1675.

Prise de
Treves par le
Duc de Lu-
nebourg.

Le Comte de Schomberg, en Catalogne, ne trouva pas une grande résistance dans la prise de Figuières, de Baschara & de quelques petits Châteaux. Bellegarde se rendit après le cinquieme jour d'attaque. M. de Schomberg resta maître de la campagne.

Catalogne,
7 Juillet.

On commence à se fatiguer de la guerre. La
 Année 1676. paix se négocie à Nimègue, & cependant les
 Campagne de Flandres. expéditions continuent avec vivacité. Le Roi part
 de Saint-Germain-en-Laie le 16 Avril, arrive de-
 vant Condé le 21, & se rend maître de cette Place
 Prise de Condé, le 26 le 26. Le Maréchal de Luxembourg la tenoit in-
 Avril. vestie en attendant l'arrivée du Roi. Huit jours
 après Monsieur, Frere unique du Roi, met le
 siege devant Bouchain : M. de Créquy comman-
 doit sous ce Prince. Le Prince d'Orange s'avance
 avec une armée de cinquante mille hommes pour
 secourir cette Place, & refuse le combat que
 Louis XIV lui offre. La Ville se rendit le huitieme
 Prise de Bouchain, jour de tranchée ouverte.
 12 Mai.

Le Stathouder tourne tout-à-coup vers Maëf-
 tricht, & l'attaque vigoureusement : mais M. de
 Calvo le défendoit. Rassuré par la bravoure de cet
 Officier, le Roi ne se hâte pas d'aller à son se-
 cours; fait le siege d'Aire, s'en empare, & détache
 ensuite le Maréchal de Schomberg pour faire lever
 celui de Maëstricht. Le Prince d'Orange ne l'atten-
 dit pas, & se retira le cinquantieme jour de
 tranchée ouverte, après avoir vu périr une partie
 de son armée dans cette entreprise; &, pour
 comble de désastre, le Comte de Montal en-
 leva sur la Meuse les bâtimens de transport que
 le Prince avoit chargés de son artillerie, de

Levée du
 siege de Maëf-
 tricht, 27
 Août.

ses bagages , & de tous les débris du siege.

Le Maréchal de Luxembourg eut en Allemagne Année 1676.
le jeune Duc de Lorraine en tête. Il le battit à Campagne d'Allemagne, 17 Sept.
Kokesberg ; & cependant il ne put empêcher que
Philisbourg , vaillamment défendu par Dufay, ne
se rendît après soixante-dix jours de tranchée ou-
verte. Mais par sa bonne contenance & la justesse
de ses mesures , il arrêta le Duc de Lorraine sur
les bords du Rhin , & couvrit par ce moyen la
Lorraine & la Franche-Comté, sur lesquels ce Prince
avoit des projets. Il finit la campagne par forcer
Montbeillard à recevoir garnison François.

Le Maréchal de Navailles, qui remplaça M. de Campagne de Catalogne.
Schomberg dans le commandement de l'armée de
Catalogne, ne fit aucune entreprise dans ce pays-
là. Les Espagnols se tinrent renfermés dans les
garnisons , parce qu'ils étoient affoiblis par les dé-
rachemens qu'ils avoient faits. Des nuées de Mi-
quelets voltigeoient sur les aîles de notre armée,
dont ils inquiéteroient la marche. M. de Navailles
commanda les Dragons pour leur donner la chasse ;
ils s'éloignerent , & notre armée se contenta de
subsister dans le pays ennemi.

La défection du Roi d'Angleterre , que son Par-
lement força de retirer ses Troupes de nos armées, Année 1677.
& de se déclarer contre la France, redonna du Campagne de Flandres.
courage aux Alliés. Ils continuoient bien les con-

Année 1677. férénces de Nimégue; mais plutôt pour tromper le Roi de la Grande-Bretagne par l'espérance d'une paix prochaine, que dans un vrai desir de faire cesser les calamités de la guerre. Le Prince d'Orange pensa que la France, ayant un allié de moins & un ennemi de plus, ne pourroit pas résister aux efforts réunis de tant de Puissances armées contr'elle.

Louis XIV, tranquille au milieu de ses Courtisans, jouissoit de sa gloire, s'occupoit à donner des fêtes galantes dont la splendeur & les plaisirs embellissoient sa Cour, & paroissoit se livrer tout entier à ces divertissemens; comme si les conférences de Nimégue lui ôtoient toute pensée de guerre. Mais il ne se laissoit pas tellement étourdir par les plaisirs, qu'il ne portât un œil attentif sur les préparatifs qui se faisoient contre lui, & qu'il ne tâchât de pénétrer le dessein des ennemis pour les prévenir & les surprendre. Le génie de Louvois ne s'endormoit pas, & devinoit la politique & les projets du Prince d'Orange.

Quand il fut décidé que tous les efforts de la guerre se feroient cette année en Allemagne, Louis XIV, pour n'avoir pas de diversion à craindre du côté de la Flandre, résolut de faire trois grandes entreprises dans la rigueur de la saison, avant qu'on songeât à mettre les armées en campagne. Il fait investir Valenciennes par le Maréchal

Maréchal de Luxembourg; & s'arrachant lui-même aux divertissemens de sa Cour, il va le joindre; & le 17 Mars, septieme jour de tranchée ouverte, Valenciennes capitule. Les Mousquetaires firent d'incroyables actions de valeur. Ayant chassé les ennemis de l'ouvrage couronné, ils les poursuivirent sans leur donner le temps de se reconnoître, les poussèrent d'ouvrage en ouvrage; & trouvant un chemin qui conduisoit jusques sur le rempart, ils le suivirent, descendirent un escalier qui étoit dans le pâtre, dont ils enfoncerent la porte, qui les conduisit dans la Ville. Les assiégés battirent la chamade, & obtinrent qu'elle ne seroit point livrée au pillage. L'Europe fut étonnée qu'une Place si forte par sa situation & ses ouvrages eût été prise en sept à huit jours de tranchée ouverte.

Année 1677.

Prise de Valenciennes.

Cambrai ne résista pas plus long-temps. Sa Citadelle fit une plus longue défense, parce qu'elle fut assiégée avec moins de forces, le Roi ayant été obligé d'envoyer un détachement de son armée à Monsieur, qui faisoit le siege de Saint-Omer, & qui avoit à craindre d'être attaqué par le Prince d'Orange, accouru au secours de cette Place. Les deux armées en vinrent en effet aux mains. Celle des Alliés fut battue à plates coutures. Malgré cette défaite, le Prince de Morbec, qui commandoit à Saint-Omer, continua de se défendre, &

Prise de Cambrai.
5 Avril.Bataille de Cassel.
11 Avril.Prise de Saint-Omer.
20 Avril.

ne capitula que neuf jours après. Le Roi, après
 Année 1677. le succès de ces trois grands sieges, revint à Ver-
 failles, laissant le commandement de l'armée au
 Maréchal de Luxembourg, qui la mit en quar-
 tiers de rafraîchissemens. Il l'eut bientôt rassemblée

Levée du
 siege de Char-
 leroy.

14 Août.

Prise de
 S. Guillaïn.

11 Décembre.

Campagne
 d'Allemagne.

pour faire lever le siege de Charleroy au Prince d'O-
 range, qui échoua pour la seconde fois devant cette
 Place, toujours défendue par le brave Montal.

La campagne finit en Flandre par la prise de
 Saint-Guillaïn, qui se rendit à M. d'Humieres.

Le Maréchal de Créquï commandoit l'armée
 d'Allemagne. Ce Général se trouva dans les mêmes
 circonstances où s'étoit vu M. de Turenne. Avec
 une armée moins forte que celle des ennemis, il
 falloit les empêcher de s'établir en Alsace & de
 pénétrer en Lorraine : il se conduisit comme ce
 grand homme, & eut les mêmes succès. M. le
 Prince, après la déroute de Confarbrik, avoit
 dit qu'il ne manquoit que cette défaite à M. de
 Créquï pour être un des plus grands Capitaines de
 l'Europe. M. le Prince ne se trompa point. Les
 campagnes de 1677 & de 1678 placerent M. de
 Créquï au rang des plus grands Généraux.

Le jeune Duc de Lorraine, qui lui étoit opposé,
 fit une grande faute en divisant son armée : mais
 l'envie extrême qu'il avoit de reconquérir ses Etats,
 l'aveugla. Il laissa le Duc de Saxe Eisenak en Alsace

avec les troupes des Cercles , & marcha vers le Duché de Lorraine. M. de Créqui fit de même. Année 1677.
 Il donna un corps de troupes à M. de Monclar pour observer le Duc de Saxe , & suivit le Prince Charles , toujours en le cotoyant , interrompant sa marche par de fréquentes escarmouches , lui coupant les vivres , le canonant de temps en temps à la faveur de certains postes avantageux où il ne pouvoit être attaqué.

La marche du Prince Charles fut suspendue par un ordre de l'Empereur , qui lui enjoignoit de mener sans délai son armée devant Charleroy , dont le Prince d'Orange faisoit le siege. Le Maréchal de Créqui ne le perdit point de vue dans cette contremarche , harcela son armée par de petites attaques , enleva ses convois & plusieurs de ses équipages , le fatigua continuellement , & finit par charger son arriere-garde. Ce Prince arrive sur le bord de la Meuse qu'il veut passer. Mais le Maréchal , dont l'armée avoit été renforcée par une partie de la Maison du Roi , le pressa si vivement , qu'il n'osa tenter ce passage. Il reprit le chemin de l'Alsace , son armée étant réduite à l'extrémité.

Cependant M. de Monclar n'avoit fait que tenir le Duc de Saxe en échec , & l'empêcher de faire aucune entreprise. Mais M. de Créqui rentrant en

Alface, le Duc se trouva si pressé, qu'il demanda
 Année 1677. au Maréchal un passeport pour ses Troupes. L'ap-
 proche du Duc de Lorraine, & les prieres des
 Magistrats de Strasbourg déterminerent M. de
 Créqui à le lui accorder. Il seroit difficile de rien
 imaginer de plus humiliant pour une armée que
 ce passeport (1).

Le Duc de Lorraine arriva trop tard au secours
 de l'armée des Cercles. Il tenta vainement tous les
 moyens d'engager M. de Créqui à une bataille. Il ne
 put le forcer qu'à un combat qui se passa en simples
 escarmouches, mais qui fut rude & sanglant, &
 dont l'avantage nous resta. Il commença par une
 garde avancée que le Duc de Lorraine voulut faire
 enlever par quarante chevaux. La garde se défendit.
 On envoya du secours de part & d'autre; & lorsque
 la nuit arriva, les deux armées se trouverent suc-
 cessivement rangées en bataille. M. de Créqui fit
 mine de se préparer à livrer bataille le lendemain;
 mais comme il avoit un autre dessein, il dé-

Combat de
 Kokefberg.
 8 Octobre.

(1) « Sur les instances qui nous ont été faites de la
 » part de MM. de la République de Strasbourg en faveur
 » des Troupes des Cercles qui se sont jettées dans une des
 » Isles de ladite Ville, aux fins de les laisser retirer en
 » sûreté à Raftat : nous inclinant à leur priere, & voulant
 » les traiter favorablement, avons envoyé un de nos
 » Gardes, &c.

campa pour aller mettre le siege devant Fribourg, qu'il prit le huitieme jour de tranchée.

Année 1677.

Prise de Fribourg.

25 Oâtobre.

Campagne de Catalogne.

La France eut cette année des succès de toutes parts, quoique ses forces fussent bien inférieures à celles des ennemis. La retraite du Lampourdan & la bataille d'Espouilles couvrirent de gloire le Maréchal de Navailles. Il fut attaqué avec une armée de moitié plus forte que la sienne, commandée par le Comte de Montereil. Il se retira, faisant de temps en temps des volte-faces, & repoussant toujours les ennemis avec avantage. Arrivé à Espouilles, il s'arrêta; & voyant le désordre avec lequel les ennemis marchaient, il les attaqua, les défit, leur tua cinq mille hommes, & fit prendre la fuite au reste.

Bataille d'Espouilles.

4 Juin.

Cette année fut celle de la paix: cependant il se fit deux grandes expéditions. Le Roi prit Gand. Le secret de cette entreprise pour en assurer l'exécution, les mesures pour tromper l'ennemi, la marche prescrite aux troupes pour arriver par divers chemins dans un même lieu, à la même heure, la rapidité du succès, enfin le plan général de cette grande entreprise est, dit-on, le chef-d'œuvre du ministère de Louvois. Gand se rendit le sixieme jour d'attaque.

Année 1678.

Campagne de Flandre.

Prise de Gand.

9 Mars.

Ypres se rendit également au Roi le septieme jour de tranchée ouverte.

Prise d'Ypres.

25 Mars.

Année 1678.
 Paix de Leuve.
 4 Mai.
 Paix de Nimegue.
 10 Août.

M. de la Breteche surprit la Ville & le Château de Leuve. C'est une des actions les plus singulieres qu'on lise dans aucune Histoire. Paix de Nimegue entre la France & la Hollande, dont le Roi dicta les conditions.

Bataille de Saint-Denis, près Mons, quatre jours après que la paix fut signée, où le Prince d'Orange perdit quatre mille hommes, sans compter les blessés, quoique M. de Luxembourg eût été surpris. Cette bataille fait faire bien des réflexions. Le Prince d'Orange avoit reçu la nouvelle que la Paix avoit été signée, il en étoit mécontent, & se flattoit de la faire rompre, s'il venoit à bout de détruire l'armée Françoisse. Plein de cette idée, il attaqua M. de Luxembourg à la tête de cinquante mille hommes, jugeant que ce Général ayant aussi reçu la nouvelle de la Paix, ne feroit pas sur ses gardes. Il fut accablé par cet ascendant que M. de Luxembourg eut toujours sur lui.

Allemagne. Il falloit que M. de Créqui passât le Rhin, déconcertât toutes les mesures du Duc de Lorraine, dont le dessein étoit de pénétrer dans ses Etats, battît les Allemands à Rhinsfeld, bombardât cette Place, s'emparât du Fort de Kiell, & le démolît, se rendît maître du Pont de Strasbourg, & le brûlât à la vue du Duc de Lorraine, prît enfin Liétemberg pour forcer l'Empereur & ses Alliés à

la Paix. Ils se soumirent aux conditions que le Roi leur imposa.

Année 1678.

Le Maréchal de Navailles finit la guerre en Catalogne, par la prise de Puy-Cerda; après trente jours d'attaque. La fin de cette guerre remplit les espérances qu'on avoit dû concevoir quand elle commença. Elle nous mit en possession de la Franche-Comté, de Valenciennes, de Cambrai, d'Ypres, d'Arras, de Saint-Omer, de quelques autres Places moins considérables, & de leurs dépendances.

Cette Paix ne procura qu'un calme extérieur : les esprits furent plus animés que jamais. Le génie intrigant & ambitieux du Prince d'Orange, excité par une haine implacable contre la France, fomentoit le ressentiment de l'Espagne humiliée par tant de défaites & tant de pertes; nourrissoit cet esprit de rivalité qui a si long-temps agité les Maisons de France & d'Autriche, mais qui, dans celle-ci, ne pouvoit être alors qu'un triste souvenir de son ancienne puissance; & par une politique adroite, effrayoit nos voisins d'Italie & d'Allemagne par les idées ambitieuses qu'il prêtoit à la France.

Il est vrai que Louis XIV ne ménagea point assez les esprits jaloux ou prévenus contre lui : il les choqua avec trop de hauteur, & s'en fit craindre par ces apprêts de guerre qui l'environnoient. Loin de licencier ses troupes, il forma des camps dans

plusieurs Provinces du Royaume, pour tenir, disoit-il, ses Soldats en haleine. Il établit des chambres de réunion à Metz & à Colmar, dont ses Ministres dirigeoient les opérations, avec plus d'égard au pouvoir qu'à la justice. Ses droits sur Aloft contre l'Espagne furent réclamés avec trop de fierté, & ne méritoient point une guerre qui, à la vérité, ne fut que de quelques instans, mais assez longue pour qu'il y eût beaucoup de sang répandu. Strasbourg réuni à la Couronne par la capitulation de ses Bourgeois; Casal mis dans les mains de M. de Catinat par le Duc de Mantoue, entretenoient les préventions que le Stathouder semoit en Europe contre la France. L'ordre donné de faire baisser par-tout le pavillon aux Espagnols; le bombardement de Gênes, exécuté avec un acharnement qui annonçoit le châtiment d'une haute trahison, plutôt que la punition faite à quelques Négocians, pour avoir vendu des munitions de guerre aux Barbaresques; l'humiliation où il réduisit cette République, qu'il n'étoit point glorieux d'abattre, parce qu'elle n'étoit point à craindre: toutes ces choses acheverent d'indisposer les esprits & de les préparer aux ambitieuses insinuations du Prince d'Orange.

La France venoit de faire une perte irréparable
Année 1683. dans la mort du grand Colbert. Le bonheur des
peuples & la prospérité de ce regne furent son

ouvrage. Il ouvrit des sources de richesses qui se tarirent quand il n'en dirigea plus le cours. La machine qu'il avoit montée roula quelque temps d'elle-même ; mais quand il fut besoin qu'on y portât la main , elle cessa d'aller. Louis XIV va se trouver dans des circonstances où jamais un pareil Ministre ne lui eût été plus nécessaire.

Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le détail de toutes les intrigues du Prince d'Orange pour engager les anciens ennemis de la France à reprendre les armes contr'elle. Je me contenterai de dire que la fameuse Ligue d'Ausbourg formée en 1686 entre le Stharouder , les Ministres de l'Empereur & du Prince de Neubourg, fut signée l'année suivante à Venise par le Duc de Savoie, le Duc de Baviere & plusieurs autres Princes d'Allemagne, qui, sous le prétexte des plaisirs du Carnaval, s'étoient rendus en cette Ville. Les Anglois devinrent dans la suite les grands appuis de cette Ligue.



*GUERRE dite de la Ligue d'Ausbourg,
terminée par la Paix de Riswick
en 1697.*

Année 1688.
Campagne
d'Allemagne.

LOUIS XIV se préparoit à résister à tant d'ennemis qui alloient à la fois lui tomber sur les bras. Pour n'en être point surpris, & sçachant qu'ils porteroient toutes leurs forces du côté du Rhin, il résolut de s'emparer de Philisbourg, qui lui donneroit l'entrée en Allemagne. Monseigneur fut chargé de cette expédition. *Mon fils*, lui dit le Roi en l'embrassant, *allez montrer à mes ennemis que quand je ne serai plus, ils me retrouveront en vous.* Pour faciliter cette conquête, les Troupes françoises commencerent par se saisir d'Heidelberg, de Mayence, & par se fortifier dans Ebernebourg. Philisbourg se rendit en dix-neuf jours de tranchée: M. de Vauban conduisoit le siege. Mannheim & Frakendel se soumirent au même Prince. Le Marquis de Boufflers enleva Keiserlauter. On se saisit aussi de Neustar, de Spire & de Treves; & la campagne finit de ce côté-là.

Prise de
Philisbourg.
29 Octobre.

Flandre.

Le Prince d'Orange, occupé de l'invasion de l'Angleterre, & du détronement de son beau-pere, n'avoit fait aucun préparatif pour sou-

tenir la guerre en Flandre. Toutes nos expéditions dans ce pays-là se réduisirent à prendre Huy, qui se soumit au Maréchal d'Humieres (1). Année 1688.

Ce fut en Allemagne que la Ligue d'Ausbourg fit d'abord ses plus grands efforts. Les Alliés s'emparèrent de Keiservert; perte qui fut bientôt réparée par la prise de Kochem, que le Marquis de Boufflers enleva d'assaut. Treize cens Allemands y furent tués sur la place; le reste de la garnison fut fait prisonnier de guerre. Les Alliés avoient assemblé une armée de cent mille hommes dans le Palatinat, & ne sçavoient qu'en faire. Ils voulurent mettre le siege devant Strasbourg; mais n'ayant pas osé tenter cette entreprise, ils divisèrent leur armée en deux corps, dont l'un fut donné au Duc de Lorraine pour assiéger Mayence, & l'autre à l'Electeur de Brandebourg pour s'emparer de Bonn. Mayence se rendit faute de mousquets & de poudre, après plus de trois mois d'attaque. Le Marquis d'Huxelles, qui avoit fait une si belle défense, fut laissé maître de la capi- Année 1689.
Campagne
d'Allemagne.
Prise de
Kochem,
26 Août.
Prise de
Mayence par
les Alliés.
7 Sept.

(1) Les Politiques disent qu'au lieu de porter ses forces en Allemagne, Louis XIV auroit mieux fait d'enyahir la Hollande, qui étoit sans défense. Il eût fait une heureuse diversion pour le Roi d'Angleterre, & eût jetté le Prince d'Orange dans un terrible embarras: mais M. de Louvois ne fut point de cet avis.

tulation. Les ennemis perdirent cinq mille hommes
 à la seule attaque du chemin couvert. Le Baron
 d'Asfeld se défendit également dans Bonn pendant
 plus de trois mois, & ne capitula qu'après avoir
 soutenu un assaut où il fut blessé à mort. Nos Troupes
 avoient enlevé ces deux Villes en moins de dix
 jours.

Campagne
 de Catalogne.

Le Duc de Noailles se rendit maître de la ville
 de Campredon en cinq jours d'attaque, & nos
 troupes s'étendirent dans toute la vallée de Ribes.
 Il menaça Alferés qui commandoit dans la Tour
 de la Roque, située sur la pointe d'un roc, où
 l'on ne peut monter que par une échelle, & qui
 ne peut être prise que par famine; le Duc de
 Noailles, dis-je, menaça cet Alferés, sur le refus
 qu'il fit de se rendre, qu'il lui feroit mauvaise
 capitulation, & qu'il enverroit toute sa garnison
 aux Galeres s'il faisoit tirer un seul coup. Alferés
 eut peur, & ne tira plus.

Année 1690.

La guerre commençoit à s'échauffer. La France
 mit trois armées en campagne : l'une en Alle-
 magne, sous le commandement de Monseigneur,
 pour empêcher que les Alliés ne fissent aucune
 entreprise de ce côté-là; ils se tinrent comme
 nous sur la défensive : l'autre en Flandre sous le
 Maréchal de Luxembourg, pour faire tête au
 Prince de Valdeck : la troisième en Italie sous

M. de Catinat, qui eut ordre d'entrer en Savoie, & de pénétrer dans le Piémont. Il ne se fit rien de considérable du côté des Pyrénées.

Année 1690.

M. de Luxembourg ayant découvert le projet du Comte de Valdeck d'attaquer Philippeville ou Dinan, lorsque les troupes de Brandebourg l'auroient joint, se mit de bonne heure en campagne pour empêcher cette jonction. Il passa la Sambre, & fit attaquer près de Fleurus un corps de quinze cents chevaux, soutenus par cinq autres Régimens de Cavalerie, commandés par le Comte de Berlo. M. le Duc du Maine, à la tête de la Gendarmerie & de seize escadrons de Cavalerie, se chargea de cette expédition. Les ennemis avoient mis un défilé devant eux. M. le Duc du Maine le passa avec une grande intrépidité, fondit sur cette Cavalerie ennemie, la rompit, la poursuivit jusqu'au bas d'une hauteur au-delà de laquelle l'armée des Alliés étoit en bataille. Ce fut comme le prélude de la grande bataille de Fleurus, qui se donna le lendemain.

Campagne de Flandre.

Un mouvement habile & hardi que M. de Luxembourg fit faire à son armée, nous procura le succès de cette célèbre journée. Ne voulant pas attaquer les ennemis par leur front, qui étoit couvert de deux ruisseaux très-difficiles à passer, il donna ordre de repasser la Sambre : mais il donna secrète-

Bataille de Fleurus.
1 Juillet.

ment un contre-ordre, excepté aux bagages. Pour
 Année 1690. attirer l'attention de M. de Valdeck, il fit mettre
 en bataille ses troupes de la seconde ligne, faisant
 face à celle des ennemis, tandis qu'avec celles de
 la première ligne sur deux colonnes, l'artillerie au
 centre, il prit un grand détour qui le conduisit
 sur le flanc des ennemis, qui ne s'aperçurent de
 cette manœuvre que lorsqu'il ne fut plus temps
 d'y remédier. Ils perdirent l'avantage de leur situa-
 tion, parce qu'ils furent obligés de changer l'or-
 donnance de leur armée. Les ennemis perdirent six
 mille hommes sur le champ de bataille, & huit
 mille prisonniers. Nous prîmes plus de deux cens,
 tant étendards que drapeaux, & nous demeurâmes
 maîtres de la campagne. C'est la plus belle action
 de M. de Luxembourg,

Campagne
 d'Italie.

Combat de
 Staffarde.
 18 Août.

M. de Catinat n'eut pas de moindres succès en
 Italie. Après avoir forcé Cahours & son Château,
 où périrent douze cens hommes des ennemis, il
 attaqua le Duc de Savoie près de Staffarde, &
 le défit après un sanglant combat. Quatre mille
 hommes demeurèrent sur la place. Canons, dra-
 peaux, équipages, tout fut pris. Nous ne perdîmes
 que trois cens hommes, & nous n'eûmes pas plus
 de sept cens blessés dans cette bataille (1). Les

(1) M. de Catinat avoit reçu ordre de chercher à livrer
 bataille au Duc de Savoie. L'armée de ce Prince n'étoit

faites de cette journée furent la prise de Saluces & de plusieurs Villes en Piémont, telles que Suze & le Fort Jellasse. Ainsi M. de Catinat remplit bien parfaitement la commission qui lui avoit été donnée.

Année 1690.

M. de S. Ruth, qui commandoit un petit corps dans la Savoie, la soumit entièrement au Roi, excepté Montmelian. Le Marquis de Sales & le Comte de Bernex, qui s'étoient retranchés, l'un sur un roc, l'autre dans un défilé, furent défaits; le premier par M. de Vins, le second par M. de Lée.

Conquête de la Savoie.

On vient de voir à quels succès menerent l'année précédente les grands efforts de la Ligue d'Ausbourg : à la perte de trois sanglantes batailles; car les Alliés en perdirent une bien complete sur mer dont je ne parle point ici. La campagne où nous allons entrer va leur coûter trois des plus fortes Places de l'Europe, & plusieurs autres de moindre importance.

Année 1691.

Mons tomba d'abord sous la puissance du Roi le seizieme jour de tranchée. Nos troupes, & particulièrement les Mousquetaires & les Gardes Françoises y firent des actions de valeur étonnantes.

Campagne des Pays-Bas, Mons.

point attaquable dans le poste de Ville-Franche qu'elle occupoit. M. de Catinat hasarda de lui prêter le flanc pour l'engager à faire quelque mouvement. Cette manœuvre lui réussit.

Année 1691. Le Roi fit ce siege en personne : il étoit accompagné des Princes du Sang & des principaux Seigneurs de sa Cour. Jamais siege n'a été poussé plus vigoureusement. On y vit un singulier spectacle. Sur les onze heures du matin, l'artillerie se tut tout à coup ; & au fracas épouvantable des bombes succéda un concert de hautbois que les Officiers du Régiment du Roi donnerent aux Dames de la Ville. Les Musiciens s'étoient placés sur un ouvrage encore tout fumant de carnage, dont nos Troupes venoient de s'emparer. Les Dames de la Ville accoururent sur le rempart pour l'écouter, & ne s'en retournerent qu'après qu'il eut cessé. Mélange de galanterie & de fureur guerrière qui peint bien les François.

Hall.
29 Mai.

Le Maréchal de Luxembourg, qui avoit couvert ce siege, fut chargé du commandement de l'armée après le départ du Roi. Il s'empara de Hall, dont il fit raser les fortifications. C'est après Mons la principale Ville du Hainaut.

Leuse.
17 Sept.

Le Marquis de Boufflers alla bombarder Liege, pour la punir d'avoir reçu des Troupes ennemies. Cette Ville fut réduite en cendres. Le souvenir de cette désolation rend encore dans ce pays-là le nom de Boufflers un nom de terreur & d'épouvante. La campagne de Flandre finit par le combat de Leuse. Ce ne fut qu'un combat de Cavalerie contre

contre Cavalerie, dans lequel vingt-huit escadrons (1) en défirent soixante-quinze. La Maison du Roi & la Gendarmerie y firent des prodiges de valeur. Les ennemis eux-mêmes leur rendirent justice. Ils perdirent quinze cens hommes tués sur la place, & trois cens prisonniers. L'inégalité du nombre fit que nous eûmes beaucoup de monde tué.

La campagne de M. de Catinat en Italie ne fut pas moins brillante que celle de M. de Luxembourg en Flandre. Il n'y eut point de bataille rangée : mais ce Général s'empara de plusieurs Places, malgré le renfort de troupes que l'Electeur de Baviere & le Prince Eugene avoient amené au Duc de Savoie. La prise de Villefranche fut l'affaire de quelques coups de canon. Le Port de cette Place devint très-utile pour le dessein qu'on avoit sur Nice. Montalban & San-Ospitio se soumirent après vingt-quatre heures d'attaque. Nice ne résista guères plus long-temps. L'effet de trois bombes nous rendit maîtres du Château : elles firent sauter un magasin à poudre, qui, en éclatant, fit périr plus de cinq cens hommes. Une autre bombe tomba fort heureusement sur un magasin de bombes

Année 1691.

Campagne
d'Italie.

22 Mars.

24, 25 Mars.

2 Avril.

(1) M. de Luxembourg étoit à Tournai ; le Comte de Valdec à Leuse. Ce dernier décampa sans trop de précaution, croyant la campagne finie.

Année 1691. & de grenades. Le fracas de toute cette artillerie en feu épouvanta tellement la garnison, que le Gouverneur fit tout de suite battre la chamade. Veillane & son Château se rendirent sans presque
 9 Juin. coup férir. Carmagnole se soumit au second jour de siege. Les ennemis la reprirent quelque temps après. M. de Carinat avoit fait investir Coni par M. de Feuquieres; il rappella cet Officier pour une autre expédition. M. de Bulonde prit le commandement des troupes, & craignit trop l'approche du Prince Eugene; il leva le siege. On l'enferma prisonnier à Pignerol jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Il se justifia; mais il cessa d'être employé. M. de Carinat finit cette glorieuse campagne par le siege & la prise de la forte Place de Montmélian, après
 Montmélian. trente-trois jours de tranchée ouverte.
 21 Déc.

Campagne
 d'Allemagne
 & de Catalogne.

On se tint sur la défensive en Allemagne de part & d'autre; & en Catalogne M. de Noailles se rendit maître de la Seu-d'Urgel, Place importante, parce qu'elle ouvroit l'entrée dans l'Aragon.

26 Juiller.

La France perdit cette année M. de Louvois, Ministre absolu dans sa partie; esprit inflexible & sévère, infatigable dans le travail, & d'un zele au-delà des bornes pour la gloire de son maître.

Année 1692.
 Pays Bas.
 3 Juin.

La campagne s'ouvrit en Flandre par la prise de Namur, qui se rendit au Roi le huitieme jour

de tranchée ouverte. Le Château ne capitula que le vingt-deuxieme jour d'attaque. Vauban & Cohorn y disputerent de talens; le premier en attaquant; le second en défendant le Fort qui porte son nom. Vauban eut l'avantage: mais Cohorn conserva l'honneur d'être appelé son rival. M. de Luxembourg couvrant ce siege avec une armée de quatre-vingt mille hommes, empêcha le Duc de Baviere & le Prince d'Orange de venir au secours de la Place.

Le premier jour que Namur fut investi, les Dames les plus considérables de la Ville firent une députation au Roi pour lui demander un passeport; on le leur refusa, disant que ce n'étoit pas l'usage. Elles envoyerent faire une seconde fois la même demande; on la leur refusa de même. *Eh bien, répondirent-elles, allez dire au Roi que nous serons très-glorieuses de nous rendre ses prisonnières de guerre; & sur le champ elles se préparèrent à sortir de Namur avec leurs enfans & leurs femmes.* Louis XIV nomma l'un des Seigneurs de sa Cour les plus polis pour aller leur faire des civilités, & les mener en sûreté jusqu'à des tentes qu'on avoit fait dresser pour les recevoir, & où elles trouverent des rafraîchissemens. Les carrosses du Roi allerent les prendre l'après-midi, & les conduisirent dans une Abbaye voisine, où elles resterent jusqu'à la

Année 1692.

fin du siege. Les Soldats se piquerent aussi de galanterie : ils accoururent au-devant de ces dames pour aider leurs gens à porter les paquets, & prenant les petits enfans dans leurs bras, ils les porterent à la suite de leurs meres, sans commettre aucun désordre ni la moindre action contraire à l'humanité ou à la décence.

Steenkerque.
4 Août.

Le Prince d'Orange déconcerté d'avoir vu prendre sous ses yeux une aussi forte Place que Namur, sans avoir pu la secourir, résolut d'effacer sa honte. La bataille de Fleurus lui avoit appris qu'il n'étoit pas aisé de vaincre les François en bataille rangée : le combat de Leuse lui avoit montré combien leur Cavalerie étoit redoutable. Il essaya d'une affaire de poste Infanterie contre Infanterie. Un Espion de M. de Luxembourg, qu'il avoit fait arrêter, lui donna le moyen de surprendre ce Général, & d'engager le combat qu'il méditoit. Il força cet Espion d'écrire à M. de Luxembourg que la colonne de Cavalerie qu'il verroit paroître n'étoit qu'un détachement qui alloit en fourage. M. de Luxembourg, qui n'avoit jamais été trompé par cet Espion, ne douta pas de la vérité de cette nouvelle, & ne fit nul compte de la colonne qui parut en effet, ni même aucune attention à l'avis donné par M. de Tracy sur la marche des ennemis. Un second avis de M. de

Tracy ne le persuada pas davantage. Il fallut que le même Officier lui écrivît une troisième lettre, Année 1692. & qu'il entendît lui-même les premiers coups tirés sur le Régiment de Bourbonnois, pour être convaincu que le Prince d'Orange arrivoit à lui. Sa présence d'esprit, la promptitude de son génie & l'intrépidité de son courage réparèrent dans l'instant ce premier désordre toujours inséparable d'une surprise. Le Général ennemi avoit pris tout à son aise ses postes dans un lieu coupé de haies près du village de Sthéenkerque. L'avantage de sa situation lui procura d'abord quelque succès : mais la valeur de nos troupes, soutenue de la présence de leur Général, & de celle des Princes du Sang, qui se mirent à leur tête, & les ramenerent plusieurs fois à la charge, nous donnerent la victoire. Ce combat n'eut aucune fuite, & sembla n'avoir eu pour objet que de faire verser du sang de part & d'autre. Ainsi les hommes ambitieux prodiguent le sang par un vain desir de renommée. Une particularité remarquable de cette journée, est que nous y prîmes très-peu d'étendards aux ennemis. La raison en est peut-être connue de peu de monde : c'est que quinze jours avant le combat le Prince d'Orange avoit dit qu'il ne vouloit pas que désormais il y eût plus d'un drapeau dans chaque bataillon, & cela dans la vue de tromper les Hol-

landois & ses Alliés, effrayés & honteux de la
Année 1692. quantité d'étendards & de drapeaux qu'on leur
avoit pris dans les batailles qui avoient précédé
celle-ci.

Italie.

M. de Catinat commandoit l'armée d'Italie. Il
n'avoit que seize mille hommes; ce qui l'empêcha
de faire aucune entreprise. Mais il prit si bien ses
postes en présence du Duc de Savoie, que ce Prince
n'osa jamais l'attaquer, ni exécuter le dessein qu'il
avoit sur Pignerol, Suze & Casal. La maniere de
faire la guerre de M. de Catinat ressemble assez
à celle de M. de Turenne. Ils ne commanderent
jamais ni l'un ni l'autre de ces grandes armées qui
font souvent plus de fracas que d'effet : ils alloient
tous les deux au solide, & préféroient la gloire
d'arriver à leur but sans combattre, à celle d'y
parvenir par le gain d'une bataille. Ils eurent un
autre trait de ressemblance encore plus frappant :
c'est leur extrême modestie, qui, loin de ternir
leur mérite, lui donne plus d'éclat. Quand on lit
les relations qu'ils envoyoit à la Cour après quelque
bataille, on est sur le point de demander s'ils y
étoient à cette bataille, tant ils paroissent s'oublier
pour ne parler que des belles actions des autres.

Embrun.
19 Août.

Le Duc de Savoie n'osant rien tenter devant
M. de Catinat, tourne du côté du Dauphiné;
prend Embrun, qui se rend faute de munitions,

& fait effuyer à cette Province la représaille de l'embrasement du Palatinat.

Année 1692.

Le Maréchal de Lorges se comporta très-prudemment en Allemagne. Il avoit ordre de se tenir sur la défensive, & d'empêcher les ennemis de s'approcher de nos frontieres; il passa le Rhin, afin d'obliger les Allemands à le repasser aussi pour couvrir leur pays. Son arriere-garde fut attaquée; mais il avoit pris des mesures si justes, que les ennemis furent repoussés avec perte d'environ six cens hommes, & qu'il passa le Rhin.

La ruse dont il fit usage à Phorseim, & qui lui réussit si bien, rappelle le souvenir de son oncle le Maréchal de Turenne. Les François s'étoient rendus maîtres de Phorseim : le Duc de Virtemberg accouroit pour le secourir à la tête de six mille chevaux : le Maréchal de Lorges, pour mieux lui persuader que la garnison de Phorseim se défendoit encore, ordonna qu'on continuât à tirer de la Place; le Duc donna dans le piège : M. de Lorges tomba sur son aîle droite, & la mit en déroute. On le poursuivit, & il fut fait prisonnier. M. de Lorges finit la campagne par faire lever le siège d'Ebernbourg, que les ennemis avoient investi.

Phorseim.
28 Sept.

Ebernbourg
8 Octobre

L'année où nous entrons fut la plus remarquable de toute cette guerre par les grands événemens qui se passerent, tant au Pays-Bas qu'en Allemagne;

Année 16

Année 1693.

Flandre.

Furnes.

6 Janvier.

Huy.

24 Juillet.

Nerwinde.

29 Juillet.

en Catalogne & en Italie. La campagne s'ouvrit en Flandre par la prise de Furnes, qui fut enlevée par le Marquis de Boufflers en quinze heures de tranchée, & où nous fîmes quatre mille Anglois prisonniers. Dixmude se soumit peu de jours après. Hui ne résista que cinq jours au Maréchal de Villeroy. Le Prince d'Orange & le Duc de Bavière avoient le chagrin de se voir enlever ces Places sans pouvoir les secourir parce qu'ils avoient M. de Luxembourg en tête, toujours habile & prompt à profiter d'un mouvement irrégulier de son ennemi. L'armée des Alliés s'étoit retranchée au Mont Saint-André, d'où il n'étoit pas facile de la déposter. Le Prince d'Orange n'avoit en vue que de se tenir sur la défensive. M. de Luxembourg cherchoit l'occasion de le combattre, & en vint à bout par une ruse. Il feignit d'attaquer Liege. Les Princes se mirent en mouvement pour défendre cette Ville; Le Maréchal, sans perdre de temps, alla leur présenter la bataille près de Nerwinde. Nous perdîmes beaucoup de monde dans cette journée : il est vrai que les ennemis furent écrasés. Mais que nous resta-t-il pour fruit de cette victoire? Le champ de bataille, quatre-vingt tant étendards que drapeaux, soixante pieces de canon, huit mortiers, des pontons. On ne peut appeller batailles vraiment heureuses que celles dont la conquête d'un pays est

la fuite, parce qu'alors elles amènent la paix : fans
cela ce n'est que du sang inutilement répandu.

Année 1693.

On frémit quand on songe que vingt mille hommes
périssent dans cette journée, dont le succès n'a-
boutit à rien. On fit le siege de Charleroy qu'on
auroit pu faire également : cette Place se rendit
le 11 Octobre. Ce fut lors de ce siege que M. de
Vauban dit cette parole pleine d'humanité : *Le
siege sera plus long : il en coûtera plus de poudre ;
mais nous épargnerons du sang.*

Charleroy.
11 Octobre.

Les François furent forcés de lever le siege de
Rhinfeld. Mais ils effacerent cette honte, qui,
dans cette guerre, ne leur fut pas bien ordinaire,
par la prise d'Heidelberg, Capitale du Palatinat,
qui fut emportée de vive force. Les François ont
fait éprouver bien des ravages à ce malheureux
pays. Il y avoit dans Heidelberg trois mille hommes
de garnison qui furent presque tous passés au fil
de l'épée ; & la soif du carnage ne s'étant point
assez apaisée dans le sang des vivans, les morts
furent arrachés de leur tombe pour devenir le jouet
de la fureur du Soldat. Le Château se rendit le
lendemain.

Heidelberg.
21 Mai.

Le Maréchal de Lorges ne pouvant faire dé-
camper le Prince Louis de Bade, le canona dans
son camp, & l'y attaqua trois jours après. Mais
ayant été repoussé avec perte, il tourna du côté

du Virtemberg, dont il tira d'énormes contribu-
 Année 1693. tions. Il attaqua Zuinzenberg, qu'il emporta au
 Zuinzenberg. troisieme assaut, la pilla, la brûla, & fit passer
 la garnison au fil de l'épée.

Monseigneur arrive à l'armée d'Allemagne, re-
 connoît le camp du Prince de Bade près d'Heil-
 bron, & après l'avoir tâté, désespere du grand
 projet qu'on avoit formé de le forcer à décamper.

Italie.

On aime à retrouver M. de Catinat. Il com-
 mença cette campagne par se tenir sur la défen-
 sive. Le Duc de Savoie ayant formé le projet de
 se rendre maître de Pignerol, assiégea le Fort de
 Sainte-Brigitte peu éloigné de cette Place. Le Che-
 valier de Tessé, qui le défendoit, tua beaucoup
 de monde au Duc de Savoie pendant quinze jours
 que dura sa résistance. Quand deux grandes breches
 lui eurent fait craindre d'être pris d'assaut, il fit
 passer sa garnison dans la Citadelle de Pignerol,
 entre laquelle & Sainte-Brigitte, il y avoit une
 communication, laissant dans ce Fort un petit
 nombre de Soldats, pour faire croire aux ennemis
 qu'on continuoit à se défendre. Avant de se retirer,
 il fit allumer les meches : les mines ayant pris feu,
 firent sauter une grande partie du Fort : les ennemis
 crurent que c'étoit par l'effet d'une bombe; mais
 n'entendant plus tirer, ils devinerent la ruse du
 Commandant. Le Duc de Savoie, chagrin de ne

Sainte-Bri-
 gitte.
 14 Août.

s'être rendu maître que d'un tas de décombres, Année 1693.
 alla répandre la désolation dans les environs de Pignerol, qu'il brûla, & dont il fit arracher les Pignerol.
 vignes, en attendant que les préparatifs fussent faits pour le bombardement & le siege de cette Place. Mais il apprit que M. de Catinat ayant reçu des renforts, quittoit Fenestrelle pour venir à lui. Il se hâta de partir de Pignerol, abandonnant la plus grande partie des choses qui devoient servir au siege. Cette expédition lui coûta six mille hommes. Il ne fit point assez de diligence : M. de Catinat s'étoit rendu maître du passage de Veillanne & de la plaine, seuls chemins par où il pouvoit regagner Turin. Il se vit forcé de combattre : mais avant d'en venir aux mains, il eut le déplaisir d'apprendre que sa maison de plaisance appelée la Vénérie avoit été réduite en cendres, en représaille du ravage fait aux environs de Pignerol.

Les deux armées se rencontrèrent à Marfaille, Marfaille.
3 Octob.
 & se livrerent bataille le 3 Octobre. Les Piémontois furent taillés en pieces : huit mille hommes tués sur la place, deux mille prisonniers, trente-quatre pieces de canon, cent dix drapeaux ou étendards pris sur les ennemis, furent les marques de la victoire. La levée du siege de Casal, la reprise du Fort Sainte-Brigitte & de plusieurs

Châteaux aux environs de Casal, où l'on trouva
 Année 1693. un butin immense, en furent les suites.

Catalogne.

Roses.
 9 Juin.

Le Maréchal de Noailles se rendit maître de
 Roses après huit jours de tranchée. Le Comte
 d'Estrées l'assiégeoit du côté de la mer. Le Roi
 d'Espagne Charles II commençoit à se dégoûter
 de la guerre : son Conseil, absolument dévoué à
 la Cour de Vienne, le flattoit à chaque campagne
 par l'espérance de grands avantages, pour l'engager
 à la continuer. Charles II perdit patience en appre-
 nant la perte de Roses : il entra dans la Chambre
 du Conseil, où ses Ministres étoient assemblés ;
 « il leur montra ses habits, & ayant déboutonné
 » son justaucorps & sa veste, il marqua qu'on
 » les lui avoit déjà enlevés. Il montra ensuite le
 » reste de son habillement, & dit qu'on le lui en-
 » leveroit encore, & que bientôt il demeureroit
 » tout nud (1) ». Qu'auroit donc dit ce Prince à
 ses Ministres, s'il eût pu prévoir les événemens de
 la campagne suivante en Catalogne.

Le Maréchal de Noailles passa la riviere du Ter
 Année 1694. à la vue des Espagnols retranchés sur l'autre bord,
 Ter. & défit leur armée : il y eut trois mille hommes
 27 Mai. de tués. Il se fit de grandes actions de valeur au
 moment du passage, & peu de jours après suivit

(1) Mémoires du temps.

le siege de Palamas, dont on se rendit maître le huitieme jour de tranchée : on emporta le chemin couvert & en même temps la demi-lune, sans presque coup férir. Les ennemis prirent l'épouvante ; on les poursuivit l'épée dans les reins, & l'on entra pêle-mêle avec eux dans la Ville. Le Château se rendit trois jours après : M. de Tourville le battoit du côté de la mer.

Année 1694.

Palamas.
7 Juin.

Ces succès & la consternation des Espagnols déterminèrent M. de Noailles à pousser ses conquêtes. Il entreprit le siege de Gironne, qui capitula le cinquieme jour d'attaque, malgré sa nombreuse garnison & ses bons ouvrages de fortification. De-là marchant à Ostalic, on s'en empara sans résistance, & son fameux Château fut emporté fort brusquement, malgré ses sept retranchemens l'un sur l'autre à l'endroit par où il est accessible. La garnison mit les armes bas & demanda quartier : on le lui accorda. Le Maréchal de Noailles finit la campagne en Catalogne par la prise de Castelfollit en trois jours de tranchée. La garnison fut faite prisonniere de guerre : elle étoit de mille hommes.

Gironne.
23 Juin.Ostalic.
20 Juillet.Castelfollit.
8 Sept.

Monseigneur commandoit l'armée de Flandre, ayant sous ses ordres le Maréchal de Luxembourg. Il avoit en tête les Princes alliés, le Duc de Baviere & le Prince d'Orange, dont le dessein étoit de surprendre le corps de troupes que nous avions

Année 1694.

Marche de
Vignamont à
Espierres.

à Espierres, d'entrer dans nos lignes, & par-là de se mettre à même de faire quelque entreprise sur Dunkerque. Monseigneur les prévint par une des plus extraordinaires & des plus sçavantes marches dont il soit parlé dans l'Histoire. L'armée fit quarante lieues en quatre jours, étant partie le 22. Août de Vignamont, & arrivée au Pont d'Espierres le 25. Le Prince d'Orange n'avoit que vingt lieues à faire pour s'y rendre de son camp de Merbaix, & n'avoit point de défilés à passer. La marche de M. de Luxembourg étoit coupée par cinq rivières. Il arriva pourtant assez à temps pour arrêter les Princes alliés. La disposition de cette marche est vraiment admirable : toutes les choses nécessaires à la subsistance des troupes se trouverent transportées à point nommé dans les lieux où elles devoient passer ; des détachemens marchaient en avant pour faire tête à tout ce qui se présenteroit sur l'Escaut & pourroit retarder l'arrivée du corps d'armée. Le Prince d'Orange fut bien étonné lorsqu'il apprit que les détachemens qu'il avoit chargés de jetter des ponts sur l'Escaut étoient attaqués. Il retira sur le champ ses pontons. Cette entreprise manquée déconcerta les Alliés, dont les projets étoient d'attaquer les Villes maritimes qui étoient déjà menacées par la Flotte ennemie. L'armée du Prince d'Orange étoit de la moitié plus forte que

celle de M. de Luxembourg. Les Alliés tournerent vers Huy, qu'ils assiègerent. M. de Reignac, qui défendoit cette Place, leur tua dans les différentes attaques un nombre prodigieux de monde. Quand ce Commandant se rendit, il ne lui restoit que trois cens cinquante Soldats.

Année 1694.

Huy.

28 Sept.

Les campagnes d'Allemagne & d'Italie n'offrent rien de remarquable. On s'y tint sur la défensive.

Le Maréchal de Luxembourg mourut au commencement de cette année : ses talens rappelloient ceux du Grand Condé, dont il avoit été l'élève. On a dit qu'il fut plus sçavant dans l'art des batailles que dans celui des campemens.

Année 1695.

M. de Catinat eut encore ordre cette année de se tenir sur la défensive. Il étoit moins fort de moitié que le Duc de Savoie : il ne songea pas à secourir Casal, que le Marquis de Crenan rendit le troisieme jour de tranchée. Le Roi lui avoit ordonné de ne se pas laisser presser, afin qu'il obtînt la capitulation dont on lui envoyoit le modele, laquelle portoit « que les fortifications de » Casal feroient démolies ; que ni les uns ni les » autres ne pourroient les rétablir, que la garnison » ne fortiroit de la Place qu'après l'exécution, & » que cette Ville seroit remise au Duc de Man- » toue ». Le Duc de Savoie ne changea rien à cette capitulation.

Italie.

Année 1695.
Catalogne.

Le Duc de Vendôme prit cette année le commandement de l'armée à la place du Maréchal de Noailles, dont la santé se trouva dérangée. On a dit aussi que le Roi avoit jugé que les opérations de la campagne précédente n'avoient point été poussées assez vivement, & qu'on auroit pu mieux profiter de la consternation des Espagnols après le passage du Ter. Quoi qu'il en soit M. de Vendôme vivifia sa petite armée par sa présence; il la renforça par les garnisons qu'il fit retirer des Châteaux dont il rasa les fortifications, & par-là se trouva en état de faire lever le siege de Palamos au Marquis de Castanaga.

Pays-Bas.
13 Avril.

Le fort de la guerre étoit toujours dans les Pays-Bas. Le Maréchal de Boufflers établit des lignes entre la Lis & l'Escaut, & repoussa le Duc de Baviere, qui, avec vingt-quatre mille hommes, étoit venu pour s'y opposer.

19 Juin.

Le Duc de Virtemberg fit une tentative inutile sur le Fort de Laknoque & le passage du canal. Le Comte de la Mothe le battit & lui tua plus de mille hommes.

25 Juillet.

Le Maréchal de Villeroi, Général de l'armée de Flandre, défit entierement quatre bataillons du Prince de Vaudemont. Le Maréchal auroit pu, dit-on, enlever toute son arriere-garde. Le Prince profita de sa faute & fit une retraite fort admirée des gens de guerre.

M.

M. de Montal s'étoit emparé de Dixmude & y avoit fait six mille prisonniers de guerre, parmi lesquels il y avoit près de trois cens Officiers : on y trouva mille chevaux, dont on remonta la Cavalerie qui en avoit grand besoin. La prise de Dixmude fut suivie peu de jours après de celle de Deinze, où l'on fit encore deux mille cinq cens prisonniers.

Année 1695.

18 Juin.

29 Juin.

Mais tous ces avantages ne réparèrent pas la perte de Namur, dont le Prince d'Orange se rendit maître, malgré la belle défense qu'y firent le Maréchal de Boufflers & le Comte de Guiscard. Cette Place avoit été investie le premier Juillet, & elle se rendit le 4 Août. Ce siege est, dit-on, la plus belle action de guerre du Prince d'Orange. Il ne se fit pas un grand honneur en faisant arrêter, contre sa parole, le Maréchal de Boufflers, lorsqu'il sortoit du Château à la tête de sa garnison : il donna pour raison de cette conduite que le Maréchal n'avoit point observé la capitulation de Deinze & de Dixmude. C'étoit un prétexte pour couvrir le chagrin & l'humeur qu'il avoit d'avoir perdu vingt mille hommes & dépensé des sommes immenses à ce siege. Le Château de Namur ne se rendit que le 7 Septembre, le soixante-septieme jour après qu'il eut été investi.

Namur.

4 Août.

Dans le temps qu'on assiégeoit Namur, M. de Bruxelles.

Tome I.

F

Année 1695. Villeroi bombardoit Bruxelles. Cette Ville fut abîmée par trois mille bombes. On offrit aux Alliés de ne point la bombarder, s'ils vouloient cesser de bombarder nos Villes maritimes. M. de Villeroi eut l'honnêteté de ne point faire tirer sur le quartier où logeoit Madame l'Electrice de Baviere. Le Prince de Vaudemont, qui commandoit une armée sous les murailles de la Ville, ne put empêcher qu'elle ne fût ruinée.

Année 1696. Le Roi mit cette année quatre armées en campagne; une aux Pays-Bas sous le Maréchal de Villeroi; une en Allemagne sous le Maréchal de Choiseul; la troisieme en Italie sous M. de Catinat, & la quatrieme en Catalogne sous M. de Vendôme. Aucune de ces armées ne fit d'entreprise considérable, & il ne se passa aucun grand événement. Tout le feu de la guerre étoit sur la mer de la part des Alliés, & ce n'est pas mon dessein d'en parler ici.

Le Maréchal de Choiseul remplit sa mission en empêchant le Prince de Bade d'entamer nos frontieres du côté de l'Allemagne. M. de Catinat devoit plus négocier que combattre en Italie: il prouva qu'il étoit capable de jouer également bien ces deux rôles. Il engagea secretement le Duc de Savoie à une treve d'un mois. Le traité qui la
12 Juillet. suivit fut signé à Lorette, & le secret en fut cou-

vert par un pèlerinage que le Duc prétextait d'y Année 1696.
faire. Un des articles de ce célèbre traité fut le
mariage d'Adelaïde de Savoie avec M. le Duc de
Bourgogne.

Les guerres d'Europe, depuis bien des siècles, Année 1697.
ne produisent point de révolutions dans les Etats.
Après s'être épuisées, avoir dépensé bien de l'ar-
gent, répandu bien du sang, les Nations se trouvent
entr'elles au même point où elles étoient aupara-
vant. Ces réflexions simples & vraies devroient,
ce semble, servir de règle aux Souverains. Que
produisit la ligue d'Ausbourg? Un grand épuise-
ment pour tous les Peuples. Du reste chacun rentra
dans ses droits. La France, contre laquelle l'Eu-
rope s'étoit liguée, ne perdit pas un pouce de
terrein; elle n'étendit pas non plus sa domination,
quoique pendant neuf années de guerre elle eût
été presque constamment victorieuse de tous côtés.
Elle rendit par la Paix de Paix de
Rifwick tout ce qu'elle Rifwick,
avait pris, & se renferma dans ses limites.



*GUERRE de la Succession d'Espagne en 1700,
terminée par le Traité d'Utrecht & de
Rastadt en 1713.*

ON a une si mauvaise opinion des Princes, qu'on attribue toujours à des vues d'ambition leurs actions les plus vertueuses, ne pensant pas qu'ils puissent jamais se laisser conduire par des principes de vertu, d'humanité, de sentiment du bien public. Quand on vit Louis XIV se dépouiller, par la Paix de Rîswick, des conquêtes qu'il avoit faites sur les Princes alliés, on chercha les raisons qui avoient pu le déterminer à faire de si grands sacrifices; & l'on ne manqua pas de dire que la succession d'Espagne regardant son fils, & devant bientôt vaquer, il étoit d'une bonne politique de marquer un grand désintéressement aux yeux de toute l'Europe, pour affoiblir l'opinion établie qu'il aspireroit à la Monarchie universelle, & afin que les esprits fussent moins effarouchés, lorsque le Grand Dauphin se mettroit en possession de la Couronne d'Espagne. D'autre part, la Paix, dit-on, lui étoit nécessaire pour réparer ses forces & se mettre en état de résister aux Puissances qui voudroient s'opposer à ses légitimes prétentions; car on regardoit

dès-lors la renonciation qui avoit été faite comme de nul effet.

Deux réflexions fort simples & qui se présentent naturellement paroissent détruire cette spéculation de politique. Si Louis XIV eût réellement voulu réunir sur la tête de son fils les Couronnes de France & d'Espagne, auroit-il accédé aux deux traités de partage que lui proposèrent l'Angleterre & la Hollande ? Traités par lesquels le Grand Dauphin ne devoit entrer en possession que d'une très-petite portion de la Monarchie Espagnole. Quant au desir de finir la guerre pour réparer ses forces, & la recommencer ensuite avec plus de vigueur, c'eût été dans le Conseil de Louis XIV un très-mauvais calcul. Son Royaume n'étoit pas plus épuisé que les Etats de ses voisins. Ses frontières n'étoient point insultées, & ses armées étoient victorieuses dans les différentes parties éparées de la domination d'Espagne. En cas de mort de Charles II, la France auroit-elle pu se trouver dans une situation plus heureuse pour recueillir sa succession ?

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, la guerre se déclara au sujet de cette succession. Charles II mourut après avoir fait un testament par lequel il laissoit héritier de toutes ses Couronnes Philippe, Duc d'Anjou, second fils de M. le Dauphin, & petit-fils de Louis XIV. Après y avoir mûrement

réfléchi, ce testament fut accepté par le Conseil de France. On partit de ce principe, que Philippe IV n'eut pas plus de droit d'intervertir l'ordre établi, que Charles II n'en avoit de le rétablir. L'Angleterre & la Hollande reconnurent d'abord le Duc d'Anjou pour Roi de la Monarchie Espagnole. L'Empereur protesta; & toutes les Puissances se préparèrent à la guerre.

Année 1701. Cette guerre commença par être mêlée de bons & de mauvais succès : vinrent ensuite des malheurs & des défaites qui penferent ébranler le trône. La grandeur d'ame du Monarque, le zèle & le courage de la Nation les surmonterent; enforte qu'après quinze ans de désolations & de carnage, les choses rentrèrent dans l'état naturel. Philippe V fut inébranlablement assis sur le Trône d'Espagne, & la France conserva ses limites.

Italie. Nous allons revoir M. de Catinat en Italie : mais il n'y aura pas le commandement en chef. Les deux Rois nommerent le Duc de Savoie Généralissime de leurs armées. Le Prince Eugene, Général de l'Empereur, avoit mené son armée en Italie par le Trentin. Les gens du métier disent que la Cour de France fit deux fautes en cette occasion : la première en ne s'emparant pas des gorges du Trentin pour y arrêter le Prince Eugene. Il falloit, il est vrai, passer sur les terres

des Vénitiens, qui vouloient garder la neutralité : Année 1701.
 mais le Prince Eugene y passa bien. La seconde
 faute fut, dit-on, d'ordonner à M. de Catinat de
 ne point attaquer le premier ; ce qui fit qu'il se
 contenta de se porter sur l'Adige pour en défendre
 le passage : entreprise qui lui étoit impossible à
 cause du petit nombre de ses troupes & de l'étendue
 du pays qu'il avoit à garder.

La premiere action se passa au poste de Carpi, Carpi.
9 Juillet
 où M. de Catinat jugea que le Prince Eugene feroit
 son premier effort. Nos troupes y furent battues ;
 & l'arrivée du Comte de Tessé ne servit qu'à leur
 faire faire une retraite fort honorable à San-Pietro.
 Les ennemis perdirent autant de monde que nous ;
 & c'est une remarque qu'on fera souvent dans le
 cours de cette guerre : dans les affaires les plus
 malheureuses pour la France, les ennemis n'ont pas
 eu moins d'hommes tués que nous. M. de Saint-
 Fremont, excellent Officier, commandoit à Carpi.
 Il y fut accablé par le nombre. Nous trouverons
 bientôt une autre cause de sa défaite.

Environ six semaines après se donna le combat Chiari.
7. Sept.
 de Chiari. Le Duc de Savoie commandoit en per-
 sonne : les Maréchaux de Catinat & de Villeroi
 commandoient sous lui. Le premier ne vouloit pas
 qu'on attaquât les ennemis. La petite ville de Chiari
 étoit remplie d'Infanterie, ayant derriere elle toute

Année 1701.

l'armée; & il falloit en outre forcer trois retranchemens pour arriver à la Ville. Notre armée fut repoussée avec une perte très-considérable. Le Duc de Savoie s'exposa comme un jeune homme qui cherche à faire fortune : il reçut plusieurs coups sur ses habits, & eut un cheval tué sous lui. Croiroit-on que dans ce temps-là même il avoit fait, ou du moins il négocioit un Traité d'alliance avec l'Empereur, & venoit de marier sa seconde fille avec le Roi d'Espagne? Les passions ont des mysteres bien inexplicables. C'est peut-être un des traits de la vie de M. de Carinat qui fait le plus d'honneur à son génie, d'avoir pu deviner que le Duc de Savoie trahissoit ses Alliés & ses deux filles. On le rappella pour avoir mandé à la Cour ses craintes à ce sujet. Mais j'aurai occasion d'en parler ailleurs.

Vers la fin de cette année éclata la Ligue de l'Empereur, du Roi Guillaume & de la Hollande contre la France & l'Espagne. L'objet de cette Ligue étoit d'empêcher la réunion de ces deux Royaumes sur une même tête. Les succès qu'eurent les Alliés dans la suite agrandirent leurs vues (1).

(1) M. de Barbefieux, Secrétaire d'Etat de la Guerre, mourut cette année. Il n'avoit pas remplacé son pere M. de Louvois; mais il avoit empêché qu'on n'en sentît d'avantage la perte. Le successeur de M. de Barbefieux au contraire fit plus regretter celui-ci qu'il ne le méritoit. Ce

L'Angleterre & les Etats de Hollande commencerent l'année par déclarer la guerre à la France. L'Empereur, comme Archiduc d'Autriche la déclara aussi, quoiqu'il la fît déjà. Ainsi l'embrâsement devint universel en Europe. L'Auteur de cet embrâsement n'eut pas la joie de jouir du fruit de ses intrigues : la mort l'enleva à l'âge de cinquante-un ans, haï des Anglois qu'il n'aimoit pas, & dont il ne fut que le Stathouder couronné. Il eut un successeur dans sa haine contre la France, & qui fut plus redoutable à la tête des armées, quoique le Prince d'Orange eût de vrais talens pour la guerre : je parle de Malborough.

Année 1702.
Italie.

La premiere expédition de cette année fut la surprise de Crémone, qui fit tant de bruit dans le monde. On sçait que ce fut par la trahison d'un Chanoine que le Prince Eugene s'introduisit dans cette Ville pendant la nuit. Les Allemands

Crémone.
1 Février.

fut M. de Chamillart, fort honnête homme & bien intentionné, mais déjà surchargé par le Contrôle général des Finances ; on l'accabla par le département de la Guerre qu'on lui donna dans un temps où le génie de Colbert & celui de Louvois auroient eu peine à arrêter le cours que commençoient à prendre les affaires de la Guerre & des Finances. Tout annonçoit de grandes calamités. La France perdit encore cette année le Maréchal de Tourville, le plus grand Marin que l'on connoisse.

Année 1702.

entrèrent dans un aqueduc qui les mena sous la maison de ce Chanoine, d'où ils se répandirent dans les différens quartiers de la Ville. Le Maréchal de Villeroi, qui commandoit, fut d'abord arrêté; le Marquis de Crenan blessé & fait prisonnier. Le Comte de Revel se trouvant le plus ancien Lieutenant-Général, prit le commandement des troupes. Sa bravoure, sa présence d'esprit & sa capacité sauverent Crémone. Il fut bien secondé par le Marquis d'Entragues, Colonel du Régiment des Vaisseaux, par les Irlandois, par Mohoni, M. d'Arennes & une infinité d'autres, dont j'aurai dans la suite occasion de rapporter les actions de valeur; mais sur-tout par le Marquis de Praslin, qui fit rompre le pont sur le Pô au moment où huit mille hommes de Cavalerie alloient y passer pour arriver au secours du Prince Eugene. Les ennemis furent maîtres de la Place pendant douze heures. Il se livra une infinité de petits combats, où les nôtres eurent toujours l'avantage. Le Prince Eugene, en passant devant la cassine, où M. de Crenan s'étoit fait transporter, y entra, & lui dit d'un air accablé : *Monsieur, vous serez prisonnier sur votre parole; je vous laisse une garde, ayez-en soin: le parti que je prends vous surprendra; je me retire & suis très-malheureux; j'ai manqué mon coup d'un quart-d'heure. Il avoit raison: s'il se fût*

introduit dans la Ville un quart-d'heure plutôt, le Régiment des Vaisseaux ne se seroit point trouvé sous les armes; si les huit mille hommes de Cavalerie fussent arrivés un quart-d'heure plutôt, le pont n'auroit point été coupé, & ils auroient décidé l'affaire. On vit un singulier spectacle; les Soldats & les Officiers se battre en chemise dans les rues, des Régimens entiers sans culotte faire reculer les Cuirassiers de l'Empereur, qui s'étoient emparés de la Place où est l'Hôtel-de-Ville, & delà courir sur les remparts pour arracher des mains des ennemis des batteries qu'ils tournoient contre la Ville. Ce ne fera point la seule entreprise de cette espece que fera le Prince Eugene & où il échouera.

Année 1702.

Le Duc de Vendôme prit en Italie le commandement de l'armée, après que le Maréchal de Villeroi eut été fait prisonnier. Le Roi d'Espagne alla le joindre au commencement de Juillet. On divisa l'armée en deux corps, l'un à la tête duquel se mit ce Prince, l'autre sous les ordres de M. de Vaudemont.

Philippe V détacha M. de Vendôme pour aller attaquer le Général Visconti campé à San-Vittoria. Les ennemis furent défaits: l'épouvante fut si grande parmi eux, qu'un grand nombre prenant la fuite s'alla noyer dans le Tessoni. Cette victoire

San-Vittoria
26 Juillet.

Année 1702. ne fut point une de celles d'où l'on ne retire d'autre fruit que la gloire d'avoir vaincu. Le Duc de Modene attendoit l'issue d'un combat pour se décider auquel des deux partis il se livreroit. M. d'Albergotti ne trouva point de résistance à Regio, Modene, Corregio & Carpi, dont il s'empara, & le Duc de Vendôme fit lever le blocus que le Prince Eugene avoit mis devant Mantoue.

Luzzara.
25 Août.

Tous ces avantages préparèrent celui que M. de Vendôme eut trois semaines après à Luzzara. Ce fut le Prince Eugene qui attaqua : il se retira avec perte ; mais son armée ne prit pas la fuite ; ce qui fit qu'il s'attribua la victoire. Le Château de Luzzara, dont M. de Vendôme se rendit maître le lendemain, où il trouva une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, & la prise de Guastalla, que le Prince Eugene ne put empêcher, prouverent que la victoire nous étoit restée. Les ennemis perdirent cinq à six mille hommes tués ou blessés ; nous n'en perdîmes pas la moitié autant.

Pays Bas.

M. le Duc de Bourgogne eut un assez grand avantage dans les Pays-Bas, où il commandoit l'armée, ayant sous lui M. de Boufflers : il défit la Cavalerie ennemie près de Nimegue. Les Alliés perdirent douze cens hommes & une grande quantité de leurs équipages. Les François n'eurent que

Nimegue.
11 Juin.

cent cinquante hommes de tués : ils firent un butin de cinq cens mille écus , & enleverent plus de deux cens mille bêtes à corne.

Année 1702.

Les Alliés se dédommagerent de cette perte par la prise de Venlo , où M. de Labadie se défendit vigoureusement , & de la Ville de Ruremonde , qui se rendit par composition.

Venlo.
23 Sept.

Malborough emporta d'assaut la Citadelle de Liege. M. de Violaines , intrépide Officier , le Comte de Charost & quelques autres furent faits prisonniers sur la brèche dans le temps qu'ils capituloient. C'est une trahison.

Liege.

Le Marquis de Blainville mérita d'être fait Lieutenant Général pour s'être défendu pendant cinquante-neuf jours dans Keiservert. Il se rendit quand la Ville ne fut plus qu'un amas de ruines. Les ennemis y perdirent sept à huit mille hommes. La garnison obtint une capitulation fort honorable.

Allemagne.

Keiservert.
15 Juin.

Le Duc de Baviere ne se déclara pour nous qu'après qu'il se fut rendu maître d'Ulm , Capitale de la Souabe : il traitoit depuis deux ans avec la France.

Landau se rendit au Roi des Romains & au Marquis de Bade. C'est le siege le plus mémorable de toute cette guerre. M. de Melac se défendit pendant cinq mois , & pendant quatre de tranchée ouverte. Il ne fit pas une plus longue résistance ,

Landau.
11 Sept.

parce que l'argent, les remedes pour les blessés & les munitions de guerre lui manquerent.

Fredelingen.
24 Octobre.

Le Marquis de Villars empêcha les suites fâcheuses qu'auroit eu nécessairement la perte de Landau, par la victoire qu'il remporta sur l'armée Impériale à Fredelingen. Les ennemis y laisserent trois mille morts sur la place. Le Prince Louis de Bade s'attribua l'honneur de cette journée, suivant l'usage des Impériaux. Mais les ennemis ne rentrerent plus en Alsace; ce qui étoit l'objet qu'on se proposoit; & le Maréchal de Villars (car on lui envoya le bâton pour prix de cette victoire) fut en état l'année suivante de prendre le Fort de Kell, & de joindre ses troupes à celles du Duc de Baviere, en se frayant des routes dans les montagnes de la forêt noire. Ces avantages ne furent point douteux, & décidèrent à qui appartenoit l'honneur de la victoire.

Le Marquis de Grammont se défendit vigoureusement dans Rhimberg, assiégé par le Prince Frédéric de Brandebourg, & le contraignit à lever ce siege après neuf jours de tranchée ouverte.

La campagne finit par la prise du Château de Traerbac qu'emporta le Comte de Tallard.

Année 1703. Le plan de la campagne présente étoit fort beau: on se proposoit de faire la jonction de l'armée du Duc de Baviere à celle de M. de Villars, d'em-

empêcher celle du Général Stirum & du Prince de Bade, d'ôter toute communication au Comte de Staremburg, qui commandoit l'armée Impériale en Italie, avec les Etats d'Autriche. La défection ouverte du Duc de Savoie empêcha l'exécution d'une partie de ce plan; mais la gloire de cette campagne nous resta. Ce fut la dernière année de nos succès.

Le Marquis de Grammont avoit obligé par sa résistance le Prince Frédéric de Brandebourg à lever le siege de Rhimberg. Les ennemis le tinrent bloqué pendant tout l'hiver, sans qu'il pût recevoir aucun secours par son éloignement de la France. Sa garnison fut réduite à l'extrémité: on fut contraint de capituler.

Rhimberg:
9 Février.

Les ennemis assiègerent aussi le Château de Traerbac; mais le Maréchal de Tallard alla au secours & les contraignit de se retirer.

Taerbac.
25 Février.

M. de Villars avoit bien des difficultés à vaincre avant de parvenir à joindre son armée à celle du Duc de Baviere; deux rivières à passer & plusieurs Villes & Châteaux à soumettre; car il ne devoit pas laisser tant d'ennemis derrière lui. Cet actif Général exécuta toutes ses entreprises durant l'hiver: les mesures furent prises avec tant de secret, de sagesse & d'activité, qu'il fit passer le Rhin à son armée, & tomba sur les quartiers des Impériaux

lorsqu'ils s'y attendoient le moins. Il répandit une
 Année 1703. telle épouvante parmi eux, qu'ils abandonnerent
 Offenbourg, Gengembac, Zell & Vilslet, y laissant
 leur canon, d'autres armes & une immense quan-
 tité de munitions de bouche & de guerre. Il s'em-
 para des redoutes que les Allemands avoient faites
 sur la Quinche, traversa cette riviere pour aller
 mettre le siege devant le Fort de Kell, ce qui étoit
 son principal objet: ce Fort se rendit le douzieme jour
 de tranchée ouverte. M. de Villars arriva jusqu'à
 Dutlingen, où il joignit l'armée du Duc de
 Baviere.

Kell.
 10 Mars,

Les deux armées ne demeurèrent pas long-temps
 ensemble. Le Duc marcha vers le Tirol, & le
 Maréchal se tint vers Dillingen pour observer le
 Prince de Bade. Le Duc de Baviere eut bientôt
 soumis tout le Tirol: il alloit entrer dans le
 Trentin, lorsqu'il apprit que le Duc de Vendôme,
 qui venoit à sa rencontre, avoit rebroussé chemin,
 parce qu'il avoit sçu que le Duc de Savoie s'étoit
 déclaré pour l'Empereur. Le Duc de Baviere fut
 obligé de retourner sur ses pas & de renoncer au
 grand projet d'ôter la communication entre la Lom-
 bardie & l'Allemagne.

Le Maréchal de Villars réussit mieux dans son
 entreprise: il tint le Prince de Bade en échec dans
 son camp, & veilla sur-tout à ce qu'il ne surprît
 point

point Ausbourg, où il lui sçavoit des intelligences. Ce Prince avoit fait un détachement de cinq mille hommes qui étoient campés à Munderkingen. Le Maréchal forma le dessein d'enlever ce détachement : il chargea M. de Legall de cette expédition. Les ennemis furent avertis de sa marche, & M. de Legall fut fort étonné de les rencontrer dans une plaine rangée en bataille : ils étoient plus forts que lui de quinze cens chevaux; ils tombèrent sur sa Cavalerie & la firent d'abord plier; mais l'Infanterie sortant d'un chemin creux où on l'avoit postée, & fondant sur leurs escadrons la bayonnette au bout du fusil, les arrêta; ce qui donna le temps à notre Cavalerie de se rallier. Elle revint à la charge avec tant de furie, que les ennemis en furent culbutés : quatre escadrons se jetterent dans le Danube & y périrent en grande partie. Cet avantage n'empêcha pas les habitans d'Ausbourg de rompre la neutralité & de recevoir les troupes du Prince de Bade. C'étoit notre temps de malheur.

Année 1703.

Munderkingen.
30 Juiller.

Les deux armées de France & de Baviere s'étant jointes de nouveau, les Généraux résolurent d'attaquer le Comte de Stirum, qui commandoit un corps de vingt-cinq mille hommes. Un contre-temps, qui n'est point rare à la guerre, empêcha l'entiere destruction de ce corps d'ennemis. Le Ma-

Année 1703.

Hocstett,
20 Sept.

réchal de Villars avoit donné ordre à M. d'Usson d'attaquer le Comte de Stirum aussi-tôt qu'il entendroit tirer trois coups de canon. Le Général ennemi les fit tirer pour rappeler ses fourrageurs. M. d'Usson prit ces coups de canon pour le signal qu'on lui avoit donné & se mit en marche. Le Comte de Stirum vint à lui avec toute son armée, & le força de se retirer dans ses retranchemens. Une heure après arrivent le Duc de Baviere & le Maréchal de Villars. Le Comte de Stirum les attendoit sur le ruisseau de Quemen, au bord opposé, près d'Hocstett : il y fut complètement battu ; son armée mise en déroute perdit tous ses équipages. C'est ce qu'on appelle la premiere bataille d'Hocstett.

Le caractère de Villars n'étoit pas compatible avec celui du Duc de Baviere. On le retira d'Allemagne, où il venoit de faire une si brillante campagne, pour employer ses talens contre les Religionnaires des Cevennes. Nos malheurs eurent des causes bien sensibles. On mit le Maréchal de Marfin à sa place.

Armée du
Rhin.
Brifac,
7 Sept.

M. le Duc de Bourgogne, ayant sous lui le Maréchal de Tallard, fit le siege de Brifac, défendu par quatre mille hommes de garnison, & le prit en treize jours d'attaque. Environ cinq semaines après, on attaqua Landau, qui ne se rendit

Qu'après un mois de tranchée ouverte ; encore
fallut-il gagner la bataille de Spire pour empêcher
le Prince de Hesse de secourir cette Place. Cette
bataille se livra le 16 Octobre. Les ennemis y
furent entièrement défaits. On dit que M. de
Tallard s'y conduisit en habile homme , parce qu'il
sçut profiter , pour commencer l'attaque , d'un
mouvement que firent les ennemis pour changer
leur ordre de bataille : on leur fit quatre mille
prisonniers. Après cette défaite , le Gouverneur de
Landau , dès le soir même , fit battre la chamade.

Année 1703.

Spire.

Landau.

Ausbourg se soumit au Duc de Baviere & au
Maréchal de Marfin sans faire de résistance. Le
Duc menaça le Gouverneur de faire pendre les
otages qu'on lui avoit donnés pour gages de la neu-
tralité , si dans trois jours il ne lui remettoit les
clefs de la Ville. Cette menace eut son effet ; il n'at-
tendit pas le troisieme jour.

Ausbourg.

14 Déc.

Tongres se rendit à M. de Villeroi. Huy se rendit
également à Malborough après huit jours de tran-
chée ouverte , & après que le Comte de Lille eut
soutenu deux assauts sur la brèche. Ce fut une des
plus hardies défenses de Place de toute cette guerre.
J'aurai occasion d'en parler aux articles Milon & de
Lille.

Pays-Bas.

Tongres.

10 Mai.

Huy.

29 Juin.

Le Général Opdam entreprit de forcer les lignes
que nous avions faites du côté d'Anvers , comme

Combar d'E.
keren.

30 Juin.

Année 1703. le Baron de Spaart avoit forcé celles du pays de Vaes ; mais il eut en tête le Maréchal de Boufflers & le Marquis de Bedmar , qui le repoussèrent & lui firent perdre un grand nombre d'hommes. Le pays étoit coupé par des digues , des ouêtragans , des haies. Il fallut les pousser de poste en poste. Nos troupes y firent des merveilles.

Limbourg. Malborough continua ses expéditions : il prit
27. Sept. Limbourg , dont M. de Reignac avoit reçu ordre de faire sauter les murailles ; mais ayant été surpris , il prit le parti de se défendre , & ne se rendit qu'à la dernière extrémité.

Gueldres. La ville de Gueldres se soumit aussi après un
17 Décembre. bombardement & un blocus de quatorze mois. M. de Bethis en sortit avec tous les honneurs dus à sa valeur & à sa constance.

Italie. M. de Vendôme , comme je l'ai déjà dit , s'avançoit vers le Trentin pour joindre l'Electeur de Baviere , lorsque la défection du Duc de Savoie l'obligea de revenir sur ses pas. Il reçut l'ordre de faire désarmer les troupes du Duc de Savoie , qui étoient mêlées avec les siennes & de les faire prisonnières de guerre. Le Duc de Savoie n'osant encore avouer sa perfidie , bien que le traité qu'il avoit fait avec l'Empereur fût connu de toute l'Europe , Louis XIV lui fit remettre la lettre suivante :

« Monsieur , puisque la religion , l'honneur ,

» l'intérêt, les alliances & votre propre signature
 » ne font rien entre nous, j'envoie mon Cousin
 » le Duc de Vendôme à la tête de mes armées
 » pour vous expliquer mes intentions : il ne vous
 » donnera que vingt-quatre heures pour vous dé-
 » terminer ».

 Année 1703.

Le Duc de Savoie ne fit point de réponse par écrit ; mais il dit verbalement à l'Officier qui lui rendit cette lettre, que le mauvais traitement qu'on venoit de faire à ses troupes & la manière dont on en avoit usé avec lui, l'avoient déterminé à prendre ses précautions, &c.

Le Général Visconti apprenant que les troupes du Duc de Savoie avoient été faites prisonnières de guerre, accourut au secours de ce Prince avec un corps d'environ deux mille chevaux. M. de Vendôme le rencontra dans le Plaisantin, & les défit si complètement qu'il ne s'en sauva que cinq cens.

San-Sebastiano.
 26 Octobre.

Nos défâtres vont commencer. L'Esgagne jusqu'ici avoit été tranquille : elle va devenir aussi le théâtre de la guerre. Le Roi de Portugal signe la grande alliance : c'étoit le seul Prince de l'Europe un peu considérable, qui n'eût pas encore pris les armes contre la France.

 Année 1704.

Le Duc de la Feuillade commande un corps séparé avec lequel il s'empare de la Savoie & de tout le Pays que le Duc possédoit en-deçà des Alpes.

Italie.

Année 1704.

Suze.

12 Juin.

Il se rend maître de Suze & de son château; il pénétre dans les vallées des Vaudois, de S. Martin, de la Perouse, les foumet, & finit par emporter la cité d'Aousta. Après toutes ces expéditions il établit ses troupes dans de bons quartiers, coupe toute communication entre le Piémont & la Suisse, & se met en état de joindre le Duc de Vendôme quand il le voudra. Les premiers succès du Duc de la Feuillade nous devinrent funestes, parce qu'ils inspirerent trop de confiance en ses talens. S'il eût moins bien réussi, on ne l'eût point chargé du siège de Turin.

25 Janvier.

L'Empereur allarmé pour le Duc de Savoie, fit rassembler un corps d'armée d'environ douze mille hommes pour envoyer à son secours, & il en donna le commandement au Comte de Staremberg. Le Duc de Vendôme le suivit comme à la piste, lui tua le tiers de cette armée en différentes attaques, & lui enleva tous ses bagages. Nonobstant tous ces petits échecs le Comte de Staremberg joignit le Duc de Savoie près d'Albe, & s'acquitt par cette marche, malgré les pertes qu'il fit, la réputation d'un grand Général. Cette jonction se fit le 15 de Janvier, après laquelle il y eut encore quelques actions assez vigoureuses à la prise de plusieurs postes. La dernière se passa à quelques lieues de Turin. Le Duc de Vendôme y tua ou prit cinq à six cens

hommes aux ennemis. Après cela il ne songea qu'à prendre des Villes.

Année 1704

Vercil fut la première qu'il attaqua, & qui se soumit environ cinq semaines après. On y trouva soixante & douze pièces de canon, six mortiers & de grandes provisions de guerre. Elle étoit après Turin la plus considérable Ville du Piémont.

Vercil.
21 Juillet.

De Vercil le Duc de Vendôme marcha vers Yvrée, & ouvrit la tranchée devant cette Place le 2 Septembre. Les Piémontois, quinze jours après, comme on l'alloit prendre d'assaut, se retirèrent dans le Château qui se rendit le 30 du même mois. La garnison fut faite prisonnière de guerre.

Yvrée.

Le Duc de Vendôme se prépara à faire le siège de Verue. Nous verrons dans la campagne suivante le succès de cette entreprise. Passons en Allemagne: c'est-là qu'est le fort de la guerre.

Le Maréchal de Marsin, comme je crois l'avoir dit, avoit pris la place du Maréchal de Villars: Mais parce qu'il ne la remplissoit pas avec les mêmes talens, M. de Tallard l'alla joindre avec un corps de douze mille hommes pour renforcer son armée. La marche de M. de Tallard fut admirée, parce qu'il surmonta fort habilement des obstacles que l'on croyoit insurmontables.

Allemagne.

La première action se passa entre le Maréchal Darco, Général du Duc de Bavière, & le Duc de

Schullem-
berg.
2 Juillet.

Malborough qui attaqua les retranchemens de Schullemburg. Il fut d'abord repoussé ; mais le Prince de Bade étant arrivé à son secours , & le Commandant de Donavert ayant manqué d'exécuter un ordre du Maréchal Darco , les retranchemens furent forcés. Les troupes Françoises & Bavaeroises firent leur retraite avec beaucoup de résolution : M. de Lée s'y signala. Le Maréchal Darco perdit mille hommes , & les ennemis six mille dans les différentes attaques , sans compter les blessés qui étoient encore en plus grand nombre ; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne prissent Donavert qui leur donna un pont sur le Danube.

Seconde bataille d'Hochstett cinq semaines après. Les ennemis , dit-on , ne pouvoient pas pénétrer en Baviere , sans s'éloigner du dépôt général de leurs subsistances , qui étoit à Nuremberg & à Norlingue. Si l'on eût évité le combat , ils auroient par nécessité , quitté les bords du Danube. L'Electeur de Baviere avoit la passion de combattre. Le renfort de troupes qu'avoit amené le Maréchal de Tallard , avoit encore augmenté sa confiance. Les deux armées en vinrent aux mains le 13 Août près du village d'Hochstett. Le Prince Eugene & Malborough remporterent la victoire la plus complete sur les armées de France & de Baviere , à la tête desquelles étoient l'Electeur & les Maréchaux de Tallard &

Hochstet.

de Marfin. Le nombre des morts & des blessés fut plus considérable parmi les ennemis que parmi les François & les Bava-rois. Nous eumes cinq à six mille hommes de tués, & les ennemis convinrent de huit mille de tués de leur côté. Sans les vingt-huit Bataillons & les quatre Régimens de Dragons enveloppés dans le village de Plinthem, qui se rendirent sans coup férir, chose qu'on ne comprend pas encore, les ennemis n'auroient pas eu grand sujet de s'enorgueillir de cette victoire. M. de Marfin qui commandoit la droite, conserva jusqu'à la fin l'avantage qu'il eut au commencement & fit sa retraite en bon ordre.

Année 1704.

Le Régiment de Navarre étoit du nombre des troupes renfermées dans Plinthem. Quand il apprit qu'il falloit se rendre prisonnier de guerre sans tirer un seul coup de fusil, il brisa ses armes & enterra ses drapeaux de fureur.

Les suites de cette victoire furent désespérantes. Nous étions sur le Danube : il fallut repasser le Rhin; & toutes les Villes qui se trouvent dans cette étendue de Pays de près de quatre-vingt lieues, tomberent sous le pouvoir des ennemis. Le Maréchal de Villars les avoit soumises pour la plupart. Landau même, quoique défendu par le brave Laubanie, fut obligé de se rendre au Roi des Romains après soixante-neuf jours de tranchée ouverte.

Landau,
26 Nov.

Année 1704.

Brisac.

10 Nov.

Durant ce siege le Prince Eugene entreprit de surprendre le vieux Brisac : il y échoua comme il avoit fait à Crémone. L'impatience d'un Lieutenant-Colonel fit manquer cette expédition dont les mesures avoient été prises avec bien de l'intelligence. Ce Lieutenant-Colonel reçut des coups de canne d'un homme qui n'étoit ni Militaire, ni même de la Garnison. Le feu lui montra au visage ; il prit, pour tuer cet homme, un fusil dans un chariot de foin qui étoit plein d'armes & de Soldats cachés. La mine fut éventée : le corps de garde courut aux armes, & l'entreprise fut manquée.

Traerbac.

19 Nov.

M. de Reignac occupa les ennemis pendant plus de cinq semaines devant le château de Traerbac. Il ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Les Alliés y perdirent au moins deux mille hommes. C'est un prodige que la quantité d'ennemis qui périrent durant cette guerre dans les seules attaques des Villes, par la valeur de nos Commandans & de nos troupes.

Espanne.

Il ne se passa rien de fort considérable en Flandre.

Le Roi de Portugal qui s'étoit déclaré contre l'Espanne, eut bien sujet de s'en repentir par la rapidité avec laquelle on lui enleva dix ou douze Places dans une seule campagne ; mais la joie de ces succès fut bien tempérée par la prise de Gibral-

tar, qui se rendit au Prince de Dramsta t& à l'A-
 miral Rook. Quelle négligence de la part des Es- Année 1704.
 pagnols, de n'avoir laissé dans cette Place que cent Gibraltar,
 hommes de garnison! 26 Juin.

Dès le commencement de l'année l'Archiduc
 Charles qui avoit pris le titre de Roi d'Espagne,
 étoit débarqué à Lisbonne avec neuf mille hommes
 commandés par le Duc de Schomberg.

Je ne parle point des troubles des Cevennes : ce
 fut une boucherie ; il ne s'y fit point d'actions de
 valeur.

Les deux Vendômes eurent de grands succès en Année 1705.
 Italie. Le Grand-Prieur enleve tous les quartiers Italie.
 des ennemis le long du lac de Garde & de l'A-
 dige, qui favorisoient le transport des vivres à leurs
 autres quartiers : il prend tous leurs bagages, se
 rend maître des postes qu'ils occupoient, & les
 poursuit jusques dans le Trentin. Cette expédition
 fut conduite avec tant de diligence & de précau-
 tion, qu'elle ne nous coûta que vingt hommes.

M. de la Feuillade fit une campagne aussi heureuse
 que la précédente. Il se rendit maître de toutes les
 Villes qu'il attaqua. Villefranche fut emportée Villefranche,
 d'assaut, Sopello le fut l'épée à la main. Après la Sopello.
 reddition du Château de Villefranche, qui nous 3 Avril.
 ouvrit un port de ce côté-là, le Duc soumit les
 Forts de San-Ospitio & de Montalban. Après que

Année 1705.

Nice.

9 Avril.

Verue.

10 Avril.

Nice se fût rendue , le Duc de Savoie n'eut plus d'espérance de recevoir aucun secours par mer.

La prise de Verue n'étoit pas moins importante que celle de Nice. Cette Place avoit une communication avec l'armée du Duc de Savoie , & une garnison déterminée à se bien défendre. La saison fut constamment mauvaise. Il ne falloit pas moins qu'un Général tel que M. de Vendôme pour forcer Verue à se soumettre à discrétion.

La Mirandole.

11 Mai.

La Mirandole se soumit également à discrétion après un assez long siège que conduisit M. de Lapara.

Chivas.
28 Juillet.

Chivas avoit une communication avec l'armée du Duc de Savoie. Cet avantage n'eut d'autre effet que d'empêcher la garnison d'être prisonniere de guerre. Elle se sauva comme le Duc de la Feuillade donnoit l'ordre pour prendre la Ville d'assaut.

Toutes ces Places furent emportées , sans que ni le Duc de Savoie , ni le Prince Eugene osassent se mettre en mouvement pour les secourir.

Depuis quelques mois que le Prince Eugene étoit arrivé en Italie , il s'appliquoit moins à faire lever des sièges , qu'à surprendre M. de Vendôme , & à prendre sur lui des avantages qui pussent lui procurer la victoire. Ce ne fut qu'une suite de chicanes pour les campemens , qu'attaques de

Châteaux, qu'escarmouches où l'on mit en œuvre de part & d'autre toutes les ruses de la guerre. On croit revoir cette campagne où Turenne & Montecuculli semblerent vouloir assujettir la victoire aux regles de l'art. La bataille de Cassano fit voir l'ascendant que le génie du Duc de Vendôme avoit pris sur celui du Prince Eugene, comme le génie de Turenne l'avoit pris sur celui de Montecuculli. Ce ne fut qu'un combat d'Infanterie contre Infanterie qui dura quatre heures. Les ennemis y perdirent douze mille hommes en comptant les blessés. Nous n'en perdîmes que deux mille cinq cents. L'objet du Prince Eugene étoit de passer l'Adda pour secourir le Duc de Savoie. Le champ de bataille nous resta. Le Prince Eugene ne passa point l'Adda, & le Duc de Savoie ne fut point secouru. M. le Duc de Vendôme eut un cheval tué sous lui. Le Prince Eugene fut blessé. La campagne d'Italie finit par la prise de Sancino & de Montmelian.

Année 1705.

Cassano;
16 Août.

Sancino.
23 Octobre.
Montmelian.
10 Déc.

Le Maréchal de Villars fait une belle campagne en Allemagne. Il enleve les quartiers des ennemis du côté des Deux-ponts, les met en fuite & les dissipe entierement, s'enferme dans le camp de Sirk où Malborough n'ose point l'attaquer; par là met à couvert Thionville & Sar-Louis, & empêche les ennemis de pénétrer dans l'intérieur du

Allemagne.

Royaume. Malborough prend le chemin des Pays-Bas, abandonnant les magasins qu'il avoit faits sur la Moselle. M. de Villars quitte alors son camp & va forcer les lignes de Veissembourg. Il ne put pas défendre celles de Haguenau, parce que son armée avoit été affoiblie par le détachement qu'il avoit envoyé au Duc de Baviere. Le Prince de Bade qui les força, entra le 5 Octobre dans Haguenau que M. de Peri abandonna secrètement pour sauver sa garnison que le Prince de Bade vouloit prendre prisonniere de guerre.

Pays-Bas.
Huy.
1^{er} Juin & 12^e Juillet. La malheureuse ville d'Huy fut prise & reprise en cinq semaines; prise d'abord par le Duc de Baviere, & reprise par les Alliés. La garnison se rendit prisonniere de guerre aux uns & aux autres. Il faut qu'il soit bien important d'être maître de cette Ville quand la guerre est en Flandre, puisqu'on en a si souvent fait le siège.

Lignes de Brabant.
17 Juillet. Les ennemis forcerent nos lignes de Brabant. Louis XIV ne vouloit pas de ces lignes. Il écrivoit à M. de Villeroi : *il ne faut pas enfermer les François dans des lignes; c'est contre leur esprit: ils veulent agir. Ce n'est pas ainsi que nous faisons la guerre.* Le Maréchal de Villars pensoit & écrivoit la même chose que ce Prince. Mais la confiance du Maréchal de Villeroi ne lui permit pas d'écouter ces conseils; & l'Electeur gênoit

DE L'ORDRE DE S. LOUIS. III

Louis XIV pour donner des ordres précis. La perte que nous fîmes ne fut pas bien considérable par la belle retraite de M. de Caraman. Mais les troupes se décourageoient & perdoient toute confiance en leur Général.

Année 1705

Les Alliés prirent Leuve ; & l'Electeur de Baviere prit Dieft. La garnison forte de plus de quinze cens hommes se rendit prisonniere de guerre.

Leuve. 1
4 Sept.
Dieft.
15 Nov.

Les affaires d'Espagne tournent mal : l'arrivée de l'Archiduc augmente le nombre des révoltés. Barcelonne se rend par composition. La prise de Badajox par le Maréchal de Tessé ne console point de la perte de cette importante Place, qui est suivie de celles de Denia & de Valence.

Espagne

Cette année fut la plus désastreuse de toute la guerre, non-seulement par tous les grands échecs que nous essuyâmes, mais parce qu'ils entraînent tous les autres malheurs qui les suivirent.

Année 1706.

Bataille de Ramilli le 23 Mai jour de la Penrecôte, où nos troupes furent entierement défaites. Nous n'y perdîmes que trois ou quatre mille hommes. Mais le trouble & l'épouvante s'étant emparés des esprits, la déroute fut générale ; d'où s'ensuivit la perte de toute la Flandre.

Ramilli.

Malborough sçut bien profiter de la faute qu'avoient faite nos Généraux, l'Electeur de Baviere & le Maréchal de Villeroi qui placerent la gauche de

notre armée devant un marais impraticable. Son
 Année 1706. aîle droite n'ayant pas à craindre d'être attaquée ;
 il la dégarnit de cinquante Escadrons qu'il porta à
 sa gauche ; enforte que tout le poids du combat
 tomba sur notre aîle droite où étoit la Maison du
 Roi. L'armée des Alliés étoit rangée sur quatre
 lignes, sans compter une colonne composée de
 leur corps de réserve. Ce corps de la Maison du
 Roi, toujours invincible, entre dans les troupes en-
 nemies, perce jusqu'à la troisieme ligne : mais en
 trouvant une quatrieme & la réserve qui s'ébran-
 loit pour la prendre en flanc, la Maison du Roi
 fut obligée de céder. Les troupes qui la suivirent,
 & derriere lesquelles elle alloit se rallier, prirent
 la fuite sans combattre, & les choses furent déses-
 pérées.

Milord Malborough avoit annoncé cette défaite
 au Général Vels huit jours auparavant, telle
 qu'elle arriva. Louis XIV l'avoit appréhendée. Un
 sens exquis & une longue expérience lui avoient
 donné de grandes lumieres sur le fait de la guerre.
 M. de Villeroi lui témoignoit un grand desir de
 combattre. *Ne cherchez pas à livrer de bataille*, lui
 répondit ce Prince. *Si vous étiez battu, mes affaires*
seroient ruinées. Nous ne sommes pas à même de
rien hazarder, & nous n'en avons pas besoin. Evitez
le combat, sans paroître le craindre.

Le Maréchal de Villeroi fut accablé comme d'un coup de foudre. Ni lui ni l'Electeur n'eurent le courage d'écrire au Roi : enforte que huit jours après on doutoit encore à la Cour si l'armée de Flandre avoit été battue, comme la nouvelle en couroit dans Paris. L'Electeur écrivit le premier une Lettre de six lignes. M. de Villeroi fut rappelé. Le Roi lui dit en l'embrassant. *M. le Maréchal, on n'est plus heureux à notre âge.* Paroles pleines de bonté, d'amitié même, mais qui ne dûrent qu'augmenter le regret du Maréchal.

Année 1706.

La bataille de Ramilli eut de terribles suites, non-seulement en Flandre, mais même en Italie. On retira le Duc de Vendôme de ce pays-là, où il achevoit la conquête des Etats du Duc de Savoie (ce qui auroit fini la guerre) pour le mettre à la tête de l'armée de Flandre, où il n'eut pas la liberté de suivre les impulsions de son génie. Le Duc d'Orléans, depuis Régent du Royaume, alla le remplacer en Italie, & peu après on y envoya Marfin qui ne fit que des fautes.

Le Roi vouloit y faire passer le Maréchal de Villars, pour qu'il hâtât le siège de Turin qui, par sa longueur commençoit à devenir ridicule. Villars refusa, sous prétexte qu'il craignoit de ne pas réussir de ce côté-là : il alléguait d'ailleurs des douleurs de goutte. On lui envoya un second

Année 1706. courier, par le retour duquel il fit la même réponse. Le Roi étonné de sa résistance, lui écrit, & après être descendu avec une infinie bonté jusqu'à combattre ses raisons, il prend le ton de maître, en ajoutant : *& afin qu'il n'y ait point de nouvelles répliques, je vous ordonne de partir en poste le lendemain de l'arrivée de mon courier, de passer par le chemin le plus court, par la Suisse, pour vous rendre en Lombardie, afin que mon neveu puisse renvoyer le Duc de Vendôme incontinent après son arrivée.* Premier Juillet.

Un pareil ordre ne donna pas lieu à la délibération. Villars se préparoit à partir dès le soir du même jour, lorsqu'il reçut un contr'ordre de la propre main du Roi. Ce contr'ordre étoit accompagné d'une lettre du Ministre qui expliquoit le motif du changement.

Le Roi auroit été bien aise que vous vous fussiez mis en chemin pour l'Italie suivant les ordres que Sa Majesté vous en avoit donnés. Mais faisant réflexion qu'elle vous y envoyoit malgré vous, & que cela pouvoit être sujet à des inconvéniens contraires au bien du service, Elle a jugé plus à propos d'y envoyer M. le Maréchal de Marfin.

La vraie raison qu'avoit M. de Villars pour refuser d'aller en Italie, n'étoit ni la crainte de ne point réussir, ni ses douleurs de goutte. Il la confia

secrètement au Ministre lui-même. *J'aurois*, dit-il Année 1706,
 dans sa réponse à M. de Chamillart, *trouvé M. le*
Duc d'Orléans indisposé contre moi par les mau-
vais services que n'auroient pas manqué de me rendre
M. & Madame de Nancre tout-puissans auprès de ce
Prince, à cause de la terre de Sablé que j'ai eu,
comme vous savez, intention d'acheter, &c. Quelle
est souvent la cause des plus grands malheurs pour
une nation ! Villars n'auroit point commis les
mêmes fautes que Marfin.

Toutes les principales villes de Flandre, comme
 je l'ai dit, passerent sans résistance sous le pouvoir
 des vainqueurs, excepté Menin où commandoit
 M. de Caraman. Ils perdirent quinze cens hommes
 à la seule attaque du chemin couvert : mais enfin
 Menin se rendit. Les ennemis terminèrent leurs
 conquêtes par la prise d'Ath après onze jours de
 tranchée ; ainsi durant cinq mois ils *recueillirent*
les fruits de la victoire.

Menin,

4 Octobre,

Le Chevalier du Rosel battit les ennemis qui
 étoient au fourrage du côté de Tournai. Il leur
 tua, blessa ou fit prisonniers environ quatorze cens
 hommes.

Combat de
Tournai.

Le Maréchal de Villars soutenoit en Allemagne
 la gloire du nom François. Il exécuta de point en
 point le plan qu'il avoit formé, & dont l'objet étoit
 de faire repasser le Rhin aux Troupes Impériales.

Allemagne.

Il fit lever le blocus du Fort-Louis au Prince de Bade, chassa les ennemis des lignes de la Moutre, reprit Drusheim & Haguenau. Il fut bien secondé dans toutes ces entreprises par le Comte du Bourg lequel défit huit cens chevaux qui vouloient lui disputer le passage de la Moutre ; par le Marquis de Vieux-Pont qu'il avoit détaché pour se rendre maître de Drusheim, & par M. de Péri qui prit Haguenau. La garnison qui étoit de deux mille cinq cens hommes fut faite prisonniere de guerre. On y trouva une immense quantité de munitions de guerre & de bouche.

Armée 1706.
Fort Louis,
1 Mai.
Drusheim
& Haguenau.

Après tous ces grands avantages, le Maréchal de Villars forma le grand projet de s'emparer de l'isle du Marquisat qui est vis-à-vis du Fort Louis, & n'en est séparée que par un bras du Rhin. Cette entreprise où il se présentoit des difficultés sans fin, réussit par l'habileté du Général & par la valeur étonnante de nos troupes. Le Maréchal de Villars avoit cet art si précieux dans un Général de faire passer, pour ainsi dire, son ame dans le corps des soldats. Voici ce qu'il écrivoit au sujet de l'émulation qui étoit parmi les Officiers. *Champagne & Navarre alloient entrer dans des bateaux pour passer le bras du Rhin qui nous séparoit de l'isle du Marquisat. Barberey Lieutenant-Colonel de Navarre qui commandoit le premier détachement de grenadiers,*

Isle du Mar-
quisat.
20 Juillet.

ayant vu Pecomme, Lieutenant-Colonel de Champagne qui se cachoit pour se jeter à l'eau, s'y est ^{Année 1706.} jetté avec tous les grenadiers de Navarre sans connoître aucun gué. Plusieurs se seroient noyés sans des branches d'arbres qui se trouverent là fort heureusement. Cela sent bien l'esprit de gloire de la nation François. Le Maréchal ne passa pas outre, & se contenta de faire rétablir l'ouvrage à corne qu'on avoit démoli par un des articles du traité de Riswick, & dont les fondemens se trouverent tout entiers. Notre armée subsista durant trois mois aux dépens des ennemis : cette ressource lui étoit bien nécessaire.

Le commencement de cette campagne en Italie ^{Année 1706.} ne fit pas présager quelle en seroit la malheureuse ^{Italie.} issue. Le Maréchal de Berwick se rendit maître du ^{Château de} château de Nice après cinquante-cinq jours de tran- ^{Nice.} chée ouverte. Ce château passoit pour imprenable de- ^{4 Janvier.} puis que le Duc de Savoie y avoit fait faire de nouvelles fortifications avec une dépense énorme. On y trouva cent dix pieces de canon.

Tandis que M. de Berwick faisoit cette conquête, le Duc de Vendôme conférant à Versailles avec Louis XIV sur les opérations de la campagne, lui annonça la défaite des ennemis peu de temps après qu'il auroit rejoint l'armée. Il avoit aussi confié son secret au Comte de Medavi avant son dé-

Année 1706.

part d'Italie pour la Cour, parce que cet Officier général qui demeura chargé du commandement de l'armée, devoit, dans l'absence de M. de Vendôme, user de plusieurs stratagèmes propres à faire tomber le Général ennemi dans de certaines négligences qui le perdroient. La chose arriva comme le Duc l'avoit prévue & arrangée. Ce sont là de ces traits qui décèlent le génie. Reventlan Danois qui avoit le commandement des troupes Imperiales de ces quartiers là, en attendant le retour du Prince Eugene, fut entierement défait à Calcinato. La marche brusque du Duc de Vendôme, & l'attaque vigoureuse qu'il fit à leurs retranchemens, surprirent les ennemis : ils furent mis en déroute après une foible résistance. Trois mille hommes furent tués sur le champ de bataille, & dans la fuite on fit huit mille prisonniers, parce que M. de Vendôme ayant prévu par où ils se retireroient, avoit fait des détachemens pour les couper. Le Prince Eugene qui arriva le lendemain, n'osa pas se présenter devant le vainqueur qui *poursuivoit la victoire.*

Levée du
siege de Turin.
7 Sept.

Ce fut environ un mois après qu'arriva la funeste journée de Ramilli, qui fit rappeler le Duc de Vendôme d'Italie pour l'opposer à Malborough. Lui seul pouvoit déconcerter les vastes projets que nos malheurs en Flandre avoient fait concevoir aux

Alliés : mais lui seul aussi pouvoit achever la conquête des Etats du Duc de Savoie, qui auroit fait finir la guerre, ou qui du moins nous auroit assuré une paix avantageuse. On alla au plus pressé : mais du moins en mettant M. de Vendôme à la tête de l'armée de Flandre, falloit-il l'abandonner à son génie, au lieu de l'environner de contradicteurs peu éclairés qui gênent constamment ses opérations. Les choses allerent au point qu'aucun de ses avis ne passoit au Conseil de Guerre. Aussi les fautes se multiplierent-elles. Mais ce n'est pas encore le temps d'en parler.

Le Duc de la Feuillade avoit ouvert la tranchée devant Turin le 2 Juin. M. de Chamillart avoit fait pour ce siège des préparatifs dont le détail étonne l'imagination. Le Duc de la Feuillade étoit son gendre, & il l'aimoit tendrement. Il employa tous les moyens de le faire réussir dans cette grande entreprise. Ses Lettres à M. de Vendôme & au Maréchal de Villars, montrent combien il craignoit que son gendre n'y échouât ; & ses inquiétudes étoient autant l'effet de son zele pour le bien de l'Etat, que de son amour tendre pour M. de la Feuillade ; car M. de Chamillart étoit bon citoyen. MM. de Vendôme & de Villars le rassurerent, comme cela se pratique en pareil cas. Le Ministre obtint du Duc de Vendôme qu'il ne quitte-

roût pas l'Italie avant d'avoir vu toutes choses disposées pour commencer ce fameux siège. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Duc de Vendôme & M. de Villars, chacun de leur côté, se rencontrèrent à dire qu'il falloit avoir une grande attention au choix des Ingénieurs qu'on employoit; qu'on ne devoit pas toujours s'en rapporter à ce qu'ils disoient ou voudroient faire. Villars surtout écrivoit au Ministre & au Duc de la Feuillade, qu'un Général ne devoit pas tellement voir par les yeux des Ingénieurs, qu'il ne regardât lui-même à leurs ouvrages. Les Ingénieurs en effet par leur négligence, leur peu d'activité & leur jalousie réciproque furent cause que le siège traîna si fort en longueur.

M. le Duc d'Orléans étoit venu prendre le commandement de l'armée d'Italie, ayant sous ses ordres le Maréchal de Marfin. Après avoir visité les lignes, il jugea qu'il seroit imprudent d'y attendre l'ennemi, & manda au Roi que si le Prince Eugene s'avançoit pour ravitailler Turin, elles ne pourroient manquer d'être forcées. En effet les retranchemens furent emportés, & notre armée fut mise dans une déroute qui a eu peu d'exemples. Bagages, équipages, artillerie, tout fut enlevé; & par la faute qu'on fit de se retirer sous Pignerol, au lieu d'aller se rassembler sous Casal, comme on

le pouvoit, nous perdîmes toute l'Italie, & même le royaume de Naples. Le Duc d'Orléans fit des prodiges de valeur. Il reçut deux blessures : après la première il se retira derrière une haie pour se faire panser, & revint ensuite au combat. La seconde fut si considérable, qu'il ne put résister aux douleurs qu'elle lui causoit. Il se fit transporter hors du champ de bataille. L'Abbé de Grancey son Aumônier, frere du Maréchal de ce nom, ne le quitta pas un instant : il fut tué à côté de lui, pendant qu'il administroit les secours de la Religion à un Officier blessé mortellement. Le Maréchal de Marfin se battit en désespéré, & reçut une blessure dont il mourut le lendemain. Le Duc de la Feuillade chercha mille fois à se faire tuer, & voulut dans la suite par des entreprises extraordinaires, faire oublier le malheur de Turin. Il avoit formé le dessein de rentrer en Lombardie ; ce qu'on ne lui permit pas d'exécuter.

Année 1906.

Les suites de la déroute de Turin furent encore plus funestes que la déroute même. On manqua de tout, de vêtemens, de pain. La désertion causée par la faim devint une épidémie qui se communiqua des Soldats aux Officiers. On fut obligé d'envoyer des ordres aux Commandans des Frontieres de faire arrêter les Officiers qui ne produiroient pas un passe-port.

On a écrit bien des faussetés sur cette affaire de
Année 1706. Turin; & encore aujourd'hui il est peu de gens
qui ne croient que le Maréchal de Marfin avoit
des ordres secrets pour empêcher que notre armée
ne sortît des lignes. Voici le fait tel qu'il s'est passé:
je parle d'après les Lettres originales du Roi, de
M. le Duc d'Orléans & du Ministre.

Lorsqu'on apprit que le Prince Eugene s'avan-
çoit, on tint un conseil de guerre pour délibérer
sur le parti qu'on avoit à prendre. L'avis de M. le
Duc d'Orléans & du plus grand nombre fut d'aller
au devant de l'ennemi. Celui de M. de Marfin &
d'un petit nombre d'autres fut de l'attendre. M. le
Duc d'Orléans qui avoit pour lui la pluralité, don-
na ordre de se mettre en marche. M. de Marfin qui
étoit présent, lui dit d'un ton assez mystérieux :
Mais, Monseigneur en avez-vous l'autorité? Ces
paroles étonnerent ce Prince : il n'osa point aller
plus avant. Le Grand Condé, dans une circonstance
à peu près pareille, livra la bataille de Rocroi,
malgré le Maréchal de l'Hôpital qui avoit un ordre
précis de l'en empêcher. Mais les temps étoient
bien différens. Son Altesse Royale craignit de se
charger de l'événement contre l'avis d'un homme
qu'on lui avoit donné pour être son conseil, &
dont il connoissoit la considération à la Cour. L'or-
dre de sortir des lignes fut retiré. Trois jours après,

mais trop tard, arriva la réponse du Roi à M. le Duc d'Orléans qui l'autorisoit à marcher avec son armée au devant du Prince Eugene. M. de Villars qui étoit en Allemagne, entendant parler d'un ordre secret de rester dans les lignes que M. de Marsin avoit, disoit-on, porté par écrit, voulut être éclairci d'un fait aussi extraordinaire. Il écrivit à M. de Chamillart pour lui demander la vérité. Ce Ministre lui répondit qu'il n'y avoit rien de plus faux que cet ordre prétendu, & qu'il ne pouvoit pas lui en donner une preuve plus convaincante que la Lettre du Roi à M. le Duc d'Orléans, qui l'autorisoit à marcher au devant de l'armée du Prince Eugene; Lettre qui malheureusement étoit arrivée trop tard. M. de Chamillart auroit été bien aise de trouver une excuse au malheur de son gendre (1). Le siege de Turin est si considérable dans notre Histoire, que j'ai pensé qu'on ne me sçauroit pas mauvais gré d'en avoir parlé avec quelque étendue, sur-tout me trouvant assez instruit pour détruire des erreurs qui, depuis soixante & treize ans, sont établies dans le monde.

(1) M. de la Feuillade n'opina point pour qu'on attendit le Prince Eugene dans les lignes; mais si le siege de Turin eût été fait avec plus d'activité; si M. de la Feuillade n'eût point refusé les conseils de M. de Vauban, le Prince Eugene n'auroit point eu le temps d'arriver au secours de cette Place.

Année 1706.
Bataille de
Castigliari.
9 Nov.

La bataille que le Comte de Medavi remporta sur le Prince de Hesse, nous devint inutile par la déroute de Turin. Les Alliés perdirent sept à huit mille hommes, tant tués que blessés ou prisonniers. Ce fut du sang inutilement répandu, qui ne porta point remède au mal. Cette victoire valut le Cordon-Bleu à M. de Medavi : il s'étoit comporté en homme habile quelques jours avant la bataille.

Le Prince de Hesse lui avoit fait dire que le regardant « comme un brave homme, il souhaitoit » avec beaucoup d'ardeur d'en venir aux mains avec » lui, & que pour cet effet s'il vouloit choisir une » Plaine pour combattre avec des troupes égales, » il lui promettoit, foi de Prince, qu'il s'y trouveroit avec le nombre des troupes dont ils conviendroient ».

M. de Medavi lui fit réponse « qu'il étoit au » désespoir de ne pouvoir accepter son offre, parce » qu'il étoit Officier subalterne, & sujet à des ordres supérieurs; que cependant s'il avoit envie » de combattre, & s'il vouloit venir jusqu'à son » camp, il feroit ses efforts pour mériter son estime ». M. de Medavi cacha sous cette réponse adroite le dessein qu'il avoit formé de combattre le Prince de Hesse-Cassel. Celui-ci donna dans le piège; il pensa que M. de Medavi avoit ordre d'éviter le combat : en conséquence il entreprit le siège

de Castigliari; il se présenta dans la Plaine pour
attaquer M. de Medavi, aussi-tôt qu'il se feroit em-
paré de la Basse-Ville, & il fut battu. Année 1706

Les affaires d'Espagne tournerent mal d'abord, Espagne.
& furent rétablies à la fin de la campagne par la
capacité du Maréchal de Berwick, secondée par
le courage, le zele & la fidélité des braves Cas-
tillans. Alcantara, Salvaterra, Valentia d'Alcan-
tara, Ciudad-Rodrigo, Albuquerque se rendirent
aux Alliés. Ils firent aussi lever le siege de Barce-
lonne que le Roi faisoit en personne, après trente-
sept jours de tranchée ouverte. Milord Gallouay 20 Août.
s'empara de Salamanque, marcha à Madrid, & y
fit proclamer l'Archiduc Roi d'Espagne, la moin-
dre partie du peuple criant : *Vive Charles III*, &
la plupart criant : *Vive Philippe V. notre Roi lé-
gitime*. La Reine se retira au Château de Beslange
à vingt-quatre lieues de cette Capitale. Le Roi
alla à quatre lieues de Madrid se mettre à la tête
des troupes du Maréchal de Berwick. Il marcha
aux ennemis pour les combattre; mais ils éviterent
toujours d'en venir à une bataille. Il tourne vers
Madrid, envoie une Lettre au Corps de Ville par
le Marquis de Majorada, qui fut reçu par le peu-
ple avec de grandes démonstrations de joie. Le
portrait & l'étendard de l'Archiduc furent brûlés
aumilieu de la place publique par la populace en

Année 1706.

fureur. Toledé & toutes les autres Villes de la Castille se cottiserent pour fournir à la subsistance de l'armée du Roi. Ce Prince rentra dans Madrid. M. de Berwick, par lui-même ou par ses détachemens, se rendit maître de Cuença, d'Orighuela, de Carthagene, d'Alcantara; mais M. de Mahoni manquant d'eau & de beaucoup d'autres choses nécessaires à la garnison, avoit été forcé de rendre Alicante après vingt-sept jours d'attaque (1). Telle

(1) Il arriva cette année une aventure assez bizarre à Salamanque, après que Milord Galloüay en fut parti. Je la rapporte, parce qu'elle peut servir à faire connoître le genie de la nation Espagnole.

Salamanque est une Ville fameuse par son Université: elle étoit anciennement le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de Savans en Europe. On vit peu d'hommes habiles en métaphysique qui n'allassent aiguïser leur esprit par la dispute sur les bancs de cette célèbre Ecole. L'année classique finit toujours par une espece de combat qu'on peut appeller une fête sanglante par l'acharnement des combattans. Il y a deux chefs de parti, dont l'un soutient une chose, & l'autre soutient le contraire. L'un des chefs de parti mit en avant cette année cette proposition-ci, « que Philippe V » étoit le véritable & légitime Roi des Espagnols. L'autre » chef se trouva obligé à soutenir le contraire avec tous » ceux qui devoient combattre sous lui. L'acharnement fut » extrême: le combat fut rude; mais enfin la victoire se » tourna du parti qui avoit tous les vœux du peuple. Le » parti de Philippe V eut donc l'avantage. Les acclamations

étoit la situation des affaires d'Espagne sur la fin de
cette campagne. La Castille reconquise, & plu-
sieurs Places soumises de gré ou de force.

Année 1706.

Ne quittons pas l'Espagne. M. de Berwick y
gagna la bataille d'Almanza sur Milord Gallouay
& le Marquis de Las-Minas, Généraux de l'armée

Année 1707.

Almanza.

25 Avril.

» de la populace furent grandes, & les vainqueurs furent
» conduits à l'Hôtel-de-Ville pour y être couronnés selon
» l'usage. Le portrait de l'Archiduc étoit dans l'Hôtel-de-
» Ville où l'avoient placé les ennemis lorsqu'ils entrèrent à
» Salamanque. A peine le chef des vainqueurs fut-il entré
» dans le lieu où étoit ce portrait, qu'il le fit livrer au peu-
» ple qui le déchira en mille pieces, en criant au bruit de
» mille instrumens : *Vive Philippe V!* Cependant il s'é-
» leva une émotion populaire des plus terribles dont on eût
» jamais oui parler. Les peres, les meres, les freres, les
» sœurs, les alliés & les amis de ceux qui avoient combattu,
» prirent querelle entr'eux & s'échauffèrent, de maniere
» qu'ils furent sur le point d'en venir aux mains. On alloit
» voir un combat sanglant, lorsque tout-à-coup une voix
» perçante fit entendre ces paroles : *La volonté du Ciel*
» *s'est expliquée dans le combat que vous venez de voir : la*
» *couronne d'Espagne appartient à Philippe V.* Il se fit tout-
» à-coup un silence profond qui marqua le respect qu'on
» avoit pour la voix qui venoit de parler; & l'instant d'a-
» près, comme si l'on eût donné le signal d'éclater, tous
» les deux partis, animés d'une même voix & d'un même
» esprit, firent retentir les airs des cris redoublés de *Vive*
» *Philippe V.* (*Mercur de France.*)

Année 1707.

des Alliés. Jamais bataille ne fut remportée plus à propos : l'armée des deux Rois manquoit de tout, de vêtemens & de subsistances. La plupart des Soldats n'avoient ni bas ni souliers. *Jusqu'à présent*, écrivoit M. le Duc d'Orléans au Roi son oncle, *le manque de vivres & d'argent me paroît le plus grand ennemi que nous ayons à combattre*. C'en étoit fait de la Couronne d'Espagne pour Philippe V, si nous eussions été battus ; & c'en étoit fait de même si la victoire eût été retardée d'un mois, parce qu'il auroit fallu nécessairement licencier l'armée, n'ayant pas de quoi la faire subsister. Les ennemis perdirent huit mille hommes tués sur le champ de bataille, & dix-huit bataillons faits prisonniers, sans compter les blessés. Toute l'artillerie, tous les bagages, tous les drapeaux furent pris. Nous ne perdimes que deux mille hommes. Le Maréchal de Berwick montra dans cette journée une grande capacité dans l'art des batailles & un grand sens froid : *il paroïssoit si sûr du succès, qu'en parcourant les rangs & en donnant ses ordres dans le fort de l'action, il prenoit du tabac* (1). M. le Duc d'Orléans n'arriva que sur la fin du combat, quelque diligence qu'il eût faite. Il fut fort touché des regrets que M. de Berwick lui témoigna de n'avoir point été le

(1) Mém. du temps.

maître de l'attendre pour commencer le combat. Il en parle au Roi dans une lettre, d'une manière très-^{Année 1707.}agréable pour ce Maréchal.

Je ne puis m'empêcher de dire à Sa Majesté que si la gloire de M. de Berwick est grande, sa modestie ne l'est pas moins, ni sa politesse pour moi, qui l'engageoit quasi à vouloir s'excuser sur ce que les ennemis l'avoient attaqué, d'avoir remporté sans moi une victoire aussi complète & aussi signalée que celle-ci.

Les ennemis s'étoient tellement flattés de dissiper notre armée, quand ils pourroient l'attaquer, qu'ils avoient eu la précaution de faire faire des habits neufs & d'une grande richesse pour faire leur entrée à Madrid & y donner des fêtes (1). Il fut assez plaisant de voir nos Soldats qui auparavant n'avoient que des vestes éguenillées, se couvrir de ces magnifiques habits en signe de triomphe. Ils les avoient sur le corps lorsqu'ils conduisirent les Officiers ennemis aux lieux qui leur devoient servir de prison.

Le Marquis de Las-Minas reçut une blessure presque au commencement de l'action; & sa maîtresse vêtue en amazone, qui n'avoit point voulu le quitter, fut tuée auprès de lui. Ce Marquis de

(1) Mém. du temps.

Las-Minas prenoit le titre de *Conquérant de l'Espagne*, & se disoit le bras droit de la justice de Dieu.

Année 1707.

Lérída.
21 Octobre.

Les suites de cette grande bataille furent la conquête de tout l'Aragon, d'une partie du Royaume de Valence, & la prise de plusieurs Villes considérables dans différentes Provinces. M. le Duc d'Orléans finit cette brillante campagne, qui remit Philippe V sur le trône, par le siege de Lérída, Place devant laquelle tant de grands Capitaines avoient échoué. Elle se rendit le douzieme jour de tranchée ouverte, & son Château un mois après qu'il eut été attaqué.

Allemagne.

Lignes de
Bihel.
22 Mai.

Le Maréchal de Villars força les lignes de Bihel ou de Stolophen; elles étoient regardées comme le rempart de l'Allemagne. On y trouva cent soixante-six pieces de canon, des munitions de guerre en proportion, & une immense quantité de provisions de bouche qui firent subsister notre armée. Les ennemis n'attendirent presque point qu'on les attaquât, parce qu'ils furent surpris; ils s'enfuirent dans les montagnes où on les poursuivit. M. de Villars sçut bien profiter de cette victoire qui lui ouvrit l'entrée dans le cœur de l'Allemagne; il envoya lever des contributions jusqu'à Ulm, & même au-delà du Danube, & s'empara de plusieurs Places, telles que Manheim & Mariendal.

Provence.

Le Duc de Savoie ayant laissé suffisamment de

troupes en Italie pour reconquérir ses Etats, fit des préparatifs énormes pour assiéger Toulon, & pénétrer dans l'intérieur du Royaume. L'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande semblerent s'être épuisées pour fournir les moyens de faire cette conquête. Tandis que le Duc de Savoie & le Prince Eugene entroient en Provence avec une nombreuse armée, la Flotte d'Angleterre & de Hollande venoit les joindre pour attaquer Toulon par mer; mais ils trouverent le Maréchal de Tessé du côté de la terre, & le Marquis de Langeron du côté de la mer. Les ennemis perdirent quatorze à quinze mille hommes dans cette entreprise. Le Marquis de Tessé vint apporter au Roi la Lettre qui lui annonçoit la levée du siege de Toulon. Après l'avoir lue, Sa Majesté dit au Marquis de Tessé, que *le Maréchal son pere avoit rendu un des plus grands services qu'un Sujet pouvoit rendre à l'Etat & à son Roi.*

Année 1708.
Levée du
siege de Toulon.
30 Octobre.

La guerre se concentra toute entiere dans les Pays-Bas. M. le Duc de Bourgogne ayant sous lui M. le Duc de Vendôme, y commandoit notre armée. Malborough commandoit l'armée des Alliés. Le Prince Eugene alla le joindre vers le milieu de la campagne. Nos Généraux firent des fautes qui eurent des suites fâcheuses. M. de Vendôme n'étoit pas le maître. Loin de suivre ses idées, il fut con-

Année 1709.
Pays-Bas.

Année 1708.

traint de se conformer à celles des autres. M. le Duc de Bourgogne étoit sans doute un Prince accompli à bien des égards, mais l'étendue de ses lumieres ne suppléoit point à son inexpérience dans le métier de la guerre. Il auroit dû prendre plus de confiance dans les talens d'un Général, à qui quinze années de brillans succès avoient fait une si grande réputation. Il aima mieux prêter l'oreille aux insinuations de certaines personnes, ou peu capables de bon conseil, ou mal-intentionnées, ou peut-être prévenues contre M. de Vendôme. Il suffisoit que ce Général conseillât de prendre un parti, pour qu'on en prît un autre. Les choses allerent au point que le Duc de Vendôme prévoyant les conséquences de cet esprit de contradiction, écrivit à Louis XIV, pour se mettre à couvert des reproches qu'on auroit pu lui faire. *Sire, lui dit-il, ma présence est inutile ici : mes conseils ne sont jamais suivis. Cependant Votre Majesté veut que j'y reste... pour qu'on ne m'impute pas les malheurs qui nous menacent, j'ai prié M. le Duc de Bourgogne de vouloir bien instruire Votre Majesté de tout ce qui se feroit contre mon sentiment, afin que si je n'ai point la gloire des bon succès, je n'aie pas le blâme des mauvais. M. le Duc de Bourgogne me l'a promis.* Ce Prince lui tint courageusement parole.

Nos malheurs vont se précipiter, s'accumu-

ler les uns sur les autres. Cette campagne qui com-
 mença par quelques avantages qu'eurent nos trou-
 pes, toujours victorieuses quand elles se battirent
 à propos, finira par de grandes pertes. Nos fron-
 tieres qui n'avoient point encore été insultées, se-
 ront ouvertes à l'ennemi; & nous aurons à com-
 battre pour la défense de nos foyers.

Année 1702.

M. le Duc de Bourgogne s'empara de Gand, &
 le Comte de la Motte, de Bruges & de Plassendal.

Gand, Bruges, Plassendal.

On résolut d'assiéger Oudenarde : mais l'armée
 des Alliés ayant passé l'Escaut, vint se présenter en
 bataille. Ce fut le 11 Juillet que se donna cette ba-
 taille d'Oudenarde, où nous eûmes du désavan-
 tage. Notre armée marcha toute la nuit pour se
 retirer sous Gand; & ce fut dans cette marche que
 nous perdîmes le plus de monde. Cette victoire
 inspira au Prince Eugene l'idée téméraire d'entre-
 prendre le siège de Lille. Il y réussit contre toute
 vraisemblance. Cette Ville se défendit pendant
 quatre mois. Le Maréchal de Boufflers s'étoit en-
 fermé dans cette capitale de son Gouvernement :
 il pria le Roi de permettre que tous ses parens s'y
 enfermassent avec lui, afin, ajouta-t-il, que nous
 vous rendions tous ensemble les humbles & fideles
 services que nous devons à Votre Majesté. On ne
 devine pas pourquoi M. le Duc de Bourgogne, à la
 tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes,

5 Juillet.

Oudenarde;
11 Juillet.Lille,
23 Octobre.

ne ne voulut jamais, contre l'avis de M. le Duc de Vendôme, attaquer les ennemis. Jamais bataille ne parut plus nécessaire : même en la perdant, il auroit fait lever le siège de Lille. On n'a jamais bien sçu la cause de cette conduite. Il se fit durant ce siège des coups de main & des actions de valeur, dont nous aurons occasion de rendre compte. La défense que fit M. de Boufflers durant quatre mois lui valut la dignité de Pair de France. Les suites de la perte de cette Place, furent que le Duc de Baviere ne put pas continuer le siège de Bruxelles ; que Gand retomba dans les mains des ennemis ; qu'ils se trouverent en état de faire le siège de Mons l'année suivante, & que Louis XIV fut obligé, pour défendre son propre Royaume, de retirer les secours de troupes qu'il donnoit à son petit-fils.

Italie.
Espagne,

Les deux villes de Sezane emportées sous les yeux du Duc de Savoie, firent honneur au Maréchal de Villars & à ses troupes, mais ne réparèrent pas la perte que nous avions faite en Flandre ; d'autant plus que le Duc de Savoye reprit les forts de Fenestrelle, d'Exile & de la Perouse.

La prise d'Alcoi par Mahoni, de Tortose par le Duc d'Orléans, & d'Alicante par le Chevalier d'Asfeld, ne firent que rendre douteuses les affaires d'Espagne.

Les fléaux du Ciel se joignirent cette année aux malheurs de la guerre, pour accabler la France sous le poids de toutes les calamités. Un froid excessif fit périr tous les arbres fruitiers, & ôta toute espérance de récolte. Louis XIV pénétré de douleur au spectacle de la désolation publique, résolut de faire les sacrifices les plus humilians pour obtenir la paix. Mais l'intérêt des trois Modérateurs de l'Europe demandoit la continuition de la guerre. La haine & la vengeance du Prince Eugene n'étoient point encore satisfaites : Malborough étoit insatiable d'argent & de gloire ; & le pensionnaire Heinsius se flattoit que les succès continuant, il pourroit bien élever un trône à sa République dans les provinces des Pays-Bas. L'une des conditions qu'ils proposèrent pour préliminaire de la paix, fut que Louis XIV se joindroit à ses ennemis pour chasser son petit-fils d'Espagne dans l'espace de deux mois ; & pour sûreté ils demandèrent qu'il commençât par céder dix Villes aux Hollandois dans la Flandre ; par rendre Strasbourg & Brisac ; & par renoncer à la souveraineté d'Alsace.

Des conditions aussi insultantes excitèrent l'indignation de Louis XIV, & n'abattirent point son courage. *Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes en-*

Année 1709.

Année 1709.

fans. La nation qui depuis long-temps murmuroit du fardeau de la guerre dont elle étoit accablée, ne vit dans ce moment que l'humiliation à laquelle on vouloit réduire son Roi, & qui alloit retomber sur elle. Louis XIV lui parut plus grand dans son infortune par la fermeté de son ame & l'audace de son courage, qu'il ne l'avoit été dans le temps de ses prospérités, lorsqu'elle s'enivroit d'amour & d'admiration pour lui. Cette nation sensible & généreuse déploya dans ces tristes circonstances toute la noblesse de son caractère & toute l'énergie de son courage. Le Prince étoit digne de la Nation : la Nation étoit digne du Prince. Les sentimens de l'un & de d'autre sont peints dans ces paroles que Louis XIV dit au Maréchal d'Harcourt : *& si mon armée est encore battue, je convoquerai toute la Noblesse de mon Royaume; je la conduirai à l'ennemi & m'ensevelirai avec elle sous les débris de la Monarchie.* La bataille de Malplaquet justifia l'opinion que ce Prince avoit du zèle & de l'héroïsme de ses sujets.

Varneton.

4 Juillet.

Tournai.

29 Juillet.

Cette journée fut précédée du combat de Varneton sur la Lis, où le Comte d'Artagnan força seize cens hommes des ennemis qui s'y étoient retranchés; de la prise de Tournai & de sa Citadelle par les Alliés : ils perdirent une grande quantité

de monde dans ces deux sièges qui durèrent un mois
chacun. M. de Surville commandoit dans la Ville, Année 1709.
& M. de Megrigny dans la Ciradelle.

La bataille de Malplaquet se donna entre Mons Malplaquet.
11 Sept.
& Bavai. Tout le monde sçait les circonstances les
plus remarquables de cette bataille, où la victoire
fut plus sanglante pour les vainqueurs que pour les
vaincus, puisqu'on appelle vainqueurs ceux qui
restent maîtres du champ de bataille.

L'armée des Alliés, commandée par le Prince
Eugene & Milord Malborough, étoit composée de
cent soixante-deux bataillons, trois cens escadrons,
& traînoit à sa suite cent vingt pieces de canon.
L'armée Françoisse, commandée par les Maréchaux
de Villars & de Boufflers, étoit moins forte de qua-
rante-deux bataillons, quarante escadrons, & avoit
quarante pieces de canon de moins.

La perte des ennemis, d'après les lettres origi-
nales des Généraux, fut de près de trente-cinq mille
hommes. Les Alliés convinrent de plus de trente
mille. Nous n'en perdîmes que dix mille tués, blef-
fés, ou prisonniers. Rien ne peut mieux faire juger
de la valeur de nos troupes qu'un pareil massacre
qui depuis les guerres de Charles-Martel n'a point
eu d'exemple. Aussi M. de Villars écrivoit-il au Roi,
dans le style que lui avoit donné son caractère : *si le
bon Dieu, Sire, nous fait la grace de perdre encore*

une pareille bataille, les ennemis sont détruits. La
Année 1709. Maison du Roi alla six fois à la charge avec une
valeur, mandoit M. de Boufflers, au-dessus de
l'humanité. On remarqua dans la retraite que ce
Général fit en grand Capitaine, que la contenance
des vaincus étoit plus fiere que celle des vainqueurs
qui n'osèrent pas les poursuivre. On dit que les sol-
dats qui depuis trois jours n'avoient pas mangé de
pain, jetterent une partie de celui qu'on venoit de
leur donner pour courir plus lestement à l'ennemi.
Je n'ai point vu cette particularité dans les relations
des Généraux : mais elle est bien dans le zele, &
cet amour de la gloire qui anime les François.

Les Maréchaux de Villars & de Boufflers con-
vinrent ensemble d'envoyer le Marquis de Nangis
porter la nouvelle de cette bataille au Roi. Cet Offi-
cier y avoit de la répugnance, parce que nous avions
perdu le champ de bataille. Mais M. de Boufflers
lui ayant fait observer qu'il étoit bien plus glorieux
& plus avantageux de l'avoir perdu comme nous
avons fait, que de l'avoir gagné comme avoient
fait les Anglois, il se détermina à partir. Personne
n'étoit plus capable que lui de rendre un bon compte
de cette journée au Roi, tant parce qu'il avoit une
connoissance parfaite des dispositions générales avant
la bataille, qu'à cause de ses talens & de *son esprit*
de guerre.

Le Maréchal de Boufflers commandoit l'aîle droite de l'armée, & M. de Villars la gauche. *Cet honneur lui est dû*, écrivoit M. de Villars, *puisque'il a eu la générosité de rejeter toute idée de présence, étant mon ancien, dans une conjoncture où il ne s'agit de rien moins que du salut de l'Etat.* Ils partagerent tous deux la gloire de cette journée. Mais M. de Boufflers eut l'avantage de faire voir qu'il étoit aussi bon Citoyen que grand Capitaine.

Année 1709.

Depuis cette bataille nos troupes furent constamment victorieuses dans toutes les attaques de partis ou de fourageurs. Les ennemis faisant un grand fourage au-delà de l'Haine, le Comte de Broglie leur tua six cens hommes, en prit plus de cent cinquante, & n'en perdit que trois.

Les ennemis revenus de leur première consternation, songerent à faire le siege de Mons, que nos Généraux n'entreprirent point de leur faire lever, parce qu'ils avoient reçu l'ordre le plus précis de ne point exposer à une défaite l'armée qui étoit la seule ressource de l'Etat. Mons se rendit après vingt-cinq jours de tranchée ouverte.

Mons.
21 Octobre.

Le Comte du Bourg commandant en Alsace un corps de troupes qui n'étoit composé que de sept bataillons & de huit escadrons, défit environ neuf mille hommes des ennemis qui avoient le Comte de Merci à leur tête. Le Comte du Bourg avoit or-

Allemagne.

21 Août.

Année 1709. donné de les charger sans tirer un seul coup. Ils furent enfoncés la bayonnette au bout du fusil, dix-huit cens demeurerent sur la place, plus de huit cens furent noyés & plus de deux mille cinq cens faits prisonniers.

Il ne se passa rien de fort considérable en Italie.

Espagne. Le Comte d'Estaing qui commandoit les troupes d'Arragon & de Catalogne, se rendit maître de la ville de Roda, & fit la garnison prisonniere de guerre.

Le Marquis de Bay eut aussi quelques avantages sur Milord Gallouay dans la campagne de Gudina: mais ces petits succès qui faisoient la gloire des Généraux, ne decidoient pas la querelle, & laissoient la couronne d'Espagne en litige. L'arrivée du Duc de Vendôme dans ce pays-là va précipiter la révolution.

Année 1710.
Pays-Bas Le Roi continue à demander la paix, & consent presque aux conditions qu'on lui avoit imposées l'année précédente; c'est-à-dire, qu'au lieu de faire la guerre à son petit-fils, il offre seulement de l'abandonner à ses propres forces, en ne lui envoyant aucun secours, ni d'hommes, ni d'argent. Le sens froid du Maréchal d'Uxelles & l'éloquence de l'Abbé de Polignac furent également déconcertés par les réponses du Prince Eugene, de Malborough &

d'Heinfius : ces réponses n'étoient que de nouveaux
 affronts. Année 1610.

Les succès furent égaux de part & d'autre dans Espagne,
 les petits combats qui se livrerent entre les deux
 partis, jusqu'à la bataille de Sarragosse, que le
 Comte de Staremborg gagna sur le Marquis de
 Bay. Elle ouvrit les portes de Madrid à l'Archiduc,
 qui s'y fit de nouveau proclamer Roi ; mais le
 peuple Castillan ne varia pas dans son attache-
 ment pour son légitime Maître ; & l'Archiduc
 Charles comprit que si la faveur des armes l'avoit
 remis sur le Trône, le courage & la fidélité de la
 Nation l'en feroit bientôt descendre.

Durant cette révolution, Philippe V se retira à
 Valladolid, où il attendit l'arrivée du Duc de
 Vendôme. La présence de ce Prince fit tout-à-coup
 changer la face des affaires ; son nom valut des
 armées : les Provinces, les Communautés de Villes
 & de Religieux, tout le monde enfin se courut
 pour fournir à la subsistance de l'armée qui se
 forme. Les Espagnols accoururent du fond des Pro-
 vinces les plus éloignées pour s'enrôler sous les
 drapeaux de M. de Vendôme. Ce que fait l'opi-
 nion ! Désespérant de vaincre sous un autre Gé-
 néral, chacun restoit dans ses foyers ; le zèle
 paroïssoit éteint. Un homme se montre, dont la
 réputation & les talens avoient frappé les esprits,

Année 1710. on est sûr de vaincre ; le zèle se ranime & l'amour de la Patrie se change en enthousiasme.

Le Duc de Vendôme, profitant de cette disposition des esprits, marche à l'ennemi. Les Impériaux abandonnent Tolède. Philippe V rentre dans Madrid, aux acclamations de joie de tout le peuple : il prend Brihuega de vive force, fait le Comte Stanhope prisonnier avec ses cinq mille hommes de garnison.

Villaviciosa,
10 Déc.

Le Comte de Staremburg venoit au secours de cette Place. Le Roi d'Espagne, ayant sous lui le Duc de Vendôme, marche à sa rencontre, l'attaque & détruit son armée près de Villaviciosa. Les ennemis ne se remirent point de cette défaite. Dès ce moment la Couronne parut affermie sur la tête de Philippe.

Flandre.

Les ennemis continuerent de faire des conquêtes dans les Pays-Bas, & les avantages que nous eûmes constamment dans les combats qui se donnerent entre les petits corps séparés des deux partis, ne nous empêcherent point de perdre Douai, défendu par Albergotti, & attaqué par une armée de cent quarante mille hommes, deux cens pièces de canons & quatre-vingt mortiers. Béthune se rendit aussi après quarante-deux jours de siege, malgré la résistance de M. Dupuy-Vauban.

Douai.
25 Mai.

Béthune.
19 Sept.

S. Venant.
29 Sept.

M. de Selur fit une belle défense à Saint-Venant :

il soutint deux assauts; au troisieme les ennemis se logerent sur la brèche. Une bombe ayant fait sauter un magasin à poudre, M. de Selur capitula.

Année 1710.

Aire se rendit aussi après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Le Marquis de Goebriant, Commandant de la Place, auroit encore pu se défendre quelque temps; mais les Bourgeois de cette Ville, qui étoient restés fideles au Roi, l'ayant prié de ne point les exposer au pillage, il capitula.

Aire;

9 Nov.

Le Duc de Vendôme continua de foumettre les Villes rebelles qui tenoient encore pour l'Archiduc. Le Duc de Noailles prit Gironne d'assaut, & le Marquis d'Arpajon, Maréchal-de-Camp, acheva la conquête de l'Arragon par la prise du Château de Venasque. Cardonne se rendit au Comte de Muret; mais il échoua devant le Château de cette Place.

Année 1711.

Espagne.

Gironne.

24 Janvier.

Venasque.

7 Sept.

Flandre.

Nous eûmes cette année quelques avantages assez considérables en Flandre. M. de Permangle, commandant à Condé, enleve un grand convoi des ennemis sur la riviere de Scarpe. Le Comte d'Harling & le Comte de Villars attaquent les écluses de Harlebeck sur la Lis, un peu au-dessous de Courtray, & les font sauter. La ruine de ces écluses empêchoit les ennemis de recevoir des convois par la Lis.

28 Mai.

Le Comte de Gassion défit un corps considérable des ennemis près d'Arleux, & leur tua neuf

12 Juillet.

Année 1711.

cens hommes ; le nombre des blessés fut si grand, que vingt chariots firent quinze voyages pour les transporter à Douai. Quoique M. de Gassion eût défait le corps qui couvroit les Travailleurs occupés à construire le Fort d'Arleux, il ne put l'emporter. Le Maréchal de Montesquiou l'attaqua quelques jours après, & le prit.

Bouchain.
13 Sept.

Tous ces petits avantages ne dédommagerent pas de la prise de Bouchain, qui se rendit aux Alliés après plus d'un mois de siege. Cette Place fut vivement attaquée & vivement défendue : mais les espérances d'une paix prochaine nous consolèrent de cette perte. Le Comte de Stafford, Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, communiqua aux Etats Généraux & aux Ministres de leurs Alliés les sept articles préliminaires dont la France & l'Angleterre étoient convenues pour parvenir à une paix générale.

Novembre.

11 Déc.

Le Maréchal de Montesquiou finit la campagne par ruiner la communication par eau entre Lille, Douai & Tournai ; il fit combler le lit du canal & celui de la riviere en plusieurs endroits, renversa les digues & brûla les portes des écluses, dont on fit sauter la maçonnerie. Cette expédition ne lui coûta pas un seul homme, parce qu'il la fit avec tant d'intelligence & de secret, que les ennemis n'en furent avertis que lorsque nos troupes s'en retournoient

retournoient aux garnisons d'où il les avoit tirées. Année 1711

Il ne se passa rien d'important ni en Allemagne ni en Savoie.

Le Maréchal de Boufflers mourut cette année à Fontainebleau. Général habile, bon & généreux Citoyen, il ne dut point son élévation à l'intrigue. Chevalier des ordres du Roi, après qu'il eut soumis douze Villes ou Châteaux fortifiés en Allemagne, dont la conquête préparoit celle de Philisbourg par Monseigneur. 1688.

Colonel Général des Gardes Françaises, après avoir forcé à la tête de sept mille hommes l'Electeur de Brandebourg & le Landgrave de Hesse à sortir du Luxembourg, où ils étoient entrés avec une armée de vingt mille hommes. 1691.

Maréchal de France, après avoir enlevé Furnes, malgré les obstacles qu'offroit la nature, & une armée qui étoit commandée par le Duc de Bavière, & avoir fait la garnison prisonnière de guerre, laquelle étoit de quatre mille Anglois. 1693.

Duc héréditaire, après la défense de Namur, où vingt mille hommes des Alliés périrent. 1695.

Pair de France, après avoir défendu Lille pendant plus de quatre mois contre la formidable armée du Prince Eugene : il s'y étoit enfermé avec tous les guerriers de sa famille. 1708.

Tous ces différens degrés de fortune, marqués

Année 1711 par autant d'actions éclatantes, durent moins flatter son amour propre, que le spectacle auquel il donna lieu le jour de sa réception à la Cour des Pairs. Plus de deux mille Officiers avec leurs habits uniformes se rendirent au Palais pour lui faire cortège. Quand la séance eut fini, après avoir fait son remerciement aux Seigneurs qui composoient cette assemblée, il se tourna vers les Officiers des Gardes Françoises, dont il avoit été Colonel, vers ceux des Gardes du Corps, dont il étoit Capitaine, & vers tous les autres Officiers qui avoient servi sous lui à Namur & à Lille, & leur dit : *Messieurs, je ne vous ferai point de remerciement ; vous avez partagé l'honneur que je viens de recevoir, puisque je le dois à votre épée.*

Année 1712. Le Duc de Vendôme soutenoit toujours par sa présence les affaires d'Espagne en bon état. Les ennemis firent d'inutiles tentatives sur Venasque, Roses & Cervera, & ne purent lasser la constance du Marquis de Brancas, qui pendant huit mois de blocus éprouva dans Gironne toute l'horreur d'une famine sans se rendre. Philippe V lui envoya la Toison d'Or.

Le Duc de Vendôme mourut cette année à Vinarox en Espagne. Cette mort répandit la consternation dans les esprits. Les Espagnols craignirent de retomber dans l'affreux cahos des guerres & des rebellions d'où il les avoit tirés. Il eut des talens

sublimes, qui procurerent de grands succès quand on ne mit point d'entraves à son génie. Les qualités de son cœur & de son esprit furent si éminentes & tellement en contradiction avec ses défauts, qu'elles anéantirent les inconvéniens qui résultoient de ces défauts mêmes. Les négligences dans lesquelles sa mollesse le fit souvent tomber, il les répara par de certaines lumières promptes que l'action & le péril rendoient encore plus vives. Sa nonchalance laissa introduire le libertinage parmi les troupes; d'où s'ensuivit la ruine de la discipline. Mais ses Soldats firent, par amour pour leur Général, bien au-delà de ce qu'ils auroient fait, contraints par la règle ou par la force: il leur avoit inspiré cet amour par son air de franchise, de bonhomie, de popularité, sur-tout par ses largesses qui n'avoient point de bornes. Ce Prince si doux, si humain, si affable envers tout le monde, devoit fier envers les personnes qui annonçoient des prétentions vis-à-vis de lui. Il porta la négligence sur sa personne à un excès qu'on a peine à comprendre dans une personne de son rang. Le Roi d'Espagne l'avoit reconnu pour Prince de son Sang, & lui avoit donné le même rang qu'aux Infans. Philippe ne pouvoit pas faire davantage; mais Vendôme ne méritoit pas moins.

La Paix se négocie à Utrecht: l'affaire de De- Flandre,

Année 1712. nain hâte sa conclusion. Le Prince Eugene avoit pris le Quesnoy & assiégeoit Landrecie. Villars vouloit secourir cette Place; mais le Prince Eugene étoit trop bien retranché pour qu'il osât l'attaquer. Le Maréchal de Montesquiou lui proposa de forcer le poste de Denain, qui protégeoit les convois qui arrivoient de Marchiennes à Landrecie. M. de Villars, intimidé par les ordres de la Cour, qui l'empêchoient de rien hasarder, n'approuva pas d'abord cette entreprise. M. de Montesquiou en forma le plan, & démontra qu'elle n'étoit pas aussi périlleuse qu'elle le paroissoit. M. de Villars se rendit. Le Maréchal de Montesquiou conduisit la première attaque. M. de Villars n'arriva que lorsque l'action fut très-avancée. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que M. de Montesquiou se plaignit au Ministre de ce qu'on ne lui accordoit pas l'honneur de cette entreprise, & que le Ministre lui répondit: *Le Roi sçait toute la part que vous avez eu à la grande affaire de Denain* (1).

Denain.
24 Juillet.

(1) On peut voir la vérité de ce que je dis dans les Lettres du Maréchal de Montesquiou & du Ministre sur ce sujet, au dépôt de la Guerre.

M. de Voltaire fait honneur de l'idée de cette entreprise à un bon Curé de Village & à un Conseiller du Parlement de Douai, qui, se promenant le long des retranchemens de Denain, conçurent la possibilité de les emporter. Les Ma-

Jamais nos troupes ne montrèrent autant d'au-
 dace que dans cette journée. Les Bataillons & les
 Escadrons entiers, sans tirer un coup de fusil, se
 précipiterent l'épée à la main dans les retranche-
 mens qui avoient vingt pieds de profondeur, &
 firent main-basse sur tout ce qui voulut faire ré-
 sistance : le reste fut pris ou noyé en prenant la
 fuite. Le Prince Eugene arriva sur la fin du combat,
 amenant le reste de ses troupes ; mais il ne put
 point passer le pont de Prouvi, dont MM. de
 Nangis & d'Albergotti venoient de se rendre
 maîtres : il perdit quatre Bataillons, en voulant
 attaquer une redoute qui protégeoit ce pont. Les
 Députés des Etats Généraux l'empêcherent de s'y
 opiniâtrer davantage ; il y auroit fait périr le reste
 de son armée, parce que cette redoute étoit dé-
 fendue par le Régiment de Navarre & par une
 partie de notre armée, qui bordoit l'Escaut avec
 de l'artillerie.

La fortune dès-lors sembla se ressouvenir de ses
 anciennes faveurs pour Louis XIV. Marchiennes,
 qui étoit le dépôt général des ennemis, Douai, le
 Quesnoy, Bouchain, &c. se rendirent aux François,

réchaux de Villars & de Montesquiou, jaloux sans doute
 de la gloire qui reviendrait à ce Magistrat & à ce Curé de
 cette idée, n'en parlent point dans leurs Lettres.

Année 1712. & furent le premier fruit de cette victoire. La Paix en fut le plus grand & le plus solide ; elle fut signée à Utrecht en 1713.

La prise de Barcelonne par le Maréchal de Berwick , le 12 Septembre de l'année suivante , après onze mois de blocus , rendit Philippe V tranquille possesseur de toute l'Espagne. Que de travaux , que d'argent , que de sang cette Couronne d'Espagne a coûté à la France !

La Paix fut signée à Utrecht entre la France & les Puissances avec lesquelles elle étoit en guerre. L'Archiduc n'ayant pas voulu être compris dans ce Traité , continua quelque temps la guerre , & eut tout lieu de s'en repentir. Le Prince Eugene commanda son armée sur le Rhin ; M. de Villars commanda celle du Roi. La prise de Keiserlauter , Année 1713. de Landau , la défaite du Général Vaubonne dans ses retranchemens , la prise de Fribourg & de ses Forts firent comprendre à l'Empereur la nécessité de la Paix. Le Prince Eugene & le Maréchal de Villars la conclurent à Rastat. On lit au frontispice de l'hôtel de Villars , aujourd'hui de Brissac , ces trois mots : *Mars restitutor , vindex , pacifer.*



LOUIS XIV, *Roi de France & de Navarre, Fondateur, & premier Chef, & souverain Grand-Maître de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.*

LOUIS XIV sortoit à peine de l'enfance & de l'anarchie d'une guerre civile, lorsqu'il prit en main les rênes du Gouvernement; l'administration intérieure étoit encore dans le cahos dont Richelieu ni Mazarin n'avoient point eu le temps de la tirer. Ce Prince gouverna par lui-même & sur un nouveau plan; l'ordre & la subordination furent établis dans tous les rangs; chacun connut ses droits & respecta ceux du Souverain, qui dès ce moment devinrent invariables: tous les états réunis par l'ascendant que le Prince avoit pris sur sa Nation conspirèrent au même but, la gloire du Roi & la prospérité de l'Etat. Le Royaume devint heureux & florissant, & les François s'enivrèrent d'amour & d'admiration pour leur Prince.

Certain air de grandeur répandu sur toute sa personne, la politesse noble & simple qui tempéroit cette grandeur, la splendeur de sa Cour, la magnificence de ses fêtes, les Grands Hommes qui fleurirent de son temps, ses victoires & ses

conquêtes, les acclamations de joie dont la Capitale & toutes les Provinces retentissoient, inspirèrent à la France ces sentimens d'amour & d'admiration qui allerent jusqu'au délire.

Les Nations étrangères partagerent l'admiration des François ; elles accoururent des extrémités de l'Europe pour contempler ce Prince magnanime, étudier les mœurs & le langage de la Nation nouvelle qu'il venoit de former, admirer nos Arts, applaudir & s'instruire à nos Spectacles. Les Souverains eux-mêmes furent forcés de rendre un hommage public à la supériorité du Monarque François. Tout le monde sçait la maniere dont l'Empereur apprit à sa Cour que Louis XIV n'étoit plus : *le Roi est mort...*, dit-il à ses Courtisans ; les malheurs dont il fut accablé & les humiliations qu'il essuya sur la fin de sa vie n'avoient pu faire oublier sa grandeur passée, tant l'imagination en avoit été saisie.

Les ennemis de sa gloire disent qu'il ne dut les merveilles de son regne qu'au hasard des circonstances, qui fit naître des hommes célèbres en tout genre ; comme si un Souverain pouvoit tout faire par lui-même, ou plutôt comme s'il n'étoit pas vrai de dire que découvrir les talens & les apprécier, les appeller, les protéger, les enrichir, les honorer, c'est les faire éclore & les créer en

quelque forte; & qu'un Prince a tout fait pour sa gloire, quand le vrai mérite est toujours récompensé, & qu'il ne met jamais les fausses vertus & l'intrigue à sa place.

Louis XIV eut un grand amour & une grande estime pour sa Noblesse militaire; c'est ce qui lui fit instituer l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, pour récompenser les compagnons de ses travaux, de ses périls & de sa gloire. Il sçavoit que chez une Nation sensible & généreuse les dons de la fortune ne sont rien en comparaison des marques extérieures d'honneur qui l'annoncent.



MONTCHEVREUIL (*Gaston Jean - Baptiste de Mornay, Comte de*) Lieutenant-Général, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis à sa création.

P REMIER Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis. Cette distinction attesterait son mérite si l'Histoire oubloit ses services. Il fit ses premières armes dans le Régiment d'Infanterie du Roi, en qualité de Lieutenant, se trouva à tous les sièges que ce Prince fit en personne en 1667, & devint Capitaine Major, Lieutenant-Colonel & Colonel-Lieutenant de son Régiment. Tous les Généraux sous les ordres desquels il servit, rendirent un témoignage flatteur & de sa valeur & de sa bonne conduite. Après la bataille de Seneff, M. le Prince écrivoit au Roi : *Monchevreuil a fait des merveilles, il aspire aux grandes choses.* Il n'étoit que Major. Les éloges de M. le Prince l'encouragerent : il mérita ceux du Roi lui-même, qui fut témoin de sa bravoure au siège de Valenciennes. M. de Villeroi demanda qu'il fût employé comme Brigadier au camp de la Sarre, & Monseigneur voulut l'avoir pour un des Maréchaux de Camp de son armée en 1688 : il resta dans la même armée sous le Ma-

réchal de Duras jusqu'en 1690 qu'il passa sous les ordres de M. de Luxembourg ; il combattit avec distinction à la bataille de Fleurus : mais ce fut au siege de Mons qu'il mit le sceau à sa réputation , par la maniere hardie dont il emporta , l'épée à la main , le Moulin & la Redoute d'Hion. Il se trouva à toutes les batailles que M. de Luxembourg livra aux Alliés avec tant de succès & de gloire à Leuse , à Steenkerque & à Nerwinde , où il fut tué après avoir fait des prodiges de valeur. M. de Luxembourg le chargea de la premiere attaque du fameux village de Nerwinde qui , durant cette journée , fut tant de fois pris & repris : malgré le feu terrible des ennemis , dont le canon tiroit aussi souvent que la mousqueterie , il força les palissades , renversa les chevaux de frise , s'empara du Village : mais à peine en fumes-nous maîtres, qu'il fut tué & les ennemis reprirent le Village. Sa gaieté & son amour de la guerre l'avoient fait aimer de Louis XIV. Le Marquis de Montchevreuil son frere, Gouverneur de Saint-Germain & Chevalier des Ordres du Roi , & non lui, comme on l'a écrit quelque part , avoit été Gouverneur de M. le Duc du Maine.



DE LA RABLIERE (*François de Bruc ,
Marquis*) *Lieutenant - Général , Gouverneur de Bouchain , Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis à sa création : mort en 1704.*

IL est le premier exemple d'un Officier retiré du Service , qui ait été décoré de la Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis. Il est vrai que ses longs & glorieux services méritoient une distinction éclatante ; depuis près de cinquante ans il n'avoit point manqué une seule campagne. Celle qu'il fit dans le Royaume de Naples avec le Duc de Guise , celui qui s'échappa des prisons d'Espagne , commença d'établir sa réputation. Il contribua , autant par sa capacité que par sa valeur , à la prise de Castellamare dans le golphe de Naples ; il étoit Sergent de bataille. Peu de temps après son retour en France , il obtint l'agrément du Régiment de Cavalerie de Montplaisir , sur la démission de son frere , avec lequel il se trouva à tous les sieges que le Roi fit en personne dans la campagne de 1672. On le vit ensuite passer rapidement dans l'Electorat de Cologne sous M. de Turenne ; en Flandre sous le Maréchal de Bellefonds , avec pouvoir de commander

la Cavalerie ; en Roussillon sous le Comte de Schomberg & sous M. de Navailles ; en Allemagne sous M. de Créqui ; en Flandre sous M. le Maréchal d'Humieres qui l'aimoit & l'estimoit , & le demanda à M. de Louvois pour commander à Lille dans son absence. Il se couvrit de gloire en Espagne à l'affaire Despouilles , par la valeur avec laquelle il attaqua plusieurs Escadrons ennemis qui s'étoient formés en bataille sur une hauteur ; il les rompit , les dispersa , & força le Comte de Monterey à se retirer, après un sanglant combat qui dura six heures. La prise de Puicerda mit le comble à sa réputation de bon homme de guerre. M. de Navailles écrivoit au Roi : *la bravoure & la capacité de M. de la Rabliere ont hâté la reddition de Puicerda.* Le Roi avoit déjà conçu une grande opinion de son intrépidité lorsque , commandé avec trois cens chevaux , il le vit repousser toute la Cavalerie de Maëstricht soutenue d'un Bataillon , qui étoit sortie pour faciliter l'entrée d'un convoi Hollandois dans cette Place : service important dont le Roi le remercia. M. de Créqui rend compte d'une action encore plus hardie : *un corps très - considérable de Cavalerie défendoit des défilés près de Minden ; M. de la Rabliere m'a demandé de les aller attaquer , il les a chassés & taillés en pieces.* Je finirai son éloge par ces pa-

roles de M. de Turenne , bon connoisseur en fait de talens militaires. M. de la Rabliere , écrivait ce grand homme , est également propre à bien mener une troupe & à bien conduire une négociation.



RIVAROLLES (*Joseph de Saint-Martin d'Aglié, Marquis de*) *Lieutenant-Général, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis à sa création : mort en 1704.*

C'ÉTOIT un de ces hommes dont la vue du péril irrite le courage, & qui se font un jeu d'affronter la mort. Il étoit Piémontois. Sa réputation d'homme brave, autant que l'éclat de sa naissance, lui avoit donné beaucoup de considération à la Cour. Le Roi le prit pour son Aide-de-Camp; il feroit sans doute parvenu au faite des honneurs militaires, si de malheureuses circonstances ne lui eussent pas fait quitter le Service.

Il fut d'abord Mestre-de-Camp d'un Régiment de son nom, avec lequel il fit la campagne de Roussillon sous le Duc de Schomberg qui se tint sur la défensive. L'année suivante il se distingua à la prise de plusieurs Places, & particulièrement à celles de Bellegarde & du Château de la Capelle. A la fin de cette campagne il voulut, par une débauche de bravoure, aller faire le coup de pistolet contre la Garnison de Puicerda; un coup de canon lui emporta une jambe. Il ne fut pas plus heureux en Allemagne, deux ans après, sous le Maréchal de

Créqui ; il fut d'abord grièvement blessé à la défense du Pont de Kell , & la même année détaché pour aller tâter les ennemis qui étoient venus reconnoître notre camp , il eut sa jambe de bois emportée d'un boulet de canon , & son cheval tué sous lui : il ne perdit point courage , continua de combattre vigoureusement appuyé sur le tronçon de sa jambe. On accourut à son secours : on le remonta , & il eut le temps de se retirer. Les deux armées admirèrent cette intrépidité. Tous ces malheurs ne le dégoûterent point de la guerre. Il alla servir en qualité de Brigadier au siege de Luxembourg , & fut employé comme Maréchal de Camp dans l'armée du Maréchal de Noailles en Catalogne : il fit des prodiges de valeur au siege de Campredon , & finit cette glorieuse campagne par faire lever celui de Las Bal Dases à la tête de deux mille quatre cens hommes , tant Infanterie que Cavalerie : action fort applaudie , parce qu'elle demandoit autant de capacité que de valeur. On l'obligea de quitter le service lors de la guerre de la succession d'Espagne. Le roi ne voulut point qu'aucun des sujets du Duc de Savoie fût employé dans ses armées.

1684.



DE VAUBAN (*Sebastien le Prestre*) *Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis à sa création, Maréchal de France en 1703, Chevalier des Ordres du Roi en 1705: mort en 1707.*

L'HISTOIRE a immortalisé son nom. Pour ne me point écarter de mon plan, je ne m'étendrai pas bien au long sur son compte. D'ailleurs, que pourrois-je dire que tout le monde ne sache? Cependant comme les moindres particularités de la vie des grands hommes nous intéressent, par je ne fais quel charme attaché à tout ce qui les regarde, peut être, par une suite de cette première admiration que leurs talens ou leurs grandes vertus ont excité dans notre esprit, je recueillerai quelques anecdotes de sa vie qui ne sont pas encore bien connues.

Tout le monde ne fait peut-être pas que la France dut cet homme illustre au Cardinal Mazarin, qui démêla dans sa jeunesse le germe de ces rares talens qui furent si utiles, & si glorieux à l'Etat.

Le hazard avoit engagé M. de Vauban dans le parti de M. le Prince: l'admiration l'y retenoit, ou plutôt ce penchant d'instinct qui porte vers un

héros un homme qui se sent né pour l'être. Les travaux qu'il avoit faits à Clermont, & l'audace avec laquelle il passa l'Haine à la nage sous le feu des ennemis pendant qu'on prenoit Sainte-Menehould d'assaut, le firent connoître du grand Condé : mais le firent aussi connoître du Cardinal Mazarin, qui ne négligea rien pour l'enlever à M. le Prince. L'occasion s'en présenta. M. de Vauban fut fait prisonnier par un parti François, le Cardinal lui fit faire des insinuations qui lui montroient en même temps son devoir, & le chemin de la fortune : il s'y rendit.

C'est une chose bien étonnante dans cet homme, qu'au milieu de tant de travaux militaires qui rouloient sur lui seul, il ait pu s'occuper aussi profondément qu'il l'a fait de l'administration intérieure de l'Etat. Sa dîme royale a donné naissance à une foule de plans d'administration qui ne la valent pas. Systême plus spécieux, peut-être, que facile dans la pratique, mais qui du moins décele l'honnête homme, le citoyen vertueux & zélé pour sa patrie.

Outre le détail immense des fortifications, il avoit des occupations secrètes qui lui prenoient beaucoup de temps. Avant que les armées ne fussent en mouvement, il redigeoit avec M. de Louvois les opérations de chaque campagne.

On lui a fait honneur de la premiere idée de l'institution de l'Ordre de Saint Louis. On peut le croire sans rien diminuer de la gloire qui en a réjailli sur Louis XIV, parce qu'il est plus glorieux à ce Prince de l'avoir adoptée qu'à M. de Vauban de l'avoir eue. Il étoit très flatté de porter la décoration de cet Ordre, & quand il fut reçu Chevalier de celui du Saint-Esprit, il ne voulut jamais quitter le Cordon & la grand-Croix de Saint Louis : il ne trouvoit pas moins beau de porter cette marque de ses services & de sa valeur, que celle de la faveur & de la grace du Prince. Son exemple n'a pas fait loi : mais celui de Louis XVI le fera.



LA FEUILLÉE (*Pierre Duban, Comte de*)
Lieutenant - Général, Gouverneur de
Dole, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis
à sa création : mort en 1699.

IL entra fort jeune au service, & passa par tous les degrés de la Milice, ce qui lui donna cet art de commander que l'on n'acquiert jamais bien si l'on n'a long-temps obéi. Devenu Colonel d'un Régiment de son nom, il suivit le Roi dans toutes les conquêtes que fit ce Prince en Flandre, en Hollande & deux fois en Franche-Comté. Le Roi qui avoit été témoin de sa valeur & de sa capacité aux sieges de Besançon & de Dole, lui donna pour récompense, d'abord le gouvernement de Gray, & peu de temps après celui de Dole qu'il conserva jusqu'à sa mort. M. le Prince parle avec éloge des services qu'il rendit à la bataille de Seneff, & M. de Luxembourg, de la maniere distinguée dont il se comporta à l'affaire de Kokesberg. La grande opinion que M. de Créqui avoit de ses talens, fit qu'il sollicita pour qu'il servît dans son armée en qualité de Lieutenant-Général. M. de la Feuillée eut part à la gloire qu'acquît M. de Créqui dans cette brillante campagne, où par des marches

& des contre-marches, des prises de Villes & de Forts, il réduisit le Prince de Saxe-Eisenack à lui demander un passeport pour son armée. Une chose fait bien voir l'estime particulière que le Roi avoit pour M. de la Feuillée, il le choisit pour être un des braves qui devoient se tenir auprès de Monseigneur en cas d'action. S'il suffisoit d'avoir de la fidélité, de l'intelligence, du sang-froid & de l'intrépidité, Louis XIV ne pouvoit faire un meilleur choix.

1681



DE ROSEN (*Conrard, Marquis*) *Lieutenant-Général, Mestre de-Camp Général de la Cavalerie légère, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis à sa création, Maréchal de France en 1703, Chevalier des Ordres du Roi en 1705 : mort en 1715.*

Son caractère impétueux ne lui permit pas de s'assujettir aux regles d'une éducation ordinaire. Entraîné par un goût irrésistible pour les armes qui déceloit assez son talent, il s'échappa du College de Riga, & se fit Soldat dans les troupes du Duc de Saxe, il n'avoit que 13 ans. Tant de jeunesse & tant d'audace exciterent la curiosité sur sa naissance : il fut bientôt reconnu. Le Duc de Saxe frappé de son courage & de sa bonne mine, l'admit au nombre de ses pages. Ses parens l'en retirerent pour le donner au Général Rosen, Colonel des Gardes de la Reine Christine. Il servit trois ans cader dans ce corps. Une affaire d'honneur l'obligea de s'enfuir, il appella un jeune Seigneur Suédois & le tua. La loi de l'Etat le condamnoit à perdre la tête : la Reine qui ne vouloit pas lui faire subir la loi ni la violer hautement, lui laissa le moyen de s'évader. Le Général Reinold son oncle

jouissoit en France d'une grande considération ; il s'achemina pour le venir trouver. Malheureusement, en passant par Francfort , il rencontra des Officiers François ; il joua , perdit son argent , & s'engagea dans le Régiment de Cavalerie de Brinon : il passa en France. Ce ne fut point encore-là le dernier de ses écarts. Les braves de son Régiment devinrent bientôt ses amis , ils lui proposèrent d'aller en partisans qu'ils fussent commandés ; Rosen qui ne respiroit que la guerre , accepta la proposition. Ils se mettent en campagne & font un butin très-considérable. Mais cet excès de valeur & de bonne volonté , contraire aux loix de la discipline , leur coûta cher. Le Grand-Prévôt de l'armée les fit arrêter , & tirer au fort. L'un d'eux fut pendu. Ce genre de mort déconcerta M. de Rosen. Il ne tarda point à se faire connoître au Comte de Brinon son Colonel, ami du Général Reinold. M. de Brinon lui donna une Cornette dans son Régiment.



DE POLASTRON (*Denys, Comte*) *Lieutenant - Général, Gouverneur de Mont-Dauphin & de Castellon, Grand Croix de l'Ordre de S. Louis à sa création : mort en 1706.*

IL fit son chemin dans le Régiment d'Infanterie du Roi, dont il devint Lieutenant-Colonel. L'attention particulière que ce Prince donnoit à son Régiment, y attiroit la principale Noblesse : c'étoit une école, d'où il ne sortoit guères que des gens de mérite.

M. de Polastron s'étoit déjà trouvé à quatorze sieges, lorsqu'il passa en Allemagne sous les ordres de Monseigneur. Le siege de Philisbourg lui donna occasion de se faire connoître : il commanda à l'ouverture de la tranchée. Le Grand Dauphin, témoin du courage & du sang-froid avec lesquels il se présentoit dans les occasions les plus périlleuses, conçut de lui une idée fort avantageuse. L'anecdote suivante montrera l'estime particulière qu'en faisoit le Roi. On fait quelle fut l'attention de ce Prince à bien élever ses enfans, & à ne mettre auprès de leur personne que des gens d'un mérite distingué : il écrivoit à M. de Luxembourg : *prenez Polastron & Mailly pour Maréchaux de Camp, afin que dans*

voire absence M. le Duc du Maine les trouve sous sa main.

L'action la plus signalée de la vie de M. de Polastron, fut la défense de Saint-Malo contre le Vice-Amiral Allemonde, qui, avec une flotte de soixante-dix voiles, dont vingt-cinq galiottes à bombes & trois machines infernales étoit venu pour abîmer cette Ville. M. de Polastron, commandant à Saint-Malo, donna de si bons ordres, & se transporta si à propos d'un lieu à un autre pour les faire exécuter, que l'effet de cinq cens bombes qui tombèrent dans la Ville, se réduisit à brûler ou à détruire dix ou douze maisons. Une des machines infernales échoua contre un rocher, qu'elle couvrit long-temps d'une épaisse fumée : la seconde qu'on mena près du Fort de la Conchée, éclata au moment qu'on l'attachoit à la muraille, dont elle réduisit quelques pierres en poudre sans la renverser. L'explosion de cette horrible machine ébranla l'air d'une telle violence, que les vitres & les toits des maisons en furent brisés. Elle tua son Ingénieur qui n'eut pas le temps de se retirer. On trouva un matelot dont les membres étoient fracassés, dans une gouttière d'une maison de Saint-Malo, où il avoit été jetté. Le Roi fut si satisfait de la défense que M. de Polastron fit à Saint-Malo, qu'il le continua dans ce même commandement jusqu'à sa mort.

1695.

COMMANDEURS de l'Ordre de S. Louis
à sa création, avec 4000 livres de
pension.

D'AVEJEAN (*Denys de Bannes , Comte*)
Lieutenant - Général , Gouverneur de
Nancy , Commandant en Lorraine ,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis à
sa création, avec pension de 4000 liv.
Grand-Croix en 1699 : mort en 1707.

IL commença bien jeune à porter les armes : dès l'âge de huit ans en 1647, il eut une Compagnie au Régiment de la Fare. Il fut réformé deux ans après, & entra dans les Pages, d'où il sortit pour être Enseigne dans le Régiment des Gardes; dont il parcourut tous les rangs jusqu'à celui de Lieutenant-Colonel : il ne manqua aucune des campagnes que fit ce Régiment. M. de Turenne avoit une estime particuliere pour lui, & le recommanda à M. de Louvois comme un homme capable. Il avoit eu occasion de le connoître au siege d'Unna, où M. d'Avejean reçut une blessure considérable. Il soutint la réputation qu'il s'étoit déjà

acquise par la maniere dont il s'empara de la Citadelle de Cambray, & y perfectionna le logement. Il rendit un plus grand & plus périlleux service encore au combat de Saint-Denis près Mons, lorsqu'à la tête d'un Bataillon des Gardes, il chargea & mit en fuite ce corps d'ennemis, qui, couvert d'une double haie, désoloit par un feu terrible la droite de notre armée. Il ouvrit la tranchée devant Courtrai, & poussa les travaux si avant, que la ville se rendit le lendemain: il donna les plus grandes marques d'intrépidité à l'affaire de Valcourt, mérita les éloges de M. de Luxembourg à la bataille de Fleurus, & ceux du Roi lui-même au siege de Mons, & sur-tout à celui de Namur, où ce Prince lui vit emporter la Cassotte après un sanglant combat. Tant de belles actions furent en quelque sorte effacées à la bataille de Seenkerque, par l'intrépide sang-froid avec lequel conduisant les Gardes, il chargea les ennemis l'épée à la main, les culbuta & les mit en fuite. La France lui dut une grande partie du succès de cette journée. Les Mémoires du temps nous le représentent comme un modele accompli pour tous ceux qui veulent suivre la carrière des armes, par son exactitude à remplir ses devoirs, la douceur de son caractère, sa probité & son respect pour les mœurs & la religion.

DE LAUBANIE (*Yrier de Magonthier*)
*Lieutenant - Général, Commandeur de
l'Ordre de S. Louis à sa création, &
Grand-Croix en 1704 : mort en 1706.*

IL eût été digne de naître dans les beaux temps de la Chevalerie par sa courtoisie, sa franchise, sa bravoure & sa loyauté. Il joignit à ces vertus les qualités de l'esprit & un vrai talent pour son métier, sur-tout pour cette partie de l'art militaire qui concerne la défense des Places, dont il fit une étude particulière; aussi le vit-on passer du Gouvernement de Calais à celui de Mons, de Neuf-Brissack, de Landau. Son extrême vivacité l'exposa souvent à des périls dont il ne se sauva que par un hasard bien rare à la guerre. L'âge, l'expérience & la réflexion affoiblirent peu à peu cette extrême pétulance; elle lui fut du moins utile, en ce qu'elle le fit connoître de M. de Turenne, qui le voyant manœuvrer à Sintzeim, à Ensheim, à Turkeim, présagea ce qu'il seroit un jour. Il n'étoit alors que Capitaine de Grenadiers dans le Régiment de Vendôme. Il devint Lieutenant-Colonel de son Régiment, & peu d'années après Brigadier & Inspecteur Général d'Infanterie. Je

passerois les bornes que j'ai dû me prescrire, si j'entrois dans le détail de tous les services qu'il rendit pendant qu'il commanda à Huy, à Calais, à la prise de Furnes, à la défense des lignes entre l'Escaut, la Haine & la Trouille, où il eut le commandement général des troupes, à Neuf-Brisack, dont il fut le premier Gouverneur, & dans toute l'Alsace, étant sous les ordres de M. d'Huxelles. C'est lorsqu'il étoit Gouverneur de cette dernière Place qu'il surprit & enleva la Ville & le Château de Neubourg avec deux mille hommes qu'il fit embarquer; service signalé, puisqu'il obligea les ennemis de décamper, & donna par-là occasion au Maréchal de Villars de les attaquer & de les battre à Fredelingen.

Le siège de Landau par le Roi des Romains mit le comble à sa réputation & à sa gloire. Tout ce que la prudence humaine peut imaginer de précautions pour faire une vigoureuse & longue défense fut mis en œuvre à ce siège. Pour avoir toujours des armes en bon état, d'habiles ouvriers furent introduits dans la Ville; les fortifications furent réparées avec une incroyable activité; on y travailloit sous les yeux des ennemis: tout ce qu'il y avoit de bestiaux dans les environs fut enfermé dans la Ville; l'ordre & l'économie multiplièrent les ressources en tout genre. Il y avoit déjà un

mois que la tranchée étoit ouverte, lorsque le Roi des Romains envoya un Trompette pour sommer le Gouverneur de se rendre. *Il est si glorieux,* répondit M. de Laubanie, *de résister à un Prince qui a tant de valeur & de capacité, que je desire d'avoir encore quelque temps cette gloire : je veux mériter la même estime dont il a honoré M. de Melac lors du premier siege.* Sur quoi le Roi des Romains se récria : *il y a vraiment de la gloire à vaincre de pareils ennemis.* Le siege ayant encore duré un mois, & le Trompette étant venu faire la même sommation, avec ordre de demander au Commandant s'il vouloit donc s'ensevelir sous les ruines de sa Place ; celui-ci répondit que le *mausolée étoit trop beau pour ne point l'ambitionner ; mais qu'il tâcheroit de reculer l'honneur de la sépulture.* Les Romains étoient aussi braves, mais n'avoient pas cette gaieté militaire.

Cependant une bombe ayant éclaté auprès de M. de Laubanie, à la défense de la lunette de la porte de France, il fut blessé au-dessous de l'estomac, & rendu aveugle par la terre & les pierres qui lui couvrirent le visage. Les Officiers de la garnison jugeant qu'il n'étoit pas possible de faire une plus longue défense, lui proposerent de se rendre. Il ne leur répondit pas ; mais après s'être fait rendre compte de l'état de la Place par des

gens dignes de sa confiance, il fit battre la chamade, & obtint une capitulation fort honorable, après soixante-neuf jours de tranchée ouverte.

Un scélérat nommé Lansel lui avoit autrefois offert de tuer le Prince d'Orange. Il le fit arrêter. Le Roi eut horreur de cette proposition, & ordonna qu'on renfermât ce malheureux dans une étroite prison. On ne dit point de quelle nation il étoit, ni ce qu'il devint.

M. le Duc de Bourgogne avoit une estime tendre pour M. de Laubanie. On raconte qu'un jour il le présenta à Louis XIV, le tenant par la main, & lui dit : Sire, *voilà un pauvre aveugle qui auroit besoin d'un bâton.* Le Roi ne répondit rien. M. de Laubanie fut si faisi, dit-on, de ce silence, qu'il tomba malade & mourut peu de temps après. Pourquoi chercher d'autres causes de sa mort que les fatigues de la guerre qui l'avoient usé, & les blessures dont il étoit couvert.

Il partagea plus que personne l'enthousiasme de la Nation pour son Roi ; il n'en parloit jamais qu'avec un amour tendre ; aussi étoit-il le meilleur des citoyens : ses lettres au Ministre & à ses amis, après la malheureuse bataille d'Hochstet, respirent le plus généreux patriotisme. Il falloit que ce brave homme eût bien de l'éloignement pour le mariage : il étoit si passionné pour son nom, que, quoique

son frere eût deux fils , il fit prendre son nom aux enfans de sa sœur , & cependant il ne voulut jamais se marier : ce ne fut sûrement point par pauvreté , puisque le Roi lui avoit donné des fiefs en Alsace pour environ vingt mille livres de rente.



CHAMLAY *Maréchal-Général des Logis de la Cavalerie, Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création avec pension de 4000 liv. Il succéda l'année suivante à la place de Grand-Croix qu'avoit le Comte de Monchevreuil tué à Nerwinde.*

C'EST aux gens du métier à juger de sa capacité dans l'art militaire. Il nous a laissé douze volumes *in-folio* de Mémoires manuscrits sur le fait de la guerre. On le voit quelquefois, mais rarement, employé dans les armées un jour de bataille, ou pendant un siège. Les Lettres qu'on a de lui font voir que M. de Louvois ne dédaignoit pas ses avis sur un plan de campagne. Ce Ministre l'envoyoit souvent aux Généraux pour leur développer ses projets, & les Généraux à leur tour le renvoyoient au Ministre pour lui rendre compte de leurs desfeins & de leurs vues. Ses Mémoires embrassent toutes les parties relatives à l'art de la guerre. Il falloit qu'il eût bien de l'esprit & une conduite bien souple & bien délicate, au milieu de ses relations entre le Roi, son Ministre & ses Généraux, pour se maintenir dans ce poste sans faire ombrage

ni aux uns ni aux autres. Il est vrai que c'étoit dans un temps où l'amour pour le Souverain & le bonheur de lui plaire servoient de regle à toutes les volontés, & ne laissoient d'autre pensée que celle de la gloire du Roi & de l'Etat. Qu'étoit-ce donc qu'un Prince qui captivoit ainsi tous les sentimens ?



DES ALLEURS (*Pierre-Puchot, Marquis*)
Gouverneur des Ville & Château de
Honfleur, Commandeur de l'Ordre de
S. Louis à sa création avec pension de
4000 liv. Grand-Croix & Lieutenant-
Général en 1707.

SES services à la guerre sont moins connus que ceux qu'il rendit dans les différentes négociations où il fut employé. Après avoir long-temps servi dans les Gardes Françaises, on le fit Inspecteur Général, puis Major Général de l'Infanterie sous les Maréchaux de Lorges & de Choiseul en Allemagne. Il quitta cette dernière place pour aller en qualité d'Envoyé du Roi à la Cour de Pologne, où il eut occasion d'exercer toute la fermeté de son caractère. Il passa dans la suite, avec le même titre, à la Cour des Electeurs de Brandebourg & de Cologne, à celle de Naples, & finit sa carrière politique par être Ambassadeur à Constantinople, où il servit la Religion & protégea ses Ministres. Mort en 1725.



DE LA GRANGE Capitaine au Régiment de Bourbonnois , Commandeur de la premiere promotion avec pension de 4000 liv.

M. DE LA GRANGE avoit sans doute fait quelque action d'un grand éclat , puisqu'il fut fait Commandeur étant encore dans les grades inférieurs. Peut-être aussi est-ce par erreur qu'on ne lui donne que le grade de Capitaine au Régiment de Bourbonnois.



DE MASSOT Brigadier & Mestre-
de-Camp d'un Régiment de Cavalerie ,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis à
sa création avec pension de 4000 liv.

JE ne l'ai trouvé employé que deux fois dans
l'armée du Maréchal de Luxembourg en qualité
de Brigadier. Mais la distinction d'avoir été un des
premiers Commandeurs est une preuve bien con-
vaincante de ses talens & de son mérite.



VATTEVILLE (*Louis du Fossé de la Motte, Comte de*) Lieutenant-Général, Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création, avec pension de 4000 liv.

SES premières armes ne furent point heureuses. Il fit sa première campagne en qualité d'Enseigne de la Colonelle du Régiment de Roncherolles, & se trouva au siège d'Arras en 1640; il reçut dix-huit blessures à l'attaque du Fort de Rantsau; il fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Nortlingen. Pendant la guerre de la Fronde, il servit avec distinction au combat de Blesnau, au siège d'Etampes, au fameux combat du Fauxbourg saint Antoine, à la bataille des Dunes & à la prise de Dunkerque.

Servant dans l'armée de Créqui, il attaqua & mit en déroute près de Minden les troupes de Brandebourg. Sous le Maréchal d'Humieres, il fit des prodiges de valeur au combat de Walcourt. Sous le Maréchal de Luxembourg, il s'acquit la réputation d'un homme de tête & de sang-froid, par la manière dont il combattit à Fleurus. Voici ce qu'écrivait le Maréchal de Luxembourg à M. de Louvois. *Le bon homme Vatteville dont je suis fort*

content pour toutes choses , alla à son secours (de M. de Montrevel) & fut pris assez près de lui pour en être reconnu , lequel envoya trois ou quatre Officiers qui le délivrerent : mais n'étant pas encore assez content de sa journée , il alla , suivi d'une petite troupe , attaquer un gros d'ennemis qui tenoit ferme ; il fut repris , & se tira d'affaire lui-même par un prodige d'adresse & d'intrépidité. Il continua de servir dans la même armée , & se trouva aux batailles de Leuse , de Steenkerque & de Nerwinde , où il fit ressouvenir les ennemis de la journée de Fleurus. Le siege de Charleroi fut la dernière action de guerre où il se trouva. Il servoit depuis cinquante-cinq ans. Peu d'Officiers pourroient dire comme lui , qu'ils ont vu quarante sieges , & quinze grandes batailles , sans compter les actions particulieres. Il est beau de se reposer après de si longs & de si glorieux services.



DE SAINT - SILVESTRE (*Louis Dufour de Satilieu, Marquis*) Lieutenant-Général, Gouverneur de Briançon, Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création avec pension de 4000 liv. : mort en 1719.

JE ferois infini si j'entrois dans le détail de tous les sieges, de toutes les batailles & de toutes les actions particulieres où il s'est trouvé. Je ne ferai que parcourir rapidement celles où il s'est acquis le plus de gloire.

N'étant encore que Capitaine dans le Régiment de Choiseul, il défit un parti Espagnol composé d'Infanterie & de Cavalerie, & annonça dès-lors ce qu'il feroit un jour. M. de Louvois, d'après l'opinion qu'il avoit conçue de ses talens & de son génie, le fit servir dans les troupes légères. Ce genre de service lui déplut, & quoiqu'il se rendît fort utile aux Généraux, il sollicita bientôt après pour qu'on lui donnât un Régiment de Cavalerie. Il écrivoit à M. de Louvois : » Au nom de Dieu, ti-
» rez-moi des troupes légères : vous avez nommé
» des Régimens, fait des Colonels. Si je n'ai point
» des Patrons, mes services parlent ; encore der-
» nièrement envoyé pour observer les ennemis,

» j'ai fait quarante prisonniers , n'ayant avec moi
» qu'une petite troupe ; j'ai pris un Capitaine qui
» nous a découvert le dessein du Prince d'Orange
» sur Charleroi , ce qui n'a pas mal fait : j'aime-
» rois mieux être goujat dans le dernier Régiment
» de France. » M. de Louvois aussi prompt à ré-
compenser qu'à punir , lui accorda sa demande. Il
leva un Régiment de Cavalerie. On le vit dès-lors
se signaler par-tout , en Flandre , en Allemagne ,
en Italie , en Espagne. Au siege de Charleroi , il
reçut deux blessures qui ne l'empêcherent pas de
continuer à se battre , mais il fut fait prisonnier.
Près de Fribourg , il mit en fuite un parti ennemi ,
fut blessé , & ne s'apperçut qu'une balle lui avoit
percé le bras que lorsque l'ennemi eut disparu.
L'Italie & l'Espagne furent le théâtre de ses plus
beaux exploits. Il y servit en qualité de Maréchal-
de-Camp , de Lieutenant-Général & d'Inspecteur
Général de la Cavalerie & des Dragons. M. de
Catinat l'employoit toujours pour ces coups de
main qui exigent , ou de la vivacité pour brusquer
les attaques , ou de l'intrépidité pour braver le
péril , ou du sang-froid pour réparer le désordre
qu'occasionne souvent la rencontre des obstacles
qu'on n'a pas le temps de prévoir dans des entre-
prises subites. Ce fut lui qui , avec très-peu de
troupes , courut au secours du Fort de Luzerne ,

1690.

Place importante dans la circonstance actuelle, & mit en déroute cette nuée de barbets qui l'assiegeoient, renforcés de quelques troupes réglées & de trois cens bandits à qui l'on avoit ouvert les prisons. Peu de jours après faisant un fourage près de Carignan, il défit mille hommes qui étoient venus l'attaquer, il les poussa jusques dans leurs seconds retranchemens qu'il força. Les Piémontois perdirent cent cinquante hommes dans cette action, il n'en perdit que six. Dans la même année, il alloit secourir M. de Sailly enveloppé dans Briqueras; mais apprenant qu'il s'étoit dégagé lui-même, il vole à M. de Feuquieres que M. de Parelle serroit de près, & contribua à la belle retraite de Luzerne à Pignerol. Il commandoit l'arrière-garde, & quoiqu'attaqué en flanc & en queue, il fit une si belle contenance, qu'il força l'ennemi à l'abandonner: il finit cette brillante campagne par la bataille de Staffarde, où il engagea l'action avec la brigade de Montgomeri. La fin de cette journée fut aussi distinguée pour lui qu'en avoit été le commencement; M. de Catinat regardoit comme une espece de prodige qu'il n'eût pas péri mille fois. Son cheval fut tué sous lui d'un coup de canon. Il demeura dans la même armée, & y servit avec la même distinction jusqu'en 1693, qu'il passa dans l'armée de Catalogne sous les ordres du Maréchal de Noailles

en qualité de Lieutenant-Général. Il eut grande part à la prise de Roses. La bataille du Ter mit le comble à sa réputation d'homme brave & intrépide. Les Carabiniers passent le Ter pour aller attaquer les Espagnols dans leurs retranchemens de l'autre côté de la rivière, il faut les soutenir. M. de Saint-Silvestre à cheval se jette le premier dans la rivière, suivi de huit cens Grenadiers, qui, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, portoient le fusil haut la bayonnette au bout. Cette audace étonna si fort les ennemis, qu'ils n'attendirent pas qu'on les attaquât dans leurs retranchemens. M. de Noailles écrivit au Roi : *M. de Saint-Silvestre a fait à son ordinaire, il est au-dessus de tous les éloges.* Au siege de Palamos, commandant les Compagnies détachées des Grenadiers, il emporta le chemin couvert, poussa jusqu'à la demi-lune, d'où voyant l'épouvante des ennemis, il continua sa marche, & entra pêle-mêle avec eux dans la Ville. Il investit Gironne avec cinq mille hommes, tant de Cavalerie que d'Infanterie. Au siege de Castelfollit, il détruisit une armée de Payfans, qui, joints aux troupes réglées, accouroit pour secourir cette Place. Enfin il alla ravitailler Ostaric & Castelfollit, après avoir fait prendre la fuite à quatre Bataillons, renforcés d'un grand nombre de Miquelets qui défendoient les passages : ce fut son dernier exploit de guerre.

DE MATTHIEU (*André de Castellás*) Brigadier, Gouverneur de Longwi, Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création, avec pension de 3000 liv. : mort en 1693.

IL ne jouit pas long-temps de cette décoration qu'il avoit si bien méritée. C'étoit un excellent Officier, en qui M. le Prince avoit grande confiance. Il avoit eu occasion de le connoître pendant les guerres de la Fronde, au combat de Saint-Antoine, au siege d'Arras, & à la bataille des Dunes. Il commandoit à Haguenau lorsque M. le Prince alla prendre le commandement de l'armée de M. de Turenne après sa mort. M. de Montecuculli avoit mis le siege devant cette Place, qu'il étoit important que nous conservassions. *Matthieu la gardera jusqu'à ce que j'arrive*, disoit M. le Prince, & *s'il manque de boulets, il se fera mettre dans un canon*. Il lui écrivit pour l'exhorter à se défendre jusqu'à son arrivée. M. de Castellás lui répondit ces deux mots, *tant que Matthieu sera Matthieu, Haguenau sera au Roi*. Montecuculli n'attendit pas l'arrivée de M. le Prince.

DE PRECHAC (*Daniel de Montesquiou*)
Lieutenant - Général , Gouverneur de
Schelestat , Sénéchal de l'Armagnac ,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis à
sa création , avec pension de 3000 liv.
mort en 1715.

APRÈS avoir servi quelque temps comme Volontaire dans le Régiment de Créqui , puis dans les Gardes Françaises , il entra dans les Mousquetaires ; il les quitta pour aller en Espagne négocier des affaires secrètes. A son retour il fut fait Capitaine dans le Régiment de Champagne. Un homme de qualité ne dédaignoit point dans ce temps-là de commander une Compagnie même dans un âge avancé , & après avoir été chargé de grandes affaires. M. de Prechac ne quitta plus son Régiment , dans lequel il parvint au grade de Lieutenant-Colonel , titre qu'il voulut conserver lorsqu'on le fit Brigadier , bien qu'il ne servît plus avec son Régiment. Au siege d'Antoing il reçut une blessure à la cheville du pied ; à la bataille d'Altenheim il fut blessé au pied droit d'un coup de mousquet , & son cheval fut tué sous lui ; au secours de Castelfolite une balle lui perça la cuisse droite , ce qui l'em-

pêcha de finir la campagne. Il s'étoit fort heureusement tiré, quelques années auparavant, de l'affaire la plus périlleuse où il se fût trouvé, c'étoit en Catalogne. Posté sous un rideau par le Maréchal de Noailles pour soutenir deux maisons qui étoient l'une à droite, l'autre à gauche, il effuya pendant six heures, à la tête de six cens hommes de pied, le feu du canon des ennemis avec un sang froid admiré de toute l'armée, & qui déconcerta les Espagnols. Comment accorder cette froide intrépidité avec la vivacité de son caractère, qui le rendoit si propre à ces actions brusques qu'on appelle coups de mains? N'ayant que mille hommes sous ses ordres, il fit la petite guerre aux Espagnols & les désola, leur enlevant tantôt un parti, tantôt des gardes avancées, des Forts, des Châteaux, des garnisons entières. Il avoit servi cinquante ans, quand il se retira dans son gouvernement en 1704.



DE CASTEJA (*Fiacre de Biaudos*,) Brigadier, Gouverneur de Toul, Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création : mort en 1721.

IL servit dans le Régiment d'Infanterie d'Auvergne, & partagea la gloire de ses succès. Il se trouva à tous les sieges qu'entreprit le grand Condé, au passage du Rhin, à la bataille de Seneff, où il combattit avec la plus grande valeur, à celle d'Ensheim & de Turkeim, où il mérita les éloges de M. de Turenne; enfin à celle de Fleurus qui le couvrit de gloire. Le Roi fut témoin de sa bravoure aux sieges de Mons & de Namur, & voulut le connoître; il étoit alors Capitaine des Grenadiers. On le fit Major, & peu de temps après Lieutenant de Roi de Furnes : quand cette Place fut rendue, on lui donna la Lieutenante de Roi de l'Isle de Rhé.



DE BELLEGARDE Brigadier de Cavalerie , Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création , avec pension de 3000 liv.

IL se fit une grande réputation de valeur & d'impétuosité à la bataille de Nerwinde , par la manière dont il se dégagea d'un corps d'ennemis qui l'environnoient pour le prendre. M. de Luxembourg, qui étoit fort bon juge en fait de bravoure & de talens militaires , en parle avec de grands éloges.



DE FOURILLE (*Henri de Chaumejean ,
Marquis*) *Commandeur de l'Ordre de
S. Louis à sa création , avec pension de
3000 liv. Brigadier.*

Au sortir des Pages , il entra dans le Régiment des Gardes. On lui donna la Lieutenance que son frere aîné , tué au siege de Dole , laissa vacante. Il se distingua à la bataille de Senef où il fut blessé. Son pere eut les reins cassés à la même bataille , & dit en mourant : *je regrette seulement de ne pas voir comment M. le Prince se tirera d'ici.* La valeur avec laquelle M. de Fourille combattit à la journée de Cassel , fut récompensée par une Compagnie dans les Gardes. Il eut le pouce emporté à la bataille de Saint-Denis , en défendant vigoureusement le poste de ce nom : il fut encore blessé à Fleurus , à Steenkerque , à Nerwinde. La blessure qu'il reçut à cette dernière bataille fut très-considérable ; il n'en guérit jamais parfaitement ; elle l'obligea de quitter le service. Sa valeur & ses talens sembloient l'appeller à une grande fortune militaire.



DE LOMONT (*Florent du Châtelet, Comte*)
Gouverneur de Semur, Commandeur de
l'Ordre de S. Louis à sa création, avec
pension de 3000 liv.; il obtint celle de
4000 liv. en 1704 : il avoit été fait
Lieutenant Général en 1702 : mort en
1732.

ON le destina d'abord à l'état ecclésiastique. La vie de Chanoine à Besançon l'ennuya bientôt : ses talens l'appelloient ailleurs; il entra dans la carrière des armes. M. du Turenne le prit pour un de ses Aides de Camp, & fut très-satisfait de la manière dont il servit aux batailles de Sintzeim & d'Ensheim. Devenu Capitaine dans Royal-Infanterie, il commanda la seconde Compagnie des Grenadiers au siège de Luxembourg, où il reçut trois blessures considérables. On lui donna peu de temps après le Régiment de Ponthieu, dont il fut le premier Colonel, comme une récompense de ses services, plutôt qu'en considération de sa naissance; & ce qui prouve bien l'estime qu'on avoit de son mérite, c'est qu'on le fit Commandant du Havre pendant la campagne de 1689, quoiqu'il n'eût encore que le grade de Colonel. Il parvint l'année suivante à

celui de Brigadier, & alla commander à Saint-Malo. Quand Namur fut pris, il y fut employé en qualité de Brigadier sous le Comte de Guiscard, tout le temps que nous conservâmes cette Place; il montra tant d'activité, de bravoure & d'intelligence durant le siege qui la remit entre les mains des Alliés, que le Roi le jugea digne qu'on lui confiât le commandement de Dunkerque. Il y commanda jusqu'en 1712, que cette Place fut remise aux Anglois pour préliminaire de la Paix. Le moment de la cession ne fut pas celui où il donna les moindres marques de sagesse & d'habileté. Les habitans avoient horreur de passer sous la domination Angloise : le Port étoit couvert de vaisseaux marchands qui alloient être mêlés avec ceux des Anglois. Il falloit éviter que l'esprit de haine & de vengeance n'occasionnât des querelles. Pour cela il étoit nécessaire de fixer la place qui devoit servir aux vaisseaux des deux Nations, sans donner lieu à la jalousie des uns ou des autres : mille intérêts divisés pouvoient exciter du tumulte, & peut-être faire rompre les négociations pour la paix. Les lettres du Ministre annoncent ses craintes à cet égard. Le Comte de Lomont ménagea tous les intérêts avec tant de prudence & de dextérité, que les deux Nations furent contentes, & qu'il n'y eut ni batterie ni désordre. La lettre que le Ministre

écrivit au Comte de Lomont pour lui apprendre que Dunkerque étoit cédé aux Anglois est remarquable , en ce qu'elle laisse entrevoir la honte qu'on avoit de cette cession. *Vous seriez bien étonné , Monsieur , si un beau matin un Officier Anglois venoit vous proposer de lui remettre Dunkerque ; vous vous prépareriez à le recevoir à votre maniere. Cependant , Monsieur , le Roi me commande de vous dire qu'il s'est déterminé à faire ce sacrifice au bien de la Paix pour quelque temps seulement. M. le Maréchal de Villars vous enverra l'ordre de remettre Dunkerque aux Anglois , & vous marquera le jour où cette cession doit se faire. M. de Lomont se retira dans son Gouvernement de Semur , où il mourut.*



DES BORDES (*Philippe d'Espoc*y) *Maréchal de Camp* , *Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création* , *avec pension de 3000 liv. : Lieutenant - Général en 1702.*

LE Maréchal de Navailles son oncle lui servit de Mentor quand il entra au service ; il le fit son Aide-de-Camp , & l'éleva comme s'il eût été son fils. M. des Bordes profita de ses leçons & de ses exemples ; car il devint & bon Officier & parfaitement honnête homme.

Il fit une étude particulière de l'Infanterie , qu'il fit parfaitement ; aussi le Roi le choisit-il pour en être Inspecteur Général. On peut aisément juger de l'opinion qu'on avoit de sa valeur & de ses talens par l'importance des Places dont on lui confia le gouvernement. Il eut d'abord celui de Landau ; & quand Monseigneur eut pris Philisbourg , il fut chargé de conserver cette clef de l'Allemagne. C'étoit un voisin bien importun pour les ennemis ; il ne cessoit d'inquiéter & de harceler ceux qui étoient dans son voisinage ; il ne les attaqua jamais qu'il ne remportât quelque avantage. Les Allemands ne parloient de lui qu'avec admiration ,

depuis la défense qu'il avoit faite au Pont d'Harlingue. Six Bataillons, soutenus d'un gros corps de Cavalerie, attaquèrent la tête de ce Pont à une heure après minuit. M. des Bordes, toujours alerte, y accourut avec quatorze Compagnies de Grenadiers & mille Fusiliers, repoussa les ennemis avec le seul feu des grenades & de la mousqueterie, & les obligea de se retirer sans avoir pu gagner un pouce de terrain ni endommager le Pont.

La bataille de Fredelingen, qui mit le comble à sa gloire, mit aussi fin à sa vie. M. de Villars jugea nécessaire de s'emparer d'une hauteur : les ennemis avoient eu la même pensée ; M. des Bordes, qui commandoit l'Infanterie, les prévint. Les ennemis se retirèrent dans un bois : le poste gagné, M. des Bordes pouvoit ne pas les poursuivre ; il avoit assez fait : mais l'ardeur l'emporte ; il les attaque dans ce bois avec une intrépidité inouïe, les fait plier : on les poursuivoit déjà, lorsqu'il fut blessé à mort. Le désordre se mit dans cette Infanterie, qui, se voyant sans chef, courut à la débandade après l'ennemi, & puis mollit. La vigilance & l'activité de M. de Villars réparèrent un peu le mal.

(1) M. des Bordes avoit l'esprit juste, présent

(1) Mémoires du temps.

& fort étendu, prévoyant tout, exact jusqu'à descendre dans le moindre détail des affaires qui rouloient sur lui. Il étoit sobre & réglé en tout ; ce qui avoit contribué à lui faire un tempérament si robuste, qu'il supportoit, sans en être incommodé, les plus grandes fatigues de la guerre ; c'étoit le fruit de l'éducation que lui avoit donné son oncle. Il avoit une telle vénération pour Louis XIV, qu'il ne prononçoit jamais son nom sans ôter son chapeau, ou sans faire une inclination de tête lorsqu'il n'étoit pas couvert.



DE BESONS (*Jacque Basin*) Commandeur de l'Ordre de S. Louis à sa création, avec pension de 3000 liv. ; il obtint celle de 4000 liv. en 1699, la Grand-Croix en 1704, fut fait Maréchal de France en 1709, & Chevalier des Ordres du Roi en 1724 : il mourut en 1733.

IL ne dut sa fortune qu'à son mérite. Peu d'hommes ont fait la guerre en plus d'endroits que lui, & se sont trouvés à un plus grand nombre d'actions : le Portugal, la Catalogne, l'Asie, la Hollande, la Flandre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, & plusieurs Provinces du Royaume, telles que l'Artois, la Normandie, la Picardie, la Provence & le Languedoc ont été témoins de sa valeur.

DE REYNIER (*Charles*) Lieutenant au Gouvernement de Brouage.

« IL mourut dans son Gouvernement sur la fin
 » du mois de Décembre 1705 : il étoit encore
 » plus distingué par son mérite personnel que par
 » ses emplois. Le Mercure de France, d'où j'ai

DE L'ORDRE DE S. LOUIS: 201

» tiré cet éloge, le fait Commandeur de l'Ordre
» de S. Louis.

DE BARBON Commandant à la Citadelle de
Verdun.

DE LA FOUCHARDIERE ci - devant *Exempt*
des Gardes du Corps.

LA CAZE Comte de) ci - devant *Enseigne*
des Gardes du Corps, Gouverneur de Cognac.

DE GUILLERVILLE *Gouverneur de Bouillon.*

D'ALOU *Mestre de Camp, commandant le*
Régiment de Cavalerie de Villeroy, & Brigadier
de Cavalerie.



CHEVALIERS de S. Louis de la premiere
Promotion avec pension de 2000 liv.

DUBOURG (*Iéonor-Marie du Maine , Comte*)
Maréchal de Camp & Maréchal des Logis de la
Cavalerie , Chevalier des Ordres du Roi en
1711 , Maréchal de France en 1714 : mort
en 1739.

IL mérita d'être élevé à cette haute dignité après
la seconde bataille d'Hocstet. Il rassembla toute la
Cavalerie , délivra trois bataillons Bavaois , &
sauva les caissons de l'armée mais ses services
sont consignés dans toutes les Histoires.



DE ROMAINVILLE (*Charles - François le Camus*) *Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom , & Brigadier , Chevalier de la premiere Promotion , Maréchal de Camp en 1696 , Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1701 : mort en 1704.*

L'ÉTUDE particulière qu'il avoit fait de la Cavalerie , jointe à un grand esprit d'ordre & de détails , le firent nommer Inspecteur général de la Cavalerie & des Dragons , & ses longs & utiles services le menerent à une Commanderie du nouvel Ordre lorsqu'il se démit de son inspection. Il se fit bien de l'honneur , par la maniere dont il servit avec son Régiment , à la conquête du Palatinat par le Maréchal de Duras. On lui donna le commandement de la Cavalerie à l'armée de Roussillon , & l'année suivante il commanda sur la Sarre , dans l'absence du Maréchal de Tallart.



DUPUY - VAUBAN (*Antoine le Prêtre, Comte*) *Brigadier, Chevalier de la première Promotion, Commandeur en 1694, Grand-Croix en 1708 ; il avoit été fait Lieutenant-Général en 1704 : mort en 1731.*

On a dit qu'il eût été le plus grand Ingénieur de son temps, sans son oncle le Maréchal de Vauban. Mais sans son oncle, son talent se fût-il développé comme il le fit ? Je crois qu'il dut beaucoup de ses succès aux leçons & aux exemples du Maréchal de Vauban, qui, dès 1674 lui fit voir tous les sieges dont il eut la direction, & le prit pour compagnon dans la visite des Places du Royaume qu'il fut chargé de faire. Les conversations d'un tel homme valoient bien la lecture des meilleurs Livres, surtout de ceux de ce temps-là. Quoi qu'il en soit, M. Dupuy-Vauban se rendit digne de porter un tel nom. La maniere dont il servit au siege d'Huy, à la bataille de Nerwinde, au siege de Charleroi, lui mérita une Commanderie dans l'Ordre de Saint-Louis. Les services qu'il rendit à la prise de Brisack & de Landau, à la bataille de Spire, furent récompensés par le Gouvernement de Bethune. Lors

du siege de Lille en 1708, il se jeta dans cette Place, & contribua à la belle défense que fit le Maréchal de Boufflers; & la même année, assiégué lui-même dans Bethune, il se défendit avec beaucoup de courage & d'habileté pendant quarante-deux jours, & ne se rendit qu'après avoir obtenu une capitulation honorable. Le Roi lui marqua la satisfaction qu'il avoit de ses services, en lui envoyant la permission de porter la décoration de Grand-Croix du nouvel Ordre, en attendant qu'il en eût la pension.

Le siege de Barcelone sous le Maréchal de Berwick en 1714, est le premier dont il ait eu la direction en chef. Un coup de fusil qu'il reçut au travers du corps, l'empêcha de le conduire jusqu'à la fin. C'étoit la dix-septieme blessure qu'il avoit reçue dans plus de quarante sieges où il s'étoit trouvé. M. de Rosen étant mort, on lui donna sa place de Grand-Croix; &, pour égaler la récompense à la distinction de ses services, le Roi érigea sa Terre de Saint-Sernin en Comté, sous le nom de Comté de Vauban.



DE MONROUX (*Philippe - Marie*) Colonel
d'un Régiment d'Infanterie étrangère ,
Chevalier de la première Promotion ,
Commandeur en 1706 , Lieutenant Gé-
néral en 1710.

IL étoit Italien de naissance. Son mérite lui suscita des envieux , qu'il força de se taire par sa patience & sa bonne conduite. Il eut le malheur de se trouver aux batailles d'Hochster , de Ramilli , d'Oudenarde & de Malplaquet , où les actions de valeur ne furent point connues du Général , parce qu'elles se firent dans le désordre & la confusion , mais où M. de Monroux ne mérita pas de moindres éloges que ceux qu'il avoit reçus après les batailles de Fleurus , de Nérvinde & de Spire. L'action la plus distinguée que j'aie trouvé sur son compte , est celle , où détaché pour s'opposer au Général-Major Cadogan , il attaqua dans Honfcotte trois Régimens que ce Général ennemi y avoit enfermés. Il lui tua deux cens hommes , en fit mille prisonniers , parmi lesquels étoient deux Colonels , deux Lieutenans-Colonels & trente-quatre Officiers subalternes. Il prit tous les drapeaux , tous les bagages & grand nombre de chevaux , avec lesquels il réjoignit l'armée.

DE CHEVILLY (*Claude Hatte*) Brigadier de Dragons , Commandant à Ypres , Chevalier de la première promotion, Lieutenant Général en 1704: mort en 1722.

HOMME d'une valeur éclatante. Au siege de Saint-Omer , commandé avec six Compagnies de Dragons pour attaquer le Fort des Vaches d'un côté , pendant que le Marquis de Longueval l'attaqueroit de l'autre , il sauta par-dessus les palissades , traversa deux fossés , ayant de l'eau jusqu'aux épaules , se rendit maître du Fort , fit prisonniers six vingts Soldats & vingt Officiers. Au moment où il franchissoit les palissades , il reçut un coup de pertuisane à la cuisse , & un coup de mousquet à l'épaule quand il traversa le second fossé. Ces blessures ne firent qu'irriter son courage. Il étoit Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons Dauphin. Il soutint au combat de Saint-Denis près de Mons la réputation de bravoure qu'il s'étoit acquise. Le Roi , l'année suivante , lui donna le Régiment de Dragons de la Breteche , auquel il fit porter son nom. Il étoit digne de succéder à ce vaillant homme. Il eut grande part à la défaire des Hollandois sous Nimegue. Pendant qu'il commandoit à Ypres , il fut chargé de garder les passages de la Lys. Les lettres qu'il écrivoit aux Généraux

& aux Ministres, pour leur rendre compte de ses opérations respirent le zele le plus vif pour le service du Roi, montrent l'impétuosité de son caractère, & font voir qu'il avoit les talens propres à la place qu'il occupoit.

D'HERBOUVILLE (*Adrien, Marquis*) Colonel d'un Régiment de Milice de son nom, Chevalier de la premiere Promotion, Brigadier en 1694.

IL fit ses premieres armes dans le Régiment Royal, avec lequel il se trouva aux batailles de Sintzeim, d'Ensheim, de Turkeim, de Confarbrick, & à la défense de Treves. Il quitta sa Compagnie dans Royal pour prendre une Sous-Lieutenance dans les Gardes Françoises, & peu d'années après il eut un Régiment de Milice de son nom, qu'il commanda avec bien de la distinction à la bataille de Nerwinde & au siege de Charleroi. On le fit Brigadier : son Régiment fut réformé en 1698 ; il ne servit plus.

MACHET (*Robert*) Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Générale des Suisses, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes en 1726, Lieutenant-Général en 1736.

IL n'avoit que treize ans de service quand il fut décoré du nouvel Ordre ; mais il avoit servi avec
une

une grande distinction à la bataille de Fleurus, aux sieges de Mons & de Namur.

DE CADRIEU (*Jean, Comte*) *Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouse, & Brigadier, Chevalier de la premiere Promotion : mort en 1712.*

APRÈS avoir servi quelque temps dans le Régiment de Navarre, il passa dans celui d'Orléans avec rang de Capitaine. La maniere dont il combattit à Steenkerque le fit remarquer de M. de Luxembourg, qui demanda pour lui le grade de Brigadier. Il devint en même temps Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouse, dont il étoit déjà Lieutenant-Colonel. L'expérience qu'il avoit acquise en exerçant la charge d'Inspecteur Général d'Infanterie, le rendoit propre à être à la tête d'un Corps de nouvelle formation. Il le fit servir avec distinction à la bataille de Nerwinde & au siege de Charleroi, où il lui donna bon exemple. M. de Cadrieu montra la plus grande valeur à la bataille de Fredelingen : il demanda d'être fait Maréchal de Camp; on l'oublia dans la promotion qu'il y eut cette même année. Il quitta le service.

DUFORT. *Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons de Catinat, Chevalier de la premiere Promotion, Brigadier en 1706.*

Il commanda le Régiment de Catinat à Staf-
Tome I.

farde & à la Marfaille de maniere à mériter les éloges de M. de Catinat en présence de toute l'armée. Il reçut une blessure à cette dernière bataille. Il se fit aussi remarquer aux combats de Nimegue & d'Eckeren. On lui donna pour récompense le Gouvernement de Scarpe de Douai : il y résida jusqu'à sa mort en 1721.

1704.

DE RIGAUVILLE (*Louis de Vasson, Marquis*)
Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des
Mousquetaires, Chevalier de la premiere Pro-
motion, Lieutenant Général en 1702, Gouver-
neur de l'Isle de Rhé en 1704 : mort la même
année.

JE ne parcourrai pas tous les combats où il s'est trouvé ; je ne ferai mention que de ceux où il a eu occasion de montrer sa bravoure & sa capacité. Il fit avec sa Compagnie la campagne de Flandre en 1667. Il reçut trois grandes blessures au siege de Lille, qui ne l'empêcherent pas l'année suivante de marcher à la conquête de la Franche-Comté. La Paix s'étant faite, il demanda d'être de ce détachement de Mousquetaires qui passa au secours de Candie avec le Duc de Beaufort. Dans une sortie, un des principaux Officiers Turcs vint à lui le sabre haut ; il l'attendit de pied ferme, évita son coup, le blessa d'un coup de pistolet, & du même temps

lui passa son épée au travers du corps. Mais l'instant d'après il reçut lui-même un coup de mousquet dans les reins qui le renversa ; il demeura longtemps parmi les morts : le Duc de la Feuillade, touché de sa jeunesse, de sa valeur & de son mérite, le fit traiter avec tant de soin, qu'il guérit de ses blessures.

Il quitta les Mousquetaires pour prendre une Compagnie dans le Régiment d'Infanterie Dauphin, d'où il passa bientôt à une Sous-Lieutenance dans les Gardes Françaises, qu'il abandonna dans la suite pour une Cornette dans la deuxième Compagnie des Mousquetaires. Les Mousquetaires suivirent le Roi dans la seconde conquête de la Franche-Comté. M. de Rigauville s'y distingua : il fut blessé au siège de la Citadelle de Besançon ; sa blessure le faisoit encore souffrir, lorsqu'au siège de Dole il se signala d'une manière utile en descendant le premier dans le fossé, & faisant un prisonnier de sa main qui apprit les nouvelles de la Place.

La prise de Valenciennes lui fit une réputation qui s'étendit dans toute l'Europe, & que ses camarades partagerent avec lui. Il commandoit les Mousquetaires, qui, après avoir emporté le chemin couvert, allant d'ouvrage en ouvrage, pénétrèrent jusques dans la Ville, dont ils se rendirent maîtres. 1677

Ce fut, sans doute, un de ces hafards heureux qui arrivent quelquefois à la guerre ; mais du moins faut-il remarquer que ces heureux hafards n'arrivent jamais qu'aux gens d'un grand courage. On le voit se distinguer par-tout, à Cassel, à Leuse, à l'attaque de la Cassotte, au combat de Steenkerque, à la bataille de Nerwinde. Une chose bien flatteuse & bien honorable, & qui marque bien qu'aux vertus militaires il sçut joindre les qualités qui nous font aimer ; lorsqu'il fut nommé Lieutenant-Général, les Mousquetaires firent une députation pour l'aller complimenter au nom du Corps.

DE REFFUGES (*Pomponne, Marquis*) *Chevalier de la premiere Promotion, Lieutenant Général en 1692 : mort en 1712.*

La distinction avec laquelle il avoit servi à la défense de Philisbourg, lui mérita le grade de Brigadier. Il fut employé sur les côtes de Normandie, dans des temps difficiles, & il y rendit de grands services par sa vigilance & son activité. On lui donna le commandement des Trois-Evêchez, où il résida jusqu'à sa mort. En 1705 il prit Hombourg, dont il augmenta les fortifications.

DE BER COURT *Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie.*

DE VIENNE *Mestre-de-Camp du Régiment
de Cavalerie d'Anjou.*

DE LA FOREST *ci-devant Lieutenant-
Colonel du Régiment Colonel - Général des
Dragons.*

Ce la Forest , écrivoit M. le Prince à M. de
Louvois , est un excellent Officier ; je voudrois
bien que vous nous le laissassiez.

DE LA HAYE *Gouverneur de Saint-Hypo-
lite en Languedoc.*

DE BELLE-CROIX *ci-devant Lieutenant-Co-
lonel de Cavalerie..*

DE LUSSAN *ci-devant Capitaine d'une Com-
pagnie de Chevaux-Légers.*

DE VALKIER *ci-devant Capitaine d'une
Compagnie de Chevaux-Légers au Régiment de
Vivans.*

DE VILLEMANDOR *Commandant au Fort
de Kell.*

DE BOLH *Mestre de Camp du Régiment
Royal-Allemand , & Brigadier d'Infanterie.*

D'AUGECOURT *ci-devant Capitaine au Ré-
giment d'Infanterie de la Reine.*

DE CRESPIY ci-devant Major du Régiment
d'Infanterie du Roi.

On peut appliquer à tous ces Officiers, dont je ne rapporte pas les actions, ce que j'ai dit plus haut des Commandeurs de la première promotion, sur le compte desquels je n'ai rien pu trouver, quelque application que j'aie eue à faire des recherches. On peut même dire que les actions qui ont mérité à ceux-ci la décoration du nouvel Ordre, ont dû être d'autant plus distinguées, que la plupart n'étoient point encore bien avancés dans le service.



Chevaliers de la premiere promotion , avec
pension de 1500 livres.

DE MARSILLY *Enseigne des Gardes du
Corps , Chevalier de la premiere promotion , avec
pension de 1500 livres.*

M. de Luxembourg l'employoit avec confiance pour sçavoir des nouvelles des ennemis , éclairer leur marche , deviner leurs vues. Il eut la cuisse cassée d'un coup de mousquet au combat de Leuse. Les avis & les manœuvres de M. de Marsilly contribuerent beaucoup à la victoire que nous remportâmes : il enfonça & mit en fuite cinq Escadrons ennemis , n'ayant avec lui que cent cinquante Gardes du Roi.

DE MENNEVILLE (*Alexandre , Mar-
quis*) *Capitaine au Régiment des Gardes-Fran-
çoises , Brigadier en 1704.*

IL combattit avec distinction à Valcourt , à Fleurus , au siege de Mons & à Nerwinde , où il reçut une grosse contusion qui le mit hors de combat.

DE CORNELINS *ci-devant Lieutenant-Colo-
nel du Régiment de Cavalerie Dauphin.*

DE BOULOGNE *ci-devant Capitaine de Cavalerie.*

DE MARSILLY *Major de Strasbourg.*

A la bataille de Fleurus, commandant le second Escadron du Régiment de Coislin, il se trouva le plus avancé, devant la première ligne, au canon des ennemis, & à soixante pas de leur gros d'Infanterie que l'on vouloit rompre. M. de Marsilly impatient de voir les ennemis tenir ferme contre six pièces de canon qu'on leur avoit prises, & que l'on avoit tourné contre leur Cavalerie, se rallier sans cesse, & se mettre en bataille : M. de Marsilly, dis-je, ne pouvant modérer son ardeur, voulut à différentes reprises, charger cette Infanterie. M. de Luxembourg arriva comme il se mettoit en mouvement, & l'arrêta jusqu'à ce que sa troupe fût renforcée de quelques pelotons épars qui se joignirent à lui : alors ayant reçu l'ordre d'attaquer, il le fit avec tant de vigueur, que toute la longueur de la ligne des ennemis demeura marquée par les Soldats morts qui avoient combattu dans leurs rangs. Les ennemis s'étant ralliés, il revint encore à la charge avec tant de valeur & d'intrépidité, qu'il perça & culbuta tout ce qu'il rencontra ; il se mêla parmi les ennemis avec tant d'audace, qu'il les étonna, & leur fit prendre la fuite ; le gain de la bataille parut alors décidé.

DE FRANCE-BROUILLÉ *ci-devant Capitaine
au Régiment de Navarre.*

DE CHEVIRAY *Marquis) Capitaine au
Régiment des Gardes-Françoises.*

Il avoit long-temps servi dans le Régiment de Navarre, où il étoit parvenu à la Compagnie de Grenadiers, quand il fut pourvu d'une sous-Lieutenance dans le Régiment des Gardes : il parvint à une Compagnie : mort en 1695.

DE CHEVALIER *Ingénieur.*

DE BRESSEY *Capitaine au Régiment des
Fusiliers.....*

La bravoure & l'intelligence avec lesquelles il fit servir une batterie de canons au siege de Pignerol, lui méritèrent les éloges de M. de Tessé qui ne les prodiguoit pas.

1693.

DE LA TROUSSE *ci-devant Enseigne au
Régiment des Gardes-Françoises.*

DE RICHERAN *Ingénieur & Major de
Sarre-Louis, Maréchal de Camp en 1704.*

LES GÉNÉRAUX sous lesquels il a servi, parlent de ses talens avec une grande estime. Il étoit dans l'armée du Prince de Vaudemont en Italie, lorsque ce Général fit attaquer le Pont de Borgoforté que les ennemis défendoient avec toute leur artillerie

& toutes leurs forces. » M. de Vaudemont man-
 » doit au Roi à ce sujet : Le sieur de Richeran ,
 » malgré tout le feu des ennemis , a parfaitement
 » bien fait tous les ouvrages où je voulois établir
 » des batteries pour attaquer celle des ennemis , &
 » détruire le Pont. » Il mourut de la blessure qu'il
 reçut au siege de Verue en 1704, où il comman-
 doit en chef les Ingénieurs.

DU FERRIER *ci-devant Capitaine au Ré-
 giment de Forest¹, Commandant de la ville
 d'Issoudun.*

DE MONTBAS *Brigadier , ci-devant Mes-
 tre de Camp de Cavalerie.*

DE SALERNE *ci devant Capitaine au Régi-
 ment de.....*

CHEVALIERS de S. Louis avec pension
 de 1000 livres.

DE BONY *ci-devant Capitaine au Régiment
 de Lyonnois.*

DE LOUZE *commandant au Fort de l'E-
 cluse, près de Geneve.*

DE NONANT *Felix, Comte) Chevalier de la
 premiere promotion, Lieutenant-Général en....*

IL fut blessé à Seneff en combattant avec beau-
 coup de valeur à la tête de son Régiment. Il le fut

encore au siege de Namur à cinquante pas devant le Roi : il étoit alors premier Lieutenant des Gendarmes de la Garde. Il commanda ce Corps à la bataille de Nerwinde ; son cheval fut tué sous lui lorsqu'il mettoit en déroute deux Escadrons ennemis qu'il avoit enfoncé : il fut long-temps sans pouvoir se dégager de dessous son cheval, & tellement froissé qu'il ne put point servir le reste de la campagne.

DE CANTAN commandant au Fort de Strasbourg.

DE BAINS Mestre de Camp, commandant le Régiment d'Infanterie de Souvré.

DE SAINT-AMADOUR ci-devant Capitaine au Régiment d'Orléans.

DE GENSAC commandant à Valence, ci-devant Capitaine au Régiment de Navarre.

DE LA FITTE ci-devant Capitaine au Régiment de Piémont.

DE LUREY ci-devant Capitaine au Régiment de Navarre, Lieutenant de Roi de Nice.

DE REY Capitaine au Régiment d'Infanterie Dauphin.

DE REGARDS ci-devant Capitaine au Régiment d'Infanterie de la Marine.

D'ARGOUX *ci-devant Aide-Major du Régiment d'Auvergne, & à présent Major de la Citadelle de Tournay.*

DE MONTIGNY *Lieutenant-Colonel du Régiment des Fusiliers.....*

D'HOUY *Capitaine au Régiment de la Marine.*

FERRAND DESCOSSEY *Commissaire provincial d'Artillerie.*

IL remplit cet emploi avec beaucoup d'intelligence & d'activité. On lui donna la commission de lever une Compagnie de cent canoniers pour la défense des côtes de l'Océan, avec pouvoir de l'augmenter; il la porta jusqu'à deux cens hommes qui ne furent pas oisifs sous ses ordres. Son zèle pour le service fut récompensé par une charge de Lieutenant Général de l'Artillerie au département de Guyenne. On le fit Brigadier en 1702.

DE LA MOTTE MARSE *Capitaine au Régiment de Navarre.*

DE LA PRADELLE DE LEYRAT *Capitaine au Régiment de Piémont.*

IL étoit Commandeur d'Aigrefeuille & de Gueuilliers, de l'Ordre de Saint-Lazare. Il étoit dif-

tingué même parmi les braves. Il eut une jambe emportée d'un coup de canon. Pendant qu'on le pansoit, il demandoit aux blessés qu'on apportoit auprès de lui, les ennemis sont-ils battus ? Est-ce patriotisme, est-ce héroïsme de courage ?

DE LIGNY Capitaine au Régiment de Piémont.

DE CLEZIEUX sous-Brigadier de la première Compagnie des Mousquetaires.

DES TAILLEURS Capitaine au Régiment d'Infanterie de Bourgogne.

DE SAINTE-FERRE Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises.

DE CANAULT ci-devant Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises.

DE LA MOTTE (François Derbousse) Lieutenant de Roi de la Citadelle de Lille , Brigadier en 1707.

IL seconda le Maréchal de Boufflers avec bien de la valeur, & de la capacité lors du fameux siege de Lille en 1708. Aussi M. de Boufflers, toujours empressé de rendre justice au mérite, disoit-il à ceux qui le félicitoient sur sa belle défense : si j'ai mérité des éloges, je les dois partager avec M. de

la Motte & beaucoup d'autres braves gens qui étoient avec moi. Quand Lille revint à la France, M. de la Motte fut rétabli dans sa place, où il est mort en 1722.

DE CAYLA Capitaine au Régiment de Picardie.

DE BOURSONNE ci-devant Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises.

DE MOLÉ (Eustache , Chevalier) Lieutenant de Roi de Calais,

IL servit dans le Régiment de Navarre. Il commanda sa Compagnie avec beaucoup de bravoure à la bataille de Saint-Denis. Les blessures qu'il avoit reçues aux batailles de Seneff, de Cassel, & au siege de Saint-Omer, ne lui permirent plus de soutenir les fatigues de la guerre de campagne. On le fit Major de Rocroi : en 1712 il passa à la Lieutenance de Roi de Calais, où il se tint jusqu'à sa mort.

DE LA CHAUMIERE ci-devant Capitaine au Régiment d'Infanterie du Roi.

DE RICOUSSE Capitaine dans le Régiment d'Enguien.

IL étoit Maître-d'hôtel de M. le Prince, &

premier Aide-de-Camp de M. le Duc d'Enguien. Sa bravoure & son intelligence lui attirerent l'estime de son maître. Le grand Condé se servoit de lui quand il vouloit découvrir la marche & les desseins des ennemis. Il disoit souvent, *Ricouffe me l'a dit*. Il fit une action bien hardie, quand malgré le feu du canon & de la mousqueterie de deux Forts qui défendoient le Pont de Strasbourg, il alla le brûler avec des batteries chargées d'artifices : service signalé qui empêcha les ennemis de s'établir en Alsace. Il n'en rendit pas de moins utiles auprès de l'Electeur de Baviere, dans un temps où ce Prince, par son incertitude & ses inquiétudes, faisoit craindre qu'il ne rompît son alliance avec la France. M. de Ricouffe qui l'accompagnoit par-tout, se trouva avec lui à la bataille d'Hochtert, où il reçut un coup de mousquet au travers du corps.

DE GARAND *Ingénieur.*

DE VAL CROISSANT *Gouverneur du Fort de Lescarpe.*

DE MOIRON *Major de la ville de Lille.*

LA maniere distinguée dont il se comporta à l'affaire de Valcourt, lui mérita la Majorité de Lille. Il en étoit Lieutenant de Roy, lors du siege

de 1708. Les services qu'il y rendit, furent récompensés l'année d'après par le grade de Maréchal-de-Camp. A la paix il fut rétabli dans sa place, où il mourut.

DE GRAND-MAISON Capitaine au Régiment de Picardie.

DE NEUVILLE Capitaine au Régiment de Cavalerie de Cayeu.

DU BOSQ (*Luc Adrien de Morin*) Capitaine au Régiment de Piémont.

Il servit aussi dans le Génie : il mourut la même année qu'il fut fait Brigadier & Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis (1693); son corps étoit criblé de blessures.

DE LA PARA (*Louis de Fieux*) Ingénieur & Brigadier, Lieutenant Général en 1704, Gouverneur de Mont-Dauphin en 1706.

Il quitta les Jésuites, où il enseignoit les Humanités, pour entrer dans le Régiment de Piémont en qualité de Lieutenant & d'Ingénieur. M. de Vauban parle de lui dans ses Lettres avec une haute estime de ses talens. Il en donna des preuves au siège de Luxembourg : les services qu'il y rendit lui valurent la Majorité de cette Place, & la manière dont il se comporta aux sièges de Philisbourg, de Manheim, de Frakendal, fit qu'on lui confia la direction

direction en chef de celui de Roses : il le conduisit avec tant d'intelligence & d'activité, que M. de Noailles écrivit au Ministre que M. de Vauban n'auroit pas mieux fait. Le Roi l'arma Chevalier, quand il vint lui apporter la nouvelle de la reddition de cette Place. Je passe sous silence tous les sieges où il a servi, pour ne parler que de ceux dont il a dirigé les travaux : celui de Barcelone pensa lui coûter la vie ; un boulet de canon emporta son chapeau & lui enleva la peau qui couvre le crâne : il reprit ses opérations deux jours après, quoique malade encore. La Place se rendit. Il eut pour récompense le grade de Maréchal de Camp.

L'Italie fut le théâtre de sa plus grande gloire ; parce qu'il y commanda toujours en chef les Ingénieurs, & quelquefois les autres troupes ; d'abord à Verue, ensuite à la Mirandole, qu'il força de se rendre après vingt jours de tranchée ouverte ; enfin, à Chivas, où il eut occasion de déployer tout son talent. Envoyé de nouveau pour faire une seconde fois le siege de Barcelone, il fut tué d'un coup de feu dans le corps à l'attaque du Fort de Montjouy.

Cet homme avoit des qualités bien propres à le faire réussir dans le métier qu'il faisoit ; une présence d'esprit admirable & un intrépide sang-froid qui lui faisoit envisager le péril sans la moindre

émotion : comme il jugeoit des autres par lui-même, il n'étoit point de danger auquel il n'exposât les Officiers & les Soldats ; aussi en faisoit-il une grande consommation. M. de Vauban ménageoit davantage les troupes : *J'aime mieux, disoit-il, qu'il en coûte plus de poudre & de temps, & moins d'hommes.*

DE SOSSIÉ *ci-devant Lieutenant-Colonel de la
Mestre-de-Camp du Régiment de Cavalerie de Preste.*

DE CHEVIGNY *Commandant à Nancy.*

DE LA CONTARDIERE *Commandant à Entrevaux en Provence.*

DE VILLAFORMIO *Capitaine au Régiment
Royal d'Infanterie de Rouffillon.*

CHEVALIERS de S. Louis de la première
Promotion avec 800 liv. de pension.

DE CORDAIS *ci-devant Maréchal des Logis
des Gendarmes de Bourgogne.*

DE SENNEVILLE *Major du Régiment de
Dragons d'Asfeld.*

DE GUIGNEVILLE *Major de la Citadelle de
l'Isle de Rhé.*

DE BORELLY *ci-devant Lieutenant de Dra-
gons au Régiment de Pinsonel.*

DE MONTENOL Aide-Major du Fort Saint-Jean de Marseille.

DE LA ROCHE ci-devant Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Tilladet.

DE BLONDELOT ci-devant Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Servon.

DE L'ESTOILLE ci-devant Lieutenant de Cavalerie au Régiment d'Orléans.

D'ANJOU ci-devant Capitaine de Cavalerie.

DE NEUVILLE Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Langallerie.

DE DAIS ci-devant Mousquetaire de la deuxième Compagnie.

DE BARS Commandant à Traerback.

Il fut tué au siège de Traerback, après avoir soutenu le troisième assaut avec une valeur plus qu'humaine. Il partagea la gloire que M. de Régnac acquit à la défense de ce Château.

BLIN DE SEIGNELAY ci-devant Lieutenant au Régiment de Cavalerie du Chevalier Duc.

DE PLANQUE (Barthelemi) Lieutenant Colonel du Régiment de Rouergue, Maréchal de Camp en 1711.

Il commença fort jeune à porter les armes. Son père, Lieutenant de Roi de Bayonne, prit un grand

soin de son éducation, & lui laissa une grande réputation de valeur à soutenir. Il la soutint avec bien de l'éclat au combat de Chiari, après lequel il fut fait Brigadier, à la bataille de Luzzara & à la prise de Borgoforté. Employé en Languedoc, il fit une rude guerre aux Religionnaires. On le nomma Inspecteur Général d'Infanterie en 1703; charge qu'il remplit avec une grande exactitude dans des circonstances bien difficiles. Il servit à l'armée de Roussillon, & contribua à chasser les ennemis du Pont-Mayor; ensuite en Languedoc, où il eut grande part à la défaite des Anglois près de Cette: il alla finir cette campagne au siege de Gironne. Le Roi le créa Maréchal de Camp quand il vint lui apporter la nouvelle de la reddition de cette Place.

DU HAGET Capitaine dans Royal Infanterie.

DE LA COMBE Capitaine au Régiment de la Marine, & Ingénieur.

HOMME habile, puisqu'il commanda souvent en chef les Ingénieurs. Il parvint au grade de Maréchal de Camp en 1718.

DE LAUNAY Capitaine dans le Régiment de Picardie.

DUGUÉ Mousquetaire.

DE L'ORDRE DE S. LOUIS. 229

DE LA CAILLE Capitaine de Cavalerie dans
le Régiment de Saint-Agnan.

DE CHAMPEY Capitaine de Dragons.

DE LA PIERRE Lieutenant de Dragons.

DE MARTILLAC Capitaine au Régiment d'In-
fanterie Dauphin.

DE GONZOLES Capitaine de Cavalerie.

DE BESOMBES Capitaine dans Navarre.

DE GREGOIRE Capitaine au Régiment d'Hu-
mieres.



CHEVALIERS de S. Louis de la Promotion du 1^{er} Février 1694.

DE LÉE (*André*) Colonel du Régiment Irlandois , Lieutenant Général en 1704, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis en 1719 : dès 1708 il avoit eu la permission d'en porter la décoration.

SOIT haine pour les ennemis de son Roi , soit inclination , soit reconnoissance , il fut constamment & fidelement attaché à la France qu'il servit bien de son épée. Le Prince d'Orange tâcha vainement de l'attirer à son parti , par les offres & les espérances les plus brillantes. Il les méprisa , préférant de s'avancer lentement , mais avec honneur , dans le chemin de la fortune , que d'y parvenir tout-à-coup en trahissant la fidélité qu'il devoit à son légitime maître.

Il entra d'abord dans le Régiment de Furstemberg ; il n'obtint que long-temps après la Lieutenance-Colonelle du Régiment d'Obrien avec le Brevet de Colonel d'Infanterie. Ses services furent signa-

lès, les récompenses le furent de même, & il n'eut ni à les solliciter, ni à les attendre.

Son Régiment faisoit partie du corps de troupes, avec lequel M. de Saint-Ruth fit la conquête de la Savoie. Ce Général s'étoit rendu maître de tout le Pays; il ne s'agissoit que de débusquer le Comte de Bernex, retranché avec 400 hommes dans un défilé inaccessible : des montagnes impraticables le bornoient à sa gauche : à sa droite étoit l'Isere, rivière sans gué : dans cet endroit, ces retranchemens naturels ne le rassurant point assez, il s'étoit environné d'un double fossé aussi large que profond; des munitions de guerre & de bouche en abondance lui ôtoient toute crainte d'être pris par famine. L'armée Françoisé étoit dans une incertitude fâcheuse du parti que prendroit M. de Saint-Ruth, lorsque M. de Lée s'offrit d'aller forcer les Savoyards dans ce poste à la tête du Régiment de Clare. Il tourna la montagne qui étoit à gauche, pour la gravir par ses derrieres; ce qu'il fit avec d'incroyables fatigues. Arrivé sur le sommet de cette montagne, il fit reposer & rafraichir sa troupe, & forma son plan d'attaque. A peine se fut-il mis en marche que le Comte de Bernex l'aperçut. M. de Lée, sans donner le temps à l'ennemi de se reconnoître, se précipita du haut de la montagne vers les retranchemens, les soldats faisant des cris

affreux. Cette audace répandit une telle épouvante parmi les ennemis, que, sans songer à se défendre, ils abandonnerent retranchemens, artillerie, bagages & munitions, passerent l'Isere sur un pont, & gagnèrent les montagnes qui étoient sur leur droite. M. de Lée les y suivit pendant quelque temps, mais il ne put pas les atteindre. M. de Saint-Ruth abandonna le pain & le vin qui étoient dans leur camp à ces intrépides Irlandois, ainsi que les troupeaux qui étoient en pâturage sur les montagnes. M. de Lée fut récompensé d'une action si hardie, & conduite avec tant d'intelligence par l'inspection générale des troupes Irlandoises qu'on lui donna, & par ce même Régiment de Clare dont on le fit Colonel. J'abrège le détail de ses campagnes.

1704.

Il commanda l'Infanterie Françoisse à la défense des retranchemens de Schellemborg, qu'il soutint pendant trois heures. Il les abandonna, mais sans y être forcé. Il fut fait Lieutenant Général. Le zèle qu'il fit paroître en se jettant dans Lille lorsqu'on eut appris que le Prince Eugene alloit en faire le siège, la blessure qu'il reçut à la tête, & la manière dont il seconda le Maréchal de Boufflers lui méritèrent l'expectative d'une place de Grand-Croix dans l'Ordre de S. Louis, avec la permission d'en porter les marques. Cette place vint à vaquer en 1719, J'ignore s'il étoit Commandeur.

DE REYNOLD (*François*) Brigadier, Colonel d'un Régiment Suisse, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis en 1718. Il étoit Lieutenant Général dès 1702 : mort en 1722.

IL entra au service de France en 1653, & ne le quitta qu'en 1703. Il s'est trouvé à plus de quarante sieges & à huit grandes batailles. Il se couvrit de gloire à celle de Steenkerque, en attaquant fierement l'ennemi l'épée à la main, le renversant & lui faisant prendre la fuite : on lui donna pour cette action un Régiment Suisse. La distinction avec laquelle il servit à Nerwinde fut récompensée par le grade de Maréchal de Camp, & les talens qu'il avoit montrés dans ces deux journées le firent juger capable de commander un corps de quinze bataillons & de sept escadrons, qui campoit à Deinse. L'affaire de Nimegue où les Hollandois furent battus, mit le comble à sa réputation de bon homme de guerre, lui valut la charge de Colonel-Lieutenant des Gardes-Suisses & le grade de Lieutenant Général. Il justifia le choix que l'on avoit fait de lui pour commander les Gardes, au combat d'Eckeren, où sa valeur & sa capacité con-

tribuerent beaucoup à la défaite des Hollandois. La grande expérience qu'il avoit acquise dans le fait de la guerre, sa réputation de sagesse & de probité le menerent à une distinction bien honorable pour un Etranger; il fut choisi pour un des Membres du Conseil de Guerre établi pendant la Régence.



DE MAUPERTUIS (*Louis de Melun, Marquis*) *Lieutenant Général, Grand-Croix en 1706 : mort en 1721.*

VAILLANT homme, digne de porter le surnom qu'avoit un de ses ancêtres, qu'on appella *Charpentier*, parce qu'il n'étoit point d'armes qui résistassent à ses coups.

Le Cardinal Mazarin le jugea dès sa plus tendre jeunesse : il le retira des Mousquetaires pour lui donner une Compagnie dans son Régiment de Cavalerie. A la mort de ce Ministre, il rentra dans les Mousquetaires. Il étoit du détachement qui accompagna le Roi à Nantes lorsque Fouquet y fut arrêté. On dit qu'il fut nommé Maréchal des Logis de sa Compagnie, pour lui avoir apporté la nouvelle que le Sur-Intendant étoit pris. Des occasions plus éclatantes lui attirerent dans la suite, avec plus de raison, les graces du Roi.

La Paix d'Aix-la-Chapelle étant signée, & s'en-
nuyant de ne rien faire, il demanda d'être de ce
détachement de Mousquetaires qui accompagna le
Duc de Beaufort à Candie. Il fit des prodiges de
valeur dans cette fameuse sortie où périt M. de
Beaufort qui couvrit les François de gloire, & ne

fit que retarder le malheur de cette Isle. Mais il se distingua sur-tout lors de l'assaut que les Turcs tenterent au corps de la Place : on le vit constamment dans le feu des ennemis.

De retour en France , l'occasion de se livrer à son goût pour la guerre ne lui manqua pas. Je ne parcourrai que ses actions les plus éclatantes. Au siege de Maëstricht il fut un de ces vingt Mousquetaires qui , avec une audace sans exemple , attaquèrent cent cinquante ennemis qui avoient fait une sortie , les battirent , & les forcerent de rentrer dans la Ville. Durant ce même siege , il fut blessé à l'attaque du chemin couvert & de la demi-lune. Le Roi le fit Sous-Lieutenant des Mousquetaires. Il étoit à la tête de sa Compagnie , lorsqu'elle emporta le chemin couvert , l'ouvrage couronné , le pâté & la ville de Valenciennes ; action qui tient du prodige : le Commandant de la Place capituloit , avant qu'on fût dans la tranchée qu'elle étoit prise. La bataille de Cassel lui fit encore plus d'honneur , parce qu'il y montra plus de sang-froid , une valeur non moins brillante & plus réfléchie. Ayant aperçu deux bataillons Hollandois qu'on ne pouvoit attaquer à cheval , il fit mettre pied à terre à sa Compagnie ; & , sans lui donner le temps de quitter ses bottes , la mena contre ces deux bataillons qu'il détruisit entièrement. De là

remontant à cheval , il chargea & culbuta tout ce qui se rencontra devant lui. L'action de Valenciennes fut renouvelée au siège d'Ypres ; mais fit moins de bruit alors , parce qu'on étoit accoutumé aux prodiges de cette troupe de héros. On conçoit difficilement comment il est possible de se sauver de tant de périls. Tant & de si glorieux services furent récompensés par la charge de Grand - Baillif de Bergues , & celle de Capitaine-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires , à la mort du Baillif de Forbin qui avoit long - temps partagé la gloire du corps qu'il commandoit. En le nommant , le Roi dit une parole bien flatteuse & bien honorable pour lui. *Si je connoissois* , dit Louis XIV , *quelqu'un dans mes troupes plus digne que M. de Maupertuis d'être à la tête de mes Mousquetaires , je le choisirois.* Il n'eut point lieu de se repentir de son choix , quand , le voyant manœuvrer quelques années après au siège de Mons , il admira son intrépidité. M. de Maupertuis soutint les Grenadiers qui attaquèrent l'ouvrage à corne , l'emportèrent & s'y établirent. Ce fut lui qui , au siège du château de Namur , mena les Mousquetaires à l'attaque de la Cassotte ; ils s'emparèrent de tous ses ouvrages extérieurs , & s'établirent dans la Cassotte même. De si longs & si importans services lui procurèrent

la distinction d'être nommé Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, sans avoir été Commandeur. Quand les regles ne seront violées qu'en faveur des personnes de ce mérite & de cette naissance, on ne se plaindra pas.



DE CARAMAN (*Pierre-Paul Riquet de Bon-Repos , Comte*) *Maréchal de Camp , Lieutenant Général en 1702 , Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis en 1705 : mort en 1730.*

IL fit son chemin dans les Gardes Françaises , dont il devint Lieutenant-Colonel. Peu d'Officiers ont servi d'une manière plus distinguée & plus utile que lui. Je ne ferai pas mention de toutes les actions de guerre où il s'est trouvé ; c'est un mérite qui lui est commun avec trop de monde : il s'est acquis une gloire particulière qu'il ne partage avec personne.

La manière dont il combattit à Valcourt , à Fleurus , à la tête d'un Bataillon des Gardes , lui mérita les éloges des Généraux , le grade de Brigadier & le commandement de Courtrai pendant l'hiver. Au siège de Namur , chargé d'attaquer l'ouvrage à corne & le Fort Guillaume , il les emporta l'épée à la main , ayant sous ses ordres le Régiment Dauphin.

La bataille de Nerwinde donna de l'éclat à sa réputation. Il commandoit les Gardes-Françaises. Le Prince de Conti s'étant rendu maître pour la

troisième fois d'un village qui étoit à la droite de notre armée, & qu'il étoit important de conserver; chargea M. de Caraman d'aller demander un secours de Cavalerie à M. de Luxembourg. (1) *Monsieur*, lui dit M. de Caraman, *ne quittez donc pas ma Brigade dans mon absence; les ennemis la chasseront d'ici si elle vous perd de vue, mais si elle vous voit près d'elle, il n'y a pas de Soldat qui ne se fasse hacher plutôt que de quitter son poste.* Tout se passa, comme l'avoit prévu M. de Caraman; les ennemis revinrent à la charge avec plus de furie que jamais; la Brigade tint ferme & les repoussa, ayant le Prince à sa tête: le secours arriva, & les nouveaux efforts du Prince d'Orange en personne ne servirent qu'à augmenter la gloire de M. de Caraman.

La campagne de 1696 commença par une action brillante de M. de Caraman. On voulut se rendre maître de Deinse avant de mettre les armées en mouvement. M. de Caraman, Maréchal-de-Camp; fut chargé de cette expédition: il part la nuit du 17 au 18 Janvier avec dix Compagnies de Grenadiers & deux mille chevaux, & dispose si bien routes choses qu'il surprend cette Ville, & fait la garnison prisonnière de guerre. Ce fut son dernier

(1) Mém. du temps.

exploit dans cette guerre occasionnée par la Ligue d'Ausbourg.

La guerre de la Succession lui fournit les occasions de déployer tous ses talens, & son zele pour le bien de l'Etat.

Il commandoit à Menin, lorsqu'après la bataille de Ramilli, les ennemis y vinrent mettre le siege : il rendit cette Place trente-neuf jours après qu'elle eut été investie. Il vouloit se défendre encore ; mais il vint un ordre exprès de se rendre : il obtint une capitulation honorable. Il périt un nombre prodigieux d'ennemis durant ce siege. La perte d'une bataille leur eût été moins funeste. A la seule attaque du chemin couvert, quinze cens hommes demurerent sur la place, par l'effet d'une ruse du Commandant ; il feignit une retraite pour attirer les ennemis dans le ravelin & dans deux ouvrages presque enterrés que les Ingenieurs n'avoient pu reconnoître, & dont le feu, ainsi que celui des deux bastions qui les protégeoient, étoit si terrible, qu'il ne fut pas possible d'échapper au massacre.

Mais l'action la plus brillante de M. de Carman, & dont j'aurois dû parler plutôt, fut celle où, à la tête de douze Bataillons, il soutint tous les efforts de la Cavalerie ennemie, & donna parallèlement le temps à notre armée qui avoit été forcée dans

les lignes du Brabant, de se retirer sous Louvain. Action d'autant plus glorieuse qu'il exposa, je ne dis point sa vie, mais sa gloire même pour le bien de l'Etat. Sa retraite dans cette malheureuse journée étoit assurée & honorable : il pouvoit gagner à sa droite des haies qui mettoient son Infanterie à couvert ; il préféra de la ramener en plaine-raze pour attirer à lui l'ennemi, & soutenir notre Cavalerie qui se ralioit. Là se formant en Bataillon-quarré, les Drapeaux dans le centre, il se fit jour par le feu de la mousqueterie, la bayonnette au bout du fusil, à travers plus de quatre-vingt Escadrons qui couvroient la plaine : service important & signalé que le Roi récompensa aussi d'une manière éclatante, en donnant à M. de Caraman une place de Grand-Croix dans l'Ordre de Saint-Louis, quoiqu'il ne fût point pourvu d'une Commanderie. Il est le troisième en faveur de qui on s'est écarté de la règle : personne n'avoit mieux mérité cette glorieuse distinction.

Il est des familles heureuses, dans lesquelles le mérite & les talens utiles à la patrie, sont comme héréditaires. En voyant M. de Caraman sauver dans les Pays-Bas l'armée du Maréchal de Villeroi par une manœuvre aussi généreuse que sçavante & hardie, on se rappelle avec plaisir que quelques années auparavant son pere, par d'immenses tra-

vaux, exécutoir le vaste projet de joindre l'Océan à la Méditerranée, & déployoit dans cette immortelle entreprise toutes les ressources d'un grand génie.



DE SAINT-HILAIRE (*Armand de Mormès*)
Brigadier, Lieutenant Général en 1704,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis en
1707, Grand-Croix en 1720, Gouver-
neur de Belle-Isle en 1726 : mort en 1740.

IL étoit présent lorsque ce fatal coup de canon emporta le bras à son pere, & alla tuer M. de Turenne : c'est à lui que furent dites ces paroles sublimes que tout le monde sçait, & qu'on aime toujours à répéter, tant elles élèvent l'ame..... Ah mon fils ! ne pleurez pas mon bras, pleurez plutôt la mort de ce grand homme. M. de Saint-Hilaire se montra digne d'un tel pere, il hérita de ses vertus, de ses talens & de son patriotisme. Il commanda l'artillerie successivement dans plusieurs provinces, en Guyenne, en Flandre, en Picardie ; & quand la charge qu'il avoit eue de son pere fut supprimée, on lui donna celle de Lieutenant-Général de l'artillerie au département de Flandre. Il la commanda à Ramilli, & se donna des peines infinies pour en ramasser & sauver les débris après la bataille : à Oudenarde, où elle ne fut point cause de notre défaite ; & à Malplaquet, où elle fit un si effroyable ravage dans l'armée des Alliés.

M. de Saint-Hilaire s'attira, non-seulement l'estime, mais même l'amitié des Généraux sous lesquels il servit. Le Maréchal d'Humieres étoit son ami, & ne perdoit pas une occasion de faire valoir ses services auprès du Roi, ainsi que M. le Duc du Maine.

Le Prince de Vaudemont qui aimoit à rendre justice au mérite, & à le faire connoître pour lui attirer des récompenses, écrivoit au Ministre : » Je » ne sçaurois assez me louer de M. de Saint-Hilaire, il n'est plus malade depuis qu'il voit les » ennemis, qu'il les attaque, & qu'il travaille. Je » ne puis m'empêcher de vous dire encore une fois, » Monsieur, qu'un Général est fort heureux quand » il a un homme comme celui-là pour l'aider, & » qui prend à cœur comme lui le bien du service. » Je vous assure qu'il y a eu de l'effronterie à faire » notre premier ouvrage où ce Normand l'a fait.»



DE PHELIPEAUX (*Raymond Balthazard*)
Brigadier, Inspecteur Général de la Ca-
valerie & des Dragons, Lieutenant
Général en 1701, Vice-Roi du Canada
en 1709, Conseiller d'Etat d'Epée,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis en
1713 : mort la meme année à la Mar-
tinique.

2672.

M. DE TURENNE lui donna une Lieutenance dans son Régiment d'Infanterie. Le service de la Cavalerie lui plut davantage : il entra l'année suivante dans le Régiment Dauphin, avec lequel il se trouva au siege de Maestricht, & combattit à Seneff. Il quitta ce Régiment, où il n'étoit que Cornette, pour passer à une Compagnie dans Royal, qu'il commanda au siege de Valenciennes, à la bataille de Cassel, à la prise de Saint-Omer, aux sieges de Gand & d'Ypres, après lesquels il fut réformé.

2683.

Il obtint l'agrément d'un Régiment de Cavalerie de son nom, lequel fut encore réformé sur la fin de la même année, & rétabli quatre ans après : il s'en démit dans la suite pour être Mestre de Camp-Lieutenant de Dauphin Etranger, qu'il commanda

avec beaucoup de distinction au siege de Namur, & aux batailles de Steenkerque & de Nerwinde. J'abrege sa vie militaire ; son goût le retenoit dans les Camps, mais ses talens l'appelloient ailleurs.

Il fut nommé pour aller résider près de l'Electeur de Cologne. Il falloit un homme d'une grande dextérité pour déterminer ce Prince à se maintenir dans notre alliance, en cas d'une nouvelle guerre qui paroissoit inévitable. Il avoit tout à craindre du ressentiment de l'Empereur, s'il survenoit une rupture entre la Maison de France & celle d'Autriche. M. de Phelipeaux eut un succès si fort au-dessus des espérances de la Cour, qu'on le jugea capable de plus grandes négociations. On l'envoya Ambassadeur extraordinaire à Turin : il s'y laissa tromper. L'homme du monde le plus habile & le plus avisé l'eût été comme lui. M. de Catinat fut le premier qui donna l'éveil sur l'infidélité du Duc de Savoie. Ce guerrier Philosophe étoit trop probe pour soupçonner aisément la perfidie : mais il avoit aussi de trop grandes lumieres sur son métier pour ne pas voir qu'il étoit trahi : quelqu'opinion avantageuse qu'il eût des talens du Prince Eugene, il jugea que des marches & des contremarches faites si à propos, des manœuvres exécutées dans l'action avec tant de précision & de justesse, n'étoient point seulement le résultat des combinai-

1697.

sons profondes de ce Général. Il fut long temps combattu entre sa probité naturelle qui l'éloignoit du soupçon de crime, & son génie qui le lui faisoit naître. L'affaire de Chiari ne lui permit plus de douter. Il manda ses craintes au Roi : la franchise & la loyauté de Louis XIV en eurent horreur; M. de Catinat fut rappelé : première cause de tous nos désastres. L'événement le justifia peu de temps après. Je ne puis finir ces réflexions sans en ajouter encore une. Conçoit-on qu'un Souverain mène lui-même ses troupes au combat, & s'expose au péril comme le dernier de ses Sujets, dans le temps même qu'il signe, ou même après avoir signé un Traité d'alliance avec celui contre lequel il est en guerre, & qu'il dévoile au Général ennemi les plans qu'il forme avec son Allié dans le secret du cabinet?

Quand la défection du Duc de Savoie ne fut plus douteuse, & avant qu'elle eût éclaté, M. de Phelipeaux revint en France. On ne lui fit pas de reproche de n'avoir point deviné ce qui étoit contre toute vraisemblance naturelle & politique. Quoiqu'il parût s'être retiré du service militaire, Louis XIV voulut néanmoins qu'on le comprît dans la promotion des Lieutenans Généraux de 1701. (1) Les

(1) Mém. du temps.

affaires politiques l'ayant empêché de se signaler à la guerre, comme il l'avoit fait en plusieurs occasions, Sa Majesté n'a point trouvé juste que les services qu'il lui rend dans les négociations portent préjudice à ceux qu'il lui avoit rendus dans les armées. Il fut en peu de temps nommé Vice-Roi du Canada, Conseiller d'Etat d'épée, & Commandeur de l'Ordre de S. Louis.



DE LA DEVEZE (*François de Loupiac*) Capitaine dans le Régiment des Fusiliers du Roi, Maréchal de Camp en 1719, Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1720 : mort en 1742.

IL servit avec beaucoup de distinction aux sieges de Mons, de Namur & de Charleroi, aux batailles de Steenkerque & de Nerwinde.

Dans la guerre de la Succession en 1701, il passa en Italie, & fut employé dans l'armée de M. le Duc de Vendôme en qualité de Commandant du troisieme Bataillon du Régiment d'Artillerie; il se trouva à toutes les expéditions de ce Général jusqu'en 1704. Il revint en France, & alla servir dans l'armée de Flandre, commandant le premier Bataillon de son Régiment: il se couvrit de gloire aux sieges de Landau & de Fribourg en 1713, par les marques de bravoure & de capacité qu'il y donna; aussi fut-il désigné pour une des premieres Commanderies qui viendroient à vaquer dans l'Ordre de S. Louis.



DE LA VIERUE (*Claude-Guistlain*) *Mestre de Camp & Maréchal des Logis de la Cavalerie, Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1705, Lieutenant Général en 1719 : mort la même année.*

IL étoit Major du Régiment de Bercourt, lorsque le Roi le choisit pour faire les fonctions de Maréchal Général des Logis de la Cavalerie sous M. de Mauroy. Quelques années après il acquit cette Charge de M. de Saint-Martin. D'après l'opinion que donnent de ses talens les Généraux sous lesquels il a été employé, on peut assurer que cette Charge n'a jamais été mieux remplie. Une connoissance profonde de la Cavalerie, un grand zele pour le service, un esprit d'ordre & de détails, l'amour de la discipline & une grande fermeté pour la maintenir, le firent connoître & chérir de Louis XIV. De pareils hommes, quand ils ont l'autorité, sont bien précieux dans une armée. Ils ne sont pas si rares qu'on le pense; on les trouve quand on les cherche: c'étoit un des grands talens de Louis XIV de les connoître, & un de ses grands mérites de les employer.

1690i

DE LA BARRE (*Antoine du Château*) Capitaine aux Gardes-Françoises, Commandeur en 1702, Maréchal de Camp en 1704, mort en 1707.

IL quitta les Mousquetaires, où il avoit servi dix-huit ans, pour prendre la Lieutenance de la Compagnie Colonelle des Gardes Françoises. Il entra un des premiers dans Valenciennes, lorsque les Mousquetaires s'en emparerent. Il mourut Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle des Gardes.



DE SAINT-MARTIN (*André Blanchard*)
Maréchal de Camp & Maréchal Général des Logis de la Cavalerie , Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1694 , la même année qu'il avoit été fait Chevalier : mort aux Invalides en 1696.

C'ÉTOIT un Grand Homme de bien. On se souvient encore aux Invalides de sa bonté , de sa charité envers les Soldats que leurs services & leur courage rendent si chers & si respectables à tout cœur François. Les exemples de vertu & de piété qu'il donna se perpétuent encore dans cet asyle sacré de la valeur militaire. Il avoit servi avec une grande distinction à la bataille de Rocroy.

DE BOISVEAU *Lieutenant de Roi à l'Hôtel Royal des Invalides.*

Il succéda à M. de Saint-Martin , & dans son Gouvernement des Invalides , & dans sa place de Commandeur , à 4000 liv. de pension.



D'USSON (*Jean de Bonnac , Marquis*)
Maréchal de Camp , Lieutenant Général
en 1696 , Commandeur de l'Ordre de S.
Louis en 1699.

A PRÈS avoir été Capitaine dans le Régiment de Turenne , Major dans Royal , il obtint le Régiment d'Infanterie de Touraine , qu'il commanda dans plusieurs actions de guerre avec beaucoup de distinction ; ce qui lui mérita d'être fait Inspecteur Général d'Infanterie. La rapidité avec laquelle il s'avança , en un temps où les grades militaires ne s'accordoient qu'à la longueur ou à l'éclat des services , est une preuve de son vrai mérite. Brigadier en 1690 , Maréchal de Camp l'année suivante , & cinq ans après Lieutenant Général.

Il alla commander à Suze en 1692 , où il fit une terrible guerre aux Barbets : ce fut en les exterminant qu'il assura les convois pour l'approvisionnement de Pignerol & de Suze. Il fit la campagne suivante sous M. de Catinat , & rendit des services distingués à l'affaire de la Marfaille , lorsqu'il eut pris le commandement de l'Infanterie , après que M. de la Hogue & de Grancey eurent été mis hors de combat par leurs blessures. M. de

Catinat rendit justice à sa valeur & à sa capacité. A la fin de la bataille, il pensa être fait prisonnier : un Officier Allemand l'avoit déjà saisi à la cravate, & lui tenoit le pistolet à la gorge, lorsque le Marquis de Bonnac son neveu, qui lui servoit d'Aide de Camp, accourut à son secours, tua l'Allemand & délivra son oncle.

Il passa d'Italie en Catalogne sous le Duc de Vendôme, & se trouva au siege de Barcelone, pendant lequel étant détaché, il alla forcer les trois camps du Général d'Ortaffa, les pilla, les brûla, contraignit l'ennemi de fuir, & rejoignit l'armée. Cette brillante expédition lui valut une Commanderie du nouvel Ordre.

Ses succès ne furent pas aussi éclatans pendant la guerre de la Succession ; mais il n'y eut point de faute. Le Maréchal de Villars lui avoit donné un corps de troupes composé de dix-neuf bataillons & quinze escadrons pour défendre les retranchemens de Dillingen, & observer en même temps les mouvemens du Général Stirum : il reçut ordre en outre d'attaquer les Impériaux d'un côté, au signal de trois coups de canon, pendant que M. de Villars les attaqueroit d'un autre ; trompé par trois coups de canon que le Général Allemand avoit fait tirer pour rassembler ses fourageurs, il l'attaqua seul, & fut repoussé avec perte ; mais il regagna ses retranchemens, où l'ennemi ne tenta pas de le forcer.

DE CHELADET (*François de Dienne, Comte*)
Meſtre de Camp de Cavalerie, Lieutenant Général en 1704, Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1715, Gouverneur de Briançon en 1719 : mort en 1736.

ON lui fit honneur d'une grande partie du ſuccès que nous eumes à la défaire des Hollandois ſous Nimegue ; mais les campagnes où il ſ'eſt acquis le plus de réputation, ſont celles de 1706 & 1707 en Allemagne, ſous les ordres du Maréchal de Villars. Il y rendit véritablement de grands ſervices que la Cour n'ignora pas, & qui lui attirerent les éloges de ſon Général & du Roi lui-même. Il en fut récompénſé, quelques années après, par une Commanderie du nouvel Ordre, & le Gouvernement de Briançon qu'il conſerva juſqu'à ſa mort.

M. de Luxembourg avoit une grande confiance en ſa valeur & ſa capacité. Quelques jours avant la bataille de Fleurus, il lui avoit donné un détachement de trois cens chevaux pour aller obſerver l'armée des ennemis : ce fut ſur ſon rapport

port que ce Général régla les opérations qui préparèrent le succès de cette journée , & des combats de Cavalerie qui la précéderent. M. de Chadet n'étoit alors que Lieutenant - Colonel du Régiment de Cavalerie de Noailles.



DE SAILLY (*Aimard Louis, Marquis*)
*Brigadier, Colonel d'un Régiment de
Dragons, Lieutenant Général en 1704,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis en
1707 : mort en 1725.*

PARMI les différentes occasions où il s'est distingué, je n'en rapporterai que deux, par lesquelles on verra qu'il étoit homme de tête & de main.

1690.

Dans l'armée d'Italie, sous M. de Carinar, son Régiment étoit campé à une demi-lieue de Briqueras, dont tous les environs étoient infestés par les Barbers qui cherchoient moins à livrer des combats qu'à piller des équipages. M. de Sailly demanda la permission à M. de Feuquieres d'envoyer ceux de son Régiment à Pignerol : il les fit partir pendant la nuit. A la petite pointe du jour ils tombèrent dans l'embuscade du marquis de Parelle; cinquante Dragons qui les escorteient furent taillés en pieces, à l'exception de quatre, dont deux se sauvèrent à Pignerol, les deux autres à leur Régiment. Averti de cette aventure, M. de Sailly monte à cheval à la tête de son Régiment, & court au lieu où elle venoit de se passer; n'entendant plus tirer, il envoie un Maréchal des Logis avec quinze Dra-

gons à Briqueras, pour savoir de quel côté avoit tourné l'ennemi. M. de Parelle s'en étoit emparé, excepté de l'Eglise où cent hommes de la garnison de Pignerol avoient trouvé moyen de se retrancher pour favoriser les convois de Luzerne à cette Place. Les quinze Dragons & le Maréchal des Logis furent passés au fil de l'épée. M. de Sailly, s'impatiant de ne rien apprendre, va lui-même à Briqueras; à peine il y arrive, qu'on fait sur lui un feu terrible des fenêtres des maisons; il est d'abord blessé au bras, & peu après deux balles lui effleurent la peau du ventre. Il ne se déconcerte pas, range son Régiment en bataille, ordonne à celui de ses Capitaines, sur l'intrépidité duquel il comptoit le plus, de se jeter dans l'Eglise avec 50 Dragons, (c'étoit M. de l'Etang) tandis que lui tâche de s'épauler de la palissade de cette même Eglise. M. de Parelle fait sommer M. de l'Etang de se rendre : *Dites à votre Général*, répondit-il au Trompette, *que ne voulant faire quartier à personne, nous n'en demandons pas* : il étoit déjà grièvement blessé. Cependant M. de Sailly étoit fort incommodé du feu qu'on faisoit sur lui. La nuit étant survenue, il se glissa sous la halle, où ses Dragons se trouverent un peu garantis par les piliers de pierres qui la soutiennent. Trois fois M. de Parelle essaya de l'y forcer, trois fois il fut repoussé avec la plus grande intrépidité.

Etonné de tant de courage, & croyant avoir meilleur marché de M. de Feuquieres, il se mit en marche pour l'aller attaquer, laissant les Barbets chargés de détruire peu à peu les Dragons de Sailly, ou de les forcer à se rendre. La nuit se passa en escarmouches où nos Dragons firent d'incroyables actions de bravoure. Au point du jour M. de Sailly imagina que s'il pouvoit mettre le feu à quelque maison, l'incendie, en effrayant les habitans & occupant les Barbets, pourroit lui donner quelque relâche & faciliter sa retraite. Six Dragons de bonne volonté se chargerent d'exécuter ce projet qui réussit à merveille : ils parvinrent à mettre le feu à la maison la plus voisine, puis à une seconde & à une troisième : le vent qui heureusement souffloit du bon côté, favorisa l'embrâsement. Quand il fut bien établi, M. de Sailly sortit de son retranchement, répandit ses Dragons par troupes dans la Ville, où à mesure que les Barbets, pour éviter le feu, sortoient des maisons ou sautoient par les fenêtres, les Dragons les hachèrent à coups de sabre. Ce massacre dura jusqu'à quatre heures du soir. 500 Barbets furent tués dans l'action; il en restoit deux cens qu'on fit mourir ensuite : on en épargna douze, pour qu'ils pussent raconter cette aventure à leurs camarades, quand on leur rendroit la liberté. M. de Saint-Silvestre, apprenant l'embarras de M. de

Sailly , étoit accouru à son secours avec un gros détachement : il trouva qu'il s'étoit dégagé lui-même.

La défense du Var en 1707 fut une opération plus importante , & plus difficile que le coup de main de Briqueras. Le Maréchal de Tessé n'avoit laissé à M. de Sailly qu'un petit corps de troupes , pour empêcher le passage de cette riviere à l'armée ennemie. Il le défendit quelque temps avec une grande vigueur ; mais , accablé par le nombre , il fut contraint de se retirer. Les ennemis firent d'inutiles efforts pour l'entourer & l'enlever avec son petit corps ; il eut l'habileté de se replier de poste en poste jusqu'à Toulon , sans jamais se laisser entamer. Il mourut Gouverneur de Saint-Venant.



REIGNAC (*Louis de Barberin, Comte*)
Lieutenant de Roi de Charleroi, Com-
mandeur de l'Ordre de S. Louis en 1704,
Maréchal de Camp la même année : mort
en 1719.

1693.

IL fit sa première campagne à Gigeri en Afrique, étant Capitaine dans Navarre. La distinction avec laquelle il avoit servi aux sièges de Mons & de Namur, à la bataille de Nerwinde, & puis encore au siège de Charleroy lui valut le commandement de cette dernière Place. L'année suivante on l'envoya commander à Huy, qu'on craignoit qui ne fût attaqué. Il étoit difficile de mettre cette Place en de meilleures mains. Le Duc de Holstein Plœn vint en effet y mettre le siège avec une grande armée. Vingt-cinq mille coups de canon & huit cents bombes, comme le dit depuis un des Généraux ennemis à M. de Reignac, avoient ouvert six breches au corps de la Place, dont une étoit aussi praticable que le grand chemin : le Château n'étoit qu'une masse de pierres & de décombres; on ne sçavoit plus où mettre les blessés; la garnison étoit réduite à trois cents cinquante hommes, de onze cents dont elle étoit composée; il ne restoit ni vin

ni eau de vie, l'éclat d'une bombe les avoit fait perdre. La Place étoit dans cet état lorsque le Général ennemi fit sommer le Commandant de se rendre, le menaçant, s'il vouloit encore faire une plus longue résistance, de ne donner quartier à personne : M. de Reignac répondit au Trompette : *Dites à M. le Duc de Holstein que rien ne presse; que quand nous nous ferons vu sur la breche, je verrai ce que je dois faire.* Les Soldats entendant cette réponse se livrerent à une sorte de désespoir; plusieurs désertèrent par les breches; un Sergent fit signe de son chapeau aux ennemis de monter à l'assaut; il se sauva comme M. de Reignac alloit le faire arquebuser; un Officier l'arrêta bientôt après. On s'attendoit à soutenir un assaut ce jour-là même, on avoit fait jeter le plus diligemment possible de la poudre sur la grande breche; tous les préparatifs étoient faits pour repousser vigoureusement l'ennemi, lorsqu'un accident qui devoit naturellement faire périr toute la garnison la sauva, je ne sçais par quel faux calcul du Général ennemi. Un Grenadier croyant que les ennemis qui étoient déjà logés au bas de la breche, montoient à l'assaut, mit le feu à une mine qui nous tua beaucoup de monde, & enterra M. de Reignac lui-même dans un tas de décombres : le Duc de Holstein, loin de profiter de ce désordre, remit

l'assaut au lendemain. Les habitans de la Ville & des environs étoient accourus sur les hauteurs voisines, pour avoir le spectacle d'une Ville prise d'assaut. La nuit porta conseil. M. de Reignac s'étant convaincu de l'impossibilité de faire une plus longue résistance, & craignant le découragement & les murmures des Soldats, résolut de se rendre le lendemain; il se laissa encore tirer quelques volées de coups de canon, & fit battre la chamade. Il obtint une capitulation fort honorable. Un des articles portoit qu'il se retireroit à Namur. Le Duc de Holstein ne prévint pas sans doute que cette Ville seroit bientôt assiégée, puisqu'il y enferma un homme si redoutable dans la défense d'une Place. Namur fut assiégé en effet, & M. de Reignac y fit des prodiges de valeur. Aucune attaque des ennemis ne réussit aux endroits où il commanda. Il reçut plusieurs blessures, malgré lesquelles il continua toujours d'agir & de combattre. On lui accorda pour récompense le grade de Brigadier. Cet Officier ne fut assurément point poussé par la faveur. Le combat d'Eckeren, où il fit des merveilles, lui valut peu de temps après le grade de Maréchal de Camp. La défense qu'il fit à Traerbach pendant cinq semaines, & qu'il ne rendit qu'après avoir soutenu trois assauts, & fait périr plus de deux mille hommes aux ennemis, cette défense,

dis-je, lui procura une Commanderie dans l'Ordre de S. Louis. Une circonstance intéressante de ce siege, c'est que M. de Reignac engagea par certaines manœuvres le Comte de Trogné à vouloir prendre le Château de Traerbach par escalade, étant assuré qu'il n'en viendrait point à bout, & qu'il se feroit dans cette action une grande consommation d'hommes de la part des ennemis; il en périt en effet six cens dans cette seule entreprise. Cependant il fut obligé de se rendre, mais il obtint une capitulation honorable.

On est sans doute surpris de voir un si brave homme s'avancer si lentement dans les grades, malgré tant de signalés services qui parloient en sa faveur: c'est que le Maréchal de Marchin, qui avoit du crédit, ne l'aimoit pas. Il l'avoit peint au Ministre des plus noires couleurs, à l'occasion d'un mémoire que M. de Reignac avoit envoyé à la Cour, dans lequel il proposoit d'aller faire des courses avec un corps de troupes légères & choisies dans le cœur de l'Allemagne, & jusqu'aux frontieres de la Bohême. Ce mémoire fut renvoyé à M. de Marchin, pour dire ce qu'il en pensoit. Ce projet, peut-être trop vaste & trop hardi, mais qui n'avoit pu être enfanté que par un homme plein de zele & de courage, fut traité d'extravagant par M. de Marchin, qui, comme on sçait,

n'alloit que terre à terre, & il en prit sujet de perdre un homme qu'il n'aimoit pas, je ne sçai pourquoi, dans l'esprit de M. de Chamillart. Il peignit M. de Reignac comme un homme intéressé, dont l'unique but seroit, dans cette expédition chimérique, de s'enrichir par le pillage. Si M. de Reignac avoit la passion de l'argent, il n'avoit pas celle de vivre pour en jouir, puisqu'il exposa si souvent sa vie pour le service de son Prince.

DE BAILLEUL (*Claude*) Colonel du Régiment d'Orléans, Brigadier d'Infanterie : mort en 1699.

IL avoit long-temps servi dans la Marine, & s'y étoit distingué en plusieurs rencontres, quand il passa au service de terre en 1684, en qualité de Colonel-Lieutenant du Régiment d'Orléans : il le commanda avec honneur à Valcourt, à Fleurus, aux sieges de Mons & de Namur, à Stéenkerque & à Nerwinde. La bravoure qu'il montra dans cette dernière journée le fit désigner pour être Chevalier de S. Louis à la première promotion. M. de Luxembourg parle de lui en termes plein d'estime

DE BUZENVAL (*André Choart, Marquis*) Lieutenant Général : mort en 1717.

IL servit d'abord dans le Régiment de Cavalerie

du Cardinal Mazarin , commandé par le Comte de la Feuillade. Dans la suite il obtint l'agrément de lever un Régiment à la tête duquel il combattit avec une grande distinction à Sintzeim , & sur-tout à Ensheim , où il le rallia & le ramena trois fois à l'ennemi. Il ne montra pas moins de valeur au combat de Mulhausen & à l'affaire de Turckheim. Il se démit de son Régiment pour passer à une Sous-Lieutenance dans la Compagnie des Gardes de la Garde , qu'il suivit dans toutes ses campagnes , & qu'il commanda à Kokerberg d'une manière distinguée.

DE VENDEUIL (*François de Clerambault , Marquis*)
Maréchal de Camp: Lieutenant Général en 1702.

IL passa du Régiment de Cavalerie de Grammont dans les Gardes du Corps , dont il devint Lieutenant. Il se fit une grande réputation de valeur au combat de Kokesberg qu'il soutint , aux batailles de Fleurus , de Leuse , de Stéenkerque. La passion qu'il avoit pour la guerre fit qu'il alla chercher en Hongrie les occasions de se distinguer. Quand Philippe V passa en Espagne , M. de Vendeuil fut choisi pour l'accompagner en qualité de Lieutenant des Gardes du Corps.



DE BRISSAC (*Albert de Grillet*) Lieutenant Général ;
Major des Gardes du Corps.

Une valeur brillante, jointe à un grand zèle pour le service, le fit connoître de Louis XIV qui l'appella auprès de sa personne, en lui donnant une place de Lieutenant dans ses Gardes.

M. de Brissac jouissoit depuis long-temps d'une grande réputation de bravoure, quand le Roi voulut qu'il entrât dans la Compagnie de ses Gardes. Dès 1650, n'étant encore que Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Rohan, il s'étoit distingué à la bataille de Rethel, au combat du Fauxbourg S. Antoine, à la bataille des Dunes. Ce fut après cette journée que, revenant au siège de Dunkerque à la tête de son Régiment qu'il commandoit dans ce moment, il rencontra trois escadrons ennemis qu'il poussa jusqu'aux barrières de Dunkerque ; mais ayant été tout-à-coup enveloppé par un gros d'ennemis qui venoient au secours des premiers, il eut recours à une ruse singulière ; il feignit d'être des leurs, ce qui les arrêta ; il saisit ce moment pour se tirer de leurs mains ; & , pour finir cette retraite avec encore plus de gloire, il prit, chemin faisant, un des Commandans de la Cavalerie ennemie. Son Régiment ayant été réformé à la paix, il entra

dans les Carabiniers en qualiré de Capitaine : sept ans après , le Roi le fit Lieutenant de ses Gardes. Quand ce Prince le vit de plus près , il l'estima davantage. Au siege de Douai un coup de fauconneau lui cassa la cuisse , comme il alloit reconnoître un chemin par où le Roi devoit passer : cet accident , dans une pareille circonstance , accrut l'affection de Louis XIV pour M. de Brissac. Il lui donna la majorité des Gardes , quand elle devint vacante ; & lorsque ses infirmités & son grand âge l'obligerent à se retirer de la Cour , il reçut de son Roi les marques les plus distinguées de la satisfaction qu'il avoit de ses longs & glorieux services. « Je vous donne » mon portrait , lui dit ce Prince , afin que nous » ne soyons pas séparés , lors même que vous ne » serez pas à la Cour. Je vous donne aussi la Lieu- » tenance générale du Gouvernement de Saintonge : » vous pouvez disposer de la survivance de cette » charge à votre gré ». M. de Brissac la donna à son petit-fils pour faciliter un mariage. Ce petit-fils étant venu à mourir , le Roi lui laissa de nouveau la liberté de la donner à qui il voudroit ; il en disposa en faveur de son neveu , de même nom que lui.



DE BUSCA (*Antoine de Montlesun, Baron*)

Lieutenant général : mort en 1715.

Il étoit Capitaine de Cavalerie en 1657, & servit en cette qualité à la bataille des Dunes, & au siège de Dunkerque. Je ne sçais pour quelle affaire il fut obligé de se retirer en Hollande. Il y étoit lors de cette guerre de jalousie que l'Angleterre fit aux Provinces-Unies. Louis XIV offrit sa médiation aux Anglois, & n'en fut point écouté; ce qui le détermina à se déclarer pour leurs rivaux. M. de Busca profita de cette circonstance pour finir cette vie oisive qu'il menoit en Hollande, & dont les agrémens de la société n'adoucissoient pas l'ennui. Il pensa qu'il serviroit son Pays, acquerroit de la gloire, & plairoit au Roi en combattant pour ses Alliés : il s'embarqua donc sur la Flotte de la République avec quelques autres Gentilhommes François, & se trouva à ce fameux combat du Texel, qui dura quatre jours consécutifs : il étonna les Hollandois par des prodiges de valeur. M. de Busca vint apporter la nouvelle de ce combat à la Cour avec une Lettre de Ruyter, qui faisoit un grand éloge de sa bravoure. Le Roi le fit Exempt de ses Gardes; peu de temps après Enseigne & premier Lieutenant de sa Compagnie. Il étoit digne

d'être à la tête de ce redoutable corps qu'il suivit dans toutes ses campagnes, & qu'il commanda dans plusieurs grandes actions. Il fut blessé à Senneff après avoir fait plusieurs charges, & mis hors de combat pour le reste de cette campagne. Il se couvrit de gloire à Steenkerque, en attaquant & renversant un corps d'ennemis qui enveloppoit déjà un de nos bataillons, & l'alloit prendre; mais ce qui lui fit la réputation d'un des plus braves & des plus intrépides hommes de France, fut la constance héroïque avec laquelle, commandant la troisième ligne à la bataille de Nerwinde, il soutint pendant dix heures le feu des ennemis. Quand les retranchemens eurent été forcés, il courut rejoindre le reste de la Maison du Roi, chargea les ennemis, & les mit en déroute.

DE LA TASTE (Etienne) Enseigne des Gardes du Corps, Maréchal de Camp en 1702: mort en 1714.

D'abord Garde du Corps, dans la suite Exempt, Aide-Major avec Brevet d'Enseigne. Il combattit avec une valeur très-distinguée à Leuse & à Steenkerque.

D'ARTAGNAN (*Joseph de Montesquiou , Comte*)
*Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie
 des Mousquetaires en 1716 , Chevalier des Or-
 dres du Roi en 1724 , mort en 1729 : il avoit
 été créé Lieutenant Général en 1702.*

Son éloge regarde particulièrement l'Historio-
 graphe de l'Ordre du S. Esprit. Je me contenterai
 de dire à son sujet qu'il servit d'une maniere digne
 de son nom.

DE GASSION (*Jean , Chevalier*) *Maréchal de Camp ;
 Lieutenant Général en 1696 : mort en 1713.*

Il se démit du Régiment dont il étoit Colonel
 pour prendre une Enseigne dans les Gardes du
 Corps du Roi , qu'il commanda avec distinction
 aux batailles de Leuse & de Nerwinde. Il rendit un
 service bien signalé en 1703, lorsque , comman-
 dant un corps détaché, il chassa les ennemis de
 Rethem , & consumma tous les fourages des en-
 virons ; ce qui leur ôta la possibilité de revenir s'y
 établir. Mais les journées où il se fit le plus d'hon-
 neur furent celles de Ramilli , d'Oudenarde & de
 Malplaquet : dans cette derniere , il chargea trois
 fois les ennemis à la tête de la Maison du Roi.
 M. de Boufflers parle de lui , dans sa relation &
 dans

ses Lettres , avec de grands éloges. Il demanda pour lui le Cordon-Bleu. Son dernier exploit fut la surprise du camp des ennemis sous Douai ; il le mit au pillage , tua ou prit une grande partie des troupes qui le composoient , & rejoignit l'armée sans être poursuivi , emmenant treize ou quatorze cens chevaux. Cette action fit grand bruit , & augmenta beaucoup la réputation qu'il s'étoit déjà faite de bon homme de guerre.

D'ALTERMATT Major des Gardes-Suisses ,
Maréchal de Camp en 1718 : mort la même
année.

Il combattit avec valeur à Fleurus où il fut grièvement blessé ; ce qui lui mérita le grade de Colonel. Il montra beaucoup d'ardeur & de zèle pour le service aux sièges de Mons & de Namur , aux batailles de Steenkerque & de Nerwinde : ses services furent récompensés , assez long-temps après , par une Inspection générale d'Infanterie.

DE LONGUERUE (Charles-Louis Dufour) Enseigne
des Gardes du Corps , Maréchal de Camp en
1704.

Il parvint au grade de Lieutenant dans sa Compagnie. Il se trouva à toutes ces fameuses batailles

du Maréchal de Luxembourg, où la Maison du Roi se couvrit de tant de gloire : à Fleurus, à Leuse où il fut blessé, à Steenkerque, à Nerwinde. Il fut tué à Ramillis.

DE VERTILLY (*René de Harlus, Comte*)
Major de la Gendarmerie, Maréchal de Camp
en 1704 : mort en 1729.

IL y eut de fréquens changemens dans sa vie militaire. D'abord Mousquetaire, ensuite Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Grignan, Major, puis Lieutenant-Colonel dans le Régiment de Cavalerie du Roi, Major de la Gendarmerie, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine. Il s'attira, dans tous ces différens corps, l'estime & l'amitié de tout le monde ; & , dans les actions de guerre où il s'est trouvé, les éloges des Généraux ; mais particulièrement aux batailles de Steenkerque & de Nerwinde, où il commanda le Régiment de Cavalerie du Roi.

DE VINS (*Jean de Garde d'Agoult, Marquis*) *Lieutenant Général, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires en 1692, Gouverneur du pays de Brouage en 1697 : mort en 1732.*

On le voit se distinguer dans presque toutes les

actions de guerre où il s'est trouvé , lorsqu'il étoit dans les grades inférieurs ; & toujours remporter des avantages lorsqu'il commandoit en chef.

La Flandre & l'Italie furent le théâtre de ses plus beaux exploits. Il se démit de son Régiment de Cavalerie pour passer à une Sous-Lieutenance dans les Mousquetaires. Il les commandoit au siege de la citadelle de Besançon , lorsqu'en plein jour ils se rendirent maîtres , l'épée à la main , du Fort Saint-Etienne.

Au siege de Condé , une fougasse le fit sauter en l'air avec M. de Jauvelle , dans le moment qu'ils faisoient un logement dans un des ouvrages de la Place. Il partagea la gloire de sa Compagnie, lorsqu'avec une valeur plus qu'humaine elle s'empara de Valenciennes , & enleva le chemin couvert d'Ypres avec tant d'audace.

Le Roi qui avoit été témoin de tous ces exploits, estimant d'ailleurs en M. de Vins d'autres vertus que sa bravoure , le choisit pour commander les Mousquetaires qui suivirent Monseigneur au siege de Philisbourg , & dit à son fils : *Ecoutez en tout M. de Vins ; c'est un des plus braves & des plus vertueux hommes de mon Royaume ;* paroles bien flatteuses dans la bouche d'un tel Prince !

Après le siege de Philisbourg , & la bataille de Valcourt , où il fit paroître autant de capacité que

de valeur , il alla commander en Bresse où son intelligence & son activité suppléerent aux petits moyens qu'on lui donna pour éviter toute surprise , & empêcher l'ennemi de pénétrer dans cette Province. Il passa deux ans après à la petite armée de M. de Saint-Ruth , & contribua à la conquête de la Savoie. Ce fut lui qui , à la tête des Dragons , alla forcer le Marquis de Sales qui s'étoit retranché sur un rocher , & le fit prisonnier. Cette action & celle de M. de Lée acheverent de soumettre la Savoie. Il ne resta plus de troupes ennemies que quelques Barbets dans les vallées de Barcelonnette , qui , par leurs subites excursions , inquiétoient nos détachemens , fatiguoient leur marche. M. de Vins , malgré l'avantage de leurs postes & de leurs retranchemens , les attaqua , les battit , & les fit reculer jusqu'aux montagnes du Piémont. Après cette expédition , il revint sur ses pas , prit , chemin faisant , Lantosque , Broglia , la ville & le château de Tende. Enfin , sur la même frontiere , il défit , à plates coutures , le Marquis de Parelle qui vouloit forcer le passage du Baye. M. de Vins finit ses campagnes en Italie par la bataille de la Marfaille , où il fut blessé commandant l'aîle droite de la Cavalerie. Ce fut sa dernière belle action militaire.

La campagne de 1696 qu'il alla finir en Ca-

ralogne , ne produisit aucun grand événement. Dans la guerre de la Succession , il fut employé les deux premières années en Flandre pendant lesquelles il n'y eut aucune grande entreprise ; il ne servit plus.

En 1716 il se démit de la charge de Capitaine-Lieutenant des Mousquetaires , pour aller mettre , disoit-il , dans la retraite , quelque intervalle entre la vie & la mort. Il y vécut seize ans dans l'exercice des vertus chrétiennes , que le tumulte du monde & le fracas des armes ne lui firent jamais perdre de vue.

DE HARLUS (*Louis , Comte*) *Brigadier & Mestre de Camp de Cavalerie : Maréchal de Camp en 1696.*

IL rendit des services importans sur les côtes de Bretagne , où il fut employé comme Brigadier , & sur celles de Normandie , où il commanda quelque temps en qualité de Maréchal de Camp. 1693.

DE VERPEL (*Alexandre , Chevalier*) *Ingénieur : Brigadier en 1696.*

SON goût pour le génie lui fit quitter le Régiment de Navarre , où il servoit depuis quatorze ans , pour se livrer entièrement à cette partie sçavante de l'Art Militaire. Il montra des talens si distingués , qu'il commanda plusieurs fois en chef les

Ingénieurs, & mérita par ses services le grade de Brigadier.

DE REYNEVILLE (*Jean-Baptiste de Limoges, Comte*)
Brigadier de Cavalerie : Maréchal de Camp en
1696.

La bravoure avec laquelle il combattit aux batailles de Sintzeim, d'Ensheim, de Mulhausen & de Turckheim, le firent connoître de M. de Turenne, qui en parle avec estime, & lui valut la Majorité de Coislin. Il obtint quelque temps après la charge de Grand Baillif du pays de Caux qu'avoit son frere.

Il servit avec tant de distinction au siege de Valenciennes, qu'il mérita le rang de Mestre de Camp, & sa valeur brillante à Kokesberg l'ayant fait admirer de M. de Luxembourg lui-même, ce Général demanda pour lui une place d'Exempt des Gardes du Corps. Il ne manqua aucune des campagnes que fit sa Compagnie, fut blessé à Leuse, & continua de se distinguer à Stéenkerque & à Nerwinde, où il commanda sa Brigade. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit tant de fois sur la gloire dont la Maison du Roi se couvrit dans ces deux célèbres journées.



DE BERTILLAT (*Nicolas Jeannot*) *Lieutenant Général : Gouverneur de Rocroi en 1697 : mort l'année d'après.*

LA grande étude qu'il avoit faite de la Cavalerie , lui procura d'en être nommé Inspecteur Général, emploi dans lequel il s'attira l'estime des Généraux & du Ministre, la confiance & l'amitié de ceux qui furent sous ses ordres. Il étoit juste, aimoit l'ordre & la discipline.

DE GREDER (*François-Laurent*) *Brigadier : Lieutenant Général en 1704.*

SON pere le fit servir dans son Régiment , & lui donna de bons exemples à suivre dont il profita. Le Comte de Furstemberg s'étant démis de son Régiment , le Roi en accorda l'agrément à M. de Greder, qui s'étoit déjà fait connoître par la valeur qu'il avoit montrée , quoique jeune encore , aux batailles de Cassel & de S. Denis près Mons. M. de Catinat & M. le Duc de Vendôme rendirent bon témoignage de lui après les combats de Carpi, de Chiari, de San-Vittoria.

DE LA LANDE (*Jean-Baptiste du Deffend, Marquis*) *Colonel de Dragons & Brigadier , Lieutenant Général en 1704 : mort en 1728.*

IL fit une terrible guerre aux Camifards. Les

succès qu'il eut d'abord contr'eux firent qu'on continua à l'employer en Languedoc sous les Maréchaux de Berwick & de Roquelaure.

DE LA BRETECHE (*Esprit de Jouffaume, Marquis*)
Lieutenant Général : mort en 1706.

M. de la Breteche fit ses premières armes dans les Mousquetaires. Il profita merveilleusement des leçons & des exemples de bravoure qu'on lui donna dans ce corps.

Sa première belle action fut au siège de Phorfeim. Un détachement de deux cens hommes alloit se jeter dans cette Place. M. de la Breteche rassemble cent cinquante Dragons, se poste entre ce détachement & la Ville, sous un feu terrible, l'attaque & le force à prendre la fuite.

Au siège de Maestricht, un coup de canon lui emporta une jambe comme il reprenoit le Dauphin bastion, dont les ennemis s'étoient rendus maîtres. Son frere, Capitaine de Dragons dans son Régiment, l'enleva l'épée à la main. Ce fut durant le temps qu'il mit à guérir de sa blessure que ce valeureux homme conçut le projet de s'emparer de Leuve, & en imagina le moyen. On ne fera pas, je crois fâché de trouver ici le détail de cette étonnante entreprise.

Leuve est une ville du Brabant située sur l'une

des deux Geetes : elle est entourée, à la portée du canon, de marais impraticables, à la réserve d'une avenue, au bout de laquelle on trouve une Citadelle à cinq bastions : elle a double fossé & double contrescarpe ; les fossés ont dix-huit pieds de profondeur, & sont pleins d'eau. Telle est la situation de la Ville, qu'un homme, à qui le canon vient d'emporter une jambe, songe à surprendre. Ce projet l'occupa pendant dix-huit mois. Tous les préparatifs étant faits, M. de la Breteche part de Maestricht à cinq heures du soir : sa troupe étoit partagée en plusieurs détachemens, qui, par divers chemins devoient se rendre au rendez-vous général. Les mesures furent si bien prises, qu'il arriverent tous à une heure avant le jour à la cense de Meniscoffe : ils y demurerent enfermés jusqu'à sept heures du soir du lendemain. Officiers & Soldats, tous ignoroient où on les menoit. Ce ne fut que le jour, ou plutôt la nuit même de l'exécution, que M. de la Breteche dévoila son secret, & leur expliqua son plan d'attaque. Quand ils l'eurent bien conçu, il forma ses détachemens, & donna l'ordre de partir à l'entrée de la nuit. Sa troupe étoit composée de quatre cens sept hommes de pied, cent Grenadiers, six vingts Dragons & deux cens chevaux. Sur les deux heures après minuit, on arriva au village de Vire à trois-quarts de lieue de Leuve :

les Officiers & les Dragons mirent pied à terre. On déchargea quatre charrettes, dont trois portoient vingt pontons faits de deux ais de sapin, & le fond de jonc natté, le tout couvert d'une toile gaudronnée. Chaque ponton, de figure quarrée, long de dix pieds & large de trois, pesoit cinquante livres; attachés les uns aux autres par une petite chaîne de fer, ils formoient un pont de cent pieds. M. de la Breteche s'étoit long-temps creusé la tête à imaginer cette sorte de pont, & avoit aussi long-temps exercé ses Dragons à s'en servir sur les fossés de Maestricht: ils devinrent si habiles à le jeter, qu'il n'y avoit ni fossés ni palissades avec la contrescarpe, qu'ils ne fussent assurés de passer en demi-quart-d'heure. La marche se fit en cet ordre. Quinze hommes choisis, commandés par M. des Bordes, Ingénieur, alloient à la tête de tout; quarante nageurs tout nuds le sabre entre les dents, suivoient ces quinze hommes. MM. de Breneau & Brunet, Capitaines dans Piémont, les commandoient; six des nageurs portoient six chevalets pour sauter par-dessus les palissades sans crainte de s'empaler. M. de Valeils, Capitaine des Grenadiers de Piémont, soutenoit cette troupe de nageurs avec soixante hommes de sa Compagnie, ayant ordre de s'arrêter sur le bord du fossé du corps de la Place, pour protéger ceux qui tendroient le pont: M. de

Piblar, Capitaine dans Bourbonnois, suivoit M. de Valeils. Il alla se poster entre la Ville & la Citadelle, pour s'opposer à tout ce qui voudroit se jeter dans la Citadelle. M. de Prevost, autre Capitaine de Piémont, occupa l'entre-deux des fossés avec cinquante hommes pour ôter la communication du chemin couvert qui enveloppe la Ville & la Citadelle : suivoit l'arrière-garde composée de cent hommes, ayant M. de Maneppe à leur tête. Toute cette Infanterie étoit sous les ordres de M. de Nave, Lieutenant-Colonel; quatre-vingt Dragons portoient les vingt bateaux, trente ou quarante Officiers de Dragons les escortoient, deux cens chevaux marchoient à la queue de tout : cette Cavalerie devoit s'opposer à tout ce qui sortiroit de la Place pendant qu'on l'attaqueroit, & n'occupoit pas le poste le moins dangereux. Toutes ces troupes arriverent à la première palissade, justement à la petite pointe du jour. La sentinelle cria, qui vive ? dans le temps qu'on posoit le premier chevalet. M. de Launais volontaire, répondit, déserteur, & franchit la palissade ; la sentinelle tire son coup, & appelle le Caporal ; un Soldat fut blessé : on passe la première & seconde palissade fort brusquement. Cependant le pont étoit déjà jeté, & chaque détachement avoit gagné son poste. Tous les mouvemens se firent avec tant de

justesse & de précision, que les ennemis voulant entrer dans la Citadelle, trouverent M. de Piblar qui les reçut à coups de fusil : le pont se trouva tendu, malgré le feu de quatorze canons, & nos troupes se jetterent en foule dans la Citadelle, dont ils égorgerent les corps-de-garde. Le Gouverneur Dom Hernandez fit d'inutiles efforts à la tête de cinquante Officiers & de plus de soixante Soldats, pour forcer le passage de la Ville à la Citadelle. M. de Piblar tint ferme, & M. de Valeils étant arrivé, le repoussa & le poursuivit si vivement, qu'il s'alla cacher dans l'Eglise, où il capitula. Toute la garnison se rendit prisonniere de guerre. Cette action singuliere se passa à trois lieues de l'armée du Prince d'Orange, qui, quatre jours après, fit investir la Ville par quatre mille chevaux : mais voyant l'impossibilité d'en faire le siege, & qu'il y ruineroit une armée de cent mille hommes, il contremanda quarante pieces de canon, & toutes les troupes qui marchaient déjà pour cette expédition. On devine, sans doute, que M. de la Breteche fut fait Gouverneur de cette Ville.

Du MOULIN *Chevalier de S. Louis en 1694*

Je n'ai pu trouver, ni le grade auquel il parvint, ni l'époque de sa mort : mais en parcourant l'Histoire de Louis XIV, & les Mémoires du

temps, je l'ai souvent vu attaquer des partis & les battre, surprendre des convois & les enlever, & se faire un nom redoutable parmi les ennemis. Son aventure de Malines a quelque chose qui tient du romanesque: mais les Mémoires du temps en attestent la vérité.

Il prend trois cens hommes d'élite, trouve le moyen d'entrer dans Malines, de faire crier au peuple vive le Roi, brûle trois magasins, pénètre jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, fixe la contribution qu'elle doit payer, ramene pour ôtages le Bourguemestre, le Gouverneur & quatre Colonels, & ne perd pas un seul homme.

1707

DE VIGNY (*Jean-Baptiste*) *Lieutenant Général d'Artillerie & Brigadier, Maréchal de Camp en 1702 : mort en 1707.*

HOMME de grande capacité dans la science de l'Artillerie, plein de courage, de zele & d'activité. Sa réputation commença de s'établir au siege de Luxembourg, où par l'effet de cinq à six bombes, il détruisit une batterie qui incommodoit infiniment nos troupes. Il commandoit alors une Compagnie franche de Fusiliers qui servoit avec le corps des Bombardiers. Sa réputation d'homme habile dans son métier, s'accrut encore aux sieges de Philisbourg, de Manheim, de Franckendal, &

1684

sur-tout à la défense de Mayence, où il commanda l'Artillerie. Le Roi le choisit pour la commander au siege de Mons, que ce Prince fit en personne. M. de Vigny employa tout l'hiver à préparer l'Artillerie destinée à ce siege, & il le fit avec un secret impénétrable. La méthode qu'il imagina pour en rendre les effets terribles, hâterent beaucoup la reddition de cette Place. Mais malheureusement les ennemis la devinerent, & s'en servirent contre la France : ainsi les découvertes dans l'art de la guerre ne font jamais qu'un fléau de plus pour l'humanité. Les services que M. de Vigny rendit à ce siege lui valurent une gratification de mille pistoles ; ceux qu'il rendit à celui de Namur lui en procurèrent une autre de 24000 liv. Il est vrai que jamais batteries ne furent ni mieux dirigées, ni mieux servies ; il se multiplia par son inconcevable activité durant ce siege. Il continua toujours depuis à commander l'artillerie dans tous les sieges & toutes les batailles où il se trouva. Il fut blessé à Steenkerque & au siege de Charleroi. Tant de services distingués méritoient une récompense qui fût éclatante. Le Roi créa en sa faveur la charge de Capitaine Général des Bombardiers de France.



D'IMECOURT (*Jean de Wassinghac, Marquis*) *Cor-*
nette des Chevaux-Légers de la Garde, & Briga-
dier; Gouverneur de Mont-Medi, Lieutenant
Général en 1704: mort en 1745.

IL commanda une division dans l'armée du Maréchal de Villars sur le Rhin en 1706, & eut part aux succès de cette brillante campagne qui consola un peu la France des défaits qu'elle essuya cette même année en Flandre & en Italie. Il contribua à forcer les retranchemens des ennemis, à la levée du blocus du Fort-Louis, à la prise de Lauterbourg & de l'Isle du Marquisat; & l'année suivante, commandant un détachement de 1200 chevaux, il alla mettre toute la Souabe à contribution, brûla les lieux qui refusoient de payer; &, par des marches & des contremarches pleines de ruse, trompa les ennemis qui, avec des forces supérieures, vouloient empêcher son retour à l'armée. Cette incursion avoit trop bien réussi & procuré de trop grandes ressources, pour qu'il ne reçût point ordre d'en faire une nouvelle. On lui donna des troupes fraîches, avec lesquelles il parcourut le Palatinat, la Bavière & la Franconie, imposant par-tout des contributions qui faisoient subsister l'armée entière. Les Soldats l'appellerent *le Pourvoyeur*. Les Lettres

de M. de Villars sont remplies de détails intéressans sur les provisions qui arrivoient à son armée par ces sortes d'expéditions : elles ne contribuèrent
 1706, 1707 pas peu aux avantages que nous eûmes sur le Rhin. La France étoit épuisée , & , faute de subsistances, il auroit fallu licencier l'armée.

DE FILLEY (Pierre) *Ingénieur , Capitaine d'Infanterie au Régiment de Vendôme , Maréchal de Camp en 1703.*

Les talens qu'il fit paroître à la défense d'Huy & à celle de Namur , firent dire de lui qu'il remplaceroit un jour M. de Vauban : c'étoit un grand éloge. Il soutint sa réputation aux sieges de Landau , & à la bataille de Spire ; mais la mort ne lui donna pas le temps de vérifier la prédiction qu'on avoit faite sur son compte. Il fut tué au siege de Nice , dont il avoit la direction en chef.

DE ROUX Capitaine au Régiment de Champagne.

M. DE TURENNE fit de grands éloges de lui à M. de Louvois , sur la maniere dont il s'étoit comporté à la bataille de Seintzeim.

DE REVEL (*Charles-Amedée de Broglie, Comte*)
Lieutenant Général, Chevalier des Ordres du
Roi en 1702 : mort en 1707.

LA défense qu'il fit à Cremone, lorsque le Prince Eugene s'introduisit par surprise dans cette Place, fera long-temps souvenir de lui. Il fit servir aux Officiers de la garnison, qui le seconderent si bien dans cette journée, le repas que le Prince Eugene avoit fait préparer dans l'Hôtel-de-Ville, comptant déjà qu'il étoit maître de cette Place. Le Comte de Revel eut pour récompense le Cordon-Bleu, & le Gouvernement de Condé.

DE DRUY (*François-Eustache Marion, Comte*)
Brigadier de Cavalerie, Lieutenant Général en
1702.

Il fit ses premières armes sous les ordres de M. de Montal, dont il étoit Aide de Camp : il sçut profiter des exemples que lui donna ce vaillant homme, & devint un des meilleurs Officiers de Cavalerie des troupes du Roi. Le Régiment de Montal dont il étoit devenu Colonel, ayant été réformé, il entra dans la Compagnie Ecossoisse des Gardes du Corps, en qualité d'Enseigne. La manière distinguée dont il servit à Leuse, lui fit une

grande réputation de valeur, qu'il soutint & qu'il accrut dans la suite dans toutes les actions où il se trouva, sur-tout en Catalogne où il eut le commandement de la Cavalerie sous le Maréchal de Noailles; & sous le Duc de Vendôme, pendant les campagnes de 1693, 94 & 95. Il rendit de grands services au siège de Roses, à la bataille du Ter, à la défaite du Prince d'Armstatt. Il continua de servir avec la même distinction en Flandre sous le Maréchal de Villeroi & sous M. de Vendôme, & en Bavière sous M. le Maréchal de Villars, qui rendit justice à son zèle & à ses talens: ils lui méritèrent le Gouvernement de la ville & du duché de Luxembourg où il mourut.

DE CHAZERON (*François de Moneſtay, Marquis*)
Lieutenant des Gardes du Corps, Lieutenant Général en 1677, Chevalier des Ordres du Roi en 1691: mort en 1697.

IL se couvrit de gloire au passage du Ter, lorsqu'avec trois escadrons il en attaqua sept qu'il mit en déroute. Les Mémoires du temps parlent de cette action comme une des plus brillantes qui se fassent à la guerre.



DE CAYEUX (*Claude de Gamaches, Marquis*) Brigadier de Cavalerie, Lieutenant Général en 1702 : mort en 1736.

Je ne parlerai point des services qu'il a rendus comme Officier, quoiqu'il ait donné matiere à un éloge fort étendu. Ses vertus militaires me touchent moins que celles qui formoient en lui l'honnête homme, l'ami généreux, le citoyen zélé pour sa patrie. Quand M. le Duc de Chartres, depuis Régent du Royaume, eut perdu successivement ses deux Gouverneurs, les Maréchaux de Navailles & d'Estrades, le Roi nomma M. de Cayeux pour être auprès de ce Prince, & lui donna la qualité de premier Gentilhomme de sa Chambre. Les courtisans qui ambitionnoient cette place, furent forcés d'applaudir à ce choix, & le Roi dit : (1) *Son mérite seul a parlé pour lui ; il a des principes solides dont il ne s'est jamais écarté.* Qu'il est rare de voir la vertu récompensée à la Cour ! Il falloit que Louis XIV eût une opinion bien avantageuse de cet Officier, pour l'avoir placé auprès de M. le Duc de Bourgogne, en qualité de Menin, après l'avoir repris à M. le Duc de Chartres.

(1) Mémoires du temps.

DE PRACONTAL (*Armand, Marquis*) *Maréchal de Camp, Lieutenant Général en 1702.*

1701. HOMME actif & entreprenant. Il a été vainqueur dans toutes les actions où il a eu le commandement. Son talent particulier étoit de surprendre des partis, d'enlever des convois, & de conduire en sûreté ceux qui lui étoient confiés; il en donna des preuves au Général Palfi, dans le Milanès. M. de Catinat avoit donné un détachement de 1300 chevaux à M. de Pracontal pour escorter un convoi. Le Général Palfi, instruit du chemin que ce convoi devoit prendre, s'embusqua avec douze cents chevaux pour le surprendre & l'enlever; mais il trouva M. de Pracontal qui lui tua 40 hommes, lui fit trente prisonniers, & mena le convoi au camp, sans avoir perdu qu'un Cornette. La même année, ayant appris qu'un parti ennemi composé de 250 chevaux avoit enlevé plusieurs chevaux des vivres, il alla s'embusquer avec cent hommes de Cavalerie & trois Compagnies de Grenadiers, surprit & attaqua le détachement ennemi, lui tua plusieurs hommes, fit trente prisonniers, enleva soixante chevaux, sans compter ceux que les ennemis nous avoient pris.

Le Duc de Vendôme rendit un bon témoi-

gnage de la bravoure & de l'intelligence avec lesquelles il servit au combat de San - Vittoria , & à la bataille de Luzzara. On le retira d'Italie pour l'employer en qualité de Lieutenant Général à l'armée du Maréchal de Villeroi en Flandre. Il fut chargé de défendre les lignes de la Mehaigne avec un camp volant qu'on lui donna : il remplit si bien cette mission, que vers la fin de la campagne il commanda un petit corps de vingt bataillons & de vingt escadrons pour observer les ennemis occupés au siege de Limbourg.

1703.

Le Maréchal de Villeroi conçut une grande opinion de ses talens , & auroit bien voulu le garder dans son armée. Mais M. de Tallard connoissoit aussi son mérite. On avoit promis à ce dernier qu'on le lui enverroit s'il étoit menacé d'être attaqué lorsqu'il feroit le siege de Landau. L'Electeur de Brandebourg s'avança effectivement pour lui faire lever ce siege. M. de Tallard se hâta d'écrire à M. de Villeroi de lui envoyer M. de Pracontal avec un détachement de vingt-un bataillons & de vingt-quatre escadrons. M. de Villeroi, qui avoit de la peine à se séparer d'un Officier Général d'un aussi grand mérite , lui avoit recommandé, en lui donnant l'ordre d'amener vingt-un bataillons & vingt-quatre escadrons à M. de Tallard en Allemagne, de faire de petites journées , dans

l'espérance que bientôt un contre-ordre l'obligeroit à rebrousser chemin pour retourner en Flandre. Les troupes du Prince de Hesse qui étoient parties le même jour de la même distance, gagnèrent un jour de marche sur celles de M. de Pracontal. Les Couriers que M. de Tallard lui envoya pour hâter sa marche le désespérèrent. Il laissa son Infanterie en route, & n'arriva qu'avec la Cavalerie deux heures avant la bataille. Il conçut tant de chagrin de l'embarras où ce retard, dont il n'étoit pourtant pas la cause, avoit jetté l'armée, qu'il chercha la mort : il la trouva. Il fut tué à la première charge. Cette bataille est celle de Spire, 1703.

DE MILON *Lieutenant Colonel d'Infanterie.*

LA défense du Château d'Huy contre une armée composée de quatre-vingt bataillons & de cent soixante-dix escadrons, commandée par le Duc de Malborough, lui fit une grande réputation de bravoure & de capacité. Huy étoit défendu par quatre forteresses, le Château, le Fort Picard, le Fort Rouge & le Fort Joseph. M. de Milon, aux approches de l'ennemi, se retira dans le Château, laissant le Comte de Lisle dans la Ville avec trois cents hommes. Le Commandant du Fort Joseph ne pouvant pas le défendre, demanda d'abord à

capituler; on lui accorda que la garnison sortiroit avec tous les honneurs de la guerre pour se rendre dans le Château. M. de Milon ne jugea pas à propos d'augmenter le nombre de ses troupes. Le Général Anglois le fit sommer de recevoir celles qu'il lui envoyoit, sans quoi il les feroit prisonnières de guerre. *Dites à M. de Malborough,* répondit M. de Milon, *qu'il est trop galant homme pour ne pas tenir sa parole.* Les autres Forts se rendirent les uns après les autres; c'est au Château que se fit la belle défense. J'en rapporterai les circonstances dans l'article de M. de Lisle, parce qu'il y joua un beau rôle. Je dirai d'avance que M. de Milon ne se rendit que parce qu'il y fut contraint par les murmures effrayans de sa garnison, qui, à la vérité, étoit aux abois. Le Roi fut si pleinement content de la conduite de M. de Milon & du Comre de Lisle, qu'il ordonna à M. de Villeroi de les assurer de la satisfaction qu'il en avoit eue, & de leur dire qu'il n'oublieroit jamais leurs services.

Huy a été témoin d'un bien grand nombre d'actions extraordinaires de valeur & d'intrépidité dans quatre sieges qu'il a essuyés sous le regne de Louis XIV.



DE VREVINS (*Michel de Muyn*) Brigadier d'Infanterie , Maréchal de Camp en 1705 : mort en 1716.

Après quarante-cinq ans de services , il fut fait Brigadier : après quarante-sept ans, Inspecteur Général d'Infanterie : après cinquante-sept ans, Maréchal de Camp : enfin après soixante-sept ans de services il mourut Commandant dans le Poitou & le pays d'Aunis , avec la réputation d'un brave, loyal, & fidele sujet du Roi.

DE LARRAY (*Louis de Lenet, Marquis*) Lieutenant Général : Directeur Général de l'Infanterie : mort en 1698.

Ses talens & ses services le firent avancer rapidement aux grades de Brigadier, de Maréchal de Camp & de Lieutenant Général : il eut poussé plus loin sa fortune , si la mort ne l'eût arrêté au milieu de sa carrière. De toutes ses campagnes en Allemagne sous M. de Turenne, en Flandre sous M. de Créqui , en Catalogne sous M. de Bellefonds, en Italie sous M. de Catinat , ces dernières firent sa grande réputation , parce que les occasions d'employer son mérite furent plus fréquentes.

Il commandoit dans le Gévaudan en l'absence

de M. de Saint-Ruth, lorsque le Duc de Savoie rompit son alliance avec nous. Prévoyant les suites de cette rupture pour la Province de Dauphiné, il fit armer mille hommes avant d'en avoir reçu l'ordre, & les posta le long de l'Isere. La Cour applaudit à cette sage précaution, & lui donna un corps de troupes qui devoit agir en Savoie, avec lesquelles il se rendit maître de Chamberi, qu'il mit à contribution.

En 1692 le Duc de Savoie vint faire en personne le siege d'Embrun : M. de Larray s'y enferma précipitamment avec trois mille hommes, mais il n'y trouva ni balles ni boulets, il fallut bientôt songer à capituler : le Duc de Savoie demanda que la garnison se rendît à discrétion. M. de Larray, révolté du traitement indigne qu'on vouloit faire à de braves gens, écrivit à ce Prince, *que lui & ceux de sa garnison ne manquoient ni de cœur ni d'épée ; qu'ils sçauroient s'ouvrir un passage honorable par leur valeur ; & que s'ils ne le pouvoient pas, ils étoient résolus à s'ensevelir sous les ruines de la Ville.* Cette fermeté déconcerta M. le Duc de Savoie : la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre.

L'année suivante fut encore plus glorieuse pour M. de Larray ; il empêcha par sa valeur & sa capacité, en s'emparant de la vallée de Barcelonnette, que le Duc de Savoie n'entrât dans le

Royaume. Il alla brûler les magasins que les ennemis avoient établis dans le Marquisat de Saluces. Au retour de cette expédition, il se rendit maître du Mont Saint-Michel, poussa jusqu'à Veillane que les ennemis abandonnerent à son approche, s'empara du passage, & par-là mit le Duc de Savoie dans l'impossibilité de regagner Turin sans livrer un combat.

1697.

Quand M. de Catinat alla commander l'armée de Flandre, il demanda M. de Larray pour Lieutenant Général. M. de Catinat n'auroit pas demandé d'avoir auprès de lui un homme sans mérite.

DE VIOLAINES (*Daniel*) *Brigadier d'Infanterie : mort en 1705.*

Ce fut un voisin bien incommode pour les ennemis. Il ne cessa d'inquiéter ceux qui se trouverent dans le voisinage des Villes où il commanda.

Après avoir été long-temps Major dans le Régiment de Bourgogne Infanterie, on le fit Lieutenant de Roi d'Oudenarde. Ne trouvant pas dans le devoir de sa charge de quoi exercer toute l'activité de son caractère, & contenter sa passion pour les armes, il demanda la permission d'aller dans les environs faire la petite guerre : il y eut les plus

grands succès. Pour l'encourager d'avantage, on lui donna l'agrément de lever deux Compagnies franches, l'une d'Infanterie, l'autre de Dragons, à la tête desquelles il enleva des partis, des convois, & poussa les ennemis loin de son voisinage. Il passa d'Oudenarde à Huningue pendant la paix de 1678, d'où on le retira pour lui donner le commandement du Château de Dinant, lorsque la guerre recommença. Il garda si bien le cours de la Meuse qu'il connoissoit parfaitement, qu'aucun convoi n'y passa sans être enlevé, & qu'on n'y vit plus roder des partis. Quand tout ce pays-là fut bien netoyé d'ennemis, on l'envoya commander à Philippeville, où il rendit les mêmes services qu'il avoit rendus à Oudenarde & à Dinant. Ayant appris qu'un parti nous avoit enlevé un convoi & son escorte, & qu'il n'étoit point encore rentré dans son Camp, il assemble ses troupes, marche jour & nuit à leur tête, l'atteint, l'attaque, le détruit, délivre nos gens, & ramène le convoi.

Le Marquis de Ximenes le demanda en 1701 pour commander sous lui à la Citadelle de Liege. Il y fut fait prisonnier par trahison. Les ennemis montoient à l'assaut, nos troupes étoient sur la brèche pour les repousser. Dans cet instant le Commandant fit battre la chamade : on convint de part

& d'autre de ne point tirer. Les ennemis malgré leur parole, tirèrent sur nos troupes lorsqu'elles s'y attendoient le moins ; elles furent obligées de se rendre prisonnières de guerre.

DE MESIERES (*Eugene Marie de Bethisi, Marquis*) *Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Anglois, Lieutenant Général en 1710 : mort en 1721.*

LES Mémoires du temps nous le représentent aussi aimable dans la société par les agrémens de son esprit, que redoutable dans les combats par la fierté de son courage.

Après la bataille de Fleurus, M. de Luxembourg mandoit au Ministre : M. de Mesieres a fait à merveilles, nous lui devons une partie du succès de cette journée : il s'est mis à la tête d'une troupe de Carabiniers qu'il avoit ralliés, a chargé plusieurs fois les ennemis, les a culbutés & mis en fuite. Il mérite une distinction particuliere. On le fit sous-Lieutenant des Chevaux-Legers de Bourgogne, avec rang de Mestre de Camp ; il étoit alors Capitaine dans Royal Etranger. Il combattit l'année suivante avec la même valeur au siege de Mons, & à l'affaire de Leuse. Passé en Italie, il se trouva à la bataille de la Marfaille où il reçut deux coups

de mousquet ; l'un à la hanche , l'autre au bras qui le lui cassa : il fut récompensé par la charge de Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Anglois. Il se couvrit de gloire au combat de San-Vittoria, par la maniere brusque dont il attaqua , défit & poursuivit plusieurs Escadrons ennemis , qui , épouvantés de son audace , allèrent se précipiter dans le Gison ; il n'en commandoit que deux.

La bataille de Ramilli mit le comble à sa gloire , parce qu'il ne craignit point de l'exposer pour le bien de l'Etat. Il commandoit la Cavalerie qui étoit à la gauche , ayant devant lui ce fameux marais qu'on croyoit impraticable. Quand l'armée eut été mise en déroute , & que toute espérance fut perdue , M. de Mesieres pouvoit faire une retraite honorable avec sa Cavalerie , mais voyant la Maison du Roi vivement poursuivie par toute la Cavalerie des ennemis , il forma la sienne sur une hauteur , & fit si bonne contenance que les ennemis s'arrêtèrent , & la Maison du Roi se rallia. Les Anglois s'étant remis de leur premiere surprise , le chargerent lui-même ; il fallut céder au nombre , il se rendit prisonnier : mais par cette habile & généreuse manœuvre , il sauva la Maison du Roi.

M. de Mesieres finit sa carrière militaire par une action qui fit grand bruit dans le monde , & dont

1712.

tous les Mémoires du temps font mention. Il alloit d'Arras à Doulens, n'ayant pris avec lui que quarante Carabiniers pour l'escorter. A peine eut-il fait deux lieues que quatre Carabiniers qui marchaient en avant, apperçurent du mouvement dans un bois; ils alloient à la découverte, lorsque tout-à-coup il se débusque cent Houffards à la file l'un de l'autre, qui tirent sur les quatre Carabiniers; il y en eut deux de blessés, un de pris, le quatrième vint annoncer cette nouvelle à M. de Mesieres, qui ayant vu ce qui s'étoit passé, avoit déjà rangé sa petite troupe en bataille, & marchoit aux Houffards; il les chargea avec tant de fierté qu'ils plierent, & allèrent se rallier à plus de trois cens pas: ils se formèrent en trois bandes pour envelopper nos Carabiniers. M. de Mesieres devinant leur pensée, met sa troupe ensemble, ordonne de faire tête de tous côtés, de ne tirer qu'à la portée du pistolet. Les Houffards furent repoussés, se rallierent & revinrent jusqu'à trois fois à la charge dans le même ordre, & toujours inutilement. Voyant qu'ils ne pouvoient pas venir à bout des Carabiniers par la force, ils essayèrent de la ruse; ils se détachèrent par pelotons & vinrent escarmoucher autour de l'Escadron carré pour l'engager à se rompre; mais M. de Mesieres défendit à ses Carabiniers de se séparer, quoi qu'il arrivât. Les Houffards change-

rent jusqu'à huit fois de manœuvre, firent huit attaques, & furent autant de fois battus & dispersés. Honteux & désespérés de ne pouvoir venir à bout d'une si petite troupe, que sa discipline & sa fermeté rendoient inébranlables, ils se rangerent en bataille pour faire ensemble un dernier effort. M. de Mesieres voyant que c'alloit être la dernière attaque & la plus périlleuse, cria : *Courage Carabiniers ; vous avez été créés à cause des actions glorieuses que vous fîtes à Fleurus, souvenez-vous-en.* Tous répondirent : *Vous êtes un brave Général, nous mourrons avec vous.* Les Houffards arrivent avec une horrible impétuosité, tirent leur coup de pistolet & fondent le sabre à la main sur les Carabiniers : ceux-ci restent immobiles dans leurs rangs, soutiennent ce choc sans se laisser rompre, les Houffards se préparent à faire une nouvelle attaque ; les Carabiniers ne leur en donnent pas le temps, tombent sur eux, les enfoncent, les poursuivent jusqu'à des haies où ils se dispersent comme des oiseaux, laissant trente des leurs sur la place, plusieurs blessés & quelques chevaux tués : parmi les Carabiniers, il n'y eut qu'un mort & onze blessés. M. de Mesieres eut trois chevaux tués sous lui.





ÉDIT DU ROI,

*PORTANT Création & Institution d'un Ordre
Militaire sous le Titre de S. Louis, dont le Roi
se déclare Chef & Souverain Grand-Maître.*

Donné à Versailles au mois d'Avril 1693.

*Registré en Parlement le 10 desdits mois & an, avec l'Edit
du mois de Mars 1694, concernant les Droits honorifiques
des Chevaliers dudit Ordre.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, SALUT. Les Officiers de nos troupes se sont signalés par tant d'actions considérables de valeur & de courage dans les victoires & les conquêtes dont il a plu à Dieu de bénir la justice de nos armes, que les récompenses ordinaires ne fussent pas à notre affection & à la reconnoissance que Nous avons de leurs services ; Nous avons cru devoir chercher de nouveaux moyens pour récompenser leur zele & leur fidélité. C'est dans cette vue que Nous nous sommes proposés d'établir un nouvel Ordre purement militaire, auquel, outre les marques d'honneur extérieures qui y seront attachées, Nous assurerons en faveur de ceux qui y seront admis, des revenus & des pensions qui augmenteront à proportion qu'il s'en rendront dignes par leur conduite. Nous avons résolu qu'il ne sera reçu dans cet Ordre que des Officiers, encore de nos Troupes ; & que la vertu, le mérite & les services

DES personnes dont le jugement est éclairé, m'ont représenté que je n'avois point fait, au commencement de cet Ouvrage, un récit assez étendu des différentes révolutions ou changemens arrivés dans l'Ordre de S. Louis. C'est ce qui m'a déterminé à faire imprimer, à la fin de ce volume, les différens Edits & Ordonnances que nos Rois ont jugé à propos de faire, soit pour augmenter ses finances, soit pour créer de nouvelles charges, soit pour les supprimer & donner à l'Ordre un nouveau régime. Bien des gens qui ne sont point à portée de se procurer ces Edits, seront peut-être bien aises de les trouver ici. Je n'aurois pu faire l'Histoire des différentes révolutions arrivées dans l'Ordre, qu'en rapportant ces Edits eux-mêmes.

rendus avec distinction dans nos Armées, seront les seuls titres pour y entrer : Nous apporterons même dans la suite une application particulière à augmenter les avantages de cet Ordre ; en sorte que Nous aurons la satisfaction d'être toujours en état de faire des grâces aux Officiers ; & que de leur côté, voyant des récompenses assurées à la valeur, ils se porteront de jour en jour avec une nouvelle ardeur à tâcher de les mériter par leurs actions : A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons créé, institué & érigé, créons, instituons & érigeons par ces Présentes, un Ordre militaire sous le nom de S. Louis, & sous la forme, Statuts, Ordonnances & Réglemens qui ensuivent.

ARTICLE PREMIER. Nous nous déclarons Chef, Souverain Grand-Maître & Fondateur dudit Ordre. Voulons que ladite Grande-Maîtrise soit unie & incorporée, comme de fait Nous l'unissons & incorporons par ces Présentes à notre Couronne, sans qu'elle en puisse jamais être séparée par Nous, ni par les Rois nos successeurs, pour quelque cause & occasion que ce puisse être.

II. L'Ordre de S. Louis sera composé de Nous & de nos Successeurs en qualité de Grands-Mâîtres ; de notre très-cher & très-aimé Fils le Dauphin, & sous les Rois nos successeurs, du Dauphin, ou du Prince qui sera héritier présomptif de la Couronne ; de huit Grands-Croix ; de vingt-quatre Commandeurs ; du nombre de Chevaliers que Nous jugerons à propos d'y admettre, & des Officiers ci-après établis.

III. Voulons que tous ceux qui composeront ledit Ordre de S. Louis portent une Croix d'or sur laquelle il y aura l'Image de S. Louis, avec cette diffé-

rence, que les Grands-Croix la porteront attachée à un ruban large couleur de feu, qu'ils mettront en écharpe, & auront encore une Croix en broderie d'or sur le justaucorps & sur le manteau; les Commandeurs porteront seulement le ruban en écharpe avec la Croix qui y sera attachée, sans qu'ils puissent porter la Croix en broderie d'or sur le justaucorps ni sur le manteau; & les simples Chevaliers ne pourront porter le ruban en écharpe, mais seulement la Croix d'or attachée sur l'estomac avec un petit ruban couleur de feu.

IV. Notre intention étant d'honorer le plus qu'il Nous est possible ledit Ordre; Nous déclarons que Nous, notre très-cher & bien aimé Fils le Dauphin, les Rois nos successeurs, & tous ceux, les Dauphins ou Héritiers présomptifs de la Couronne, porteront la Croix dudit Ordre de S. Louis avec la Croix du S. Esprit.

V. Nous entendons aussi décorer dudit Ordre de S. Louis les Maréchaux de France, comme principaux Officiers de nos Armées de Terre; l'Amiral de France, comme principal Officier de la Marine, & le Général de nos Galeres, comme principal Officier des Galeres, & ceux qui leur succéderont esdites Charges.

VI. Déclarons les Ordres de S. Michel & du S. Esprit, & celui de S. Louis, compatibles dans une même personne, sans que l'un puisse servir d'exclusion à l'autre, ni les deux au troisième.

VII. Nous nous réservons à Nous seul, & aux Rois nos successeurs, en qualité de Chefs & Grands-Maîtres dudit Ordre de S. Louis, le choix & la nomination tant des premiers Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, que de ceux qui seront admis à l'avenir en chacun de ces rangs; en sorte néanmoins que les Grands-

Croix ne pourront être tirés que du nombre des Commandeurs, ni les Commandeurs que du nombre des Chevaliers; le tout par choix, & ainsi que Nous & nos successeurs le jugeront à propos, sans être obligé d'observer l'ordre d'ancienneté.

VIII. Les Grands-Croix, les Commandeurs & les Chevaliers feront toujours & à perpétuité tirés du nombre des Officiers servant dans nos Troupes de Terre & de Mer; enforte néanmoins qu'il y ait toujours un desdits Grands-Croix, trois desdits Commandeurs, & le huitieme du nombre des Chevaliers employés ès Etats des Revenus & Pensions ci-après spécifiées, qui soient tirés du nombre des Officiers de la Marine & des Galeres.

IX. Dans les Cérémonies & Assemblées de l'Ordre de S. Louis, les principaux Officiers de Terre & de Mer ci-dessus nommés, tiendront leur rang après Nous, nos successeurs, les Dauphins ou présomptifs héritiers de la Couronne, & les Princes de notre Sang que Nous y aurons admis; les Grands-Croix précéderont les Commandeurs, & les Commandeurs les simples Chevaliers; & entr'eux ils garderont chacun dans leur rang, savoir, les premiers, l'ordre dans lequel Nous les aurons nommés, suivant l'Etat qui en fera par Nous arrêté; & ceux qui seront pourvus ensuite, lors de la datte de leurs Provisions.

X. Et néanmoins ceux qui auront aussi l'Ordre du S. Esprit, comme étant honorés des deux Ordres, précéderont les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers qui n'auront que l'Ordre de S. Louis.

XI. Voulons qu'aucun ne puisse être pourvu d'une place de Chevalier dans l'Ordre de S. Louis, s'il

ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & s'il n'a servi sur Terre ou sur Mer en qualité d'Officier pendant dix années.

XII. La profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, sera justifiée par une attestation de l'Archevêque ou Evêque Diocésain; & les services, par nos Brevets, Commissions, ou Provisions, & par les Certificats des Généraux & Commandans de nos Troupes de Terre & de Mer.

XIII. Les Lettres ou Provisions que Nous accorderons à ceux qui auront été par Nous choisis pour être Chevaliers dudit Ordre de S. Louis, ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grands-Croix, seront signées; sçavoir, pour les Officiers servant dans nos Troupes de Terre, par le Secrétaire d'Etat qui a le Département de la Guerre; Et pour les Officiers de Mer, par le Secrétaire d'Etat qui a le Département de la Marine & des Galeres: Et les unes & les autres seront scellées du Sceau dudit Ordre de S. Louis, qui demeurera entre les mains de notre amé & féal le Chancelier & Garde des Sceaux de France. Voulons que les attestations, copie de Brevets & Commissions, & autres Pièces justificatives des qualités requises pour entrer dans ledit Ordre, soient attachées sous le contre-scel des Provisions des Chevaliers.

XIV. Le Chevalier pourvu se présentera devant Nous pour prêter le Serment; auquel effet il se mettra à genoux, jurera & promettra de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; de Nous être fidele, & de ne se départir jamais de l'obéissance qui Nous est dûe, & à ceux qui commandent sous nos ordres; de garder, défendre & soutenir de

tout son pouvoir notre honneur , notre autorité , nos droits & ceux de notre Couronne , envers & contre tous ; de ne quitter jamais notre service , ni aller à celui d'aucun Prince Etranger sans notre permission & agrément par écrit ; de Nous révéler tout ce qui viendra à sa connoissance contre notre Personne & notre Etat ; de garder exactement les Statuts & Réglemens dudit Ordre , & de s'y comporter en tout comme un bon , sage , vertueux & vaillant Chevalier doit faire : le tout selon la Formule dont il sera fait lecture par le Secrétaire d'Etat qui aura expédié leurs Provisions.

XV. Après que le Chevalier pourvu aura prêté Serment en cette forme , Nous lui donnerons l'Accolade & la Croix ; duquel Serment & Accolade il sera expédié & signé par le même Secrétaire d'Etat un Acte sur le repli des Provisions.

XVI. Ceux qui auront été par Nous pourvus des places de Chevaliers dudit Ordre de S. Louis , seront tenus , après qu'ils auront prêté le Serment & reçu l'Accolade , de présenter , ou en cas d'absence pour notre service ou autre légitime empêchement , de faire présenter à l'Assemblée qui sera tenue le jour de S. Louis , ainsi qu'il sera dit ci-après , leurs Provisions , pour y en être fait lecture , ensemble des pièces y attachées ; après quoi elles seront enregistrées dans les Registres de l'Ordre , & rendues ensuite au Chevalier par le Greffier , qui fera mention de ladite lecture & enregistrement sur les Provisions , sans frais.

XVII. Les Chevaliers & Commandeurs qui auront obtenu nos Lettres pour monter aux places de Commandeurs & de Grands-Croix , les présenteront ou feront présenter pareillement à la même Assemblée , pour y en

être seulement fait semblable lecture & enregistrement, sans frais, & sans qu'ils soient tenus de prêter un nouveau Serment.

XVIII. Les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers qui auront contrevenu à quelqu'une des obligations de leur Serment, ou autrement forfait en leur honneur, & commis actes indignes de leur profession & de leur devoir, ou crime emportant peine afflictive ou infamie, seront privés & dégradés dudit Ordre, ainsi qu'il sera par Nous ordonné.

XIX. Il y aura trois Officiers dudit Ordre de S. Louis; sçavoir, un Trésorier, un Greffier & un Huissier, qui seront aussi par Nous choisis, & pourvus aux honneurs, gages & fonctions ci-après spécifiées, & dont les Provisions seront expédiées par les Secrétaires d'Etat, ayant le Département de la Guerre, & de la Marine & des Galeres, alternativement.

XX. Les Officiers nouvellement pourvus prêteront Serment dans l'Assemblée le jour de S. Louis, entre les mains de celui qui y présidera, de faire bien & fidèlement la fonction de leurs Charges, & d'observer chacun exactement les Extraits des Statuts & Registres qui les concernent, & ne recevront point l'Accolade; pourront seulement porter la Croix d'or comme les simples Chevaliers.

XXI. Le Trésorier de l'Ordre de S. Louis sera tenu de donner caution, qui sera reçue par le Secrétaire d'Etat qui aura expédié ses Provisions, jusqu'à la somme de vingt mille livres, pour la sûreté de son maniement; Et de remettre les Actes, tant dudit cautionnement, que de la réception de la caution, au Greffier de l'Ordre, pour en être fait lecture à l'Assemblée immé-

diatement avant qu'il prête le Serment ; après quoi lesdits Actes seront enregistrés & mis dans les Archives de l'Ordre.

XXII. Tous les Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre de S. Louis , qui ne seront point retenus par maladie , absence pour notre service , ou autre légitime empêchement , seront tenus de se rendre tous les ans le jour & Fête de S. Louis auprès de notre Personne , de Nous accompagner , tant en allant qu'en venant , à la Messe qui sera célébrée le même jour dans la Chapelle du Palais où Nous serons , & d'entendre dévotement la même Messe , pour demander à Dieu qu'il lui plaise de répandre ses bénédictions sur Nous , sur notre Maison Royale & sur notre Etat.

XXIII. L'après-dînée du même jour & Fête de S. Louis , il sera tenu une Assemblée dudit Ordre dans un des Appartemens du Palais où Nous serons , que Nous ferons préparer à cet effet ; Et seront tenus les Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers qui auront assisté le matin à la Messe , ensemble les Officiers , de se trouver à ladite Assemblée.

XXIV. Nous assisterons en personne , autant que nos autres occupations le permettront , à l'Assemblée du jour & Fête de S. Louis , & aux autres Assemblées que Nous jugerons à propos de convoquer extraordinairement. Voulons que lorsque Nous n'y serons pas présents , notre très-cher & très-aimé Fils le Dauphin , ou en son absence les Princes de notre Sang , que Nous aurons faits Chevaliers dudit Ordre de S. Louis , & les principaux Officiers de Terre & de Mer ci-dessus nommés , y président selon leur rang ; Et à leur défaut , les

plus anciens Grands-Croix , Commandeur ou Chevalier de ceux qui s'y trouveront.

XXV. Il sera procédé tous les ans dans la même Assemblée du jour de S. Louis , à l'Élection qui sera faite à la pluralité des suffrages , de deux Grands-Croix , quatre Commandeurs & six Chevaliers dudit Ordre de S. Louis , pour avoir la conduite & prendre soin des affaires communes de l'Ordre pendant l'année , qui commencera le même jour : Et seront tenus ceux qui sortiront de charge , de faire dans la même Assemblée leur rapport de ce qu'ils auront fait & geré dans les affaires de l'Ordre pendant le cours de l'année précédente.

XXVI. Le Greffier aura deux Registres ; l'un , dans lequel il enregistra toutes les Lettres & Provisions qui auront été par Nous accordées aux Grands-Croix , Commandeurs , Chevaliers & Officiers ; Et l'autre , dans lequel il écrira tout ce qui se fera dans les Assemblées & Délibérations qui y seront prises ; lesquels Registres , après qu'ils auront été remplis , seront remis aux Archives.

XXVII. Le Registre des Délibérations sera paraphé à chacune page , & signé à la fin de chacune séance par celui qui y aura présidé , & par les Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers nommés pour la conduite des affaires de l'Ordre , qui y auront assisté , à peine de nullité.

XXVIII. Nous avons doté & dotons ledit Ordre de Trois cens mille livres de Rente par chacun an , en biens & revenus purement temporels , que Nous destinerons à cet effet : Et cependant Nous ferons remettre tous les ans sur le fonds qui y sera par Nous destiné ,

pareille somme de Trois cens mille livres entre les mains du Trésorier dudit Ordre , pour être par lui payée & distribuée suivant les deux Etats qui seront par Nous arrêtés au commencement de chacune année ; l'un pour les Officiers de nos Troupes de Terre , qui sera signé par le Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre ; Et l'autre pour les Officiers de la Marine & des Galeres , qui sera signé par le Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine & des Galeres : Sçavoir , Quarante-huit mille livres aux huit Grands-Croix , à raison de Six mille livres chacun : Trente-deux mille livres à huit Commandeurs , à raison de Quatre mille livres chacun : Quarante-huit mille livres aux seize autres Commandeurs , à raison de Trois mille livres chacun : Pareille somme de Quarante-huit mille livres à vingt-quatre Chevaliers , à raison de Deux mille livres chacun : Trente-six mille livres à vingt-quatre autres Chevaliers , à raison de Quinze cens livres chacun : Quarante-huit mille livres à quarante-huit autres Chevaliers , à raison de Mille livres chacun ; & Vingt-cinq mille soixante livres à trente-deux autres Chevaliers , à raison de Huit cens livres chacun : Quatre mille livres au Trésorier , Trois mille livres au Greffier , Quatorze cens livres à l'Huissier , pour leurs gages , frais de comptes , Registres & autres , le tout par chacun an , dont le payement se fera par le Trésorier ausdits Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers compris esdits Etats , de six mois en six mois ; Et les Six mille livres restant , pour les Croix & autres dépenses imprévues , dont l'emploi ne pourra être fait que par nos ordres.

XXIX. Les sommes par Nous ordonnées aux Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre de

S. Louis, ne pourront être saisies pour quelque cause que ce soit.

XXX. Le Trésorier de l'Ordre de S. Louis comptera tous les ans de son maniemment, depuis le premier Janvier jusqu'au dernier Décembre; Et sera tenu de présenter, dans le dernier Janvier au plutard de chacune année, le Compte de l'année précédente par lui affirmé; sous la peine du quadruple, avec le double du même Compte, les Etats par Nous arrêtés, & les Acquits & Pièces justificatives par lui paraphés; autrement & à faute par ledit Trésorier d'y satisfaire dans ledit temps, & icelui passé, il y sera contraint en salvation solidairement, comme pour nos deniers & affaires.

XXXI. Le Compte présenté par le Trésorier sera examiné & vérifié, tant en recette qu'en dépense, clos & arrêté par notre amé & féal Chancelier & Garde des Sceaux de France, les deux Secrétaires d'Etat, ayant le Département de la Guerre, & de la Marine & des Galeres, & les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers nommés pour la conduite des affaires de l'Ordre pendant l'année lors commençante: Et seront les Apostilles & Etats finaux écrits, tant sur les Originaux que sur les doubles des Comptes, par le Greffier de l'Ordre, & signés à la fin par tous ceux qui y auront assisté.

XXXII. Il ne pourra être alloué au Trésorier aucune autre dépense que celles contenues dans les Etats par Nous arrêtés; Et en cas que la recette excède la dépense, les deniers qui se trouveront de reste ès mains du Trésorier, ne pourront être employés que par nos ordres, qu'il sera tenu de rapporter avec les pièces par-

devant ceux qui auront arrêté son compte , pour en faire entièrement décharger le debet.

XXXIII. Le Compte arrêté avec les Acquits & Pièces justificatives , fera remis dans les Archives de l'Ordre , & le double sera rendu au Trésorier.

XXXIV. Le Trésorier dudit Ordre de S. Louis ne fera tenu de rendre aucun Compte en nos Chambres des Comptes ni ailleurs , dont Nous l'avons déchargé & déchargeons par les Présentes.

XXXV. Les Archives dudit Ordre de S. Louis seront tenues dans une des Chambres de notre Château du Louvre à Paris , en une ou plusieurs Armoires fermant à trois clefs , dont les deux Secrétaires d'Etat ayant les Départemens de la Guerre , & de la Marine & des Galeres , en garderont chacun une , & la troisième demeurera es mains du Greffier.

XXXVI. Tous les Titres & Papiers concernant les droits & affaires de l'Ordre seront remis aux Archives , & il en sera commencé par le Greffier un Inventaire qui demeurera aussi dans les Archives , & sur lequel , à mesure qu'il y sera porté de nouveaux Titres , Papiers & Enseignemens , le Greffier sera tenu de les y ajouter avant que de renfermer les Archives. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris , que le présent Edit ils ayent à faire lire , publier & registrer , & le contenu en icelui garder & observer selon sa forme & teneur , sans souffrir qu'il y soit contrevenu en quelque sorte & maniere que ce soit : Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à tou-

jours, Nous y avons fait mettre notre scel. DONNÉ à
 Versailles au mois d'Avril, l'an de grace mil six cent
 quatre-vingt-treize, & de notre règne le cinquantième.
Signé LOUIS. *Et & plus bas*, Par le Roi, PHELYPEAUX.
Visa BOUCHERAT. Et scellé du grand Sceau de cire
 verte.

*Registré, oui & ce requérant le Procureur-Général du Roi
 pour être exécuté selon sa forme & teneur, suivant l'Arrêt de
 ce jour. A Paris en Parlement le 10 Avril 1693.*

Signé, DU TILLET.



ÉDIT DU ROI,

*CONCERNANT les Droits Honorifiques des
Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis.*

Donné à Versailles au mois de Mars 1694.

Registré en Parlement le 13 du présent mois.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, SALUT. Par notre Edit du mois d'Avril 1693. Nous avons créé & institué un Ordre Militaire sous le titre de Saint Louis, dont nous nous sommes déclaré Chef & Souverain, Grand-Maître & Fondateur, & nous avons par l'article troisième de cet Edit, réglé de quelle manière les Grands-Croix, Commandeurs & simples Chevaliers porteroient la Croix dudit Ordre ; mais depuis ayant considéré que ces marques de distinction que nous accordons aux Officiers de nos Troupes, tant de Terre que de Mer, leur deviendroient encore plus glorieuses & plus simples, s'ils pouvoient en transmettre des témoignages à la postérité, Nous avons à cet effet estimé devoir illustrer leurs Armoiries par des ornemens convenables aux rangs différens dudit Ordre, & qui étant peints ou gravés dans leurs Châteaux, Maisons, & autres endroits qu'ils aviseront bon-êtré, conserveroient la

mémoire de leurs belles actions, & pourroient d'autant plus exciter non-seulement dans leurs descendans, mais encore dans tous les autres Officiers, le desir de mériter par leur valeur de pareilles récompenses. A CES CAUSES, de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons permis & octroyé, permettons & octroyons par ces Présentes signées de notre main, à tous ceux qui seront admis audit Ordre, de faire peindre ou graver dans leurs Armoiries avec leurs Timbres & Couronnes qu'ils ont droit de porter leurs ornemens ci-après exprimés; sçavoir, les Grands-Croix, l'Ecusson accolé sur une Croix d'or à huit pointes boutonnées par les bouts, & un ruban large couleur de feu autour dudit Ecusson, avec ces mots, *Bellica virtutis pramium*, écrit sur ledit ruban, auquel sera attaché la Croix dudit Ordre; les Commandeurs de même, à la réserve de la Croix sous l'Ecusson; & quant aux simples Chevaliers, nous leur permettons de faire peindre ou graver au bas de leur Ecusson une Croix dudit Ordre, attaché à un petit ruban noué aussi couleur de feu, desquels ornemens ci-dessus spécifiés, les modeles sont ci-joints sous le contre-scel de notre Chancellerie. SI DONNONS EN MANDEMENT, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, ou tous autres nos Officiers qu'il appartiendra, que lesdits Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre de Saint Louis, ils souffrent & laissent jouir & user du contenu en ces Présentes, pleinement, paisiblement & perpétuellement, sans permettre qu'il y soit contrevenu, mis ou donné aucun trouble & empêchement: CAR tel est notre plaisir. Et afin que ce soit

chose ferme & stable à toujours , Nous avons fait mettre
notre scel à ces Présentes. DONNÉ à Versailles au mois
de Mars , l'an de grace mil six cent quatre-vingt-qua-
torze , & de notre règne le cinquante-unième. *Signé*
LOUIS ; *Et plus bas* , Par le Roi , PHELYPEAUX , &
scellées du grand Sceau de cire verte.

*Registré , oui le Procureur-Général du Roi , pour être exé-
cuté selon sa forme & teneur , suivant l'Arrêt de ce jour.
A Paris en Parlement , le troisieme Mars mil six cens quatre-
vingt-quatorze.*

Signé , DONGOIS.



ARRÊT

A R R E S T

DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

CONCERNANT la confirmation de l'institution
de l'Ordre Militaire de Saint Louis.

La création d'Officiers pour administrer les Biens
dudit Ordre.

Et l'augmentation de deux Grands-Croix, cinq
Commandeurs & cinquante-trois Pensions.

Du premier Juillet 1719.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

LE ROY s'estant fait représenter en son Conseil son Edit du mois d'Avril dernier, envoyé au Parlement de Paris le 22 dudit mois, & par consequent réputé & tenu pour enregistré, suivant les Lettres Patentes de Sa Majesté du 26 Aoust 1718, registrées audit Parlement le même jour, le Roy y séant en son Lit de Justice; par lequel Edit Sa Majesté auroit confirmé l'institution de l'Ordre Militaire de S. Louis, & augmenté deux Grands-Croix, cinq Commandeurs & cinquante-trois Pensions, & en même temps créé les Officiers nécessaires pour administrer les biens dudit Ordre, ainsi qu'il est plus amplement porté par ledit Edit; Ouy le rapport, & tout considéré: SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Duc d'Orleans,

Regent, a ordonné & ordonne que son Edit du mois d'Avril dernier, porté au Parlement de Paris le 22 dudit mois, & par conséquent réputé & tenu pour enregistré, aux termes de l'Article II des Lettres Patentes registrées audit Parlement, le Roy y séant en son Lit de Justice, le 26 du mois d'Aoust 1718, sera exécuté selon sa forme & teneur, & attaché sous le contre-scel des Lettres qui seront expédiées sur le présent Arrest, ainsi qu'une expédition des Lettres Patentes dudit jour 26 Aoust, pour le tout estre envoyé aux Bailliages & Seneschaussées du Ressort dudit Parlement de Paris, afin qu'il y soit enregistré conjointement, & le contenu observé sous les peines y portées : Ordonne aussi que le présent Arrest sera exécuté nonobstant toutes oppositions & tous autres empeschemens quelconques, pour lesquels ne sera différé, & dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en reserve & à son Conseil la connoissance, & l'interdit à tous autres Juges. FAIT au Conseil d'Estat du Roi, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le premier jour de Juillet mil sept cent dix-neuf. *Signé* LE BLANC.

LOUIS, par la grace de Dieu, &c. A nos amez & feaux Conseillers en nos Conseils, les sieurs Intendans & Commissaires départis pour l'exécution de nos ordres dans les Provinces & Généralitez du Ressort de nostre Parlement de Paris, chacun en droit soy : SALUT. De l'avis de notre tres-cher & tres-amé Oncle le Duc d'Orleans, Regent, Nous vous mandons & enjoignons par ces presentes, signées de Nous, de tenir la main à l'exécution de l'Arrest ci-attaché sous le contre-scel de nostre Chancellerie, cejourd'huy donné en nostre

Conseil d'Etat, Nous y estant, concernant la confirmation de l'institution de l'Ordre Militaire de S. Louis, & création d'Offices pour administrer les biens dudit Ordre ; Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de signifier ledit Arrest à tous qu'il appartiendra, à ce que personne n'en ignore, & de faire pour son entiere execution tous actes & exploits necessaires, sans autre permission ; Voulons qu'aux copies dudit Arrest & des Presentes, collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoutée comme aux originaux. CAR tel est nostre plaisir. Donné à Paris le premier jour de Juillet, l'an de grace mil sept cent dix-neuf, & de nostre Regne le quatrieme. *Signé LOUIS.* Et plus bas, Par le Roi, M. le Duc d'Orleans, Regent present. *Signé LE BLANC.* Et scellé.

POUR LE ROY.

*Collationné aux Originaux par Nous,
Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roy,
Maison, Couronne de France & de
ses Finances.*



É D I T D U R O I ,

*CONCERNANT la confirmation de l'institution
de l'Ordre Militaire de Saint Louis.*

*La création d'Officiers pour administrer les Biens
dudit Ordre.*

*Et l'augmentation de deux Grands-Croix , cinq
Commandeurs & cinquante-trois Pensions.*

Donné à Paris au mois d'Avril 1719.

LOUIS , par la grace de Dieu , &c. SALUT. Le feu Roy de glorieuse memoire , nostre tres honoré Seigneur & Bisayeul , voulant recompenser , par de nouvelles marques d'honneur & de distinction , & par des bienfaits proportionnez aux services , le zele & la fidelité , les actions de valeur & de courage des Officiers de ses Troupes , tant de terre que de mer , institua , par son Edit du mois d'Avril 1693 , l'Ordre Militaire de Saint Louis , dont il se declara Chef , Souverain , Grand-Maître & Fondateur , & après luy les Roys ses Successeurs , en faisant l'union & l'incorporation de la grande Maîtrise à la Couronne , sans en pouvoir estre separée pour quelque cause & occasion que ce pût estre. Pour soutenir à perpetuité un establissement si digne de son Auteur , si propre à exciter l'émulation des Officiers de guerre , & qui avoit pour principal objet la deffense de la Patrie & la gloire de l'Estat ; ce grand

Prince dota l'Ordre de trois cens mille livres de rente en biens & revenus purement temporels, qui devoient estre destineez à cet effet; & cependant il ordonna que pareille somme de trois cens mille livres seroit remise tous les ans entre les mains du Tresorier de l'Ordre, pour estre par luy payée & distribuée suivant deux estats qui seroient arrestez au commencement de chaque année; l'un pour les Officiers des troupes de terre, qui seroit signé par le Secretaire d'Estat ayant le Departement de la Guerre; & l'autre pour les Officiers de la Marine & des Galeres, qui seroit signé par le Secretaire d'Estat ayant le Departement de la Marine; sçavoir, quarante-huit mille livres à huit Grands-Croix, à raison de six mille livres chacun; trente-deux mille livres à huit Commandeurs, à raison de quatre mille livres; quarante-huit mille livres à seize autres Commandeurs, à raison de trois mille livres; pareille somme de quarante-huit mille livres à vingt-quatre Chevaliers, à raison de deux mille livres; trente-six mille livres à vingt-quatre autres Chevaliers, à raison de quinze cens livres; quarante-huit mille livres à quarante-huit autres Chevaliers, à raison de mille livres; & vingt-cinq mille six cens livres à trente-deux autres Chevaliers, à raison de huit cens livres chacun; quatre mille livres au Tresorier par Commission; trois mille livres au Greffier, & quatorze cens livres à l'Huissier, pour les Gages, frais de Comptes & Registres; le tout par chacun an; & les six mille livres restans estoient destineez pour les Croix & les autres Dépenses imprévues, dont l'employ ne pouvoit estre fait que par les ordres du Roy notre Bisayeul. Cette somme de trois cens mille livres a toujours esté ponctuellement acquittée, & l'institution a eu tout le

succès que le Fondateur avoit prévu, par le zele que
 les Officiers des Troupes ont fait paroître pendant le
 cours des deux dernieres guerres pour le service de leur
 Patrie, & pour meriter des distinctions & des recom-
 penses qui n'estoient promises qu'à la valeur; mais le
 feu Roy ayant encore fait esperer par le mesme Edit,
 d'augmenter les avantages de cet Ordre, en y joignant
 d'autres revenus, & n'ayant pû y satisfaire, à cause
 des dépenses extraordinaires que l'Estat avoit à soutenir;
 Nous avons jugé que rien n'estoit plus convenable que
 de suivre ses vûes & de remplir ses desseins, soit en
 ajoutant de nouveaux fonds à ceux qui ont esté jusqu'à
 present accordez à l'Ordre, & en multipliant à pro-
 portion le nombre des Grands-Croix, des Comman-
 deries & des Pensions des Chevaliers, soit en prenant
 de nouvelles mesures pour faire observer les Statuts de
 la fondation, & pour transmettre à la posterité le sou-
 venir des services rendus, & les titres d'honneur acquis
 par ceux qui meriteront d'y estre admis. Nous trouvons
 d'autant plus de satisfaction à leur procurer ces nou-
 velles graces, que bien loin d'estre à charge à nos
 Peuples, ou d'alterer les privileges des creanciers de
 nostre Estat, elles opereront au contraire une diminution
 dans la dépense destinée à recompenser les services,
 parce que les fonds que Nous voulons y assigner ne
 consistent que dans la partie des casuels dont les Roys
 nos Prédécesseurs se sont toujours reservé la disposition,
 & dont ils avoient coustume de faire de pures liberalitez:
 Il Nous a paru beaucoup plus convenable de les attribuer
 à l'Ordre Militaire de S. Louis, que d'en disposer au
 profit de personnes qui le plus souvent se croient en
 droit de les demander, parce qu'ils ont esté les premiers

à les découvrir, & qui ne sçauroient avoir de titres aussi legitimes pour les obtenir, que ceux qui employent leurs biens & leurs vies pour le service de leur Souverain & la deffense de l'Estat; & comme il Nous a esté proposé de faire un bail pour six années de ces casuels, qui consistent dans les Droits de Lods & Ventes, Quints & Requints, Rachapts, Aubaines, Bâtardises, Confiscations, Epaves, Desherence & autres de pareille nature, pour les parties qui ne sont point comprises dans les baux de nos Domaines; à quoy Nous joindrons, pendant la durée du bail qui en sera fait, les deux sols pour livre des amortissemens: Nous nous trouvons dès-à-present en estat d'ajouter soixante Commanderies ou Pensions à celles qui subsistent actuellement; & mesme pour illustrer davantage un Ordre si recommandable par luy-mesme, & qui merite si justement nostre affection, Nous avons resolu de créer des Officiers pour conserver, soutenir & administrer les titres, les droits & les biens de l'Ordre de S. Louis, que nostre intention est d'augmenter de plus en plus par des moyens qui ne seront point à charge à nos Finances, tels que les dons & les privileges dont les concessions sont expirées ou expirent de jour en jour, & que Nous pourrions renouveler en faveur de l'Ordre, ou à la charge d'une redevance annuelle à son profit, telle qu'il Nous plaira de la fixer: Nous profiterons encore (sans toucher à nos revenus ordinaires) de toutes les occasions qui pourront se presenter, pour multiplier les titres d'honneur & les récompenses utiles deües à nos Officiers Militaires qui se signaleront par leur zele, leur valeur & leur fidelité, en augmentant le nombre des Commanderies & des Pensions, à proportion que les revenus dudit Ordre

pourront augmenter. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de nostre tres cher & tres amé Oncle le Duc d'Orleans, Petit-Fils de France, Regent; de nostre tres cher & tres amé Oncle le Duc de Chartres, Premier Prince de nostre Sang; de notre tres cher & tres amé Cousin le Duc de Bourbon, de notre tres cher & tres amé Cousin le Prince de Conty, Princes de nostre Sang; de nostre tres cher & tres amé Oncle le Comte de Toulouse, Prince legitimé, & autres Pairs de France, grands & notables Personnages de nostre Royaume, & de nostre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, statué & ordonné, & par ces Presentes, signées de notre main, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaist ce qui ensuit :

ART. I^{er}. Nous avons approuvé & confirmé, approuvons & confirmons la création, institution & erection de l'Ordre Militaire, sous le nom de S. Louis, dans la forme & suivant les Statuts, Ordonnances & Reglemens portez par les Edits du Roy nostre Bisayeul, Fondateur dudit Ordre, des mois d'Avril 1693 & Mars 1694, dont Nous avons jugé devoir renouveler, par nostre present Edit, les principales dispositions; & en conséquence Nous nous declaronz Chef, Souverain & Grand Maître dudit Ordre, & Nous nous reservons pour Nous & les Roys nos Successeurs tous les droits que nostredit Bisayeul s'estoit reservez, & qu'il avoit attachez à la grande Maîtrise.

II. Outre les trois cens mille livres de rentes, dont l'Ordre de S. Louis a esté doté par le feu Roy, laquelle dotation Nous avons confirmée & confirmons par le present Edit, Nous luy avons donné & octroyé, par

Supplément de dot & de fondation, cent cinquante mille livres de rentes, pour faire ensemble quatre cens cinquante mille livres par chacun an, en biens & revenus purement temporels. Voulons qu'en attendant que Nous ayons affecté des biens & fonds suffisans pour le payement dudit revenu annuel de quatre cens cinquante mille livres, il soit remis tous les ans sur le fonds qui y sera par Nous destiné, ainsi qu'il a esté observé jusqu'à présent, la somme de trois cens mille livres entre les mains du Tresorier dudit Ordre en exercice; & pour satisfaire à l'augmentation de dot & de fondation par Nous presentement accordée, Nous luy avons donné & octroyé, donnons & octroyons tous les casuels de nos Domaines échûs & à écheoir à nostre profit, dont Nous n'avons encore disposé avant le premier du présent mois, & dans lesquels nos Fermiers ont la part qui leur a esté cedée par leurs baux, ensemble ceux qui écherront à l'avenir, consistans aux Droits de Lods & Ventes, Treiziemes, Quints & Requints, Rachapts, sous-Rachapts, Aubaines, Bâtardises, Desherences, Confiscations, Epaves, & autres Droits seigneuriaux & casuels de pareille nature, dont Nous & les Roys nos Prédécesseurs avons coûtume de faire des dons & liberalitez, autres néanmoins que les parties desdits Droits qui sont comprises dans les baux & fermes de nos Domaines, lesquels continueront à l'avenir d'en faire partie comme par le passé: Comme aussi Nous avons fait & faisons don audit Ordre des deux sols pour livre des Droits d'Amortissemens, Francs-fiefs & nouveaux Acquests, pendant l'espace de six années, à commencer du premier du présent mois, ensemble de ce qui en est échû jusqu'à ce jour, & qui n'a point esté perçû ni recouvré, pour

en estre fait bail par le Conseil au plus offrant & dernier enchérisseur , conjointement avec les casuels cy-dessus énoncez , sans que les Receveurs Generaux de nos Domaines , leurs Controlleurs ou autres nos Officiers puissent pretendre aucun Droit ni remise sur la portion desdits casuels accordée à l'Ordre , dont lesdits Receveurs ne seront plus tenus de compter en nos Chambres des Comptes , si ce n'est par *advertatur* , les en ayant dispensé & déchargé , attendu qu'il sera fait employ dans les comptes de l'Ordre de S. Louis du prix dudit bail , & que les Tresoriers dudit Ordre en compteront en la maniere ordinaire ; dérogeons à cet effet , en tant que besoin seroit , aux Articles VI & XII de l'Edit du mois de Decembre 1701 , & à tous autres , en ce qui pourroit y estre contraire au present Edit.

Et néanmoins à l'égard des Droits de Rachapts & sous-Rachapts , ils ne pourront appartenir à l'Ordre que jusques à la concurrence de dix mille livres seulement , pour raison de tous les Fiefs qui tomberont en rachapt par une mesme mutation ; voulons qu'il en soit usé de mesme à l'égard des Droits de Confiscation , qui ne pourront pareillement appartenir audit Ordre que jusques à concurrence de la somme de dix mille livres , le tout non compris la portion appartenante aux Fermiers de nos Domaines , Nous réservant l'entiere disposition du surplus , pour en faire tel don ou usage que Nous jugerons à propos.

N'entendons non plus comprendre dans les casuels cy-dessus accordez audit Ordre de S. Louis , les Droits de Prelation & de Garde-noble , dont Nous nous reservons l'entiere disposition comme par le passé ; & la presente augmentation de dot ne pourra préjudicier en

aucune maniere aux droits de l'Ordre du Saint Esprit, ni donner aucune atteinte aux privileges & exemptions accordez par Nous & les Roys nos Predecesseurs jusqu'au jour & date du present Edit.

Et comme il y a quelques personnes qui jouissent de différens Domaines & Droits qui leur ont esté alienez en execution de nostre Declaration du 5 Mars 1718, dans la possession desquels Nous devons rentrer après leur decès : Voulons & entendons que la jouissance de la premiere année du revenu desdits Domaines & Droits, appartienne à l'Ordre de S. Louis, à compter du jour dudit decès ; à l'effet de quoy il sera expédié des Arrests particuliers en nostre Conseil, en vertu desquels ledit Ordre percevra les revenus de ladite année, à l'expiration de laquelle lesdits Domaines & Droits seront affermez à nostre profit.

III. Au moyen du supplement de dot & augmentation de fonds cy-dessus accordez à l'Ordre de S. Louis, le nombre des Grands-Croix, fixé à huit par l'Edit du mois d'Avril 1693, sera augmenté de deux, pour jouir de six mille livres chacun ; celui des Commandeurs à quatre mille livres, sera pareillement augmenté jusques à dix au lieu de huit, & celui des Commandeurs à trois mille livres, sera de dix-neuf au lieu de seize, fixez par ledit Edit ; & à l'égard des Pensions de Chevaliers à deux mille livres, il y en aura trente au lieu de vingt-quatre ; celles de quinze cens livres, dont le nombre estoit fixé à vingt-quatre, sera augmenté jusques à trente-deux ; les Pensions de mille livres, dont le nombre estoit de quarante-huit, sera presentement de soixante-cinq, & le nombre des Pensions de huit cens livres, fixées pour trente-deux Chevaliers, sera augmenté jusqu'à cinquante-

quatre ; toutes lesquelles Pensions , tant anciennes que nouvelles , seront payées & distribuées de six mois en six mois , suivant les deux estats qui seront par Nous arrestez au commencement de chaque année , l'un pour les Officiers de nos Troupes de terre , qui sera signé par le Secretaire d'Estat ayant le Departement de la Guerre , & l'autre pour les Officiers de la Marine & des Galeres , qui sera dressé au Conseil de la Marine , & signé par le Secretaire d'Estat ayant le Departement de la Marine & des Galeres.

IV. Nous nous reservons à Nous seul & aux Roys nos succeffeurs , en qualité de Chef & Grand Maître dudit Ordre de S. Louis , le choix & la nomination des Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers qui seront admis à l'avenir en chacun de ces rangs , en sorte neantmoins que les Grands-Croix ne pourront estre tirez que du nombre des Commandeurs , ni les Commandeurs que du nombre des Chevaliers ; le tout par choix , & ainsi que Nous & nos Successeurs le jugeront à propos , sans estre obligez d'observer l'ordre d'ancienneté : Voulons toutesfois que du nombre des Pensions qui sont par Nous augmentées , il y en ait deux de quinze cens livres chacune , qui appartiennent de droit aux deux Chevaliers les plus anciens en reception ; qu'il y en ait pareillement deux de mille livres chacune , pour les troisième & quatrième Chevaliers : Comme aussi que deux des Pensions de huit cens livres chacune appartiennent aux cinquième & sixième Chevaliers plus anciens en reception , soit que lesdits Chevaliers soient Officiers de terre ou de mer ; pourvû , & non autrement , qu'ils n'ayent point d'autres Pensions sur l'Ordre , auquel cas la Pension appartiendra à celui qui succedera en ancienneté. S'il se

trouve plusieurs Chevaliers reçus le mesme jour, ceux d'entre eux qui justifieront estre les plus anciens en Commission ou Grade dans nostre service seront preferez.

V. Les Grands-Croix, les Commandeurs & les Chevaliers seront à perpetuité tirez du nombre des Officiers servant actuellement dans nos Troupes de terre ou de mer, en sorte neantmoins qu'il y aura toujours un desdits Grands-Croix, quatre desdits Commandeurs, & le huitième du nombre des Chevaliers employez dans les estats des Pensions, qui seront tirez du nombre des Officiers de la Marine & des Galeres.

VI. Et pour donner un nouveau lustre à l'Ordre, comme aussi pour administrer, conserver & maintenir les droits & biens qui lui appartiennent, & ceux dont Nous le gratifierons dans la suite : Nous avons de la mesme puissance & autorité créé & erigé, créons & erigeons en titre d'Offices formez & hereditaires, un Grand-Croix Chancelier & Garde des Sceaux dudit Ordre; un Grand-Croix Grand Prevost & Maistre des Ceremonies; un Grand-Croix Secretaire & Greffier; un nostre Conseiller en nos Conseils Intendant de l'Ordre; trois nos Conseillers en nos Conseils Tresoriers generaux qui exerceront par année; trois Controlleurs desdits Tresoriers; un Aumônier; un Receveur particulier & Agent des affaires de l'Ordre; un Garde des Archives, & deux Herauts d'Armes : A tous lesquels Officiers Nous avons attribué & attribuons trente-neuf mille deux cens livres de gages réels & effectifs; sçavoir, au Chancelier, au Grand Prevost & au Secretaire, chacun quatre mille livres; à l'Intendant quatre mille livres; aux trois Tresoriers generaux, chacun quatre mille livres; aux trois Controlleurs, chacun seize cens livres; à l'Au-

mônier seize cens livres ; au Receveur particulier seize cens livres ; au Garde des Archives seize cens livres , & aux deux Herauts chacun huit cens livres , le tout par chaque année. Voulons en outre que le Chancelier , le Grand Prevost & le Secretaire-Greffier ayent tels & semblables privileges & exemptions dont jouïssent les Grands Officiers de l'Ordre du Saint Esprit ; & que dans les cérémonies & pour la seance , ils se conforment à ce qui se pratique dans ledit Ordre du Saint Eprit. Voulons pareillement que l'Intendant & les Trésoriers ayent , sans aucune exception , tous les privileges dont jouïssent les Officiers & Secretaires de nostre Grande Chancellerie ; & à l'égard des autres Officiers , Nous leur accordons le titre d'Ecuyer , & les mesmes privileges & exemptions dont jouïssent les Commensaux de nostre Maison , mesme l'exemption de Tailles & de Franc-Fiefs : A tous lesquels Offices il sera par Nous pourvû sur les quittances de finance du Tresorier general de nos Revenus Casuels , sans que les Titulaires puissent à l'avenir disposer de leurs Offices qu'en faveur de ceux qui seront par Nous agréés.

VII. Au moyen de la création desdits Offices , ceux qui exerçoient par Commission les Offices de Tresorier , Greffier & Huissier dudit Ordre , establis par l'Edit du mois d'Avril 1693 , cesseront d'en faire les fonctions ; & lesdits Offices demeureront esteints & supprimez.

VIII. Et comme il avoit esté accordé ausdits Trésorier , Greffier & Huissier une somme de huit mille quatre cens livres par an , voulons & ordonnons que ladite somme de huit mille quatre cens livres soit distribuée outre & par dessus les gages cy-dessus ; sçavoir , à l'Intendant , pour ses Commis & frais , la somme de

deux mille trois cens livres annuellement ; au Tresorier en exercice trois mille livres pour ses Commis , frais de Registres & autres dépenses ; au Controlleur en exercice six cens livres pour son Commis ; deux cens livres à l'Aumônier pour l'entretien des Ornaments & autres frais ; mille livres au Receveur particulier Agent ; neuf cens livres au Garde des Archives , tant pour la cire des Provisions qu'autres frais , & deux cens livres à chacun des Herauts ; toutes lesquelles sommes seront payées annuellement ausdits Officiers avec les gages à eux attribuez , par ledit Tresorier en exercice , de six mois en six mois , sur leurs simples quittances controllées par ledit Controlleur , suivant les estats qui en seront par Nous arrestez ; & tous les gages cy-dessus accordez ne seront point sujets au Dixième , attendu que Nous en avons fixé la finance au denier vingt-cinq.

IX. Ledit Ordre de S. Louis sera composé de Nous & de nos Successeurs , en qualité de Grand Maître ; du Prince qui sera heritier presomptif de la Couronne ; de dix Grands-Croix ; de vingt-neuf Commandeurs , ensemble du nombre des Chevaliers qui y ont esté admis & que Nous jugerons à propos d'y admettre , & des Officiers presentement créez.

X. Voulons que tous ceux qui composeront ledit Ordre de S. Louis portent une Croix d'or , sur laquelle il y aura l'Image de S. Louis , avec cette différence que les Grands-Croix la porteront attachée à un ruban large couleur de feu qu'ils mettront en écharpe , & auront encore une Croix en broderie d'or sur le justaucorps & sur le manteau : les Commandeurs porteront seulement le ruban en écharpe avec la Croix qui y sera attachée , sans qu'ils puissent porter la Croix en broderie

d'or sur le juste-au-corps ni sur le manteau ; & les simples Chevaliers ne pourront porter le ruban en écharpe , mais seulement la Croix d'or attachée avec un petit ruban couleur de feu ; & à l'égard des Officiers , le Chancelier-Garde des Sceaux de l'Ordre , le Grand Prevost-Maître des Ceremonies & le Secrétaire-Greffier auront la broderie & le Cordon rouge ; l'Intendant & les trois Tresoriers porteront la Croix dudit Ordre attachée à un cordon large couleur de feu pendante au col , & n'auront point la broderie ; les autres Officiers porteront la Croix attachée sur l'estomach avec un petit ruban couleur de feu ; & pour les ornemens des Armoiries , lesdits Officiers se conformeront à ce qui est porté par l'Edit du mois de Mars 1694.

XI. Nostre intention estant d'honorer le plus qu'il nous est possible ledit Ordre , Declarons que Nous , les Rois nos Successeurs , & les Heritiers presomptifs de la Couronne , porteront la Croix dudit Ordre de Saint Louis avec la Croix du Saint Esprit.

XII. Nous entendons aussi , suivant l'intention du feu Roi , décorer dudit Ordre de Saint Louis , les Mareschaux de France , comme principaux Officiers de nos Armées de Terre ; l'Amiral de France comme principal Officier de la Marine ; & le General de nos Galeres comme principal Officier des Galeres , & ceux qui leur succederont esdites Charges.

XIII. Declarons les Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit & celui de Saint Louis compatibles dans une mesme personne , sans que l'un puisse servir d'exclusion à l'autre , ni les deux au troisieme ; & toutesfois ceux qui seront honorez de l'Ordre du Saint Esprit ne pourront conserver les Grands-Croix , Commanderies ou
Pensions

Pensions de l'Ordre de Saint Louis, mais continueront seulement de porter la Croix dudit Ordre de Saint Louis avec celle de l'Ordre du Saint Esprit.

XIV. Dans les ceremonies & assemblées generales de l'Ordre, les Grands-Croix, les Commandeurs & Grands Officiers seront vestus d'un habit de velours ou de soye couleur noire, doublé d'une étoffe couleur de feu, avec boutons & boutonnières d'or, & le manteau de mesme étoffe, aussi doublé couleur de feu; l'Intendant & les trois Tresoriers seront vestus de la mesme maniere, portant la Croix pendante au col, comme il est dit cy-dessus; les autres Officiers seront vestus de noir doublé de rouge avec de simples boutons d'or: & à l'égard des Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis, qui seront en mesme temps Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit, ils assisteront en manteau.

XV. Dans lesdites ceremonies & assemblées generales, les principaux Officiers Militaires de terre & de mer, dénommez dans l'Article XII, tiendront leurs rangs après Nous, nos Successeurs, les Heritiers presomptifs de la Couronne, & les Princes de nostre Sang que Nous y aurons admis; les Grands-Croix précéderont les Commandeurs, & les Commandeurs les simples Chevaliers, suivant l'ordre dans lequel ils auront esté nommez, & la date de leurs Provisions.

XVI. Et neanmoins ceux qui auront aussi l'Ordre du Saint Esprit, comme estant honorez des deux Ordres, precéderont les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers qui n'auront que l'Ordre de Saint Louis, conformément à l'Article X de l'Edit de 1693.

XVII. Voulons qu'aucun ne puisse estre pourvu d'une place de Chevalier dans l'Ordre de Saint Louis,

s'il ne fait profession de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine , & s'il n'a servi sur terre ou sur mer en qualité d'Officier pendant dix années , & qu'il ne puisse y estre admis , s'il n'est encore actuellement au service.

XVIII. La profession de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine sera justifiée par une attestation de l'Archevesque ou Evêque Diocesain ; & les services de dix années & actuels , par nos Brevets , Commissions ou Provisions , & par les Certificats des Generaux & Commandans de nos Troupes de terre & de mer.

XIX. Les Lettres ou Provisions que Nous accorderons à ceux qui auront esté par Nous choisis pour estre Chevaliers dudit Ordre de Saint Louis , ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grands-Croix , seront signées ; sçavoir , pour les Officiers servans dans nos Troupes de terre , par le Secretaire d'Estat qui a le Departement de la Guerre ; & pour les Officiers de mer , par le Secretaire d'Estat qui a le Departement de la Marine & des Galeres ; & les unes & les autres seront scellées du Sceau dudit Ordre de Saint Louis , qui demeurera entre les mains du Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre. Voulons que les attestations , copies de Brevets & Commissions , & autres Pieces justificatives des qualités requises pour entrer dans ledit Ordre , soient attachées sous le contre-scel des Provisions des Chevaliers.

XX. Le Chevalier pourvû se presentera devant Nous pour prester le serment ; auquel effet il se mettra à genoux , jurera & promettra de vivre & mourir dans la Religion Catholique , Apostolique & Romaine ; de Nous estre fidele , & de ne se départir jamais de l'obéissance

qui Nous est dûe, & à ceux qui commandent sous nos ordres; de garder, deffendre & soutenir de tout son pouvoir nostre honneur, nostre autorité, nos droits & ceux de nostre Couronne envers & contre tous; de ne quitter jamais nostre service, ni aller à celuy d'aucun Prince estranger, sans nostre permission & agrément par écrit de Nous; de reveler tout ce qui viendra à sa connoissance contre nostre Personne & nostre Estat; de garder exactement les Statuts & Reglemens dudit Ordre, & de s'y comporter en tout comme un bon, sage, vertueux & vaillant Chevalier doit faire; le tout suivant la formule dont il sera fait lecture par le Secrétaire de l'Ordre.

XXI. Après que le Chevalier pourvû aura presté serment en cette forme, Nous lui donnerons l'accollade & la Croix; duquel serment & accollade il sera expédié & signé un acte sur le reply des Provisions, par le Secrétaire-Greffier de l'Ordre.

XXII. Ceux qui auront esté par Nous pourvûs des places de Chevaliers dudit Ordre de Saint Louis, seront tenus, après qu'ils auront presté le serment & reçu l'accollade, de presenter, ou en cas d'absence pour nostre service, ou autre legitime empeschement, de faire presenter à l'Assemblée qui sera tenue le jour de S. Louis, ainsi qu'il sera dit cy-après, leurs Provisions pour y en estre fait lecture, ensemble des pieces y attachées; après quoy elles seront enregistrées dans les registres de l'Ordre, & rendues ensuite au Chevalier par le Secrétaire-Greffier, qui fera mention de ladite lecture & enregistrement sur les Provisions, sans frais.

XXIII. Les Chevaliers & Commandeurs qui auront obtenu nos Lettres pour monter aux places de Com-

mandeurs & de Grands-Croix, les presenteront, ou feront presenter pareillement à la mesme Assemblée, pour y en estre seulement fait semblable lecture & enregistrement sans frais, & sans qu'ils soient tenus de prester un nouveau serment.

XXIV. Les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers qui auront contrevenu à quelques-unes des obligations de leur serment, ou autrement forfait en leur honneur, & commis acte indigne de leur profession & de leur devoir, ou crime emportant peine afflictive ou infamante; ensemble ceux qui sortiront du Royaume sans permission par écrit, signée de l'un de nosdits Secretaires d'Etat, seront privez & degradez dudit Ordre.

XXV. Tous les Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers & Officiers dudit Ordre de Saint Louis, qui ne seront point retenus par maladie, absence pour nostre service ou autre legitime empeschement, seront tenus de se rendre tous les ans au jour & feste de Saint Louis auprès de nostre Personne; de Nous accompagner, tant en allant qu'en revenant, à la Messe qui sera celebrée le mesme jour dans la Chapelle du Chateau du Palais où Nous serons, ou dans l'Eglise de S. Louis de l'Hostel Royal des Invalides, & d'entendre devotement la Messe pour demander à Dieu qu'il luy plaise de repandre ses benedictions sur Nous, sur nostre Maison Royale, sur nostre Etat & sur ceux qui composent l'Ordre.

XXVI. L'après-midy du mesme jour & feste de S. Louis, il sera tenu une Assemblée generale dudit Ordre, dans un des Appartemens du Palais où Nous serons, ou dans la Salle du Conseil de l'Hostel des Invalides; & seront tenus les Grands-Croix, Com-

mandeurs & Chevaliers qui auront assisté le matin à la Messe, ensemble les Officiers dudit Ordre, de se trouver en ladite Assemblée.

XXVII. Nous assisterons en Personne, autant que nos occupations nous le permettront, à l'Assemblée du jour & feste de Saint Louis, & aux autres Assemblées generales que Nous jugerons à propos de convoquer extraordinairement. Voulons que lorsque Nous n'y serons pas present, l'Heritier presomptif de la Couronne, ou en son absence les Princes de nostre Sang que Nous aurons fait Chevaliers dudit Ordre de Saint Louis, & les principaux Officiers de terre & de mer, cy-dessus nommez, y president selon leur rang, & à leur défaut, les plus anciens Grands-Croix, Commandeurs ou Chevaliers de ceux qui s'y trouveront, conformément à l'Article XXIV de l'Edit de 1693.

XXVIII. Outre les Assemblées generales, il sera tenu tous les mois une autre Assemblée particuliere dans la Salle du Conseil de l'Hostel Royal des Invalides, dans laquelle Assemblée il sera traité de toutes les affaires concernant les biens & revenus de l'Ordre; & ceux qui seront pourvus des Offices créés par nostre present Edit, seront tenus de s'y trouver pour y rendre compte de ce qu'ils auront fait, & de tout ce qui les concernera chacun à leur égard; ensemble pour y estre proposé & deliberé tout ce qui devra estre rapporté aux Assemblées generales qui seront tenues le jour & feste de S. Louis, ou qui seront par Nous indiquées. Voulons que tout ce qui sera deliberé, arrêté & décidé dans lesdites Assemblées, tant generales que particulieres, soit écrit sur le Registre, & signé par le Greffier de l'Ordre.

XXIX. Le Chancelier, le Grand Prevost & le

Secrétaire-Greffier prêteront serment entre nos mains ; de faire bien & fidelement la fonction de leurs Charges , & d'observer exactement les Statuts & Reglemens qui les concernent , & ne recevront point l'accollade ; les autres Officiers prêteront serment entre les mains du Chancelier de l'Ordre.

XXX. Le Chancelier aura en garde le Sceau de l'Ordre de S. Louis , & fera sceller en sa presence les Lettres de Provisions & autres expéditions , & en toutes occasions fera telles & semblables fonctions que celles qui sont exercées dans l'Ordre du Saint Esprit par le Chancelier dudit Ordre.

Le Grand Prevost-Maître des Ceremonies aura attention que les Statuts soient executez : il veillera à la conservation des Privileges de l'Ordre , fera la vérification des Certificats de catholicité & de services des Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers ; fera l'information pour la reception des Officiers de l'Ordre , & sera present lorsque Nous recevrons le serment des Grands-Croix , des Commandeurs , des Chevaliers & des Grands-Officiers , pour les faire placer chacun à leur rang , suivant la liste qui luy en sera remise par le Secrétaire d'Etat de la Guerre & de la Marine ; & dans les ceremonies de l'Ordre de Saint Louis , il fera les mesmes fonctions que le Grand Prevost dans l'Ordre du Saint Esprit.

Le Secrétaire-Greffier tiendra un Registre des Statuts & Reglemens de l'Ordre ; il écrira les Délibérations dans les Assemblées qui seront tenues en nostre presence ; & lorsque Nous recevrons des Chevaliers , il fera la lecture du serment & tiendra Registre de la prestation , dont il signera l'acte sur le reply des Provisions.

L'Intendant aura soin des affaires de l'Ordre, sous les Secretaires d'Etat ayant le Departement de la Guerre & de la Marine, auxquels il en rendra compte; il rapportera au Conseil de l'Ordre & aux Assemblées qui se tiendront tous les mois, les affaires concernant les biens & revenus dudit Ordre.

Les Tresoriers, chacun dans l'année de leur exercice, recevront les revenus de l'Ordre, dont ils rendront tous les ans un compte au Conseil de l'Ordre; & payeront toutes les Pensions de l'Ordre, suivant les estats qui en feront par Nous arreztez, & celui en exercice nous presentera les Croix aux receptions.

Le Controlleur en exercice controllera les quittances qui seront données par les Tresoriers, tant des fonds qu'ils recevront des Gardes de nostre Tresor Royal, que des autres revenus de l'Ordre, & les quittances qui seront données par les Commandeurs, Officiers & Chevaliers, dont il tiendra Registre de recette & dépense, le tout sans pouvoir pretendre aucun droit.

Le Receveur particulier recevra des Fermiers le produit de leur ferme, dont il fournira ses recepissez, portant promesse de rapporter quittances en forme des Tresoriers tous les trois mois; comme aussi tous les autres revenus qui appartiendront à l'Ordre, excepté ce qui sera payé par les Gardes de nostre Tresor Royal; il rendra compte de sa recette au Tresorier en exercice, lequel compte sera visé & approuvé par l'Intendant; & il sera l'Agent des affaires de l'Ordre, sous l'autorité de l'Intendant.

L'Aumônier dira la Messe les jours de Conseils & d'Assemblées.

Le Garde des Archives aura la garde de tous les titres de l'Ordre, dont il tiendra Registre; scellera en presence

du Chancelier les Provisions des Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers & Officiers, & autres expéditions, il tiendra la plume sous les ordres du Secrétaire, aux Assemblées qui ne se tiendront pas en notre présence.

Les Herauts d'Armes seront chargez d'avertir les Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers & Officiers des jours d'Assemblées; garderont la porte aux Assemblées generales de l'Ordre qui se tiendront en nostre présence; assisteront aux ceremonies avec leur Masse, & recevront les ordres du Chancelier & du Grand Prevost.

XXXI. Et attendu la faveur que merite ledit Ordre de Saint Louis, & la nature des biens dont il jouit; voulons que toutes les causes qui le concerneront, tant en demandant qu'en desendant, ou par intervention, soient traitées & jugées en premiere instance en la Chambre du Domaine séante à Paris, & par appel en nostre Cour de Parlement de Paris, leur en ayant à cet effet attribué la connoissance, & icelle interdite à toutes nos autres Cours & Juges. Voulons neanmoins que ceux de nos Officiers qui sont en possession de faire les liquidations des Droits seigneuriaux & autres Droits casuels specifiez par le present Edit, continuent d'en user comme par le passé, & qu'ils connoissent des contestations & procès qui pourront survenir, à l'occasion desdites liquidations seulement.

Voulons au surplus que les Edits des mois d'Avril 1693 & Mars 1694 soient executez selon leur forme & teneur, en tout ce qui n'est point contraire à nostre present Edit.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nostre Cour de Parlement,

Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que nostre present Edit ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en iceluy suivre & faire suivre, garder, observer & executer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empeschemens quelconques, nonobstant tous Edits, Declarations, Arrests & Reglemens & autres choses à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé & dérogeons par le present Edit, aux copies duquel, collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secretaires, voulons que foy soit ajoustée comme à l'original; CAR tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre nostre Scel. Donné à Paris au mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent dix-neuf, & de nostre Regne le quatrième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roy, le Duc d'ORLEANS, Regent present. *Visa* M. R. DE VOYER D'ARGENSON. Vu au Conseil VILLEROY. Et scellé du grand Sceau de cire verte en lacs de soye rouge & verte.

POUR LE ROY. } *Collationné aux Originaux par Nous,
Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roy,
Maison, Couronne de France & de
ses Finances.*

LETTRES PATENTES.

LOUIS, par la grace de Dieu, &c. A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris; SALUT. Par Arrest en forme de Reglement de Nous, rendu en nostre Conseil le 21 Aoust

dernier, pour les causes y contenuës, Nous avons ordonné ce que Nous entendions estre à faire & observer par nostredite Cour sur l'exécution de nos Edits, Declarations, Arrests de nostre Conseil, & Lettres Patentes sur iceux, ensemble sur le temps & la forme des Remonstrances que de nostre grace speciale Nous lui avons permis de Nous adresser avant leur enregistrement, & par iceluy pourvû à plusieurs abus préjudiciables à nostre autorité; & voulant que ledit Arrest soit executé de point en point selon sa forme & teneur, sans qu'en aucune maniere & sur quelque pretexte que ce soit, il y soit contrevenu, Nous avons fait expedier nos Lettres sur ce necessaires. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de nostre très cher & tres amé Oncle le Duc d'Orleans, Petit Fils de France, Regent; de nostre très cher & tres amé Cousin le Duc de Bourbon; de nostre très cher & tres amé Cousin le Prince de Conty, Princes de nostre Sang; de nostre très cher & tres amé Oncle le Duc du Maine; de nostre très cher & tres amé Oncle le Comte de Toulouse, Princes legitimez, & autres Pairs, grands & notables Personnages de nostre Royaume qui ont vû ledit Arrest cy-attaché sous le contre-scel de nostre Chancellerie, & de nostre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, statué & ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaist ce qui suit :

ART. I^{er}. Que le Parlement de Paris puisse continuer de nous faire des Remonstrances sur nos Ordonnances, Edits, Declarations & Lettres Patentes qui luy seront adressez, pourvû que ce soit dans la huitaine, ainsi qu'il est porté par la Declaration du mois de Septembre

1715, & dans la forme prescrite par l'Article III du Titre I de l'Ordonnance de 1667 ; lui deffendons de faire aucunes Remonstrances, Deliberations, ni Representations sur nos Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres Patentes qui ne luy aurent pas esté adressez.

II. Que faite par ledit Parlement de Paris de faire ses Remonstrances dans huitaine, du jour que lesdits Edits, Declarations & Lettres Patentes, luy aurent esté presentez, ils soient reputez & tenus pour enregistréz ; & en conséquence qu'il en sera envoyé une expédition en forme aux Bailliages & Seneschauflées du Ressort du Parlement de Paris, pour estre executez selon leur forme & teneur, & le contenu en iceux estre observé sous telles peines qu'il appartiendra ; & en cas de contravention, tant par ledit Parlement de Paris, que par lesdits Baillifs & Seneschaux, dans leurs Arrests, Sentences & Jugemens, qu'ils feront par Nous cassez & annullez, suivant la forme prescrite par les Ordonnances.

III. Que lorsque le Parlement aura delibéré de faire des Remonstrances, dans la forme & dans le temps cy-dessus marquez, les Gens du Roy se retireront vers Nous pour Nous en informer, & Nous leur ferons sçavoir si Nous desirons les recevoir de vive voix ou par écrit.

IV. Au premier cas, Nous indiquerons au Parlement le jour auquel Nous trouverons bon d'écouter ses Remonstrances ; & au second cas, faite par le Parlement de remettre ses Remonstrances par écrit à l'un de nos Secretaires d'Etat & de nos Commandemens, huit jours après que Nous leur en aurons donné l'ordre,

les Edits, Déclarations & Lettres Patentes seront censez enregistrez, ainsi qu'il est porté par l'Article II des Presentes.

V. Après que Nous aurons écouté ou reçu les Remonstrances, s'il Nous plaist d'ordonner que les Edits, Déclarations & Lettres Patentes soient enregistrez, le Parlement sera tenu d'y satisfaire sans delay, sinon l'enregistrement sera censé en avoir esté fait, & il en sera envoyé des expéditions suivant qu'il est expliqué au second Article cy-dessus; sauf au Parlement, après l'enregistrement, de faire de nouvelles Remonstrances, auxquelles Nous aurons tel égard qu'il appartiendra.

VI. Deffendons tres expressement audit Parlement d'interpreter les Edits, Déclarations & Lettres Patentes qui auront esté adressez de nostre ordre; & en cas que quelques Articles luy paroissent sujets à interpretation, le Parlement de Paris pourra, conformément à l'Article III du Titre premier de l'Ordonnance de 1667, Nous représenter ce qu'il estimera convenable à l'utilité publique, sans que l'exécution en puisse estre sursise, ni qu'aucun de nos Edits, Ordonnances, Déclarations, Lettres Patentes ou Reglemens puissent estre interpretez ou modifiez par ledit Parlement de Paris, sous aucun pretexte.

VII. N'entendons que le Parlement de Paris puisse inviter les autres Cours à aucune association, union, confederation, consultation ni assemblées par Deputez ou autrement, pour quelque cause ou occasion que ce soit, sans nostre expresse permission par écrit, à peine de désobéissance, & sous telle autre peine qu'il appartiendra, suivant l'exigence des cas.

VIII. Luy deffendons pareillement de faire aucune

assemblée ou deliberation touchant l'administration de nos Finances , ni de prendre connoissance d'aucunes affaires qui concernent le Gouvernement de l'Estat , si Nous n'avons agreable de luy en demander son avis par un ordre exprès.

IX. Declarons nuls & de nul effet tous Procès verbaux , Arrests , Deliberations , Arrestez & autres Actes que ledit Parlement de Paris pourroit avoir faits par le passé , ou pourroit faire à l'avenir , au sujet des Edits , Declarations & Lettres Patentes qui ne luy ont pas esté adressez , soit par rapport aux affaires du Gouvernement de l'Estat , sur lesquels Nous ne luy aurons pas demandé son avis.

X. Ce faisant , avons d'abondant cassé & annullé l'Arrest du Parlement de Paris du 20 Juin dernier , dont Nous avons ordonné la cassation par celuy rendu en nostre Conseil le mesme jour.

Comme aussi avons cassé & annullé , cassons & annullons tous Arrests , Actes de publication d'affiches , de notification & autres qui pourroient avoir esté faits soit contre l'Edit du mois de May dernier , enregistré en la Cour des Monnoyes , où l'adresse en avoit esté faite , soit au préjudice dudit Arrest du Conseil & de celuy du lendemain , ou des Lettres Patentes expédiées sur iceluy & adressées au Parlement , qui ne les a pas encore enregistrées.

Avons pareillement cassé & annullé l'Arrest du Parlement de Paris du 12 de ce mois , comme attentatoire à l'autorité Royale , & toutes les deliberations ou procedures qui ont precedé & suivi ledit Arrest ; ou qui pourroient estre faites à l'avenir sur ce qu'il contient , & sur toutes autres matieres semblables ; Deffendons au

Parlement de traiter de telles affaires , que lorsque Nous voudrons lui faire l'honneur de l'en consulter.

Voulons que lesdits Arrests , Arrestez , Deliberations , Procès verbaux & autres Actes faits en consequence , soient rayez & biffez dans les Registres du Parlement , & par tout ailleurs où besoin sera , & qu'en marge d'iceux mention soit faite dudit Arrest & de ces Presentes , qui seront lûes , publiées & affichées , tant dans nostre bonne Ville de Paris , que dans les Villes & principaux lieux du Ressort ; à l'effet de quoy copies dûement collationnées en seront envoyées directement aux Bailliages , Seneschauffées & par tout où besoin sera , pour y estre enregistrees à la diligence de nos Procureurs , qui seront tenus de Nous certifier au mois , à peine d'interdiction.

Si vous mandons que ces Presentes vous ayez à faire lire , publier & enregistrer , & le contenu en icelles garder & observer de point en point selon leur forme & teneur , sans que pour quelque cause ou pretexte que ce soit il y soit contrevenu : Enjoignons à notre Procureur General de Nous avertir des contraventions , si aucunes y estoient faites , mesme d'en informer ; & à nos Baillifs , Seneschaux , Sieges Presidiaux & tous autres nos Juges de vostre Ressort , que ces Presentes ils ayent à faire pareillement lire , publier & enregistrer , & en certifier dans le mois , à peine d'interdiction : CAR tel est nostre plaisir. Donné à Paris le vingt-sixieme jour d'Aoust , l'an de grace mil sept cent dix-huit , & de nostre Regne le troisieme. *Signé LOUIS. Et plus bas* , par le Roy , le Duc D'ORLEANS , Régent present. PHELYPEAUX.

Le Roy seant en son Lit de Justice, de l'avis du Duc d'Orleans, Regent, a ordonné & ordonne que les presentes Lettres Patentes seront enregistrées au Greffe de son Parlement, & que sur le reply d'icelles il soit mis que lecture en a esté faite, & ledit enregistrement ordonné, ce requerant son Procureur General, pour estre le contenu en icelles exécuté selon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Seneschaussées du Ressort pour y estre pareillement lûes, publiées & registrées. Enjoint aux Substituts de son Procureur General de l'en certifier au mois. Fait en Parlement, le Roy tenant son Lit de Justice dans le Chasteau des Tuileries, le vingt-sixieme jour d'Aoust mil sept cent dix-huit. Signé GILBERT.

POUR LE ROY.

} Collationné à l'Original par Nous,
Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roy,
Maison, Couronne de France & de
ses Finances.



É D I T D U R O I ,

C O N C E R N A N T l'Ordre de Saint-Louis.

Donné à Versailles au mois de Janvier 1779.

*Registré au Sceau & à l'Audience de France le 11 Février
audit an.*

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous présens & à venir ; SALUT. Parmi les établissemens qui perpétueront à jamais la gloire du règne de Louis XIV, celui de notre Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, créé par son Edit du mois d'Avril 1693, est un des plus importants. Cette institution si digne, & d'un Monarque qui commandoit à des François, & d'une Nation aussi distinguée par sa fidélité que par sa valeur & son zele, fut également l'objet de l'attention du feu Roi notre Aïeul, comme elle l'est aujourd'hui de la nôtre. Mais en considérant les vues de nos Prédécesseurs, nous avons reconnu la nécessité de mettre la dernière main à leur ouvrage, de remplir par de nouveaux bienfaits ce qu'il laissoit à desirer du côté de la dotation, de rappeler l'administration de l'Ordre à la simplicité de ses principes primitifs, & par-là d'assurer de plus en plus le lustre d'une institution précieuse à l'Etat, en même temps que nous en étendrons les véritables avantages. C'est ainsi, qu'afin d'effectuer en entier la résolution que nos Prédécesseurs avoient prise de former sa dotation de biens

biens & de revenus temporels , nous venons de remplacer une somme annuelle de trois cents quatre-vingts mille livres qu'il falloit tirer des fonds destinés aux dépenses de la Guerre & de la Marine , par le don de neuf millions cinq cents mille livres en capitaux de rentes créées par l'Edit du mois de Février 1770 , & produisant pareil revenu de trois cents quatre-vingts mille livres. Nous n'avons pu d'ailleurs qu'être touchés des inconvéniens qui résultent de la création de différens offices que l'Edit du mois d'Avril 1719 attache à l'Ordre de Saint-Louis , & dont les fonctions sont , ou sans exercice , ou sans aucune utilité réelle. D'un côté , cette création impose à l'Ordre l'obligation de payer des gages & des émolumens , tandis qu'il n'a point reçu les finances des offices , & qu'elles ont été versées dans la caisse de nos Revenus casuels ; ce qui soustrait une partie de la dotation à sa destination essentielle , & contribue à porter ses charges bien au-delà du produit de ses fonds. D'un autre côté , comme l'Edit du mois d'Avril 1719 affecte aux titulaires des mêmes offices la décoration des marques extérieures de l'Ordre , il est arrivé qu'au moyen de mutations fréquentes , ces marques se sont trop multipliées. Aux dispositions que nous nous proposons d'établir , soit pour faire disparaître des inconvéniens de cette nature , soit pour régler la distribution des revenus de l'Ordre entre nos troupes de terre & de mer , d'après la proportion fixée par les Edits précédens , nous en ajouterons de particulieres , relativement à ce que des actions distinguées mériteroient de notre munificence , indépendamment du temps des services. A CES CAUSES , & autres à ce nous mouvant ; de l'avis de notre Conseil , & de notre certaine science , pleine

puissance & autorité royale : Nous avons par notre présent Edit perpétuel & irrévocable , dit , statué & ordonné , disons , statuons & ordonnons , voulons & nous plaît ce qui suit :

ART. I^{er}. Nous avons approuvé & confirmé , approuvons & confirmons la création , institution & érection de l'Ordre Militaire , sous le nom de *Saint-Louis* , dans la forme & suivant les Statuts , Ordonnances & Réglemens portés par les Edits de Louis XIV des mois d'Avril 1693 & Mars 1694 : par celui du feu Roi notre très-honoré Seigneur & Aïeul , du mois d'Avril 1719 , & par ses Ordonnances des 30 Décembre 1719 , 27 Mars 1761 & 9 Décembre 1771. En conséquence , Nous nous déclarons Chef-Souverain & Grand-Maitre dudit Ordre , & Nous nous réservons pour Nous & nos Successeurs Rois , tous les droits que nos deux Prédécesseurs s'étoient réservés , & qu'ils avoient attachés à la Grande-Maitrise.

II. Le nombre des dignités dudit Ordre , demeurera fixé à perpétuité , à compter du jour de la publication du présent Edit , savoir ; les Grands-Croix à quarante , les Commandeurs à quatre-vingts , & les Chevaliers à tel nombre que nous jugerons à propos de le porter.

III. Des quarante dignités de Grands-Croix , trente-quatre seront destinées à toujours aux Officiers de nos Troupes de terre , & six à ceux du service de notre Marine ; comme aussi des quatre-vingts dignités de Commandeurs , soixante-cinq seront également destinées à toujours aux Officiers des Troupes de terre , & quinze à ceux du service de mer.

IV. Voulons que des dignités de Grand-Croix & de Commandeur , que nous avons destinées aux Officiers de

nos Troupes de terre , il en soit & demeure affecté à toujours aux Officiers des Troupes de notre Maison , douze dignités , savoir ; quatre de Grand-Croix & huit de Commandeur , sans que par la suite le nombre en puisse être augmenté , sous quelque prétexte que ce soit.

V. Voulons pareillement que desdites dignités destinées aux Officiers de nos Troupes de terre , il en soit & demeure affecté à toujours , savoir ; au Corps-Royal de l'Artillerie , une seule de Grand-Croix & quatre de Commandeur ; & au Corps du Génie , une seule dignité de Grand-Croix & deux de Commandeur.

VI. Les dignités de Grand-Croix & de Commandeur , ensemble les pensions de Chevalier , ne seront plus accordées à l'avenir par expectative , mais seulement lorsqu'il y aura vacance d'une ou de plusieurs de ces dignités , ou de pensions de Chevalier , soit par la mort des Titulaires pensionnaires , par la promotion des Commandeurs à la dignité de Grand-Croix , ou autrement.

VII. Après la nomination que nous aurons faite des Grands-Croix & des Commandeurs dont nous venons d'augmenter le nombre par notre présent Edit , nous ne nommerons plus aux dignités de Grand-Croix ou de Commandeur qui vaqueront par la suite en temps de paix , que tous les ans , le jour & fête de Saint-Louis.

VIII. La croix de Chevalier de Saint-Louis , sera pareillement accordée à l'avenir , comme elle l'a été jusqu'à présent , aux Officiers de nos Troupes de terre & de mer , eu égard au temps de leurs services , & conformément aux Ordonnances qui ont été précédemment rendues à ce sujet ; mais nous ne les ferons distribuer que tous les trois ans en temps de paix ; nous réservant d'en accorder en temps de guerre , autant que nous le jugerons à propos.

IX. Indépendamment du temps de service pour obtenir la Croix, & voulant récompenser les Officiers de nos Troupes de terre & de mer, qui par des actions de bravoure, se seront distingués dans des occasions périlleuses & éclatantes, nous avons ordonné & arrêté que, quel que soit leur âge, & quelque temps de service qu'ils aient, la Croix de Saint-Louis leur sera accordée avec la distinction & dans la forme ci-après réglées.

X. L'action de bravoure pour laquelle la Croix leur sera accordée, sera constatée par un procès-verbal dressé sur le lieu ou dans le jour où l'action se sera passée, par les Officiers généraux qui seront présents, autant que faire se pourra; & en leur absence, par les Officiers supérieurs des Corps qui en auront été témoins, pour les Troupes de terre; ou du vaisseau sur lequel sera l'Officier, pour les Troupes de mer; ou lorsqu'il n'y aura pas d'Officiers supérieurs, par les Officiers qui se trouveront présents à l'action, ou par des Notables de tous états & conditions, lesquels la certifieront par un acte qui sera dressé dans la meilleure forme, & avec le plus d'authenticité que le temps & les lieux le comporteront.

XI. Le procès-verbal, tel qu'il est prescrit en l'article précédent, sera adressé par l'Etat-Major du régiment ou du vaisseau dont sera l'Officier, au Secrétaire d'Etat de la guerre, ou à celui de la Marine, pour nous être présenté, à l'effet par Nous d'accorder ou refuser la Croix, suivant les circonstances.

XII. La Croix que nous aurons accordée, conformément aux articles IX, X & XI, sera portée par celui que nous en aurons décoré, de la même manière qu'elle l'est par tous les Officiers qui l'ont obtenue jusqu'à présent, & qui l'obtiendront par la suite; à la seule diffé-

rence qu'elle sera suspendue à un ruban couleur de feu ,
bordé & liseré dans la forme & ainsi que Nous l'aurons
réglé par l'Ordonnance que Nous nous proposons de
rendre à cet effet.

XIII. Les Chevaliers qui auront obtenu la Croix avec
le distinction réglée dans l'article précédent , & qui par-
viendront aux dignités de Commandeur & de Grand-
Croix , porteront le cordon de Grand-Croix ou de
Commandeur , avec les mêmes bordé & liseré que Nous
aurons réglés par ladite Ordonnance.

XIV. Les Chevaliers & Commandeurs de l'Ordre du
Saint-Esprit, qui sont Chevaliers de Saint-Louis , por-
teront dorénavant la Croix de Saint-Louis à la bouton-
nière, comme les Chevaliers.

XV. Les Grands-Croix & Commandeurs de l'Ordre
de Saint-Louis , recevront de notre main les marques de
leur dignité.

XVI. Voulons que tous les Grands-Croix & Com-
mandeurs dudit Ordre , qui se trouveront , au jour &
Fête de Saint-Louis , auprès de notre Personne , soient
tenus de nous accompagner , tant en allant qu'en reve-
nant , à la Messe qui sera célébrée le même jour dans
la Chapelle du Palais où nous serons , & d'assister reli-
gieusement à la même Messe pour demander à Dieu ,
qu'il lui plaise répandre ses bénédictions sur Nous , sur
notre Maison Royale & sur notre Etat. Ils auront l'habit
uniforme de leur grade , & porteront à l'extérieur les ru-
bans larges ou cordons qui les distinguent des Chevaliers.

XVII. Attendu l'état actuel des revenus de l'Ordre ,
considéré relativement à ses charges , les Officiers des
Troupes de terre & de mer qui , à compter du jour de la
publication de notre présent Edit , parviendront aux di-

gnités de Grand-Croix & de Commandeurs, ne jouiront plus, savoir, les Grands-Croix, que de quatre mille livres, & les soixante plus anciens Commandeurs que de trois mille livres : Notre intention étant que les vingt derniers Commandeurs ne jouissent de ladite pension de trois mille livres, qu'à mesure de l'extinction de celles des soixante anciens, suivant l'ordre de leur réception, & sans nouvelles Lettres ou Brevets.

XVIII. N'entendons priver les Grands-Croix & Commandeurs actuels de la jouissance des pensions qui leur ont été accordées sur ledit Ordre : Voulons au contraire qu'ils en jouissent pendant leur vie, à la réserve seulement que les Commandeurs qui seront promus par la suite à la dignité de Grands-Croix, ne jouiront que de la pension attribuée à cette dernière dignité, par l'article précédent.

XIX. Nous avons fixé à cinquante-six mille deux cents cinquante livres par an, la portion affectée au département de la Marine dans les quatre cents cinquante mille livres de dotation dudit Ordre; laquelle somme de cinquante-six mille deux cents cinquante livres sera accordée aux dignités & Chevaliers dudit Ordre de nos Troupes de mer, conformément à l'article VIII de l'Edit du mois d'Avril 1693.

XX. Tous les autres revenus appartenans audit Ordre, & qui proviennent des fonds qui se sont trouvés en économie dans les caisses des Invalides & du quatrième Denier, seront distribués en pensions que nous accorderons, sur le rapport du Secrétaire d'Etat de la guerre, aux dignités & Chevaliers dudit Ordre du service de terre.

XXI. A compter du jour de la publication du présent

Edit, & à l'avenir, toutes les pensions accordées aux dignités & Chevaliers dudit Ordre, les dépenses des Croix, les frais de comptabilité & autres dépenses quelconques à la charge d'icelui, ne pourront être pris & payés sur d'autres fonds que sur les revenus actuels & futurs appartenans audit Ordre.

XXII. Comme les pensions accordées aux Chevaliers dudit Ordre jusqu'à ce jour, les dépenses des Croix & autres frais de comptabilité, excèdent les revenus dudit Ordre, notre intention est qu'il ne soit plus accordé de pensions aux Chevaliers que lorsque, par l'extinction de celles actuellement existantes, il se trouvera des fonds libres dans les revenus pour acquitter lesdites pensions.

XXIII. Voulons que les pensions qui seront accordées à l'avenir aux Chevaliers dudit Ordre, le soient de préférence à ceux dont l'état de leur fortune l'exigera le plus particulièrement, & qu'elles ne puissent jamais excéder la somme de huit cents livres, ni être au-dessous de celle de deux cents livres; lesquelles pensions n'auront lieu néanmoins qu'après que les Chevaliers dudit Ordre, qui ont à présent des expectatives, auront pu être employés dans l'état des pensions d'icelui, sur le pied fixé par le présent article, & qu'il se trouvera des revenus libres pour les payer.

XXIV. Nous avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons tous les Offices créés pour ledit Ordre par l'article VI de l'Edit du mois d'Avril 1719. Et attendu que les finances desdits Offices sont entrées dans nos revenus casuels, Nous voulons que tous lesdits Officiers, ou les Propriétaires des finances desdits Offices, soient remboursés du montant d'icelles, chacun à leur égard, par le Garde de notre Trésor royal en

exercice, en quittances de finance portant intérêt à cinq pour cent, dont lesdits Officiers & Propriétaires jouiront, à compter du premier Janvier de la présente année, jusqu'à ce que les circonstances nous permettent d'effectuer le remboursement en especes desdites quittances de finance, & ce d'après la liquidation.

XXV. Les Officiers supprimés par l'article précédent, ne pourront être remboursés en quittances de finance, qu'en rapportant au Garde de notre Trésor royal, chacun pour ce qui le concerne, un certificat du Secrétaire d'Etat de la guerre, comme ils auront remis les titres de propriété, registres, pieces & renseignemens concernant les biens & revenus dudit Ordre qu'ils peuvent avoir en leur possession; & à l'égard des Trésoriers, comme leurs comptes auront été arrêtés & signés, & qu'ils se trouvent quittes envers ledit Ordre.

XXVI. Au moyen de la suppression desdits Offices, nous avons déchargé & déchargeons ledit Ordre du paiement des gages & émolumens attribués à tous lesdits Offices, & ce, à compter du premier Janvier de la présente année.

XXVII. Voulons que les grands & petits Officiers dudit Ordre, présentement supprimés, continuent de jouir, leur vie durant, des honneurs, prérogatives & privilèges qui avoient été attribués à leurs Offices, par l'Edit du mois d'Avril 1719.

XXVIII. Conformément à l'article XIII de l'Edit du mois d'Avril 1693, notre très-cher & féal le Chancelier & Garde des Sceaux de France fera les fonctions de Garde des Sceaux dudit Ordre; à l'effet de quoi les Sceaux dudit Ordre lui seront remis par le Chancelier d'icelui supprimé. Et à l'égard des Officiers ministériels

que nous jugerons convenable de nommer pour l'administration des biens & revenus de l'Ordre, nous y pourvoirons par de simples Commissions, sur la présentation qui nous en sera faite par le Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre; mais lesdits Officiers ne pourront porter aucune marque extérieure dudit Ordre, sous peine de privation de leur Commission.

XXIX. Voulons que les comptes des Trésoriers dudit Ordre, qui sont à rendre, & ceux qui le seront par la suite, soient arrêtés annuellement par le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Guerre, dans une assemblée qui sera par lui convoquée dans la Salle du Conseil de l'Hôtel royal des Invalides, en présence de deux Grands-Croix, de deux Commandeurs & de deux Chevaliers dudit Ordre du service de terre, dans la forme & de la même manière qu'il se pratique pour les comptes de l'Hôtel des Invalides; à laquelle assemblée le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine assistera, & y fera inviter un Officier Grand-Croix & un Officier Commandeur du service de mer.

XXX. Confirmons toutes les dispositions portées par les Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Arrêts, Ordonnances & Réglemens rendus sur l'administration dudit Ordre de Saint Louis & relativement à icelui; Voulons que le tout soit exécuté en ce qui n'y a pas été dérogé par le présent Edit. SI DONNONS EN MANDEMENT à notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Hue de Miroménil, que le présent Edit il ait à faire lire & publier, le Sceau tenant, & icelui enregistrer ès registres de l'audience de France, pour être exécuté suivant sa forme & teneur, nonobstant

toutes choses à ce contraires : CAR tel est notre plaisir & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel au présent Edit. Donné à Versailles au mois de Janvier l'an de grace mil sept cent soixante-dix-neuf, & de notre regne le cinquième. Signé LOUIS. Et plus bas, Par le Roi. Signé LE PRINCE DE MONTBAREY. Visa HUE DE MIROMÉNIE. Vu au Conseil, PHELYPEAUX. Et scellé du grand sceau de cire verte sur doubles lacs de soie rouge & verte.

Lu & publié, le Sceau tenant, de l'Ordonnance de Monseigneur le Garde des Sceaux de France, par nous Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand-Audiencier de France. A Paris, le onzième jour de Février mil sept cent soixante-dix-neuf. Signé BIOCHE.

Enregistré ès Registres de l'Audience de France, nous Conseillers du Roi en ses Conseils, Grand-Audiencier de France, & Contrôleur Général de la grande Chancellerie, présents. A Paris, le onzième jour de Février mil sept cent soixante-dix-neuf. Signé BIOCHE, DARNAUT.

POUR LE ROY. } Collationné à l'Original par Nous,
Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roy,
Maison, Couronne de France & de
ses Finances.



ORDONNANCE DU ROI,*CONCERNANT l'Ordre de Saint Louis.*

Du 21 Août 1779.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ s'étant fait représenter son Edit du mois de Janvier dernier, concernant l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Elle a considéré que la portion affectée aux Officiers de la Marine de Sa Majesté, dans la dotation de l'Ordre, par l'Edit de 1693, n'étoit plus proportionnée à l'augmentation progressive de ce Corps, à son état actuel, ni au supplément ajouté en 1719 à la dotation de l'Ordre; & Elle a résolu d'y pourvoir de maniere que ses bontés pour les Officiers de sa Marine fussent non-seulement un témoignage de la satisfaction qu'Elle a de leurs services, mais encore un motif pour eux d'en mériter de nouvelles. Sa Majesté a voulu aussi expliquer particulièrement ses intentions sur l'article XVII de l'Edit de Janvier dernier, par lequel il est dit que les vingt derniers des quatre-vingts Commandeurs fixés par cet Edit, ne jouiront de la Pension de trois mille livres attachée à cette dignité, qu'à mesure de l'extinction des Pensions des soixante anciens; & donner en même temps à l'Ordre, sur d'autres objets, de nouveaux témoignages de l'attention dont Elle l'honore. En conséquence, SA MAJESTÉ a ordonné & ordonne ce qui suit :

ART. I^{er}. Sa Majesté a fixé à la somme de soixante-quinze mille livres, la portion dont les Officiers de sa Marine jouiront dans la dotation & dans le supplément de dotation de l'Ordre, ce qui forme le sixieme au lieu du huitieme, montant à cinquante-six mille deux cents cinquante livres, qui leur avoit été seulement accordé par l'article XIX de l'Edit de Janvier dernier, & ce, à compter du premier dudit mois de Janvier de cette année.

II. Et attendu que cette somme de soixante-quinze mille livres ne suffit pas encore pour remplir le montant des Pensions que les Officiers de la Marine ont dans l'Ordre, & celui des dépenses de Croix, frais de comptabilité & autres dépenses communes de l'Ordre, dans lesquelles la Marine doit contribuer, Sa Majesté veut bien s'obliger de faire passer & céder à l'Ordre de Saint-Louis, incessamment, quarante-cinq mille quatre cents cinquante-neuf livres seize sous de rente sur ses revenus, au principal d'un million quatre-vingt-quinze livres, dont il n'est plus fait fonds annuellement dans les états de Sa Majesté, que pour vingt-cinq mille deux livres sept sous six deniers de rente net, en plusieurs parties, provenant de celles qui appartiennent à la Caisse des Invalides de la Marine; desquels vingt-cinq mille deux livres sept sous six deniers de rente, l'Ordre aura la jouissance, à compter dudit jour premier Janvier dernier.

III. De ces deux sommes de soixante-quinze mille livres & vingt-cinq mille deux livres sept sous six deniers, composant ensemble celle de cent mille deux livres sept sous six deniers, il y aura quatre-vingt-quinze mille livres qui seront destinées à toujours & réparties

aux Officiers de la Marine de Sa Majesté ; & les cinq mille deux livres sept sous six deniers de surplus serviront à payer la portion contributive de la Marine , dans les dépenses communes de l'Ordre.

IV. Sa Majesté veut & entend que des vingt derniers Commandeurs qui ne doivent jouir , aux termes de l'article XVII de l'Edit de Janvier dernier , de la Pension de trois mille livres , qu'à mesure de l'extinction de celles des soixante plus anciens Commandeurs , il y ait seize des Officiers de ses Troupes de Terre & quatre des Officiers de sa Marine sans Pension.

V. Les Officiers des Troupes de Terre & ceux de la Marine de Sa Majesté , qui seront promus de la dignité de Chevalier à celle de Commandeur sans Pension , continueront de jouir de celle qu'ils avoient , comme Chevaliers , jusqu'à ce qu'ils entrent en jouissance de celle de trois mille livres , attachée à la dignité de Commandeur ; & alors leur Pension de Chevalier deviendra libre , & Sa Majesté en disposera comme Elle le jugera à propos.

VI. Il sera arrêté par Sa Majesté le premier Janvier de chaque année , deux états de répartition des Pensions de l'Ordre , pour les deux départemens de la Guerre & de la Marine , sur le rapport des Secrétaires d'Etat de chacun de ces départemens ; & l'état du département de la Marine ne pourra jamais excéder la somme de quatre-vingt-quinze mille livres , ci-dessus fixée par l'article III , à moins que Sa Majesté ne jugeât à propos de l'augmenter par la suite , en conséquence de nouveaux supplémens de dotation.

VII. Toutes les dépenses communes de l'Ordre , les appointemens de ses Officiers , achats de Croix & rubans ,

frais de comptabilité & autres , seront payées par le Trésorier de l'Ordre , sur les ordres seuls du Secrétaire d'Etat de la Guerre.

VIII. Toutes les Pensions de Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre de S. Louis , seront acquittées par le nouveau Trésorier de l'Ordre , à compter du premier Janvier dernier , sur les mandats délivrés & signés par les deux Secrétaires d'Etat de la Guerre & de la Marine , chacun pour la partie qui le concerne , ou par les personnes qu'ils en chargeront ; & ces mandats , qui ne seront expédiés qu'en conséquence de l'emploi des Pensions dans l'état arrêté chaque année par Sa Majesté , contiendront l'énoncé & la date des Brevets de Pensions , dont sera fourni copie au nouveau Trésorier , pour la première fois seulement.

IX. Sa Majesté considérant combien il est avantageux & important pour l'Ordre , d'avoir un emplacement invariable , pour le dépôt & la conservation de ses Archives , veut & entend que ce dépôt soit établi dans celle des salles de l'Hôtel royal des Invalides qui sera jugée la plus convenable & à la proximité de la salle du Conseil ; & Elle ordonne qu'il y soit construit des armoires fermant à clef , dans lesquelles les Chartes & Archives de l'Ordre seront conservées ; les clefs de ces armoires , & celles de la salle du dépôt , resteront entre les mains du Secrétaire-Greffier & Garde des Archives de l'Ordre.

X. L'intention de Sa Majesté n'étant pas de laisser aux veuves , enfans , héritiers ou créanciers des Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre , les Croix dont Elle les aura décorés ; & afin d'éviter les abus qui pourroient en résulter , veut & entend Sa

Majesté que lefdites veuves, enfans, héritiers ou créanciers renvoyent lefdites Croix, aussi-tôt après le décès des Officiers, au Secrétaire général de l'Ordre, qui leur en donnera sa reconnoissance : Enjoint pour cet effet, Sa Majesté, aux Gouverneurs & Commandans dans les Provinces, aux Commandans des Corps, & aux Officiers-Majors des Places, de tenir la main à l'exécution du présent article, & de retirer eux-mêmes lefdites Croix, qu'ils feront passer au Secrétaire général de l'Ordre.

FAIT à Versailles le vingt-un Août mil sept cent soixante-dix-neuf. Signé LOUIS. Et plus bas, LE PRINCE DE MONTBARREY.



T A B L E

DES noms des Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers de Saint-Louis, contenus dans ce premier Volume.

A	LEURS des. page 179	Blondelot.	227
	Alou d'. 201	Bolh.	213
	Altermalt d'. 273	Bony.	218
	Anjou d'. 227	Bordes des.	197
	Argoux d'. 220	Borelly.	226
	Artagnan d'. 272	Bosc du.	224
	Avejean d'. 170	Boulogne.	216
	Augecourt d'. 213	Boursonne.	222
		Bressley.	217
	B.	Breteche de la.	280
	Bailleul. 266	Briffac.	268
	Bains. 219	Busca.	270
	Barbon. 201	Buzenval.	266
	Barre de la. 252		
	Bars. 277	C.	
	Bellecroix. 213	Cadrieu.	209
	Bellegarde. 192	Caille de la.	299
	Bercourt. 212	Catan.	219
	Bertillat. 279	Caraman.	239
	Befombes. 229	Casteja.	191
	Befons. 200	Cayeux.	291
	Blin de Seignelai. 227	Cayla.	222
		Caze	

DES NOMS. 369

Caze la.	201	Fitte de la.	219
Chamlay.	177	Fouchardiere de la.	201
Champey.	229	Fourille.	193
Chaumiere de la.	222	France-Brouillé.	217
Chazeron.	290	G.	
Cheladet.	256	Garand.	223
Chevalier.	217	Gassion.	272
Chevigny.	226	Genfac.	219
Chevilly.	207	Gonzoles.	229
Cheviray.	217	Grand-Maison.	224
Clezieux.	221	Grange de la.	180
Combe de la.	228	Greder.	279
Contardiere de la.	226	Gregoire.	229
Cordais.	226	Guigneville.	226
Cornelins.	215	Guillerville.	201
Crespy.	214	H.	
D.		Haget du.	228
Dais.	227	Harlus de.	277
Deveze de la.	250	Haye de la.	213
Druy.	289	Herbouville d'.	208
Dubourg.	202	Houy d'.	220
Dufort.	209	I.	
Dugué.	228	Imecourt d'.	287
Dupuy-Vauban.	204	L.	
E.		La Feuillée.	164
Estoile de l'.	227	Lande de la.	279
F.		Laubanie.	172
Ferrand Descoffay.	220	Launay.	228
Ferrier du.	218	Lée.	230
Filley.	288	Ligny.	221

Lomont.	194	Nonant.	218
Longuerue.	273	P.	
Louis XIV.	151	Para de la.	224
Louze.	218	Phelipeaux.	246
Lurey.	219	Pierre de la.	229
Luffan.	213	Planque.	227
M.		Polastron.	168
Machet.	208	Pradelle de Leyrat de la.	220
Marfilly.	215	Pracontal.	292
Marfilly.	216	Prechac.	189
Martillac.	229	R.	
Maffot.	181	Rabliere de la.	156
Matthieu.	188	Reffuges.	212
Maupertuis.	235	Regards.	219
Mennevillette.	215	Reignac.	262
Mesieres.	300	Revel.	289
Milon.	294	Rey.	219
Moiron.	223	Reyneville.	278
Molé.	222	Reynier.	200
Monroux.	206	Reynold.	233
Montbas.	218	Richeran.	217
Montchevreuil.	154	Ricouffe.	222
Montenol.	227	Rigauville.	210
Montigny.	220	Rivarolles.	159
Motte de la.	<i>ibid.</i>	Roche de la.	227
Motte Marsé de la.	220	Romainville.	203
Moulin du.	284	Rosen.	166
N.		Roux.	288
Neuville.	224	S.	
Neuville.	227	Sailly.	258

TABLE DES NOMS. 371

Saint-Amadour.	219	Val-Croissant du.	223
Sainte-Ferre.	221	Valkier.	213
Saint-Hilaire.	244	Vatteville.	182
Saint-Martin.	253	Vauban.	161
Saint-Silvestre.	184	Vendeuil.	267
Salerne.	218	Verpel.	277
Senneville.	226	Vertilly.	274
Soffié.	226	Vienne.	213
		Vierue de la.	251
		Vigny.	285
T.		Villaformio.	226
Taillieurs des.	221	Villemandor.	213
Taste de la.	271	Violaines.	298
Trouffe de la.	217	Vins.	274
		Vrevins.	296
U.			
Uffon d'.	254		

Fin de la Table du premier Volume.